



COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'ÉPITRE DE ST. PAUL AUX HEBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

Dieu qui a parlé aux hommes par les Prophètes sous l'ancien Testament, leur a parlé par son Fils égal à lui, dans le nouveau, JESUS-CHRIST supérieur aux Anges par son origine, par sa domination, par sa puissance, par sa gloire.

ψ. 1. *M* *Ultifariam, multisque modis*
olim Deus loquens patribus in
Prophetis, novissimè diebus istis locutus
est nobis in Filio,

ψ. 1. *D*ieu ayant parlé autrefois à nos pères en divers tems & en diverses manières par les Prophètes, vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils,

COMMENTAIRE.

ψ. 1.



ULTIFARIAM, MULTISQUE MODIS, &c. Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en divers tems, & en diverses manières par les Prophètes. S. Paul relève ici la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, par deux endroits. 1°. Par la qualité des personnes qui en ont été

les ministres ; & 2°. Par les diverses manières dont Dieu nous y a révélé

Tome II.

F f f f

2. *Quem constituit heredem universorum, per quem fecit & sacula.*

2. Qu'il a fait héritier de toutes choses, & par qui il a même créé les siècles.

COMMENTAIRE

ses volontez. Moïse fut ministre de la première alliance; JESUS-CHRIST l'a été de la seconde. Le premier étoit un simple homme; le second est un homme-Dieu. Le Seigneur révéla ses volontez aux hommes dans la première, par les Prophètes qu'il leur envoya en divers tems, & à qui il se communiqua en différentes manières. Dans la seconde, il nous a parlé par son Fils unique, coéternel, & consubstantiel à lui-même, à qui il a communiqué la plénitude de son Esprit, & qui seul nous a plus révélé de vérité & de mystères, que tous les Prophètes ensemble. Dieu parloit aux Prophètes en songes, en visions, en apparitions, en figures, en révélations (a). JESUS-CHRIST la vérité éternelle, source de toute lumière, splendeur qui brilloit dans le cœur des Prophètes, est venu dans le monde, nous a parlé par lui-même, & nous a donné son Esprit saint, qui nous enseigne toutes vérités. Les anciens Prophètes étoient des types du Sauveur (b): *In manu Prophetarum assimilatus sum*. Tout ce qui arrivoit aux Juifs étoit figure de ce qui a été fait par JESUS-CHRIST, & de ce qui est arrivé à son Eglise (c): *Omnia in figura con-tingebant illis*.

C'est le même Dieu qui a envoyé Moïse, & JESUS-CHRIST, & qui est auteur de l'ancienne & de la nouvelle alliance (d). Celle-ci a toujours été la première dans son intention; il lui a donné dans toute occasion des marques de sa prédilection & de sa préférence. La première n'étoit, pour ainsi dire, que provisionnelle, & en attendant la seconde. Il a d'abord envoyé à sa vigne ses serviteurs; mais enfin il y a envoyé son Fils (e). *Novissimè*, marque les tems de la venue du Messie, désignez dans l'Ecriture sous le nom des derniers jours, ou de la dernière heure (f).

¶ 2. *QUEM CONSTITUIT HÆREDEM UNIVERSORUM. Qu'il a fait héritier de toutes choses.* Le Fils de Dieu, selon sa nature divine, a toujours été le maître absolu de toutes choses; mais selon sa nature humaine, & comme homme Dieu, il a reçu de Dieu en héritage toutes les nations, selon ces paroles (g): *Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui: Demandez-moi, & je vous donnerai les nations pour votre héritage*. L'Apôtre insinué ici la vocation des Gentils à la foi. JESUS-CHRIST n'est pas envoyé seulement à Jacob; il est venu pour sau-

(a) Theodoret. Πολυτρόπος, ὡς θεῶν ὁ π-
τασιῶν τὸ ἐκθέσθαι συμπλῆναι. Ἀλλὰ ὡς ὁ ἄφθν π-
λ' ὁραται, καὶ ἀλλὰ π' ἡμεῶν, &c. Est.

Ten. alii.

(b) Osee XII. 10.

(c) I. Cor. X. 11.

(d) Chrysost. Theophyl.

(e) Matt. XXI. 33.

(f) Is. II. 2. Jerem. XXIII. 10. XLVIII. 47.
Dan. II. 28. X. 14. &c. Act. VI. 17. I. Timoth. IV. 1.

(g) Psalm. II. 8.

3. *Qui cum sit splendor gloria, & figura substantia ejus, portansque omnia verbo virtutis sue, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram Majestatis in excelsis.*

3. Et comme il est la splendeur de sa gloire, & le caractère de sa substance, & qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiés de nos péchés, il est assis au plus haut du Ciel à la droite de la souveraine Majesté :

COMMENTAIRE.

ver, & pour appeller toutes les nations (a). Il est l'héritier, le maître, le Seigneur de toutes choses, de tous les hommes (b). Dès sa naissance il a été établi héritier de toutes les nations : mais il est entré en possession de cette domination d'une manière plus pleine & plus parfaite après sa résurrection, lorsqu'il est monté à la droite du Pere (c), & qu'il a formé son Eglise, composée des Juifs & des Gentils. C'est là ce que l'Ecriture appelle si souvent le regne de Dieu, ou le royaume des Cieux.

PER QUEM FECIT ET SÆCULA. Par qui il a créé les siècles ; c'est-à-dire, tous les tems, & tout ce qui est arrivé dans la suite de tous les siècles ; tout ce qui a existé dans le tems. Le nom de *siècle* se prend souvent pour le monde, & pour tout ce qu'il contient (d). Dieu a créé toutes choses par son Verbe, par son Fils, par sa Sagesse ; non que le Fils de Dieu ait été le simple exécuteur de ses ordres, ou l'instrument dont il s'est servi pour produire tous les Etres : mais le Verbe, la Sagesse a été comme le modèle sur lequel le Créateur a créé toutes choses (e). De même qu'un Architecte conduit un grand bâtiment par l'idée qu'il s'en est formée ; ainsi le Pere a créé le monde par la Sagesse increée, qui est son Verbe & son Fils (f). S. Paul s'élève comme par degrez, en parlant de JESUS-CHRIST. Il en a parlé d'abord selon sa nature humaine ; ici il en parle selon ce qu'il est par sa nature divine. Comparez *Prov. viii. 22...* *Joan. i. 2. 3. Psalm. xxxiii. 6.*

ψ. 3. QUI CUM SIT SPLENDOR GLORIÆ. Comme il est la splendeur de sa gloire. Le Fils de Dieu est la splendeur, ou l'éclat de la gloire du Pere. De même que la lumière d'un flambeau est de même nature que le flambeau ; ainsi le Fils est de même nature que son Pere. Le Pere est la gloire ; le Fils en est la splendeur (g), ou le réjaillissement : il est Dieu de Dieu, lumière de lumière. Mais ne vous imaginez point que ce soit

(a) Chrysost. Theophyl.

(b) Chrysost. Κληρονομήων, ὡς ἑστὶν Κύριον. Grot. Est. alii.

(c) Vide 1. Cor. xv. 25. 26. 27. Ephes. i. 20. 21. 22.

(d) Matt. xxviii. 10. Hebr. xi. 3. Est. Men. Grot. alii.

(e) Philo : Περὶ φουράδων. Γενεῖσθαι οὐκ ἔστιν, καὶ πάντως οὐτ' αὐτὸς πνεύματιον. Ὁ δὲ τῷ σκοπεύοντι λόγῳ, αὐτὸς ἐστὶν ἡ φουράς, ἢ ὅτι ὄντων ἐκείνου μαμύρωται.

(f) August. Tena, Men. Est. alii.

(g) Chrys. hic ; homil. 2. Theophyl.

comme une lumière empruntée, ou un accident d'un corps lumineux; c'est une lumière, un éclat substantiel, qui sort du Père sans diminution, sans partage, sans affoiblissement de la part de celui qui engendre, & sans commencement, sans dépendance de la part de celui qui est engendré. L'Arche d'alliance (a), la colonne de nuée (b), qui conduisoit les Hébreux dans le Désert, sont quelquefois appelées *la gloire du Seigneur*, parce qu'elles étoient comme les symboles de sa présence. Les Prophètes, comme Moïse (c), Elie (d) & Isaïe (e), ont quelquefois découvert quelque rayon de la gloire du Seigneur. Les hommes inspirés ont été intérieurement éclairés comme par un éclat de la Majesté divine. Mais ici c'est la splendeur même, & l'éclat de la gloire du Père, c'est JESUS-CHRIST, qui est cette lumière, & cette splendeur essentielle, infinie, éternelle, consubstantielle au Père (f).

ET FIGURA SUBSTANTIÆ EJUS. *Le caractère de sa substance (g).* L'Apôtre n'ayant pas encore assez marqué à son gré l'excellence de la nature du Fils de Dieu, en disant qu'il est la splendeur du Père, de peur qu'on ne s'imaginât que ce fut un simple rejaillissement de lumière; comme celui qui nous fait appercevoir une peinture sur la toile, ou un visage dans un miroir, ou même l'éclat qui se marque dans un flambeau allumé, & qui éclaire tous les objets qui sont autour de lui; il nous avertit que c'est *le caractère de la substance* du Père; une empreinte permanente, ressemblante, substantielle (h). On ne peut guères trouver dans la nature, d'exemple qui soit plus propre que celui-là à exprimer la parfaite consubstantialité du Père, & du Fils, & la distinction de leurs personnes; quoiqu'on puisse aussi trouver dans cette similitude quelque difficulté, puisqu'enfin l'empreinte, & le cachet sont toujours d'une substance différente de la chose qui y est représentée. Mais on ne doit point espérer de trouver dans les choses créées, des exemples qui laissent rien à désirer sur un mystère qui est si fort au-dessus des règles de la nature.

PORTANSQUE OMNIA VERBO VIRTUTIS SUÆ. *Il soutient tout par la puissance de sa parole.* Le Fils de Dieu est le créateur, & le conservateur de tous les êtres. Il les soutient, il les gouverne, il les entretient, il les empêche par sa puissance infinie de retomber dans le néant d'où ils sont tirés (i). Il ne dit pas qu'il les soutient *par sa puissance*, mais *par la puissance de sa parole*, ou *par la parole de sa puissance*, pour mar-

(a) 1. Reg. IV. 22. Psal. LXXVII. 61.

(b) Exod. XVI. 20. XXIV. 16. Num. XVI. 19.

(c) Exod. XXXIII. 18. . . . 22.

(d) 3. Reg. XIX. 10. 11. 12.

(e) Isai. VI. 1. 2. 3.

(f) Vide Owen. Est. Græc. Tit.

(g) Καὶ ἡ ἐκκεκρίσθαι αὐτοῦ.

(h) Chrysost. Aug. Theodoret. Est. Men. Grot. alii passim.

(i) Est. Tena. Menoch. Theophyl.

ὁ υἱὸς ῥημάτων φέρει τὰ πάντα, τῷ πνεύματι καὶ τῷ λόγῳ. Μᾶλλον δὲ μᾶλλον τὸ πνεῦμα καὶ τὸ λόγος, τὸ δὲ πνεῦμα καὶ τὸ λόγος, καὶ εἰς τὸ μὴ εἶναι μὴ μὴ πνεῦμα καὶ λόγος, οὐκ ἐκκεκρίσθαι.

4. *Tanto, melior Angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen habet.* 4. Etant aussi élevé au-dessus des Anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur.

COMMENTAIRE.

quer l'efficace, & la toute puissance du commandement de Dieu, & de sa parole, par laquelle il a fait toute chose (a). *La parole* est souvent mise pour le commandement (b).

PURGATIONEM PECCATORUM FACIENS. *Après nous avoir purifiés de nos pechez.* L'Apôtre après avoir parlé du Fils de Dieu comme du créateur, & du conservateur de toutes choses, relève ici sa qualité de Sauveur, & de Prêtre (c). C'est lui qui nous a purifié de toutes nos souillures par le mérite de son Sang, & par la grace du Baptême, & de la justification que nous avons reçue. Les Prêtres de la Loi, ou déclarent simplement, purifiez, ceux qui ont exécuté ce que la Loi ordonne, ou offrent des sacrifices pour leur expiation. JESUS-CHRIST nous purifie *par lui-même*, comme porte le Texte Grec (d); par sa mort, par ses mérites, dont l'application nous est fait par la foi, & par les Sacremens. Voyez ci-après *Heb. ix. 12. x. 12. & 1. Petr. 1. 22.*

SEDET AD DEXTRAM MAJESTATIS. *Il est assis à la droite de la souveraine Majesté.* JESUS-CHRIST après avoir accompli sur la terre l'ouvrage que son Pere Céleste lui avoit confié, après avoir opéré la rédemption du genre humain, est monté au Ciel, & est assis à la droite du Pere. La droite, & la séance marquent la gloire infinie dont il est environné. (e) La droite étoit la place d'honneur chez les Hébreux (f). Il n'a jamais été dit d'aucune créature qu'elle soit assise à la droite de la souveraine Majesté. Quelques-uns (g) croient que l'Apôtre veut comparer l'entrée de JESUS-CHRIST dans le Ciel, à celle du grand-Prêtre dans le Sanctuaire. Mais il est plus vraisemblable qu'il ne fait attention qu'à la gloire dont il jouit depuis sa résurrection: non pas qu'il n'en ait joui auparavant, mais parce que pendant le tems de sa vie mortelle, elle ne paroissoit point (h). *Mon Pere*, disoit-il (i), *glorifiez moi, & donnez-moi la gloire que j'ai eu dans vous avant que le monde subsistât.*

ψ. 4. TANTO MELIOR ANGELIS. *Etant aussi élevé au-dessus des*

(a) *Eff. Ten. Erasmi. Men. Tirin.*
 (b) 3. Reg. 1. 27. Luc. v. 5. Heb. xi. 3.
 (c) *Eff. Men. Jun. Gem. alii.*
 (d) Δι' ἑαυτοῦ καθαρίσας ἡμᾶς ἑωσὶν αἵματι τοῦ ἑωσὶν ἡμῶν. *Alii omittunt δι' ἑαυτοῦ. Ita Alex. Petit. 3. Roa. 2. Col. 7. Vulg. Alii legunt: Per ipsum. Ita Clarom. & S. Germ. Lat. Aeb. Cyrill. l. 8. contra Jul. Alii, ut Theodoret.*

Δι' αὐτοῦ; non δι' αὐτοῦ.
 (e) *Theophyl. Eff. Tir. alii.*
 (f) *Genes. xlviii. 17. 18. 19. 3. Reg. 11. 16. Psal. xlii. 9. Matt. xx. 22. xxv. 34.*
 (g) *Owen. Gom. Junius.*
 (h) *Theodoret. hic.*
 (i) *Joan. xvii. 5.*

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum: Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum: Ego ero illi in Patrem, & ipse erit mihi in Filium.

5. Car qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui? Et ailleurs: Je serai son Pere, & il sera mon Fils.

COMMENTAIRE

Anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent. Il a mis ci-devant JESUS-CHRIST, au-dessus des Prophètes, des Patriarches, & des Prêtres de l'ancienne Loi: ici il le met au-dessus des Anges. Le Texte porte (a), qu'il a été fait supérieur aux Anges, non qu'il ait été créé comme les Anges, quoique d'une nature plus excellente: mais parce que depuis sa résurrection, son humanité sainte unie hypostatiquement à la divinité, a été élevée à une gloire qu'elle n'avoit pas auparavant; & que celui qui en prenant la nature humaine, s'étoit revêtu de la forme de serviteur, a été après sa résurrection élevé au-dessus des Anges, & des Archange, au-dessous desquels il avoit voulu se rabaisser selon son humanité (b). Pour se former une juste idée de sa gloire infinie, il ne faut que considérer son nom comparé à celui des Anges. Le nom de *Fils*, comparé à celui de serviteur, ou d'envoyé, de messager; car *Angelus*, ne signifie autre chose qu'un messager.

Saint Paul dit que JESUS-CHRIST a hérité ce nom de Fils, non comme une chose qu'il ait acquise de nouveau, & qu'il n'ait pas eue auparavant: (c) mais il l'a hérité, il l'a possédée de toute éternité, & il l'a possédée, comme une chose qui est à lui, qui est son patrimoine, dont il a toujours joui, & à laquelle il a acquis en quelque sorte un droit nouveau, quant à son humanité, par son obéissance à son Pere, par ses souffrances, par ses humiliations (d). Sa filiation, & sa génération éternelle ont été connues, & déclarées aux hommes par son incarnation, par sa prédication, & encore plus par sa glorification, & son exaltation dans le Ciel.

ψ. 5. CUI ENIM ALIQUANDO ANGELORUM. Car qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit: Vous êtes mon Fils. Dieu n'a jamais fait l'honneur à aucun Ange de lui donner le nom de son Fils, dans le même sens qu'il l'a donné à JESUS-CHRIST. Car encore que dans l'Ecriture les Anges soient quelquefois appelez (e) les enfans de Dieu, c'est toutefois d'une manière bien différente; Dieu le Pere des hommes, & des An-

(a) Τοῦτο κρείττον ὄνομα.

(b) Chrysost. Τοῦ γινόμενος ἐσταύρω αὐτὸ τῷ, ἀποδ' αὐτοῦ. Est. Ten. alii.

(c) Theophyl. Διὰ τὸ πλὴν σώμα ἔσχατον πάντως τὸ, κακῶς ἐποίησεν, ἵπταται ὡς εἰς λόγος, τὸ τοῦ ὀνόματος. Vide Est. Grot. Erasmi. Tir.

(d) Philipp. II. 8. 9. Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem; mortem autem crucis, propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen, quod est super omne nomen.

(e) Job. 1. 6. Quædam die cum venissent filii Dei. Et II. 1. & XXXVII. 7. Cum jubila-

rent omnes filii Dei.

ges ; il les a créés , & tirez du néant ; il les a produit dans le tems : il reçoit leurs adorations , & leurs services ; ils paroissent prosterner , ou tout au plus debout aux pieds de son trône. Mais le Fils unique est engendré de toute éternité, *ego hodie genui te* ; il est assis à la droite du Pere , il reçoit conjointement avec lui les adorations , & les respects des hommes , & des Anges.

Quelques Critiques (a) reconnoissent que le Pscaume , dont ce passage est tiré : *Vous êtes mon Fils , je vous ai engendré aujourd'hui* , peut s'expliquer en partie de David , & en partie de J. C. & que ces paroles : *Je vous ai engendré aujourd'hui* , entendues de David , ne signifient autre chose , sinon : Je vous ai fait aujourd'hui monter sur le trône , je vous ai revêtu de l'autorité souveraine. Ils remarquent que le terme Hébreu *jalad* , qui signifie proprement *engendrer* , se met aussi pour donner la souveraine autorité , & que l'avènement des Rois à la couronne , est quelquefois appelé leur *naissance* (b). Mais en l'expliquant de JESUS-CHRIST , qui en est l'objet le plus direct , & le plus littéral , il s'entend ou de sa génération éternelle , ou de son incarnation , & de sa naissance temporelle (d) , de sa résurrection (e) ; ou plutôt , de sa glorification dans le Ciel ; car l'Apôtre en cet endroit parle de ce qui est arrivé à JESUS-CHRIST après son ascension dans le Ciel. *ψ. 3. Il est assis au plus haut du Ciel à la droite de la Majesté , (ψ. 4.) étant aussi élevé au-dessus des Anges , que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur ; car qui est l'Ange à qui Dieu ait dit : Vous êtes mon Fils , je vous ai engendré aujourd'hui.*

EGO ERO ILLI IN PATREM. *Je serai son Pere , & il sera mon Fils.* Et non pas. *Je lui tiendrai lieu de Pere , & il me tiendra lieu de Fils* , comme il sembleroit qu'on devoit traduire le Texte Latin , mais la phrase hébraïque souffre très-bien , & demande même en quelques occasions , comme ici , à cause du sujet , que l'on traduise par : *Je serai son Pere* ; ce qu'ailleurs il faudroit traduire par : *Je lui tiendrai lieu de Pere.* Chaque langue à ses propriétés (f).

Les Paroles que S. Paul cite , sont tirées des Livres des Rois (g) , & des Paralipomènes (h) , où Dieu parlant de Salomon à David , lui dit : *Après votre mort je placerai sur votre trône votre propre fils : il me bâtira un Temple , & j'affermirai son regne pour toujours ; je lui tiendrai lieu de pere , & je le traiterai comme mon fils.* Toute la suite du discours montre

(a) Gernar. Est. Gros. Vide & Tenambis , & Burg. Muis , Bosuet in Ps. 11.

(b) Voez Cène, Projet. d'une nouvelle Version , c. 15. art. 8.

(c) Aug. in Psal. 11. Cassiodor. Est. Ten. hic , alii apud Theophyl.

(d) Theodor. Fulgent. Athan. Euthym. Ge-

neb. in Psal. 11. alii in Theophyl. hic.

(e) Vide Origen. Hil. Chrys. & alios in Ps. 11. Ambros. l. 3. de Sacram. Vide Act. XIII. 33.

(f) Vide 2. Reg. XIX. 23. Is. XLII. 2. XLIII. 22.

(g) 2. Reg. VII. 7. 13.

(h) 1. Par. XVII. 13. XXII. 10.

6. Et cū iterum introducit primogenitum in orbem terra dicit: Et adorent eum omnes Angeli Dei.

6. Et lorsqu'il introduit de nouveau son premier-né dans le monde, il dit: Que tous les Anges de Dieu l'adorent.

COMMENTAIRE

visiblement qu'à la lettre il s'agit en cet endroit de Salomon, puisque le Seigneur ajoute: *Que s'il tombe dans quelque iniquité, je le châtierai par la verge de l'homme.* Mais cela n'empêche pas qu'on ne l'explique aussi de JESUS-CHRIST, dont Salomon n'étoit que la figure. Et on ne peut pas dire que le sens figuré en cet endroit, ne soit pas concluant; puisque selon la remarque judicieuse de Tena, le sens mystique, & le littéral son également concluans, s'il conste qu'ils sont également dans l'intention du Saint-Esprit; comme en cet endroit on ne peut pas douter que ceci ne regarde JESUS-CHRIST, après l'application que lui en fait S. Paul. D'ailleurs, comme dit le même Auteur avec Estius, ces preuves étoient tout-à-fait du goût des Hébreux, auxquels S. Paul écrivoit. Accoutumez de tout tems à ces sortes d'applications, ils en sentoient mieux la force que d'autres; enfin après les preuves nécessaires, & incontestables, il est d'usage dans toutes sortes de sciences, d'en produire de probables, & de moins fortes.

¶ 6. ET CUM ITERUM INTRODUCIT PRIMOGENITUM, &c. Et lorsqu'il introduit de nouveau son premier né dans le monde: il dit: *Que sous les Anges de Dieu l'adorent.* L'Ecriture dit souvent que l'on fait ce que l'on prédit (a); ainsi en cet endroit elle dit que Dieu introduit de nouveau son Fils dans le monde, pour signifier qu'il prédit son second avènement dans le monde, lorsqu'il paroitra dans sa gloire pour juger tous les hommes; & que ces paroles: *Que tous ses Anges l'adorent*, regardent le Fils de Dieu comme Juge des vivans, & des morts. S. Paul l'appelle le *premier né* du Pere, non que JESUS-CHRIST ait d'autres freres de même nature, ou que Dieu en ait engendré d'autres de sa substance après lui. Ce terme de *primogenitus*, ne marque que sa grandeur suréminente, & sa supériorité au-dessus des Anges, & des hommes, auxquels l'Ecriture donne quelquefois le nom d'enfans de Dieu, mais dans un sens bien différent. On prouve qu'il s'agit ici du second avènement. 1°. Par les paroles du Texte: *Cum iterum introducit*, lorsqu'il l'introduit de nouveau; cela est relatif à une premiere introduction qui a précédé. 2°. Le Pseaume xcvi. 7. d'où ce passage est tiré: *Que tous ses Anges l'adorent*, regarde tout entier le second avènement. Enfin c'est ainsi que l'expliquent la plupart des Commentateurs (b). Il y a toutefois plusieurs Peres (c) qui par

(a) Vide Act. x. 13. Isai. vii. 10. &c. Glasz. Gramm. p. 3. l. 15. Grot. hic.

(b) Quid. apud Theophyl. in Heb. ii. 5. Cajet.

Riber. Est. Ten. Cornel. Camero, Gemar. alii.

(c) Chrysost. Theophyl. Oecum. Ambrosiast. hic; Cyrill. Alex. de fide ad Reginas.

7. *Et ad Angelos quidem dicit: Qui facit Angelos suos Spiritus, & ministros suos flammam ignis.*

8. *Ad Filium autem: Thronus tuus, Deus, in saculum saculi; virga aquitans, virga regni tui:*

7. Et en parlant des Anges, il dit : Dieu fait des Esprits, ses Anges ; & des flammes ardentes, ses ministres.

8. Mais il dit à son Fils : Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel ; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.

COMMENTAIRE.

la première introduction du Fils de Dieu, entendent sa génération éternelle ; & par la seconde, son incarnation, ou sa naissance temporelle.

ψ. 7. ET AD ANGELOS DICIT (a) : QUI FACIT ANGELOS suos SPIRITUS. *Et en parlant des Anges, il dit : Dieu fait des esprits, ses Anges, & des flammes ardentes, ses Ministres.* Ce passage est tiré du Pseaume ciii. 4. où le Psalmiste dit que Dieu employe à son service les vents, & les flammes, ou la foudre ; qu'il dispose des élémens avec un pouvoir absolu (b) : ou bien le Prophète y décrit la nature des Anges ; il les a créés purement spirituels, & aussi subtils que la flamme du feu (c). L'Apôtre a principalement en vûe de faire voir ici que les Anges tout élevez qu'ils sont au-dessus des choses matérielles, sont toutefois des créatures, & produits dans le tems (d). Au lieu que le Fils de Dieu est incréé, & éternel. Qu'ils ne sont que les serviteurs, & les exécuteurs des ordres de Dieu, au lieu que JESUS-CHRIST est le Maître, qui commande même aux Anges. Plusieurs Anciens ont donné aux Anges des corps subtils aériens, ou de nature de feu. Ce passage du Pseaume semble les favoriser. Mais nos Philosophes, & nos Théologiens aujourd'hui sont d'accord à les regarder comme des esprits absolument dégagés de la matière. Les Juifs du tems de saint Paul étoient fort attachez au culte des Anges, comme on l'a vû sur Coloss. ii. 18. Il s'étudie exprès à relever ici le Fils de Dieu au-dessus des Anges, dont les Juifs avoient une si haute idée.

ψ. 8. AD FILIUM AUTEM (e) : THRONUS TUUS, DEUS. *Mais en parlant à son Fils, il dit : Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel.* Le Pseaume xlv. dont ce passage est tiré, s'explique communément dans le sens historique, comme un Epithalame, ou Cantique fait à l'occasion du

(a) καὶ πρὸς Ἀγγέλους λέγει. La préposition πρὸς, est mise pour ἐπὶ. Il dit aux Anges, pour, il dit en parlant des Anges. Voyez Genes. xx. 2. Isai. xli. 7. Rom. x. 21. Luc. xx. 19. Ou bien πρὸς se met pour quoad : Quant aux Anges, il dit, &c. Vide Heins. Pisc. Camerar. &c.

(b) Jans. Gand. Est. Grot. Theodoret. in Psal. ciii.

(c) Est. Men. Gem. Pisc. Tir. Jun.

(d) Theodoret. Euthym. Ten. Est. alii.

(e) Ἐπὶ τῷ υἱῷ. Pour conserver le rapport entre ce verset & le précédent, il faudroit traduire ici comme là : *De Filio autem dixit* ; comme s'il y avoit : Ἐπὶ τῷ υἱῷ. Le Psalmiste parlant du Fils, dit : *Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel.*

9. *Dilexisti justitiam, & odisti iniquitatem: propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exultationis pro participibus tuis.*

9. Vous avez aimé la justice, & vous avez haï l'injustice : c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction de joie d'une manière plus excellente qu'à tous ceux qui y ont part avec vous.

COMMENTAIRE.

mariage de Salomon. Mais il y a des traits, qui ne conviennent point du tout à ce Prince, & qu'on ne peut vérifier qu'en les appliquant au Messie. Tel est ce verset qui est cité par l'Apôtre : *Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel*. Les anciens Juifs eux-mêmes reconnoissent que ce Pseaume regarde la personne du Messie (a). Et l'Ecriture n'a jamais donné à Salomon le nom de Dieu. *Elohim* qui est dans l'Hébreu, ne se dit pas d'un homme en particulier (b), quoiqu'il se donne quelquefois aux Princes, ou aux Juges. Aquila tout opposé qu'il étoit au Christianisme, a fixé le sens de ce passage d'une manière qui exclut les vaines explications des nouveaux Rabbins (c) : *Votre trône, ô Dieu, est un trône d'équité* ; au lieu que les Juifs voudroient traduire (d) : *Dieu est votre trône* ; ou, *vous êtes assis sur le trône de Dieu*.

Ÿ. 9. PROPTEREA UNXIT TE, DEUS, DEUS TUUS OLEO LÆTITIÆ. Vous avez aimé la justice, c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction de joie, d'une manière plus excellente que ceux qui y ont part avec vous. D'autres traduisent : *C'est pourquoi Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction*. Mais la traduction que nous avons donnée d'abord, est suivie par Symmaque même, ancien Interprète Grec, qui n'étoit nullement favorable à la divinité de JESUS-CHRIST. Le Pere Eternel, Dieu du Fils, en tant que celui ci est revêtu de notre humanité, a donné à cette humanité l'onction de joie, l'effusion, & la plénitude de l'Esprit saint, & de tous ses dons. *N. n. enim ad mensuram dat Deus Spiritum* (e). Au lieu que les Saints, & les Prophètes les plus privilegez, n'en ont reçu qu'avec mesure ; & autant qu'il lui a plu de leur en accorder de sa plénitude : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus* (f).

Cette onction de la récompense de la justice, & de l'équité du Fils de Dieu : *Dilexi justitiam, . . . propterea unxit te, Deus*. JESUS-CHRIST s'est humilié jusqu'au plus profond abaissement, & Dieu l'a élevé dans la gloire la plus sublime. *L'huile de joie*, est ou l'abondance des graces, & des dons du Saint-Esprit, que JESUS-CHRIST selon son humanité a reçu au mo-

(a) Vide Owen. Est. Tir. Targ. in Psal. XLIII.

(b) Grot. Est. hic.

(c) Aq. O' S'énos s'è, O'è, èis aiōn, kai

(d) Sym. apud Theophyl. hic : *Δια τῆτο-
ἐχμοι σι, Θε, ὁ Θεός σου ἐλαίον χαρᾶς, &c.*

(e) Joan. III. 34.

(f) Joan. I. 6. Vide Theophyl. & Chrys. hic.

10. Et : *Tu in principio, Domine, terram fundasti; & opera manuum tuarum sunt Cæli.*

10. Et ailleurs : Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde, & les Cieux sont l'ouvrage de vos mains.

COMMENTAIRE.

ment de son incarnation, & de son union hypostatique avec la nature humaine ; ou celles qu'il a reçues de son Baptême, lorsque le Ciel s'ouvrit, & que le Saint-Esprit se reposa sur lui en forme de colombe ; ou enfin la gloire dont il fut revêtu après son ascension dans le Ciel, lorsqu'il s'assit à la droite du Pere. Ce fut là son sacre, ou comme sa prise de possession du Royaume qu'il avoit mérité par son obéissance, & par ses souffrances, de même qu'un conquérant qui est sacré de l'onction royale, & qui monte sur un trône qu'il a acquis par ses travaux, & par ses victoires, quoiqu'il lui fût déjà dû par le privilège de sa naissance (a).

L'onction qu'il reçoit est plus excellente que celle de tous ceux qui y ont part avec lui ; soit qu'on l'entend des dons du Saint Esprit, ou de la gloire céleste. JESUS-CHRIST a été infiniment relevé au-dessus de tous les Saints ; il n'a point de concurrent qui lui dispute la primauté. Salomon qui est l'objet historique du Pseaume dont ce passage est tiré, n'étoit pas l'aîné des fils de David ; il avoit eu pour concurrent son frere Adonias. Il eut l'honneur d'être élevé au-dessus de tous ses freres, & de recevoir l'onction royale préférablement à eux tous : parce que Dieu l'avoit prévenu de ses bénédictions, & de son choix. Mais JESUS-CHRIST n'a point eu besoin d'une déclaration particulière de la part de Dieu, ni de répandre le sang de ses concurrens ; il est entré en possession de son héritage de plein droit. Tout ce que les Saints ont de graces, & de gloire, ils le tiennent de sa faveur, & comme par un écoulement de la plénitude de ses graces, & de la gloire dont il est revêtu dans le Ciel.

¶ 10. ET TU, DOMINE, IN PRINCIPIO TERRAM FUNDASTI. *Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde.*

Ces Paroles sont tirées du Pseaume ci. 25. où le Psalmiste exprime la douleur des Juifs captifs à Babylone, leurs actions de graces pour leur délivrance prochaine, & pour le rétablissement de la ville, & du Temple de Jérusalem. On sait que la captivité de Babylone étoit le symbole de l'état où gémissoit le genre humain avant la venue de JESUS-CHRIST, & que le retour de cette captivité est une image de la rédemption des hommes par nôtre Seigneur. L'Apôtre applique ici au Sauveur (b) ces paroles : *Vous avez fondé la terre dès le commencement.* Il le reconnoît comme créateur, non-seulement du monde sensible, & matériel, qu'il a créé avec son Pere, mais aussi du monde spirituel ; je veux dire, de son Eglise, dans laquelle il

(a) Philippi. 11. 9. 10.

(b) Ten. Eff. Tir. Jun. Owen.

11. *Ipsi peribunt ; tu autem permanebis : Omnes ut vestimentum veterascent ;*

12. *Et velut amictum mutabis eos , & mutabuntur : tu autem , idem ipse es , & anni tui non deficient.*

11. Ils périront ; mais vous demeurerez ; ils vieilliront tous comme un vêtement ;

12. Et vous les changerez comme un manteau , & ils seront changez ; mais pour vous , vous serez toujours le même , & vos années ne finiront point.

COMMENTAIRE.

regnera éternellement. Le Ciel , & la terre passeront : (ψ. 11.) *Ils vieilliront comme un vêtement* (ψ. 12.) *Vous les changerez comme un manteau ; & ils seront changez : mais pour vous , vous demeurerez éternellement.* Le Psalme ajoute : *Les enfans de vos serviteurs auront dans Jérusalem une demeure permanente , & leur race sera stable éternellement.* Cela ne s'est jamais vérifié dans la rigueur à l'égard des Juifs. Ils sont chassés de leur pays depuis plusieurs siècles. Mais il y aura des Disciples , & des serviteurs de JÉSUS-CHRIST dans l'Eglise , dans la suite de tous les siècles ; & après les jours de cette vie ; ils jouiront d'un bonheur éternel dans le Ciel.

Dans ce passage l'Apôtre prouve trois choses. La première , que le Fils de Dieu est éternel , puisqu'il subsistoit avant la création du monde. La seconde , qu'il est créateur , & par conséquent coéternel , & de même nature que le Père , à qui les Ecritures attribuent presque toujours l'œuvre de la création. Et la troisième enfin , que son Eglise subsistera autant que les siècles ; en cela fort supérieure à la Synagogue , dont les derniers jours étoient marquez à la venue du Messie.

ψ. 11. *IPSI PERIBUNT.* *Ils périront ; mais vous demeurerez.* Il y a dans ce passage trois sentimens divers. Le premier , que les Cieux seront anéantis à la fin du monde. Le second , qu'ils seront seulement changez quant à leur forme extérieure , & accidentelle. Le troisième , qu'ils seront changez en mieux (a). Ce dernier sentiment est le plus suivi , & le plus vraisemblable. Nous examinerons cela plus au long dans la Dissertation sur la fin du monde , & sur le feu qui doit consumer la terre.

ψ. 12. *VELUT AMICTUM MUTABIS EOS.* *Vous les changerez comme un manteau.* Le Grec (b) : *Vous les envelopperez* , ou vous les retournerez *comme un manteau* , ou comme un voile. Vous les retournerez , comme on retourne un habit vieux. Ou enfin : Vous les envelopperez , & vous les plierez comme un habit dont on ne veut plus se servir , ou comme une tente que l'on a abattue , & que l'on veut transporter ailleurs (c).

(a) Chrysost. Theophyl. *ἐκείνη ἡ δόξα δὲ τῆς
μυρίας ἐνέστατο , τὴν μετασχημάτισον τῶν πό-
λεων , &c.*

(b) καὶ ὡς περιβόλαιον ἐλίσξῃς αὐτάς.
(c) Vide Es. Grot.

13. *Ad quem autem Angelorum dixit aliquando : Sede à dextris meis , quoad- usque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ?*

13. Enfin qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite , jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied ?

COMMENTAIRE.

Mais de fort anciens Manuscrits Grecs , au lieu de : *Vous rouleriez , ou vous envelopperiez* , portent (a) : *Vous changerez*. C'est ainsi que la Vulgate , que saint Irénée , & Tertullien ont lû ; & cela est plus conforme à l'Hébreu (b).

¶ 13. AD QUEM ANGELORUM DIXIT ALIQUANDO : SEDE A DEXTRIS MEIS ? *Qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : asseyez-vous à ma droite ?* S. Paul continue à relever la dignité du Fils de Dieu au-dessus des Anges. Les Anges ne paroissent devant le trône de Dieu que prosterner , ou se couvrant le visage par respect ; Dieu les envoie , & leur commande comme à ses serviteurs , & ils mettent leur plus grande gloire à exécuter ses ordres : Mais quant au Fils de Dieu , le Seigneur le fait asseoir à sa droite , & réduit tous ses ennemis à servir de marche-pied à son trône. Ce n'est pas que le Fils ne puisse employer sa propre puissance à les terrasser , & à les amener à ses pieds : mais il est en quelque sorte plus glorieux , & plus digne de sa Majesté , que le Pere Celeste les lui amène , & les fasse plier sous son joug (c). Les ennemis de JESUS-CHRIST sont les Démon , les Payens , les incrédules , les Juifs endurcis , les méchans. Ils ont toujours été aux pieds de sa Majesté divine : mais depuis son Ascension , il exerce sur le monde , le Démon , le péché , & la mort un empire plus sensible , & en un sens plus glorieux , & plus absolu , par la perte des uns , & la conversion des autres ; par la destruction de l'idolâtrie , & du regne du péché , par l'établissement de son Eglise , & la glorification des Elus.

Ces paroles , *jusqu'à ce que* , ne marquent pas un tems limité , après lequel les ennemis du Seigneur doivent cesser de lui être soumis. Ils le seront dans le tems , & dans toute l'éternité , quoique d'une manière fort différente. Dans le tems , les persécuteurs de l'Eglise , les incrédules , les hérétiques , les méchans obéissent malgré eux à JESUS-CHRIST , & servent à ses desseins , & au salut des Elus : mais dans l'éternité , ils sont soumis à des tourmens qui ne finiront jamais. Quelques nouveaux Juifs veulent expliquer de David le Pseaume cix. dont ce passage est tiré : mais les anciens Hébreux étoient de meilleure foi , & avoient qu'il devoit

(a) *Clarom. & S. Germ. G. L. A'māzenc :* mutabis. Ita Tertul. & Iren. & Velez. Vide Grot. Beasim. Esf. Ham.

(b) כלבש תחליפם
(c) Vide Chrys. Theophyl.

14. *Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capiunt salutis?*

14. Tous les Anges ne sont-ils pas des Esprits destinez pour servir, & envoyez pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut?

COMMENTAIRE.

s'entendre du Messie (a). JESUS-CHRIST lui-même a fait convenir les Juifs de son tems qu'il falloit l'expliquer dans ce sens; & il ne faut que le lire, pour se convaincre qu'il ne peut littéralement convenir à David.

ψ. 14. NONNE OMNES ADMINISTRATORII SPIRITUS SUNT? *Tous les Anges ne sont ils pas des Esprits destinez pour servir; & par conséquent fort au-dessous de JESUS-CHRIST, qui est assis à la droite du Pere, Créateur de toutes choses, Fils éternel, & consubstantiel du Pere, & établi souverain Dominateur des Anges, des Archan- ges, & de toute Puissance au Ciel, & en la terre? Les Anges ne sont que des serviteurs destinez par leur état à exécuter les ordres du Pere. Si le Fils a obéi au Pere, & s'il a pris la forme de serviteur, il l'a fait parce qu'il l'a voulu. Mais les Anges sont créez, & destinez pour servir, & pour obéir, en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut. Ce n'est pas à dire que les Anges ne soient destinez qu'à la garde des Elûs (b); il est certain que les réprouvez, comme les Elûs, ont leurs Anges Gardiens; que les Royaumes mêmes, & les Etats sont sous la direction des Anges: mais le premier dessein de Dieu, & son principal objet en cela, est de procurer le salut des prédestinez, & de les conduire à la fin à laquelle il les destine (c). Ce n'est pas sans dessein que l'Apôtre relève la grandeur de JESUS-CHRIST au-dessus des Anges; il écrivoit aux Juifs, qui avoient une trop haute idee de la puissance, & de l'excellence des Esprits bienheureux (d).*

(a) Vide Matth. XXII. 42. Saad Gaon ad Dan. VII. 13. Bereschit Rab. ad Genes. XVIII. 1. Midras Tehillim ad Psal. XVIII. 35.

(b) Vide Tenam difficult. 15. sect. 3. Est. Men.

Owen

(c) Vide Est. hic.

(d) Coloss. II. 18. Vide Theophyl. hic.





CHAPITRE II.

Respect qui est dû à l'Évangile. JESUS-CHRIST s'est rendu moindre que les Anges. Il nous a mérité le salut par son humilité. Il appelle les Fidèles ses frères. Il est devenu semblable à nous, pour apprendre à compatir à nos infirmités.

ψ. 1. *Propterea abundantius oportet observare nos ea qua audivimus, ne forte pereffluamus.*

2. *Si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus, & omnis pravaricatio, & inobedientia accepit justam mercedis retributionem;*

ψ. 1. **N**ous devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues, pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule, & se perd.

2. Car si la Loi qui a été donnée par les Anges, est demeurée ferme, & si tous les violemens de ses préceptes, & toutes les désobéissances ont reçu la juste punition qui leur étoit due.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **P**ROPTER QUOD ABUNDANTIUS. *C'est pourquoi nous devons nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues.* Si JESUS-CHRIST est si fort au dessus & de Moïse, & des Prophètes, & des Anges même, comme je viens de le montrer, quelle attention, quel respect ne devons-nous pas apporter à ce qu'il nous a dit? Cet avis n'étoit pas indifférent pour les Juifs prévenus d'un trop grande estime pour leur Loi, & leurs traditions. Cet attachement trop opiniâtre étoit capable de leur faire perdre tout le fruit de leurs travaux: *Ne forte pereffluatis*, de peur que vous ne deveniez comme l'eau qui s'écoule (a).

ψ. 2. **SI ENIM QUI PER ANGELOS FACTUS EST SERMO.** *Car si la Loi qui a été donnée par les Anges, est demeurée ferme.* Si la Loi de Moïse, que Dieu a donnée à ce Législateur par le moyen des Anges (b), *ordinata per Angelos in manu mediatoris*, comme il dit ailleurs, si cette Loi est demeurée inviolable, pendant une si longue suite de siècles, en sorte que toutes les transgressions qui en ont été faites, ont été punies; ou

(a) *Græc. Μὴ ὥστε ἀπορροῦναι: Ne forte praterfluamus. Chryf. Μὴ ὥστε ἀπορροῦναι, ἐκπνοῦναι.*

(b) *Galat. III. 19. Vide & Act. VII. 53. Qui accepistis Legem in [dispositione] Angelorum, & non custodistis. Deut. XXXIII. 2. Chryf. Theodor. Theophyl.*

3. *Quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem, qua cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qua audierunt, in nos confirmata est,*

4. *Contestante Deo signis, & portentis, & variis virtutibus, & Spiritus sancti distributionibus, secundum suam voluntatem ?*

3. Comment pourrons-nous l'éviter, si nous négligeons l'Evangile du véritable salut, qui ayant été premièrement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu,

4. Auxquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les différens effets de sa puissance, & par la distribution des grâces du Saint-Esprit, qu'il a partagées comme il lui a plu ?

COMMENTAIRE.

par la vengeance de Dieu, ou par celle des hommes. Verset 3. *Comment pourrons-nous éviter le châtimement, si nous négligeons, & si nous violons la parole de salut*, l'Evangile de JESUS-CHRIST, annoncé premièrement par le Seigneur en personne, & ensuite confirmé parmi nous, & publié par ses Apôtres, qui ont été témoins de tout ce qu'ils ont prêché (a), & qui l'ont soutenu par tout au péril même de leur vie ? On infère de ce passage que l'Auteur de cette Epître n'a pas été instruit par une révélation de JESUS-CHRIST, mais qu'il a été témoin des œuvres miraculeuses des Apôtres. Oecumenius (b) & quelques autres après lui, en ont conclu que S. Paul n'étoit pas l'Auteur de cette Pièce. On peut voir la Préface, & Spanhem (c), dans son Traité sur l'Auteur de l'Epître aux Hébreux.

¶ 4. *CONTESTANTE DEO SIGNIS.* Auxquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles qu'ils ont faits en son nom, & par la distribution des grâces du Saint-Esprit, & des dons surnaturels, qu'il leur a fait, & qu'il a partagé comme il lui a plu. Ce qui relève l'Evangile au-dessus de la Loi, est premièrement que la Loi a été donnée à Moïse, par les Anges, & que l'Evangile a été donné par JESUS-CHRIST même à ses Apôtres. 2°. Que JESUS-CHRIST a fait une infinité de miracles, & qu'il a communiqué la même vertu à ses Apôtres, au lieu que Moïse seul a eu le don de faire des prodiges. 3°. Que le Fils de Dieu a envoyé son Esprit à ses Apôtres, & leur a distribué des dons miraculeux, & surnaturels, à eux, & à ceux qui ont crû en lui (d), faveur que l'on n'a jamais vûe sous la Loi. Toutes ces prérogatives prouvent admirablement la supériorité de la Loi nouvelle au-dessus de l'ancienne, & par conséquent le souverain respect que l'on doit avoir pour l'Evangile, & pour tout ce qui nous y est ordonné.

(a) Luc. I. 2. 3. & Act. I. 8, 22. 21. 32. x.
41. I. Cor. xv. 15. I. Petri v. 1.
(b) Oecumen. prefat. in Epist. ad Hebr.

(c) Spanhem parte 3. c. 5.
(d) Marc. xvi. 17. Vide Act. II. & seq.

5. *Non enim Angelis subjecit Deus orbem terra futurum, de quo loquimur.*

6. *Testatus est autem in quodam loco quis, dicens: Quid est homo, quod memor es ejus, aut Filius hominis, quoniam visitas eum?*

5. Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur dont nous parlons.

6. Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture : Qu'est ce que l'homme, pour mériter votre souvenir; & qu'est ce que le Fils de l'homme, pour être honoré de votre visite ?

C O M M E N T A I R E.

¶ 5. **NON ENIM ANGELIS SUBJECIT DEUS ORBEM TERRÆ.** Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur. Ce monde futur est ce que l'Evangile appelle si souvent le Royaume des Cieux, ou le regne du Messie dans les Fidèles (a), que les Hébreux s'étoient figurez comme un tems de pure prospérité, où la paix, & la justice devoient regner sur la terre, à l'exclusion des troubles, des guerres, de l'injustice, de l'erreur. Regne où ils s'attendoient de voir le Messie comme un Monarque, auquel toutes les nations de la terre seroient assujetties; au lieu qu'il falloit l'entendre du regne de la vérité, & de la justice intérieure dans le cœur des Fidèles, & de la paix de l'âme que JESUS-CHRIST est venu apporter dans le monde, en même tems qu'il déclare qu'il est venu y apporter l'épée (b), & la division entre le fidèle, & l'infidèle, le méchant, & le juste, & que ses Disciples, & ses amis seroient au milieu des hommes, comme des agneaux au milieu des loups (c), & que son regne étoit tout intérieur, & n'étoit nullement de ce siècle (d).

D'autres (e) croient que ce monde futur, est le regne de JESUS-CHRIST après son second avènement, & le jugement dernier, lorsque tous les hommes étant ressuscitez, seront les uns éternellement bienheureux & les autres condamnés à des supplices éternels. Mais le premier sentiment paroît meilleur, à cause de l'opposition qu'il met entre ce monde futur, & le tems auquel tout sera assujetti à JESUS-CHRIST sans aucune exception.

¶ 7. 8. L'Apôtre dit donc ici que Dieu n'a point assujetti l'Eglise au gouvernement des Anges, mais à celui de JESUS-CHRIST même. La Loi ancienne avoit été donnée par les Anges; l'Ange saint Michel étoit le conducteur, & le protecteur des Hébreux; les apparitions faites aux patriarches, & aux Prophètes, se faisoient par les Anges; c'étoit à eux à qui Dieu confioit les mystères qu'il leur révéloit; mais dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, c'est le Fils de Dieu qui est le Législateur, le Protecteur, le Chef, le Pere du peuple nouveau, & fidèle.

¶ 6. **TESTATUS EST DICENS: QUID EST HOMO? Le Psalmiste**

(a) Vide, si placet, Chrysost. Riber. Ten. Owen. Ligf. Jac. Capell. Para. Gem. &c. Dans Isaïe ix. 6. suivant les Septante, le Messie est nommé, *Pere du siècle futur*. Voyez l'Exempl. Alex. les Editions de Compl. & d'Alde.

(b) Matt. x. 34.

(c) Luc. x. 3.

(d) Joan. xviii. 36.

(e) Cajet. Liv. Men. Est. Camero Grot. alii: Vide Theophyl. hic.

7. *Minuisti eum paulò minus ab Angelis; gloriâ & honore coronasti eum, & constituisti eum super opera manuum tuarum.*

7. Vous l'avez rendu un peu inférieur aux Anges; vous l'avez couronné de gloire & d'honneur; vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains.

COMMENTAIRE.

a dit: *Qu'est-ce que l'homme pour mériter votre souvenir?* Pour prouver que JESUS-CHRIST est Chef de l'Eglise suivant son humanité, saint Paul se sert d'un passage, qui dans le sens littéral s'entend de tous les hommes, ou de l'homme en général; & il en fait l'application à JESUS-CHRIST homme (*a*); de même qu'Adam reçut de Dieu le domaine sur toute la terre, & sur tous les animaux; ainsi JESUS-CHRIST a reçu de son Père l'empire sur toute l'Eglise, & sur tous les Fidèles; mais l'autorité particulière qu'il exerce sur son église, comme Homme-Dieu, n'exclut point l'empire absolu, & universel qu'il exerce sur tout le monde, & sur toutes les créatures, en tant que Dieu. Quelques Pères, & quelques Interprètes (*b*) soutiennent que les paroles du Psaume ne doivent s'entendre ni d'Adam, ni de l'homme en général; mais l'opinion contraire paroît plus vraisemblable. Le raisonnement de saint Paul est fondé sur la ressemblance d'Adam innocent, à JESUS-CHRIST (*c*); De même que Dieu a soumis toutes choses au premier, ainsi il soumit l'Eglise au second. Les Rabbin, & les anciens Juifs reconnoissent que les prérogatives d'Adam avant sa chute, étoient la figure de celles de JESUS-CHRIST. Cet argument étoit tout-à-fait concluant pour les Hébreux à qui saint Paul écrivoit.

Qu'est-ce que l'homme pour mériter votre souvenir? Il considère la nature humaine avant l'union hypostatique avec le Verbe: en cet état quel étoit son mérite, & qu'est-ce qui put attirer sur elle les yeux de Dieu, & mériter que Dieu l'élevât au souverain comble de l'honneur? Saint Augustin (*d*) a fait voir contre les Pélagiens que l'humanité n'avoit point mérité que le Fils de Dieu s'unît à elle; mais que JESUS-CHRIST s'est incarné, & a pris la nature humaine, par un pur effet de sa miséricorde; que la prédestination du Fils de Dieu en tant qu'homme, qui est le modèle de celle de tous les prédestinez, est entièrement gratuite (*e*): *Sicque ergo predestinatus est ille unus, ut caput nostrum esset; ita mali predestinati sumus, ut membra ejus essemus. Humana hic merita commiscantur, quæ perierunt in Adam, & regnet quæ regnat Dei gratia, &c.*

ψ. 7. MINUISTI EUM PAULO MINUS AB ANGELIS. Vous l'avez rendu un peu inférieur aux Anges. JESUS-CHRIST en tant qu'hom-

(a) Vide Ten. Est. Grot. hic. Euthym. & Jans. in Psal. vii. 5. Theodoret. hic.

(b) Aug. in Psal. vii. D. Thom. Vide Ribér. Jun. Lud. de Dieu, &c.

(c) Rom. vi. 14. 1. Cor. xv. 27. & 45.

(d) Vide Aug. Oper. imperfecti contra Julianum. l. i. c. 138. 139. 140.

(e) Aug. de Prædestin. SS. c. 15.

8. *Omnia subiecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subiectum ei; nunc autem necdum videmus omnia subiecta ei.*

8. Vous lui avez assujetti, & mis sous les pieds toutes choses. Or en disant qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti; & cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti.

COMMENTAIRE.

me, a été en quelque chose inférieur aux Anges. 1°. En ce qu'il est revêtu d'une chair passible, & mortelle. 2°. En ce qu'il s'est réellement soumis à nos besoins, à nos infirmités, aux travaux, aux souffrances, aux humiliations (a). D'autres (b) traduisent le Texte par (c) : *Vous l'avez rendu pour un peu de tems inférieur aux Anges*. Et c'est l'explication la plus suivie : car quoique JÉSUS-CHRIST soit en quelque manière inférieur aux Anges, en tant qu'il est revêtu de notre humanité, il est pourtant vrai que même en ce sens, il est infiniment supérieur aux Anges (d). Il ne leur a paru inférieur que dans le peu de tems de sa passion, & dans le moment de son supplice, & de la mort; ou au plus pendant le cours de sa vie mortelle.

GLORIA ET HONORE CORONASTI EUM, ET CONSTITUISTI EUM, &c. *Vous l'avez couronné de gloire, & d'honneur, & vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains*. Adam fut créé comme le chef-d'œuvre des mains de Dieu, & revêtu de ses dons les plus précieux : juste, innocent, éclairé, heureux, capable de ne pas mourir, s'il vouloit obéir à son Créateur dans une chose infiniment aisée ; il avoit reçu l'empire sur tous les ouvrages du Seigneur, il étoit établi comme un petit Dieu sur la terre (e) : par sa désobéissance il est déchu de tout cela. Mais le Fils de Dieu a heureusement réparé cette disgrâce : en se revêtant de la nature humaine, il l'a élevé à une dignité plus grande que celle qu'il avoit perdue. Si pendant un peu de tems, je veux dire pendant les jours de sa vie pénible, & humiliée, & sur tout dans sa passion, & sur la croix, il a paru inférieur aux Anges, il est bien-tôt rentré dans son état naturel de gloire, de puissance, & de majesté ; par sa résurrection, par son ascension, & par sa séance à la droite du Père. C'est-là où il exerce son empire souverain, & tout-puissant, non seulement sur son Eglise, mais sur toutes les créatures, au Ciel, sur la terre, & dans les enfers. *Omnia subiecisti sub pedibus ejus.*

ψ. 8. IN EO QUOD OMNIA EI SUBJECIT. *En disant qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti.* Quand il dit

(a) Aug. l. 2. de Symb. c. 4. Greg. homil. 8. in Ezech. Est. Men. alii. ἡλυσ.

(b) Origen. Athan. Chrys. D. Thom. Est. Grot. alii.

(c) Ελάττωσε αὐτὸν ὡς ἄνθρωπος ἡμεῖς ὁ γὰρ

(d) Vide Chrys. & Theophyl. hic.

(e) Vide Genes. l. 1. 26. Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram, ut praesit. bestis universaeque terra.

9. *Eum autem, qui modico quàm Angeli minoratus est, vidimus Jesum, propter passionem mortis, gloriâ & honore coronatum; ut gratiâ Dei, pro omnibus gustaret mortem.*

9. Mais nous voyons que Jésus, qui avoit été rendu un peu inférieur aux Anges, a été couronné de gloire & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte; Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous.

COMMENTAIRE.

que Dieu a assujetti toutes choses à JÉSUS-CHRIST comme Homme-Dieu, il n'a rien excepté; & par conséquent les Anges comme tout le reste, lui sont demeurez soumis; le monde présent, comme le monde futur; les être visibles, comme les invisibles. Mais, me direz-vous, d'où vient donc que toutes choses ne lui rendent pas une obéissance parfaite, & que nous voyons encore tant de peuples rébèles à ses ordres, & incrédules à sa parole, & à celle de ses Apôtres? Il ne répond pas directement, ni expressément à cette objection en cet endroit: mais il y a pleinement satisfait au Chapitre précédent, où il y a montré *ψ. 6.* que tous les Anges adorent le Fils de Dieu dans le monde futur, c'est-à-dire, dans le Ciel. Et *ψ. 8.* en disant que son trône est un trône éternel; & au *ψ. 13.* où il cite ce passage: *Asséyez vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied (a).* Il faut donc dire que réellement tout est soumis à JÉSUS-CHRIST dès à présent, quelques persécutions qui s'élèvent contre son Eglise, & contre les Fidèles; mais qu'à la fin des siècles, & après la résurrection, son regne paroîtra plus absolu, & plus parfait.

Quelques-uns (b) l'expliquent ainsi: Pour vous prouver que ces paroles que je viens de citer, ne regardent pas Adam, ou les hommes en général, mais JÉSUS-CHRIST; c'est que nous ne voyons pas que jusqu'ici toutes choses soient soumises à l'homme; il faut donc chercher un autre sujet dans qui se vérifie cette promesse du Seigneur, qui promet que toutes choses lui seront assujetties. Ce sujet n'est autre que JÉSUS-CHRIST. Dieu, & homme, à qui tout obéit dans le Ciel, & sur la terre; sur tout depuis qu'ayant été pour un peu de tems inférieur aux Anges, pendant sa vie mortelle, il a été couronné de gloire, & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte, & en récompense de son obéissance (c).

ψ. 9. UT GRATIA DEI PRO OMNIBUS GUSTARET MORTEM.
Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous. Ou, c'est une grace

(a) Voyez Riber. & Menesb. Jan. & S.
Chrysost. Theophyl. &c.

(b) Grot. Bez. Camero.
(c) Philipp. 11 10.

toute particulière de Dieu (a), que JESUS-CHRIST selon son humanité ait souffert la mort pour tous les hommes. Le Texte Grec est entièrement conforme à la Vulgate, tant dans les Imprimez, que dans les Manuscrits qui nous restent (b). Mais autrefois il y avoit des Exemplaires Grecs, & Latins, qui au lieu de *par la bonté de Dieu*, (*gratiâ Dei*,) lisoient sans Dieu (c), ou à l'exception de Dieu; comme s'ils avoient voulu éloigner le sens qui pouvoit venir dans l'esprit du Lecteur, en disant que JESUS-CHRIST étoit mort, selon son humanité, & non pas suivant sa divinité: *Abſque Deo*. Et ce qui fait connoître l'antiquité de cette diverſe leçon, c'est qu'on la remarque dans Origènes (d), dans ſaint Ambroise (e), dans ſaint Jérôme (f) dans Vigile de Tapſe (g), dans Théodoret (h), dans ſaint Fulgence (i), & dans Oecuménius. Ce dernier ſoupçonne les Neſtorienſ d'avoir corrompu le Texte de cet endroit, pour favoriſer leur erreur, en diſant que JESUS-CHRIST avoit ſouffert ſans la nature divine.

Origènes enſuivant cette mauvaiſe manière de lire, avoit crû que le Fils de Dieu étoit mort pour tous, à l'exception de Dieu; & qu'ainſi ſa mort avoit été utile, non ſeulement aux hommes, mais auſſi aux Anges, & aux Démons. Théodoret (k) ſuit viſiblement ce ſens dans l'explication de cet endroit, & je ne ſai ſi c'eſt lui que veut marquer Oecuménius ſans le nommer, en rapportant ſon opinion. Il eſt à remarquer que preſque tous les ſentimens extraordinaires, & erronez que l'on trouve dans Origènes, ſont puiséz, ou de quelques écrits apocryphes auxquels il donnoit trop d'autorité, ou de quelques paſſages de l'Ecriture qu'il liſoit mal. On trouve la même leçon, *abſque Deo*, dans quelques Exemplaires Syriaques (l).

Saint Chryſoſtome (m), & quelques autres après lui, ont crû que cette manière de parler: *Ut guſtaret mortem*, inſinuoit que JESUS-CHRIST n'étoit mort, pour ainſi dire, que pour goûter la mort, & non pas pour en éprouver les ſuites humiliantes; il n'eſt mort que pour peu de tems, & eſt reſſuſcité auſſi-tôt. Mais dans le ſtyle des Hébreux (n), *goûter la mort, voir la mort*, ſignifie promptement, & réellement mourir; comme dans un repaſtous les conviez ſont obligez de boire à la ronde, & de goûter du vin qu'on leur préſente dans une coupe; ainſi tous les hommes ſont con-

(a) Joan. III. 16. Sic Deus dilexit mundum, ut Filium ſuum unigenitum daret.

(b) ὅπως χάριν Θεοῦ ἴπαι πάντες γινώσκουσιν.

(c) Κοις Θεοῦ.

(d) Origen in Joan. p. 38.

(e) Ambros. de fide & Grat. l. 2. c. 4. & l. 5.

de 4.

(f) Hieronym. in Galat. l. 2.

(g) Vigil. Tapſ. l. 2. contra Eutycho.

(h) Theodoret. plurib. locis.

(i) Fulgent. l. 3. c. 20. ad Trasimund. & l. de Incarnat. c. 10.

(k) Theodoret. hic: Τὸ μὲντοι πάθος ἵπαι πάντων ὑπάρχει, πάντα γὰρ ἵπαι κλητὴν ἔχει τὴν φύσιν ταύτης ἰδέσθαι δὲ θανάτου. μὲντοι ἵπαι φύσιν ἀνθρώπου. Τάμα δὲ πάντα τὰ δὲ θανάτου ἰδέσθαι φασκεῖν.

(l) Vide Grot. Bez. Troſium apud Mill. hic.

(m) Chrys. hic: Τὸν πάθος γὰρ πάντες γινώσκουσιν. Καὶ ἐν ἵπαι θανάτου. Ὅτι τὸ γὰρ ἵπαι γινώσκουσιν, αὐτὸ μὲντοι ἵπαι αὐτὸν θάνατον δίδωσι, ἵπαι αὐτὸν θάνατον.

(n) Matt. XVI. 28. Marc. IX. 1. Luc. IX. 27. Joan. VIII. 52. Vide Est. Ten. Bez.

10. *Decebat eum enim, propter quem omnia, & per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.*

10. Car il étoit bien convenable que celui pour qui, & par qui sont toutes choses, & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans, consommât, & perfectionnât par les souffrances celui qui devoit être le Chef, & le Prince de leur salut.

11. *Qui enim sanctificat, & qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare,*

11. Aussi celui qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe. C'est pourquoi il ne rougit point de les appeller ses freres,

COMMENTAIRE.

damnez de goûter chacun à son tour la mort qu'il leur est inévitable.

ψ. 10. DECEBAT ENIM EUM, PROPTER QUEM OMNIA. Car il étoit bien convenable que celui pour qui, & par qui sont toutes choses, c'est-à-dire Dieu le Pere (a), qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans adoptifs par les mérites de son Fils, qu'il consommât, ou qu'il consacra par les souffrances celui qui devoit être le Chef, le Prince, & l'Auteur de leur salut. Dieu Auteur de tout bien, Créateur de toutes choses, auquel toutes choses doivent se rapporter comme à leur objet, & à leur fin, a voulu par un effet de sa sagesse, & de sa justice, que JESUS-CHRIST son Fils unique, qu'il avoit destiné pour être notre Rédempteur, & notre Sauveur, achevât son sacrifice par les souffrances, & méritât ainsi le salut à ses Elûs, & à lui-même la gloire infinie dont il est revêtu (b). Et s'il étoit de sa sagesse que son Fils unique n'entrât dans la gloire que par la voye des souffrances (c), n'est-il pas juste que nous suivions la même route, puisqu'enfin il nous a montré l'exemple, afin que nous suivions ses traces (d)? Par là saint Paul lève le scandale de la croix, qui étoit si odieux aux Juifs, & qui leur paroissoit si fort incompatible avec la qualité du Messie.

ψ. II. QUI ENIM SANCTIFICAT, ET QUI SANCTIFICANTUR, EX UNO OMNES. Aussi celui qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe. Le même JESUS-CHRIST qui nous sanctifie, qui nous rachette, qui nous sauve, qui satisfait à son Pere pour nos péchez, & nous-mêmes qui sommes sauvés, rachetons, & purifions, avons tous la même nature humaine (e). De même que sous la Loi le Prêtre, & le peuple étoient d'une même nature, afin que le Prêtre pût compatir aux infirmités du peuple, puisqu'il les ressentoit aussi en lui-

(a) Chrysost. Περὶ τῆς ἀποστολῆς ἐν τῷ αὐτῷ βιβλίῳ. Ita Theophyl. & alii passim; Erasmi. Est. Grot. Men. Ham. &c.
(b) Philipp. II. 10.

(c) Luc. XXIV. 26. 46.

(d) 1. Petri II. 21.

(e) Ita Ten. Est. Rib. Owen. alii.

12. *Dicens : Nuntiabo nomen tuum fratribus meis, in medio Ecclesie laudabo te.*

13. *Et iterum : Ego ero fidens in eum. Et iterum : Ecce ego, & pueri mei, quos dedit mihi Deus.*

14. *Quia ergo pueri communicaverunt carni & sanguini, & ipse similiter participavit eisdem, ut per mortem destrueret eum, qui habebat mortis imperium : id est, Diabolum :*

12. En disant : J'annoncerai votre nom à mes freres ; je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée de votre peuple.

13. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnez.

14. Comme donc les enfans sont d'une nature mortelle, composée de chair & de sang, c'est pour cela que lui-même a pris aussi cette même nature, afin de détruire par sa mort celui qui étoit le principe de la mort, c'est-à-dire, le Diable ;

COMMENTAIRE

même (a) ; ainsi dans la Loi de grace, Dieu par sa sagesse a voulu que notre Sauveur, & notre Prêtre, notre Médiateur, & notre Répondant fût revêtu de notre nature, & ressentit nos infirmités, afin qu'il y fût plus sensible, & qu'il s'employât avec plus de zèle à nous secourir.

C'est pour cela qu'il ne rougit point d'appeler ses Fidèles, ses Apôtres, ses freres. Voyez *Matt. xxvii. 11. 10. Dites à mes freres qu'ils aillent en Galilee. Joan. xx. 17. Rom. vi. 11. 20.* Et enfin au Pseaume xxxi. 23. *Je raconterai votre nom à mes freres.* Ce Pseaume convient admirablement à JESUS-CHRIST dans presque toutes ses parties ; il n'y a aucune piece dans l'ancien Testament où le Sauveur soit marqué d'une manière plus expresse.

Y. 13. *ET ITERUM : EGO ERO FIDENS IN EUM. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui.* C'est JESUS-CHRIST qui parle dans le Pseaume xvii. 3. ou dans *Isaie xii. 2. ou viii. 17.* Dans tous ces endroits on trouve : *Je mettrai en Dieu ma confiance*, ou quelque chose d'équivalent. Saint Paul veut prouver par là ce qu'il a dit ci-devant, que le Fils de Dieu étoit de même nature que nous (b), puisque comme l'un de nous il dit qu'il met en Dieu toute sa confiance.

ET ITERUM : ECCE EGO, ET PUERI MEI. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donné. Ce passage est tiré d'*Isaie viii. 18.* Ce Prophète y parle comme figure du Messie (c). Il dit que le Seigneur l'a établi lui, & ses enfans pour être un signe dans Israël ; en sorte que ce qui lui arrivoit, & ce qu'il faisoit étoit souvent une figure de ce qui devoit arriver à tout Israël. L'Apôtre fait l'application de ce passage à JESUS-CHRIST, pour montrer qu'il n'est pas d'une nature différente de ses Disciples, & de ses Fidèles ; de même qu'un pere est de même nature que ses enfans, ainsi le Fils de Dieu fait homme, est de même nature que nous, puisqu'il nous appelle ses enfans. Voyez le y. 14.

Y. 14. *UT PER MORTEM DESTRUERET EUM, QUI HAB*

(a) V. de Hebr. v. 1. & seq.

(b) Chrysost. Theodoret. Theophylact. Vide

Est Gemar. Camero alios.

(c) Ita Gemar. & Grot. lica.

15. *Et liberaret eos qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituri.*

15. Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie.

COMMENTAIRE.

LIBERAT MORTIS IMPERIUM. *Afin de détruire par sa mort, celui qui étoit le principal de la mort. Voilà en quoi la sagesse de Dieu a principalement éclaté. Elle a voulu que la mort fût vaincue par la mort; que le Démon qui avoit vaincu un homme, fût aussi à son tour surmonté par un homme, & que le salut du monde s'opérât dans la chair, comme sa perte étoit venue de la chair (a). Sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem; sic & per unius justitiam in omnes homines in justificationem vite. JESUS-CHRIST a voulu combattre en quelque sorte à force égale avec le Démon, afin que sa victoire en fût plus glorieuse (b); Ut inventor mortis Diabolus; per ipsam quam vicerat, vinceretur; in quo conflictu pro nobis inito, magno & mirabili æquitatis jure certatum est, dum omnipotens Dominus cum servissimo hoste, non in sua majestate, sed in nostra congreditur humilitate; objiciens ei eandem formam eandemque naturam, &c.*

¶ 15. **ET LIBERARET EOS QUI TIMORE MORTIS.** *Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude. Avant la venue de JESUS-CHRIST, tous les hommes, même, les Juifs, étoient en quelque sorte sous l'esclavage de la mort. Jusqu'à JESUS-CHRIST, la mort, & le péché ont régné dans le monde (c). Les plus saints personnages mouroient à la vérité dans l'espérance du salut, de l'immortalité, & de la résurrection: mais ils regardoient ces biens dans un si grand éloignement, qu'ils ne pouvoient regarder la mort, que comme un grand mal. A présent que le Messie, le Libérateur a paru, qu'il a vécu parmi nous, qu'il a vaincu la mort par sa résurrection, qu'il a tiré des sombres cachots les âmes des Saints qui y étoient renfermées, & qu'il leur a ouvert les portes du Ciel; qu'il a détruit l'empire de l'erreur, de l'idolâtrie, du péché, & du Démon, par la prédication de son Evangile, les vrais Fidèles regardent la mort comme le commencement de leur félicité éternelle (d).*

(a) Rom. v. 18. 19. 1. Cor. xv. 21.

(b) D. Leo Mag. ser. 1. de Nativ. Domini.

(c) Rom. v. 12. 14. 17.

(d) Rom. vii. 2. viii. 2. 1. Cor. xv. 26. 54.

55. Vide Es. Tir. his.

16. *Nusquam enim Angelos apprehendit : sed semen Abraha apprehendit.*

16. Car il ne s'est pas rendu le libérateur des Anges; mais il s'est rendu le libérateur de la race d'Abraham.

17. *Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, & fidelis Pontifex ad Deum, ut repropitiaret delecta populi.*

17. C'est pourquoi il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses frères, pour être envers Dieu un Pontife compatissant & fidèle en son ministère, afin d'expier les péchez du peuple.

COMMENTAIRE.

§. 16. NUSQUAM ENIM ANGELOS APPREHENDIT. *Il ne s'est pas rendu le Libérateur des Anges.* Le terme Grec (a) que la Vulgate a traduit par *apprehendit*, signifie arrêter, saisir, comme quand on arrête un esclave fugitif, ou un homme qui va se précipiter, ou un bête sauvage qui s'enfuit; ou enfin étendre la main sur quelqu'un pour le mettre en liberté; lui tendre la main pour lui aider, pour le tirer des liens, de la servitude, du danger &c. S. Paul dit donc ici que JESUS-CHRIST n'a point racheté les Anges rebelles, qu'il ne leur a point tendu la main dans leur chute, qu'il les a abandonnés dans leur malice, & dans leur rébellion: mais qu'il s'est contenté de racheter la race d'Abraham: non pas qu'il n'ait aussi racheté les autres hommes, puisqu'il est mort pour tout le monde, comme il le dit ailleurs (b); mais en écrivant aux Hébreux, auxquels les promesses de la rédemption avoient été faites préférentiellement aux autres, il suffisoit de leur faire voir que le Fils de Dieu avoit exécuté les promesses faites autrefois à leurs peres (c). De plus, comme tous les Fidèles sont compris sous le nom de *race d'Abraham*, ou d'*Israël de Dieu*, comme S. Paul le prouve en d'autres endroits (d), il suffisoit de marquer la race d'Abraham, pour comprendre tous ceux qui dans la suite des siècles, devoient avoir part aux promesses.

Les Peres Grecs, & Latins, & plusieurs bons Commentateurs traduisent le passage dont il s'agit, par: *Il n'a point pris la nature de l'Ange, mais celle de l'homme.* Il ne s'est point uni hypostatiquement à la nature angélique, mais à la nature humaine (e). Cette explication toute vraie qu'elle est, ne contente pas nos Critiques; ils préfèrent la première que nous avons rapportée. Ils remarquent que si S. Paul avoit voulu désigner l'union du Verbe à la nature angélique, il se seroit expliqué par le passé, au lieu que dans le Grec, il s'exprime par le présent: *Car il ne prend pas*

(a) Οὐ γὰρ διὰ τοῦ Ἀγγέλων ἀπαλλάττειται.

(b) Heb. 11. 9. 2. Cor. 5. 14. 15.

(c) Est. Grot. Rib. Owen. alii.

(d) Rom. 12. 6. 7. 8. Galat. 12. 23. Rom. 12.

17. 18. Galat. 111. 6. & 11. 16.

(e) Chrysost. Οὐ γὰρ διὰ τοῦ Ἀγγέλων ἀπα-

λαμβάνεται, ἀλλὰ πνεύματος Ἀβραάμ. Τί ἐστιν ὁ φωνή; καὶ Ἀγγέλων φωνὴν ἀνεδίξατο, ἀλλ' ἀνθρώπου, Ita Theodoret. Theophyl. alii Græci. Ita Ten. Tir. & Gemar. hic. Bernard de gradib. humilit.

18. *In eo enim in quo passus est ipse, & tentatus, potens est & eis qui tentantur, auxiliari.*

18. Car c'est des peines & des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté, & éprouvé, qu'il tire la vertu & la force de secourir ceux qui sont aussi tentez.

COMMENTAIRE.

les Anges, ou il ne leur offre pas son secours, il ne les retire pas de l'esclavage. De plus cette manière de parler est dure, *il ne prend pas les Anges*, pour dire, il ne s'unit pas à eux par l'union hypostatique.

¶ 17. UNDE DEBUI PER OMNIA FRATRIBUS SIMILARI. *C'est pourquoi il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses freres.* Puisqu'il a voulu être notre Rédempteur, & nôtre Pontife, qui nous sanctifie, & nous tire de la servitude du péché, il étoit convenable qu'il fût de même nature que nous, afin qu'il fût un Pontife compatissant, & fidèle (a). Il nous est semblable en tout, c'est-à-dire, dans toutes les qualitez communes, & naturelles à l'homme, comme la mort, les souffrances, les besoins ordinaires; mais non pas le péché, la concupiscence, l'ignorance, l'erreur, la maladie, qui sont des suites, non de la nature, mais du péché de l'homme.

¶ 18. IN EO IN QUO PASSUS EST IPSE TENTATUS. *Car c'est des souffrances par lesquelles il a été éprouvé, qu'il tire la vertu de secourir ceux qui sont aussi tentez.* Ou plus simplement (b): *Car ayant passé par toutes les épreuves qu'il a souffertes, il peut (c) se sentir porté à compatir à ceux qui sont tentez, & éprouvez.* Les peines qu'il a souffertes, sont un motif pour l'engager à compatir à ses freres, & à ne leur pas refuser son secours dans le besoin.

Non ignara mali miseris succurrere disco (d).

(a) Voyez ci après Heb. v. 1. & seq.

(b) Εἰς τὸ ὅτι πεπεισμένος αὐτὸς συμπαρῶν, δύναται τοῖς πεπαισμένοις βοηθεῖν.

(c) Δύναται, potest; aptus, idoneus,

proclivis, redditur ad succurrendum. Est. Men- Tir. Owen. &c.

(d) Virgil. Æneid. I. v. 634.





CHAPITRE III.

JESUS-CHRIST est supérieur à Moïse. Il est notre Apôtre & notre Pontife. Il faut l'écouter, de peur d'encourir l'indignation de Dieu. Ceux qui tombent dans l'endurcissement, & qui ferment l'oreille à ses paroles, seront punis comme les Israélites dans le Désert.

ψ. 1. **U**NDE, fratres sancti, vocationis cœlestis participes, considerate Apostolum, & Pontificem confessionis nostræ Jesum;

2. Qui fidelis est ei qui fecit illum, si-
cut & Moyses in omni domo ejus.

ψ. 1. **V**ous donc, mes saints freres, qui avez part à la vocation céleste, considérez JESUS, qui est l'Apôtre & le Pontife de la Religion que nous professons;

2. Qui est fidèle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moïse lui a été fidèle en toute sa maison.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **U**NDE, FRATRES SANCTI, VOCATIONIS CÆLESTIS. PARTICIPES. Vous donc, mes saints freres, qui avez eu part à la vocation céleste, considérez JESUS qui est l'Apôtre, & le Pontife de notre Religion (a). Puis donc que JESUS est notre Sauveur, & notre Pontife, de même nature que nous, & sensible à nos maux, comme je viens de vous le prouver, & puisque vous avez eu l'avantage d'être appelés à la foi, & de connoître le Fils de Dieu incarné, qui a vécu parmi vous, & qui est l'Apôtre, & le Pontife de notre Religion; l'Apôtre, comme envoyé de son Pere (b), pour nous annoncer la bonne nouvelle de sa venue; le Pontife, qui s'est offert à Dieu pour notre salut, & notre sanctification; écoutons aujourd'hui la voix de ce divin Maître, l'Apôtre de notre salut; recourons avec confiance à ce Pontife pour expier nos péchez: & si nous avons l'avantage d'être dans la justice, & dans l'innocence, conservons précieusement ce dépôt, & craignons de tomber dans l'endurcissement, & dans l'indifférence sur l'affaire de notre salut. Voilà à peu-près le dessein de tout ce Chapitre. Moïse fut l'Envoyé, le Ministre, l'Apôtre des Hébreux; Aaron son frere fut leur Pontife. JESUS-CHRIST a réuni dans lui seul ces deux qualitez avec une supériorité suréminente.

(a) Ἀρχιεὶς καὶ ὁμολογίας. Chrys. Theophyl. τῆς ἐκκλησίας. Οὐ γὰρ ἐστὶν ὁμοῦς λαοῦ ἀρχιεὶς ἀρχιερεὺς, ἀλλὰ καὶ ὁμολογίας.

(b) Vid Theodoret. Theophyl. Est. Grot. Men. Jun. Vide Genes. XLIX. 10. Joann. IX. 7.

3. *Amplioris enim gloria iste præ Moyse dignus est habitus, quanto ampliore honorem habet domus, qui fabricavit illam :*

4. *Omnis namque domus fabricatur ab aliquo. Qui autem omnia creavit, Deus est.*

5. *Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus, tamquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant :*

3. Mais il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a bâti la maison, est plus estimable que la maison même :

4. Car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un. Or celui qui est l'architecte, & le créateur de toutes choses, est Dieu.

5. Quant à Moïse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur, pour annoncer au peuple tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire :

COMMENTAIRE.

¶ 2. QUI FIDELIS EST EI QUI FECIT ILLUM. *Qui est fidèle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moïse lui a été fidèle dans toute sa maison.* JESUS-CHRIST, & Moïse ont cela de commun, que l'un, & l'autre ont été établis dans la maison de Dieu comme des fidèles Ministres, & dispensateurs; Moïse dans la Synagogue, & JESUS-CHRIST dans l'Eglise. Nous avons remarqué ailleurs (a) que le mot de *fidèle*, en Hébreu, *néeman*, se prenoit quelquefois dans un sens générique, pour un dispensateur, un intendant de la maison d'un Prince. Ainsi Moïse étoit de *Néeman*, le fidèle de la maison de Dieu dans Israël, & JESUS-CHRIST dans l'Eglise Chrétienne.

¶ 3. AMPLIORIS ENIM GLORIÆ ISTE PRÆ MOYSE DIGNUS EST HABITUS. *Mais JESUS-CHRIST a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a bâti la maison, est plus estimable, que la maison même.* JESUS CHRIST étoit l'architecte, Moïse, & tout le peuple Hébreu étoient comme l'édifice. Comme donc l'architecte est fort au-dessus du bâtiment dont il est auteur, ainsi JESUS-CHRIST est fort au-dessus de Moïse. Les Hébreux ont toujours été fort jaloux de la gloire de Moïse. Ils l'élevaient au-dessus de tous les autres Prophètes; ils ont bien de la peine à avouer que le Messie l'emportera en tout sens au-dessus de lui (b). L'Apôtre sans rien ôter au mérite, ni à la gloire de Moïse, conserve ici à JESUS-CHRIST toute la supériorité qui lui est due sur le Législateur d'Israël. Il avance que Moïse, tout le peuple Hébreu, toute l'Eglise Judaïque, est l'édifice du Fils de Dieu. Que Moïse lui-même n'a fait qu'exécuter ses ordres, & bâtir suivant son plan. Cela est indubitable dès qu'on reconnoît JESUS-CHRIST comme Dieu, comme Fils de Dieu, comme sagesse, comme parole du Père. Verset 4. *L'Architecte, & le Créateur de toutes choses est Dieu.*

¶ 5. MOYSES FIDELIS ERAT... TANQUAM FAMULUS. *Moïse*

(a) Num. XII. 7.

(b) Vide Lud de Dieu-hic.

7. Christus verò tamquam Filius, in domo sua; quæ domus sumus nos, si fiduciam & gloriam spei usque ad finem firmam retineamus.

6. Mais JESUS-CHRIST comme le Fils, a l'autorité sur sa maison; & c'est nous qui sommes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joie des biens que nous espérons.

COMMENTAIRE.

a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur. Dans une grande maison il y a des serviteurs de différens étages. L'intendant tout élevé qu'il soit au-dessus des autres domestiques de la maison, est toutefois serviteur (a). Moïse étoit le premier Ministre de la Synagogue. Mais après tout, il n'étoit que Ministre du Seigneur. JESUS-CHRIST au contraire est le Maître de la maison, l'héritier du Pere; *comme Fils il a autorité sur la maison.* Moïse étoit chargé d'annoncer au peuple les volontez du souverain Maître; il ne disoit que ce qu'il lui étoit ordonné de dire. Voici ce que dit le Seigneur: Le Seigneur m'a parlé, & m'a ordonné de vous dire. C'est ainsi qu'il parloit au peuple. Mais JESUS-CHRIST parle avec autorité (c), comme maître & indépendant.

7. QUÆ DOMUS SUMUS NOS. C'est nous qui sommes sa maison: Nous qui avons crû en lui, & qui composons son Eglise. Il insinüe que la Synagogue n'est plus à proprement parler la maison du Seigneur, & que l'Eglise a succédé à toutes ses prérogatives. Et qu'au lieu que la Synagogue avoit Moïse pour Ministre, l'Eglise a JESUS-CHRIST pour Chef, & pour Protecteur. Chacun de nous entre dans l'édifice spirituel de cet édifice, comme autant de pierres vivantes, & choisies (c); ayant pour fondement JESUS-CHRIST même, qui est la pierre angulaire; choisie, précieuse: *Ad quem accedentes lapidem vivum, & ipsi tamquam lapides vivi superadificamini, domus spiritualis, &c.*

SI FIDUCIAM, ET GLORIAM SPEI. Pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joye des biens que nous espérons. Il ne suffit pas au Chrétien de croire en Dieu, & d'embrasser les veritez de l'Evangile, il faut persévérer dans la foi, & dans l'espérance des biens que nous entendons. *Gloria spei* est une expression hébraïque, pour marquer l'espérance que nous avons d'être un jour glorifiés, ou l'espérance dans laquelle nous mettons toute notre gloire; & nôtre bonheur; & qui nous soutient contre toutes les adversitez, & les peines de la vie. C'est ce qui rendoit les Apôtres si fermes dans leurs travaux, & qui leur donnoit de la joye au milieu des persécutions (d):

(a) Theophyl. Παῦς καὶ αὐτὸς ἄρ. ἢ τῷ δίκῃ. . ὡς καὶ ἐν ταῖς δικαίαις οἱ ἑταῖροι, εἰ καὶ περιέχουσιν αὐτῶν, πάλιν ἐμὲδμοι τοῖς αἰμαίς.

(b) Matt. VII. 29.

(c) 1. Petri II. 4. 5.

(d) Act. V. 41.

7. Quapropter sicut dicit Spiritus sanctus : Hodie si vocem ejus audieritis,

8. Nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione, secundum diem Tentationis in deserto,

7. C'est pour cela que le Saint-Esprit a dit : Si vous écoutez aujourd'hui sa voix,

8. N'endurcissez point vos cœurs, comme il arriva au tems que le peuple étoit au Désert, dans le lieu appelé Contradiction, & Tentation,

COMMENTAIRE.

Ibant Apostoli gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Et S. Paul (a) : Nous nous glorifions dans l'esperance de la gloire des enfans de Dieu ; & non-seulement cela, mais nous nous glorifions aussi dans nos tribulations.

¶ 7. 8. HODIE SI VOCEM EJUS AUDIERITIS, NOLITE OB-DURARE CORDA VESTRA. *Si vous écoutez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez point vos cœurs.* C'est une suite de l'avis qu'il vient de donner aux Hébreux. Puisque JESUS-CHRIST est notre Chef, notre Apôtre, & notre Pontife, & que nous sommes ses freres, ses enfans, & sa maison, persévérons jusqu'à la fin dans la confiance en son secours, & dans l'espérance en ses promesses ; soyons attentifs, & fidèles à écouter, & à pratiquer sa parole, & craignons qu'endurcissant nos cœurs par le mépris de sa parole, par la désobéissance, ou par le péché (b), nous ne soyons exclus du bonheur du Ciel, comme les Hébreux, qui après leur sortie d'Egypte, se révoltèrent contre Dieu, & furent exclus de l'entrée de la terre promise.

SICUT IN EXACERBATIONE, SECUNDUM DIEM TENTATIONIS IN DESERTO. *Comme il arriva au tems que le peuple étoit dans le désert, dans le lieu appelé contradiction, & tentation.* Nous ne connoissons que le campement de Raphidim (c) qui ait porté le nom de *tentation*, & *contradiction* ; parce que le peuple ayant manqué d'eau, s'emporta, & murmura contre Dieu, & contre Moïse, doutant si Dieu pourroit lui fournir de l'eau dans ce désert ; c'est ce doute qui est proprement appelé *tentation* (d). D'autres croient que le Psalmiste veut marquer ce qui arriva au retour des Envoyez, qui avoient parcouru tout le pays de Canaan, & qui ayant rapporté que les Cananéens étoient un peuple redoutable, & leur pays un pays presque inaccessible, à cause des villes dont il étoit muni, les Israélites se révoltèrent, & voulurent s'en retourner en Egypte (e). Enfin il y en a qui veulent qu'il soit parlé ici de ce

(a) Rom. v. 2. 3.

(b) Vide Est. Men. Deut. xv. 7. x. 16.

(c) Exod. xvi. 7. Vocavit nomen loci illius Tentatio, propter jurgium filiorum Israël. L'Hébreu porte : Il appella ce lieu Massa, & Meriba,

ou Tentation, & Contestation, à cause de la contestation des Enfans d'Israël. Voyez aussi Deut. vi. 19.

(d) Vide Theophyl.

(e) Num. xiv. 2. & seq.

9. *Ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt, & viderunt opera mea.*

10. *Quadraginta annis propter quod infensus fui generationi huic, & dixi: Semper errant corde. Ipsi autem non cognoverunt vias meas.*

11. *Sicut juravi in ira mea: Si introibunt in requiem meam.*

9. Où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance, & où ils virent les grandes choses que je fis.

10. J'ai supporté ce peuple avec peine, & avec dégoût durant quarante ans, & j'ai dit en moi-même: Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur; ils ne connoissent point mes voies:

11. C'est pourquoi je leur ai juré dans ma colère, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.

COMMENTAIRE.

qui arriva aux eaux de contradiction (a), lorsque Moïse, & Aaron manquèrent à glorifier le Seigneur au rocher de Cadés. *Dies tentationis*, marque ce qui arriva au lieu nommé la tentation; comme le jour de *Madian* (b), se met pour la défaite des Madianites; le jour de *Jérusalem*, le jour de sa prise, & de sa disgrâce.

¶ 9. *UBI TENTAVERUNT ME.* Où vos peres me tenterent; & voulurent éprouver si j'aurois assez de pouvoir pour leur fournir de l'eau dans le désert; quoique je leur eusse donné déjà tant de preuves de ma puissance, & de ma bonté, en les tirant de l'Egypte, & en leur faisant passer la mer Rouge à pied sec.

¶ 10. *QUADRAGINTA ANNIS PROPTER QUOD INFENSUS FUI.* J'ai supporté ce peuple avec peine pendant quarante ans. Quelques uns (c) joignent les *quarante ans* à ce qui précède: *Ils ont éprouvé ma puissance, & ils ont vu les grandes choses que j'ai faites pendant quarante ans.* Mais l'autre opinion est plus suivie, quoiqu'au fond il importe peu laquelle on suive, puisque toutes les deux forment un fort bon sens. Dieu n'a été en colère pendant quarante ans contre son peuple, que parce qu'ils ont été rebelles, & désobéissans pendant tout ce tems. On peut voir le Commentaire sur le Pseaume xciv. 10. sur les divers sens de ce verset. Quelques Manuscrits Grecs omettent ces mots: *Propter hoc*, afin de joindre j'ai été fâché, à *quarante ans*: comme en effet ils y sont joints dans l'Hébreu, & dans le Grec du Pseaume xciv. d'où tout ceci est tiré.

NON COGNOVERUNT VIAS MEAS. Ils ne connoissent point mes voyes. Ils ne s'appliquent point à connoître, & à pratiquer mes volontez, mes ordonnances, mes desseins. Ou, ils ne s'appliquent point à connoître quelles sont les voyes que je suis, quelle est ma conduite, & combien mes vûes sont au-dessus de celles des hommes (d).

¶ 11. *SI INTROIBUNT IN REQUIEM MEAM.* Qu'ils n'entreront

(a) Num. xx. 13. Vide Genes. Tanan.

(b) Isai. ix. 4.

(c) Riber. Owen. Pisc. alii.

(d) Comparez Isai. lx. 8.

12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi à Deo vivo :

13. Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallaciâ peccati.

12. Prenez donc garde, mes freres, que quelqu'un ne tombe dans un dérèglement de cœur, & dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. Mais plutôt exhortez-vous chaque jour les uns les autres, pendant que dure ce tems que l'Ecriture appelle, Aujourd'hui ; de peur que quelqu'un de vous, étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement.

COMMENTAIRE.

point dans le lieu de mon repos. A la lettre : J'ai juré ; s'ils entreront dans mon repos. Mais c'est une manière de parler usitée dans les juremens, où l'on sous-entend quelque chose ; par exemple : Que Dieu me punisse, si je ne me vange de mes ennemis ; ou que je sois menteur, s'ils entrent dans mon repos, dans le lieu de ma demeure, dans la terre de Canaan, où j'avois promis de les introduire. Dieu fit ce serment (a), lorsqu'après le retour des Envoyez qui avoient visité la terre de Canaan, les Israélites tombèrent dans la révolte, & voulurent s'en retourner en Egypte. Alors le Seigneur jura que de toute cette multitude d'hommes, il n'y auroit que Josué, & Caleb qui entreroient dans le pays de promesse.

¶ 12. NE FORTE SIT IN ALIQUO VESTRUM COR MALUM. Prenez garde que quelqu'un de vous ne tombe dans un dérèglement de cœur. Tout ce qui arrivoit aux Israélites étoit figuratif. Leur sortie d'Egypte, leur passage de la mer Rouge, & leur voyage dans le désert, représentoient notre conversion, notre baptême, notre vie dans la profession du Christianisme. La terre promise, le repos de Dieu, marquent le bonheur du Ciel. Si nous voulons y arriver sûrement, il faut éviter tout ce qui a fait le malheur des Hébreux ; le murmure, l'infidélité, la désobéissance, l'esprit de rébellion, & d'indépendance. C'est ce que S. Paul appelle ici le cœur mauvais, ou l'ingratitude, ou la malignité qui porte à interpréter les choses en mauvaise part ; & l'incrédulité, la défiance, qui porte à tenter Dieu, & à douter de sa puissance, & de sa bonté.

¶ 13. SED ADHORTAMINI VOSMETIPSOS (b). Exhortez-vous chaque jour les uns les autres, ... de peur que quelqu'un ne tombe dans l'endurcissement. Soutenez-vous les uns les autres par vos exhortations, & par vos bons exemples ; exhortez-vous à la persévérance. Affermissez ceux qui sont foibles dans la foi, aidez à relever ceux qui sont tombés ;

(a) Num. XIV. 28. 29.

(b) Πραγκαλείτε ἑαυτοὺς. Theophyl. οἱ καθ' ἑαυτοὺς ἀλλήλους, καὶ ὑποστηρίζετε. ὡς ἡ

μετὰ τὸν Εἰς ὃ καὶ αἰὲν τις, διαρκῶς αὐτοὺς ἄλλους ἔχει.

14. *Participes enim Christi effecti sumus; si tamen initium substantia ejus usque ad finem firmum retineamus.*

15. *Dum dicitur: Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.*

14. Car il est vrai que nous sommes entrez dans la participation de JESUS-CHRIST; mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous;

15. Pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu appelé Contradiction.

COMMENTAIRE.

afin que vous passiez les jours de cette vie, que l'Ecriture appelle aujourd'hui, *hodie*; ces jours si courts & si traversés, sans tomber dans l'endurcissement : *Ut non obduretur quis ex vobis, fallaciâ peccati*; Que la séduction du péché, les attraites de la volupté, les tromperies du Démon, ne vous jettent point dans l'endurcissement & dans l'infidélité.

ψ. 14. PARTICIPES ENIM CHRISTI EFFECTI SUMUS. *Nous sommes entrez dans la participation de JESUS-CHRIST.* Nous sommes, pour ainsi dire, incorporez avec lui par le Baptême (a) : *Quicumque in Christo baptizati estis; Christum induistis* : Vous êtes entrez en participation de ses mérites, de ses grâces, de son héritage, de ses promesses; vous êtes devenus ses frères, & les enfans adoptifs du Pere Céleste. Mais à condition de conserver inviolablement jusqu'à la fin, le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous. Ce commencement de l'être nouveau, *initium substantia ejus*, n'est autre que la foi, selon les Peres (b), par laquelle nous subsistons, dans laquelle nous avons en quelque sorte pris une nouvelle naissance. Quelques-uns (c) l'expliquent des promesses que nous avons faites au commencement de notre conversion dans le Baptême; ou de la ferme espérance que nous avons eue dès le commencement (d); ou de cette première vie que nous avons goûtée dans JESUS-CHRIST après avoir reçu la foi (e) & la justification. Ce qui revient au sentiment des Peres, dont nous avons parlé. Il ne suffit pas de croire en JESUS-CHRIST, il faut persévérer dans la foi & dans la pratique de la vie Chrétienne. C'est à la persévérance que tout est promis.

ψ. 15. DUM DICITUR. *Pendant qu'on nous dit.* Ce n'est pas seulement aux anciens Hébreux qui vivoient sous David, que l'on dit : *Gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs.* Ces paroles nous regardent comme

(a) Galat. III. 26.

(b) Chrys. Τις ἐστὶν ἡ ἀρχὴ τῆς ὑποστάσεως; πῶς αἰσιν λεγεί, δι' ἧς ὑπέρβωμεν, καὶ κατὰ τὴν οὐρανὴν, ὡς αὖτε τῆς ἐπίτης. Ita

Theodoret. Theophyl.

(c) Camerac. Schindl.

(d) Grot. Camero.

(e) Ribet. Vat. Zeger. Est. Men. Tena, Para.

16. *Quidam enim audientes, exacerbaverunt; sed non universi qui profecti sunt ex Egypto per Moysen.*

16. Car quelques-uns l'ayant entendu, irritèrent Dieu par leurs contradictions : mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte.

COMMENTAIRE.

eux. *ψ. 16.* Car quoique quelques-uns, de ceux qui l'ont entendu, se soient endurcis, *cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte.* Josué & Caleb furent fidèles au Seigneur, & nous sommes leurs successeurs & leurs imitateurs : prenons garde seulement de ne pas dégénérer, & de ne pas encourir la disgrâce de Dieu, en imitant les Israélites murmurateurs & désobéissans. Vous ne devez pas être surpris du petit nombre des Fidèles, qui persévèrent dans le bien, puisque d'un si grand nombre d'Hébreux sortis de l'Egypte, l'Ecriture ne nomme que Josué & Caleb, qui entrèrent dans la Terre promise.

Si Chrysostome & ceux qui le suivent (a) croient qu'il faut joindre le verset 15. au commencement du Chap. suivant, & que tout ce qui est contenu dans les versets 16. 17. 18. & 19. doit être mis en parenthèse 15. *Pendant qu'on nous dit, aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs,* Chap. 1v. 1. Craignons que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre nous qui en soit exclus. Mais d'autres (b) le joignent à ce qui précède *ψ. 13. & 14. Exhortez-vous les uns les autres, pendant que dure le tems d'aujourd'hui; de peur que quelqu'un ne tombe dans l'endurcissement. 14. (Car nous sommes appelés, à condition de persévérer dans la foi.) Exhortez-vous, dis-je, les uns les autres, pendant que l'on vous dit: Aujourd'hui si vous écoutez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs.*

ψ. 16. QUIDAM ENIM EXACERBAVERUNT. Car quelques-uns irritèrent Dieu. Ceux qui sortirent d'Egypte méritèrent par leur murmure, que Dieu les fît périr dans le Désert, & les exclût de la Terre promise. Mais ce malheur n'arriva pas à Caleb & à Josué, qui demeurèrent fidèles. Nous pouvons choisir entre ces exemples, si nous voulons être les imitateurs du petit nombre des ames choisies, ou de la foule des mécontents.

Théodoret traduit le Grec par une interrogation (c) : *Car qui sont ceux qui n'ayent pas irrité le Seigneur ?* Y en a-t-il quelqu'un qui lui soit demeuré fidèle ? Il y en a peu à la vérité ; mais enfin *tous ceux qui sortirent d'Egypte, ne tomberent pas dans le murmure.* Et nous pouvons nous ranger avec le petit nombre. Cette manière de lire est digne de con-

(a) Vide Chrys. Theophyl. Erasm. Grot. &c.

(b) Est. Camero, Ribero.

(c) τίς ὁ ἀπειθήσας παραμένων; ἀντὶ τούτου.

17. *Quibus autem infensus est quadraginta annis ? Nonne illis qui peccaverunt , quoniam cadavera prostrata sunt in deserto ?*

18. *Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius , nisi illis qui increduli fuerunt ?*

19. *Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem.*

17. Or qui sont ceux que Dieu supporta avec peine , & avec dégoût durant quarante ans , sinon ceux qui avoient péché , dont les corps demeurèrent étendus dans le Désert ?

18. Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient jamais dans son repos ; sinon ceux qui n'obéirent pas à sa parole ?

19. En effet nous voyons qu'ils n'y purent entrer , à cause de leur incrédulité.

COMMENTAIRE.

sidération. Car enfin il n'est guères naturel de dire : *Quelques-uns ont irrité le Seigneur* , lorsque de six cens mille hommes , on n'en excepte que deux qui ne l'ayent pas irrité.

¶ 17. *QUIBUS AUTEM INFENSUS EST ? Qui sont ceux que Dieu supporte avec dégoût* , sinon les murmureurs ? Dieu ne punit pas indifféremment tous les Israélites : il ne fit éclatter sa colère que contre ceux qui l'avoient irrité. Il vous est aisé avec sa grace de ne les pas irriter , en demeurant soumis au Seigneur , & fidèles à ses paroles.





CHAPITRE IV.

Hébreux rebelles exclus du repos de Dieu, & de la Terre promise. Les Chrétiens doivent y entrer en leur place, à moins qu'ils ne méritent d'en être exclus par leur faute. C'est la foi qui nous y donne entrée. Efficacité de la parole de Dieu. JESUS-CHRIST est notre Pontife ; approchons-nous de lui avec confiance.

†. 1. *T* *Imeamus ergò ne forte relictâ pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimeretur aliquis ex vobis desse.*

†. 1. *C* *Raignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus.*

COMMENTAIRE.

†. 1. *T* *IMEAMUS ERGO NE FORTE RELICTA POLLICITATIONE.* Craignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit dans le Chapitre précédent. Puisqu'il y a un si grand nombre d'Israélites exclus de la terre de Canaan, craignons d'être les imitateurs de leur murmure, & de leur désobéissance, de peur que nous ne soyons exclus (a), non de la terre de Canaan, mais de l'héritage du Ciel, dont ce pays n'étoit qu'une figure très-imparfaite ; car enfin, †. 2. comme on leur avoit promis ce pays, on nous a promis aussi l'héritage du Ciel ; & de même qu'il ne leur servit de rien d'entendre la parole du Seigneur, parce qu'ils ne l'accompagnèrent pas de foi, & d'obéissance, ainsi nous pouvons déchoir des promesses qui nous ont été faites.

Saint Chrysostome, & ceux qui comme nous l'avons vû, joignent le †. 15. du Chapitre précédent au commencement de ce Chapitre-ci, l'expliquent ainsi : *Pendant qu'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, craignons* que quelqu'un ne se rende indigne des promesses, & ne soit exclus de l'entrée de la terre promise. Le Texte porte : *Craignons donc*, mais on a ôté la particule *donc*, à cause de l'éloignement des paroles auxquelles cela se rapporte, & à cause de la longueur de la parenthèse.

(a) *Existimeretur ex vobis aliquis desse :*
 ἀλλὰ τίς ὑπολαμβάνει. Theophyl. τυτίς, μή τις
 ὑπολάβῃ ἰλαστικῶν ἔργων ἀπαρχομένην τὴν
 γὰρ αὐτῶν, οὐκ ἔστι, μὴ ὑπολάβῃ, ἀλλὰ μὴ δὲ

καὶ ὑπολάβῃ. On peut traduire : *Craignons que quelqu'un ne veuille demeurer en arrière.*

2. Etenim & nobis nuntiatio est, quemadmodum & illis : sed non profuit illis sermo auditus, non admixtus fidei ex iis quæ audierunt.

3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus, quemadmodum dixit : Sicut juravi in iramea : Si introibunt in requiem meam : & quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

2. Car on nous l'a annoncée aussi-bien qu'à eux : mais la parole qu'ils ouïrent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entenduë.

3. Pour nous qui avons crû, nous entrerons en ce repos, dont il est dit : Comme j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront point dans ce repos ; quoique ses ouvrages fussent achevez dès le commencement du monde ;

COMMENTAIRE.

¶ 2. NON ADMISTUS FIDEI EX IIS QUÆ AUDIERUNT. La parole qu'ils ouïrent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'ouïrent. Tous les Hébreux ouïrent la parole de Dieu, mais tous ne la reçurent pas comme il faut, & ne l'incorporèrent pas dans leurs actions ; ils ne la mêlèrent pas, pour ainsi dire, dans le corps de leur vie, & de leur conduite. Le Grec imprimé est semblable à la Vulgate (a), & rapporte *admixtus*, à *sermo Dei*, qui précède. Mais plusieurs anciens Manuscrits le rapportent aux Juifs incrédules (b) ; en sorte qu'il faudroit traduire : *Non profuit illis non admixtis fidei. La parole de Dieu ne leur servit de rien parce qu'ils ne s'incorporèrent pas avec la foi des choses qu'ils entendirent.* Qu selon d'autres (c) : A la foi de ceux qui avoient entendu la parole. Saint Chrysostome l'entend de Josué, & de Caleb, qui remplis de foi, ne se mêlèrent point au peuple rebéle à la parole qu'il avoit ouïe. La diversité est plus dans les paroles, que dans le sens, puisque tout le monde convient que les promesses devinrent inutiles au peuple par sa faute, soit qu'il ne se soit pas incorporé à la parole qu'il ouït, soit que la parole ne fût pas passée dans le corps de ses actions.

¶ 3. INGREDIEMUR ENIM IN REQUIEM, QUI CREDIDIMUS. Pour nous qui avons crû, nous entrerons en ce repos ; dans le repos promis à ceux qui sont fidèles au Seigneur. Et ne croyez point que je parle du repos, ou de la demeure dans la terre de Canaan. Le peuple y est entré depuis long-tems ; & David, qui dans l'endroit du Pseaume que nous avons cité, promet le repos à ceux à qui il parle, ne l'entendoit pas sans doute de l'entrée dans ce pays, dont Israël étoit en possession depuis tant d'années : il ne l'entendoit pas non plus du repos du Sabbat, dont il est dit que Dieu se reposa après la création des êtres sensibles ; cela étoit

(a). Οὐκ ἀπέλυσεν ὁ λόγος τῶ ἀκούσιν ἰσχύς μὴ συγκαταμίνας τῇ πίστει τοῖς ἀκούσιν.

(b). Οὐκ ἀπέλυσεν ἰσχύς μὴ συγκαταμίνας τῇ πίστει. Ita Alex. Clar. & S. Germ.

Steph. a. d. s. 2. 1. 1a. Rœ. 2. Pët. 1. 2. alii.

Arab. Eth. Chrys. Theodoret. Theophyl. alii.

(c). τῇ πίστει τῶ ἀκούσιν αὐτῶν. Ita Clarom. G. L. Germ. Lat.

4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic : *Ex requirit Deus die septima ab omnibus operibus suis.*

5. Et in isto versum : *Si introibunt in requiem meam.*

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, & ii., quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem :

7. Iterum terminat diem quandam. Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.*

8. Nam si eis Jesus requiem præstisset, numquam de Ialía loqueretur posthac die.

9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

4. Car l'Ecriture dit en quelque lieu ; parlant du septième jour ; Dieu se reposa le septième jour, après avoir achevé toutes ses œuvres.

5. Et il est dit encore ici : Ils n'entrent point dans mon repos.

6. Puisqu'il faut donc que quelques-uns y entrent : & que ceux à qui la parole en fut premièrement portée, n'y sont point entrés à cause de leur infidélité ;

7. Dieu détermine encore un nouveau jour ; qu'il appelle Aujourd'hui, en disant tant de tems après David, ainsi que je viens de dire : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.

8. Car si Josué les avoit établis dans ce repos, l'Ecriture n'auroit eu garde de parler depuis d'un autre jour.

9. Ce sabbat, & ce repos est donc réservé au peuple de Dieu.

COMMENTAIRE.

achevé il y avoit long-tems. Il y a donc un troisième repos, dont il veut parler, qui est celui dont nous jouirons dans le Ciel (a). C'est ce que saint Paul explique dans les versets 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

ET QUIDEM OPERIBUS AB INSTITUTIONE MUNDI PERFECTIS. Quoique ses ouvrages fussent achevés dès le commencement du monde. Ce n'est donc pas du repos que Dieu prit alors, & en mémoire duquel il établit le jour du Sabbat, que le Psalmiste veut parler. Il nous parle non d'une chose passée, mais d'une chose à venir.

¶ 6. QUONIAM IGITUR SUPEREST. Puis donc qu'il faut encore que quelques-uns entrent dans le repos dont parle le Prophète. On ne peut l'entendre que d'un repos futur. Or ni celui du Sabbat, ni celui de l'entrée en la terre promise, ne sont point futurs. Ce n'est donc point de ces divers repos dont parle ici le Psalmiste.

¶ 7. ITERUM TERMINAT DIEM QUANDAM. Dieu détermine encore un nouveau jour, en disant : *Aujourd'hui, &c.* David a vécu long-tems après Josué. Il parle d'un repos futur. Ce repos n'est donc pas celui que Josué procura au peuple : (¶ 8.) Car si Josué les avoit introduits dans ce repos, dans le vrai repos, dans le repos après lequel il n'y en a plus d'autre à espérer, David n'auroit eu garde de parler d'un autre jour, ni d'une autre demeure.

¶ 9. ITAQUE RELINQUITUR SABBATISMUS POPULO

(a) Vide Chrysostr. Theodoret. Theophyl. Est. Ten. alias.

10. *Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut à suis Deus.*

10. Car celui qui est entré dans le repos de Dieu, se repose aussi lui-même, en cessant de travailler, comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages.

COMMENTAIRE.

DE I. *Ce sabbat*, ce repos, cette dernière demeure, est donc réservée au peuple de Dieu, aux vrais imitateurs de la foi, & de l'obéissance de Caleb, & de Josué, aux vrais fils d'Abraham, à Israël selon l'esprit, à nous qui avons crû en JESUS-CHRIST, & qui avons reçu sa parole, & son baptême, & qui espérons avec le secours de sa grace jouir un jour de l'éternité bienheureuse.

Quelques Anciens (a) s'autorisoient de ce passage, pour dire que le monde ne dureroit que six mille ans; après quoi les Saints demeureroient encore mille ans sur la terre, & enfin iroient jouir dans le Ciel d'un bonheur ineffable pendant toute l'éternité. Les six mille ans de durée du monde sont représentés par les six jours de la création; les mille ans de repos, par le jour du Sabbat, auquel Dieu se reposa: Et enfin les jours de l'éternité sont désignés par le huitième jour, dont la durée n'est pas limitée. Mais ces opinions ne sont plus suivies depuis plusieurs siècles. On est revenu de l'autorité de certains Livres, qui avoient donné cours à ces sentimens. Le passage de saint Paul que nous expliquons, ne leur est pas favorable; & celui de l'Apocalypse (b); dont nous parlerons en son lieu, doit s'expliquer dans un sens figuré. Le sentiment des Millénaires doit son origine aux fables Judaïques; son introduction dans le Christianisme, à la malice de Cérinthe; son établissement parmi les Chrétiens, à la crédulité de Papias; son accroissement, à la facilité de quelques Anciens, qui sans examiner les sources d'où cette opinion étoit venue, l'ont adoptée trop légèrement (c).

¶ 10. QUI ENIM INGRESSUS EST IN REQUIEM EJUS.

Car celui qui est entré dans le repos de Dieu, dans la béatitude éternelle, se repose de ses travaux, comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages. Ainsi & le Sabbat, & l'entrée de la terre promise étoient des figures du repos qui nous est promis dans le Ciel. Quelques-uns (d) traduisent le Grec de cette sorte (e): *Car JESUS entrant dans son repos par sa résurrection, ou*

(a) Vide Iran. l. 5. c. 28. & 29. Origen. l. 2. contra Cels. Lactant. l. 7. c. 14. Hilary. Canon. 20. in Matt. Hieronym. Ep. ad Cyprian. Vide & Aug. de civit. l. 20. c. 7. Gregor. Nyss. Exposit. in Ps. vi. & Not. Manardi in Epist. Barnab. p. 196. 197. 102.

(b) Apoc. xx. 2. 3. 4. 5.

(c) Voyez la Dissertation de M. Du-Pin sur les Millénaires.

(d) Owen. Jan. Lud. de Dieu:

(e) Ο' ὃς εἰσελθὼν ἵς τὴν κατὰ σατάναν αὐτοῦ αὐτὸς κατεπαύθη ἀπὸ τῶν ἔργων αὐτοῦ, &c.

11. *Festinemus ergo ingredi in illam requiem; ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.*

12. *Vivus est enim sermo Dei, & efficax, & penetrabilior omni gladio accipiti; & pertingens usque ad divisionem animæ, ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum, & intentionum cordis.*

11. Hâtons-nous donc d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe en une désobéissance semblable à celle de ces incrédules.

12. Car la parole de Dieu est vivante, & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle entre & pénètre jusques dans les replis de l'ame & de l'esprit, jusques dans les jointures & dans les moëllles; & elle mêle les pensées & les mouvemens du cœur.

COMMENTAIRE.

par son ascension dans le Ciel, s'est aussi reposé de ses travaux, de même que Dieu s'est reposé de ses ouvrages au septième jour. Voilà donc deux sabbats; l'un de Dieu, & l'autre de JESUS-CHRIST, Le premier convient aux Juifs; le second aux Chrétiens. Les Juifs s'abstiennent le jour du Sabbat des travaux corporels; les Chrétiens espèrent de jouir dans le Ciel du bonheur éternel; & de la récompense de leurs travaux.

ψ. 11. FESTINEMUS ERGO. Hâtons-nous donc d'entrer dans ce repos. Travaillons avec empressement à arriver à la béatitude, & à nous rendre digne des récompenses que le Fils de Dieu nous a promises, & craignons que quelqu'un ne tombe dans une désobéissance pareille à celle des Israélites incrédules, & qu'il ne soit exclus de l'entrée du Ciel. A la lettre (a) : *Que quelqu'un ne tombe dans cet exemple d'incrédulité, ou dans cette incrédulité, dont les mauvais Israélites nous ont donné l'exemple (b).*

ψ. 12. VIVUS EST ENIM SERMO DEI, ET EFFICAX (c). Car la parole de Dieu est vivante, & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans. Plusieurs anciens Peres (d), & plusieurs nouveaux Commentateurs (e) entendent ici par la parole de Dieu, le Verbe divin, la Sagesse éternelle, la seconde personne de la sainte Trinité. JESUS-CHRIST est le Verbe divin, vif, efficace, plus pénétrant, & plus perçant qu'une épée à deux tranchans, capable de pénétrer dans les replis de l'ame, & de l'esprit, & jusques dans les jointures, & dans les moëllles. On ne peut contester aucune de ces qualitez au Fils de Dieu, au Verbe éternel. Il voit tout, il connoît tout, il pénètre tout, il peut tout. Il est le maître des cœurs, il les tourne où il veut; il éclaire les esprits, & les appelle

(a) ἵνα μὴ ἐν τῷ αὐτοῦ ὑποδείγματι πῶς ὁ ἀπειθεύς. *Clarom.* Ἐν τῷ αὐτοῦ ὑποδείγματι ἀλλοθείας : Cadat à veritate. S. Germ. & Latt.

(b) Est. Grotius.

(c) Hieronym. in Is. LXVI. Vivus & evidens ;

comme s'il eût lû ἐναργής, au lieu de ἐνεργής.

(d) Ambros. l. 4. de fide, c. 3. l. 2. in Luc. c. 2. l. 1. de Abel. c. 3. Cyrill. Alex. l. 2. in Joan. c. 37. Theodoret.

(e) D. Thom. Lyran. Oecum. Cajet. Gloss. ord. Cornel. Tena, Owen. Jun. Riber. alii.

doucement,

doucement, efficacement, comme, & quand il veut. Enfin il venge avec sévérité, & avec rigueur les injures faites à son Pere, & à lui-même par les infidèles, les incrédules, & les méchans.

Mais ce sentiment est attaqué, premièrement, parce qu'il ne s'agit point ici du Verbe de Dieu. 2°. Parce que S. Paul ne se sert point ordinairement du mot *Logos*, pour désigner le Fils de Dieu. 3°. Parce que la conjonction *car*, fait voir que ce verset est une suite du précédent, où il ne s'agit que du repos éternel, & des voyes pour y parvenir. Il est donc plus naturel de l'expliquer de la parole, ou de l'ordre, & de la volonté de Dieu (a). Les Hébreux représentent la parole du Seigneur comme un être actif, animé, tout-puissant, vengeur, éclairé, qui voit tout, & qui pénètre tout. Ainsi il est dit (b) que *l'homme ne vit pas seulement de la nourriture sensible, mais aussi de toute parole de Dieu*; c'est-à-dire, de tout ce à quoi Dieu donne la vertu de nourrir, & de sustenter. Ailleurs (c) on dit que ce n'étoit pas les herbes, ni les médicamens qui guérissent les Hébreux mordus des serpens; *mais la parole de Dieu, qui guérit toutes choses*. Et encore (d), en parlant de la mort des premiers-nés de l'Egypte: *Votre parole toute puissante descendant du haut du Ciel, vint armée d'un glaive meurtrier au milieu de la terre destinée à une perte entière, & remplit tout de meurtres, & de carnage*. Dans Isaïe (e), le Seigneur envoie sa parole, elle exécute ce qu'il lui ordonne, & ne revient point qu'elle n'ait accompli ce qui lui a été commandé; & dans l'Evangile (f), le Centenier dit à JESUS-CHRIST: *Mon Seigneur, commandez à votre parole, & mon serviteur sera guéri*.

Dans tous ces passages la parole de Dieu est décrite comme un être qui entend, & qui exécute les volontez du Seigneur. Ici S. Paul après avoir rapporté le passage du Prophète, qui exhorte les hommes à éviter l'incrédulité, & l'esprit de révolte, de peur d'être exclus de l'entrée du repos éternel, il conclut en disant: Que l'on ne doit point mépriser la parole du Saint-Esprit, que c'est une parole vive, & efficace, & plus perçante qu'une épée à deux tranchans. Que ceux qui ne voudront pas l'écouter, & s'y soumettre, seront traités avec une souveraine vigueur; que personne ne doit se flatter d'éviter sa sévérité; qu'elle pénètre le fond des cœurs, & entre jusques dans les replis de l'ame, & de l'esprit; qu'elle punit non-seulement les désobéissances, & les infidélitez formelles, mais aussi les pensées délibérées, & les desirs contraires à l'ordre de Dieu.

PERTINGENS USQUE AD DIVISIONEM ANIMÆ AC SPIRITUS. Elle pénètre jusques dans les replis de l'ame, & de l'esprit. Comme

(a) Chrysost. Theophyl. Theodoret. Hesél. Est. Grot. Capell. Gerard. Camero.

(b) Sap. XVI. 26. Matt. IV. 4. Deut. VIII. 3.

(c) Sap. XVI. 12.

(d) Sap. XVIII. 15.

(e) Isai. LV. 11.

(f) Luc. VII. 7.

13. *Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda, & aperta sunt oculis ejus ad quem nobis sermo.*

14. *Habentes autem Pontificem magnum, qui penetravit Caelos, Jesum Filium Dei, teneamus confessionem.*

13. Nulle créature ne lui est cachée ; tout est à nud & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons.

14. Ayant donc pour grand Pontife Jesus Fils de Dieu, qui est monté au plus haut des Cieux, demeurons fermes dans la foi, dont nous avons fait profession.

COMMENTAIRE.

une épée tranchante, qui perce jusqu'au fond de l'ame, & la sépare du corps, ainsi la parole de Dieu sonde les pensées les plus secrètes, & les mouvemens les plus cachez (a) ; ou plutôt, elle touche, elle ébranle, elle perce le cœur, & l'ame. *Anima*, & *spiritus* en cet endroit, ne marquent qu'une même chose. L'Apôtre relève la force de la parole de Dieu, en comparant ses effets à ceux d'un couteau, ou d'une épée tranchante. Philon dit toute la même chose de la parole de Dieu (b).

ψ. 13. NON EST ULLA CREATURA INVISIBILIS IN CON-
SPECTU EJUS. *Nulle créature ne lui est cachée.* Il parle toujours de la parole de Dieu, comme de Dieu même. Elle voit tout, elle connoît tout ; rien n'est capable de se soustraire à sa pénétration, & à ses lumières. *Tout est nud, & à découvert aux yeux de celui dont nous parlons.* Les termes du Texte Grec (c) nous rappellent encore à la métaphore d'une épée. La parole de Dieu dont nous parlons, est comme un glaive tranchant, sous les coups duquel tout tombe, tout se découvre, & tend pour ainsi dire le cou pour être décapité ; car c'est la vraie signification du Texte original. *Ad quem nobis sermo*, est mis pour, *de quo nobis sermo* (d) ; de même que ci-devant chap. 1. verset 7. *Et ad Angelos quidem dicit*, au lieu de, *de Angelis dicit*.

ψ. 14. HABENTES ERGO PONTIFICEM MAGNUM. *Ayant donc pour grand Prêtre Jesus Fils de Dieu.* Il a comparé ci-devant JESUS-CHRIST à Moïse, qui tira le peuple de l'Egypte, mais qui n'eut pas le pouvoir ni d'arrêter leur murmure dans le désert, ni de les introduire dans la terre promise, dans le repos du Seigneur. Ici il compare le même Fils de Dieu à Aaron frere de Moïse, lequel étant grand-Prêtre des Hé-

(a) Prov. xx. 27. *Lucerna Domini spiraculum hominis, quæ investigat omnia secreta ventris.*

(b) Philo lib. *Quis rerum divinarum heres.* τῷ τομῇ ὅς συμπάσκει αὐτὴ λόγῳ, ὅς ἐκ τῆς οὐρανόθεν ἀκινδύνως ἀκμὴν ὁρατῶν, οὐδὲ πῶς ἀλλὰ ἐκ ἀσφαλείας πάντων, ἐπιδείκνυται μάχα

ὅς ἀτόμων, καὶ λογιζμένων ἀμαρτῶν διεξέλθει.

(c) Οὐκ ἔστι κτιστὶς ἀφανὴς ἀόρατος αὐτῷ πάντα τὰ ὄντα, καὶ παρὰ χαλκισμένα τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ ; περὶ ὧν ἡμῖν ὁ λόγος.

(d) Ita Erasmus. Grot. Tigur. Castell. Bisc. Bona Jac. Capell. alii.

15. *Non enim habemus Pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris; tentatum autem per omnia pro similitudine, absque peccato.*

16. *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae; ut misericordiam consequamur, & gratiam inveniamus in auxilio opportuno,*

15. Car le Pontife que nous avons n'est pas tel, qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses; mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché.

16. Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de sa grace, afin d'y recevoir miséricorde, & d'y trouver le secours de sa grace dans nos besoins.

COMMENTAIRE.

breux, ne put ni arrêter les effets de la colère de Dieu sur son peuple, ni lui procurer l'entrée dans la terre de Canaan. Au lieu que JESUS-CHRIST infiniment supérieur, & à Moïse, & à Aaron, nous mérite en réalité, ce que ni l'un, ni l'autre n'ont pu obtenir de Dieu, ni pour eux, ni pour le peuple dont ils étoient chargez. Ayant donc un tel grand-Prêtre, plein de tendresse, & de compassion pour nous, d'une puissance infinie, comme étant monté au plus haut des Cieux, & étant assis à la droite du Pere, demeurons ferme dans la foi dont nous avons fait profession: *Teneamus confessionem* (a), & espérons tout de ce souverain Pontife.

¶ 15. NON ENIM HABEMUS PONTIFICEM. Car le Pontife que nous avons, n'est pas tel, qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses. Il s'est revêtu de notre nature, comme il l'a montré ci-devant (b), il a éprouvé nos infirmités, il a ressenti nos peines; il aura donc compassion de nous: il nous écoutera lorsque nous l'invoquerons; *puisqu'il a éprouvé comme nous* (c) toutes sortes de tentations, hormis le péché. Il n'a point ressenti le mouvement de concupiscence, ni le désordre du péché, ni l'ignorance, ni l'erreur de la maladie, qui sont des effets du péché de l'intemperance, ou des excès, dont JESUS-CHRIST n'étoit pas capable. Mais pour tout le reste, il s'est rendu semblable à nous. Aaron avoit cela de conforme avec le Fils de Dieu, qu'il étoit soumis aux infirmités humaines, & il y étoit soumis même quant au péché, & à la concupiscence, ce que n'étoit pas JESUS-CHRIST; mais Aaron n'avoit ni le pouvoir, ni l'autorité de consoler, de purifier, & de sauver: au lieu que le Sauveur remet par lui-même les péchez. Aaron n'avoit que la voye de remontrance, & de prière; JESUS-CHRIST commande en maître, & offre à son Pere une hostie d'un mérite infini. On verra au chapitre suivant les prééminences du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, au-dessus de celui d'Aaron.

¶ 16. ADEAMUS ERGO... AD THRONUM GRATIAE. Allons

(a) Vide sup. III. I. Riber. Est. Grot. Quelques Exemplaires Latins lisent *confessionem spei nostra*; ce qui est tiré du Chap. x. 23. Est. Zeger.

(b) Hebr. II. 17. 18.

(c) Pro similitudine; id est, similiter, juxta similitudinem. Arab. Grot. Est. Ten. Castal.

donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grace, ou devant le trône de Dieu de graces, & de bonté, au pied du Fils de Dieu notre Pontife tout plein de miséricorde (a). D'autres croient que S. Paul parle du trône du Pere des miséricordes (b); le trône convient au Seigneur, & au Juge, & non pas au Pontife. Dieu a deux trônes, disent les Hébreux : le trône de jugement, ou de sévérité, & le trône de grace, ou de miséricorde. C'est par JESUS-CHRIST, que nous avons accès au trône de grace, afin que nous y trouvions le secours dans nos besoins : *Ut gratiam inveniamus in auxilio opportuno*. Que nous trouvions graces à ses yeux, & que nous obtenions le secours de sa grace dont nous avons besoin dans nos pressantes nécessitez.



CHAPITRE V.

Devoirs d'un Grand-Prêtre. JESUS-CHRIST remplit toutes les obligations de cet emploi. Il est Pontife légitime, & selon l'ordre de Melchisédech. Il a obtenu ce qu'il a demandé. Sublimité de cette doctrine au-dessus de la portée de ceux à qui saint Paul parloit.

*. I. *O*mnis namque Pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis qua sunt ad Deum, ut offerat dona, & sacrificia pro peccatis :

*. I. **C**ar tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons & des sacrifices pour les péchez ;

COMMENTAIRE.

*. I. **O**MNIS PONTIFEX EX HOMINIBUS ASSUMPTUS. Tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes. S. Paul relève ici les qualitez du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & fait voir en quoi il est conforme à celui d'Aaron, & en quoi il en diffère, montrant que les différences qui se rencontrent entre ces deux Sacerdoces, sont toutes à l'avantage de celui de JESUS-CHRIST. Il a de commun avec celui d'Aaron, qu'il est choisi d'entre les hommes, & qu'il est établi, en ce qui regarde le culte de Dieu (c), pour offrir des sacrifices à

(a) Chrysost. Theophyl. &c. Est. Ten. Ribex. Men. alii.

(b) Est. Pisc. Owen. Grot.

(c) In iis qua sunt ad Deum. Græc.

Tu es c. & c. : In rebus divinis. Ut populi vice apud Deum sit conciliator, mediator, interpres, &c.

2. Qui condolere possit iis qui ignorant, & errant : quoniam & ipse qui circumdatus est infirmitate :

2. Et qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour ceux qui péchent par ignorance & par erreur, comme étant lui-même environné de foiblesse.

COMMENTAIRE.

Dieu pour les mortels ; soit pour expier leurs péchez, ou pour reconnoître le souverain domaine de Dieu sur eux, ou pour lui rendre grâces des biens qu'il leur a faits. Mais S. Paul insiste ici principalement sur les sacrifices pour le péché. *Ut offerat dona, & sacrificia pro peccatis.*

§. 2. QUI CONDOLERE POSSIT IIS, QUI IGNORANT. *Qui puisse être touché de compassion pour ceux qui péchent par ignorance, ou par erreur.* Le terme Grec (a) que l'on a traduit par, *être touché de compassion*, signifie proprement user de clémence, & de modération, ne s'emporter pas de colère contre ceux qui tombent dans quelque faute, mais les regarder avec compassion, compatir à leur infirmité, leur pardonner aisément. JESUS-CHRIST notre souverain Pontife connoît notre foiblesse, & notre ignorance ; il regarde nos fautes avec un esprit tranquille, & modéré ; dès que nous lui témoignons notre regret, il est disposé à nous recevoir, & à nous pardonner. L'Apôtre pout faire sentir-davantage la miséricorde du Fils de Dieu, & pour prévenir l'objection que l'on pourroit lui faire sur la malice du pécheur, & sur la difformité du péché, se sert de ces expressions, *ceux qui tombent dans l'ignorance, ou dans l'erreur*, au lieu de dire, ceux qui tombent dans le crime, & dans la prévarication ; voulant insinuer par là que Dieu ne cherche pas à nous traiter dans sa rigueur, mais qu'il regarde souvent nos fautes avec pitié, & comme des effets de notre foiblesse, & de notre ignorance.

Et en effet on peut dire qu'il n'y a point de péché qui ne soit en un sens péché (b) d'ignorance, *omnis malus ignorat*. Si l'homme savoit le mal qu'il se fait, & le bien dont il se prive en péchant : s'il connoissoit quelle est la grandeur, & la majesté de celui qu'il offense, s'il avoit quelque idée de la beauté de la justice qu'il viole, & de la laideur de l'injustice qu'il commet, il ne se porteroit jamais au péché. L'Apôtre ne prétend point exclure ici les péchez de malice, & les crimes volontaires, & réfléchis, & les actions commises contre ses propres lumières : comme si notre divin Pontife n'étoit pas venu les expier (c). Les Hébreux appelloient *ignorance*, même les péchez de malice. Mais il extenué ex-

(a) μεταλαμβάνων δυνάμειος : Qui possit alacriter affici, moderatè compati, ignoscere, placabilis esse. Theophyl. μεταλαμβάνων, συμπάσκει, συμπάσκει, συμπάσκει, συμπάσκει.

ἀγνοία, καὶ πλάνη γινώσκει. Καὶ γὰρ δεῖται τῆς ἀγνοίας τὸ καὶ, ἀπ' οὗτο ἐν τῷ ᾧ ἀποδείκνυται καὶ ὁ συνδύναμος, ἀγνοίας καὶ πλάνης νοεῖ. *Pidex Riber. Est.*

(c) Riber. Est. Owen. Bez. alii.

(b) Theophyl. οὐ γὰρ ἐπὶ τῶν αἰμαρτημάτων

3. *Etopieret à debet, quemadmodum pro populo, ita etiam & pro semetipso offerre pro peccatis.*

4. *Nec quisquam sumit sibi honorem; sed qui vocatur à Deo, tamquam Aaron.*

5. *Sic & Christus non semetipsum clarificavit, ut Pontifex fieret; sed qui locutus est ad eum: Filius meus es tu, ego hodie genui te.*

3. Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expédition des péchez, aussi-bien pour lui-même, que pour le peuple.

4. Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur; mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron.

5. Ainsi JESUS-CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire du Sacerdoce; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.

COMMENTAIRE

près l'horreur du crime, & évite les dénominations odieuses, pour relever la clémence, & la bonté du souverain Prêtre.

QUONIAM ET IPSE CIRCUMDATUS EST INFIRMITATE. *Étant lui-même environné de foiblesse.* Les Prêtres ordinaires étant hommes, & sujets aux foiblesses humaines, & au péché (a), comme le peuple, doivent être plus sensibles aux infirmités des autres, que s'ils étoient aussi purs, & aussi impeccables que les Anges. En ceci JESUS-CHRIST est différent des autres Prêtres, n'étant sujet ni à l'erreur, ni à l'ignorance du péché.

ψ. 3. PROPTEREA DEBET QUEMADMODUM PRO POPULO. *Il doit offrir aussi-bien pour lui-même, que pour le peuple.* Les Prêtres offrent des victimes d'expiation pour eux, comme pour les autres (b), étant sujets au péché de même que les moindres du peuple. JESUS-CHRIST est en cela différent des autres Prêtres (c): *saint, innocent, exempt de souillures, séparé des pécheurs, & élevé au-dessus des Cieux, il n'est pas dans l'obligation d'offrir sous les jours des hosties, premièrement pour ses péchez, & ensuite pour ceux du peuple.* Pour lui, il n'a jamais contracté de péché, & le sacrifice qu'il a offert pour les pécheurs, il ne l'a offert qu'une fois, parce qu'il est d'un mérite infini: *Hoc enim fecit semel seipsum offerendo.*

ψ. 4. NEC QUISQUAM SUMIT SIBI HONOREM. *Nul ne s'attribue à soi-même cet honneur.* Lorsqu'Aaron fut élevé au souverain Sacerdoce, ce fut par l'ordre, & la disposition de Dieu (d), qui le choisit lui-même, & fit un miracle pour confirmer son choix, en faisant fleurir la verge d'Aaron (e). L'Apôtre semble attaquer indirectement l'ambition de ceux qui de son tems entroient dans la souveraine Sacrificature par des voyes contraires à la première institution (f); ou en achetant cette di-

(a) Περιεσται τῷ ἁμαρτίᾳ. Oecumen. Ἀσθενῶν, τῷ ἁμαρτίᾳ καλῶ. Rib. Camero. Est.

(b) Levit. . 17. 3. 17. 6. 11. 17.

(c) Heb. 11. 26. 27.

(d) Exod. XXVII. XXVIII. XXXI.

(e) Num. XVII. 6.

(f) Chrysost. Theophyl.

gnité à prix d'argent, ou en la briguant par leurs services, ou par des présents.

¶ 5. SIC ET CHRISTUS NON SEMETIPSUM CLARIFICAVIT. JESUS-CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire du Sacerdoce. Il ne s'est point ingéré dans cette dignité; mais il l'a reçue de Dieu son Pere dans sa génération éternelle, quoiqu'il n'en ait fait les fonctions que dans le tems. S. Paul joint ici, dans les versets 5. & 6. le Sacerdoce de J. C. avec sa génération; parce que l'un, & l'autre sont éternels, & c'est en qualité de Fils de Dieu, qu'il est choisi Prêtre selon l'ordre de Melchisédech (b). On auroit pû lui objecter que JESUS-CHRIST étant de la tribu de Juda, ne pouvoit jouir des prérogatives de la Prêtrise, qui sont attachées à la famille d'Aaron. Mais il prévient cette objection, en disant que comme avant le choix que Dieu fit de la personne d'Aaron, cet homme n'avoit aucun droit au Sacerdoce; ainsi JESUS-CHRIST, après le choix de Dieu, avoit tout le droit possible à cette éminente dignité. Il dit de plus que le Sacerdoce du Fils de Dieu est d'autant plus éminent que celui d'Aaron, qu'il est plus ancien. JESUS CHRIST est Prêtre dès l'éternité; & le Sacerdoce d'Aaron ne commence que dans le tems, & en sa personne. JESUS-CHRIST est Prêtre selon l'ordre de Melchisédech: & les Prêtres Juifs ne sont Prêtres que selon l'ordre d'Aaron, lequel est beaucoup plus jeune que Melchisédech. C'est ce qu'on verra plus au long ci-après. La Prêtrise est un honneur par rapport à Aaron; ç'en est un aussi par rapport à l'humanité de JESUS-CHRIST: mais c'est une humiliation par rapport à sa Divinité (c).

Quelques-uns (d) veulent que la génération de J. C. que l'Apôtre apporte ici, pour prouver son Sacerdoce, n'est autre que sa résurrection, ou sa glorification dans le Ciel, lorsqu'après avoir consommé son sacrifice sur la croix, il est entré dans le Ciel, comme dans le Sanctuaire, où le seul Grand-Prêtre avoit droit d'entrer une fois l'année. Il est certain que la résurrection du Sauveur est quelquefois désignée sous le nom de sa génération (e); comme le jour de l'avènement des Rois à la Couronne, est nommé leur naissance. D'autres (f) croient que S. Paul a rapporté ici le passage qui prouve la génération éternelle du Sauveur, pour prouver son Sacerdoce: parce que selon le droit ancien, & naturel, le Sacerdoce est une prérogative de l'aîné. Or JESUS-CHRIST étant le premier-né du Pere (g), & coéternel avec lui, la souveraine Sacrificature lui étoit due en cette qualité. Je préfère la premiere explication.

(a) Ego hodie genui te; & tu es Sacerdos in aeternum, &c.

(b) Chrysost. Theophyl. Vide Owen.

(c) Philipp. 11. 6. 7. Hebr. 11. 10. Vide. Esf. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

(d) Vide Grot. hic, Owen.

(e) Act. XIII. 33.

(f) Cajet. Ribet. Grot.

(g) Rom. VII. 29. Coloss. 1. 15. Hebr. 1. 6.

6. *Quemadmodum & in alio loco dicit: Tu es Sacerdos in aeternum, secundum ordinem Melchisedech.*

7. *Qui in diebus carnis suae preces, supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere à morte, cum clamore valido & lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.*

6. Selon qu'il lui dit aussi dans un autre Pseaume: Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

7. Aussi pendant le tems de sa vie mortelle & souffrante, ayant offert avec un grand cri, & avec larmes ses prières & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort, il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Pere.

COMMENTAIRE.

¶ 6. TU ES SACERDOS IN AETERNUM SECUNDUM ORDINEM MELCHISEDECH. *Vous êtes le Prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech, ou selon la maniere, selon le rite, selon la condition, ou la ressemblance de Melchisédech.* La Royauté, & le Sacerdoce étoient réunis dans la personne de Melchisédech, ces deux choses le sont de même dans vous. Melchisédech tenoit cette prérogative de sa naissance; vous la tenez de même de votre génération, en vertu de laquelle Dieu vous a dit: *Vous êtes le Prêtre Eternel, selon l'ordre de Melchisedech.*

¶ 7. QUI IN DIEBUS CARNIS SUAE. *Pendant le tems de sa vie mortelle.* A la lettre: *Pendant les jours de sa chair.* Non qu'après sa résurrection, il ait abandonné la chair, & la nature humaine; mais parce qu'il n'a plus paru parmi les hommes vivant, & souffrant, passible, & mortel comme eux (a). Après avoir montré que JESUS-CHRIST étoit Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, il fait voir ici que le Sauveur a rempli toutes les fonctions du Sacerdoce; *ayant offert avec un grand cri, & avec larmes, ses prières, & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort.* Il veut parler apparemment de sa prière dans le jardin, & de celle qu'il fit sur la croix, un peu avant que de rendre son esprit à Dieu (b): *Il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Pere.* Les Evangelistes ne nous apprennent point ces circonstances des larmes de JESUS-CHRIST, ni au jardin, ni sur la croix: mais S. Paul avoit appris cette particularité ou de la tradition, ou par révélation (c).

Les prières & les supplications qu'il fit alors, étoient des fonctions solennelles de son Sacerdoce, lesquelles précédèrent, & accompagnèrent le sacrifice qu'il offrit de sa vie, & de son sang sur l'autel de la croix. *Il fut exaucé à cause de son humble respect, & de son obéissance respectueuse à son Pere; obéissance qui alla jusqu'à la mort, & la mort de la croix.* Le Grec porte (d): *Et ayant été écouté à cause du respect, (¶ 3.) comme étant*

(a) Theophyl. Ribet. Jun. alii.

(b) Matt. XXVII. 46.

(c) Chrysost. Theophyl. Est. &c.

(d) καὶ εἰσακουσθεὶς διὰ τὸ εὐλαβεῖσθαι

Fils

8. Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex iis quæ passus est, obedientiam :

8. Et lui qui étoit le Fils de Dieu, il n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance par tout ce qu'il a souffert.

COMMENTAIRE.

Fils, il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes ; car il faut joindre ces deux versets. L'Auteur de la Vulgate, qui lit, *pro sua reverentia*, a ajouté *sua*, qui ne se lit pas dans l'Original ; ayant cru apparemment que saint Paul vouloit dire que le Fils avoit été exaucé, à cause du respect que le Pere lui portoit, & de la haute considération qu'il avoit & pour sa personne, & pour ses prières. Sentiment qui est assez suivi parmi les anciens, & les nouveaux Interprètes (a).

Mais d'autres (b) croient avec plus de raison, que saint Paul parle du respect profond du Fils envers son Pere. Le respect se dit de l'inférieur à l'égard du supérieur, du fils à l'égard du pere. Quelques-uns (c) traduisent le Grec par : *Il fut exaucé, & délivré de la frayeur dont il fut saisi au jardin des Oliviers, & sur la croix. Ce fut-là qu'il pria avec larmes, & avec un grand cri, à cause de la crainte qu'il avoit de la colère de Dieu, dont il voyoit tout le poids comme prêt à fondre sur lui. Le terme Grec que l'on traduit par reverentia, se met aussi quelquefois pour la crainte : mais je ne crois pas qu'on le trouve dans l'Écriture, pour exprimer la frayeur, & la crainte dont on veut parler ici. Ce terme eulabeia, se prend ordinairement pour la crainte de Dieu, la piété, la Religion. La crainte accompagnée d'une espèce de désespoir, dont parlent ici Calvin, & Béze, ne convient point à la personne de JESUS-CHRIST, même dans ses plus grandes douleurs. Le Syriaque produit un sens différent de tous ceux qu'on a vus : *Il a offert avec larmes... ses prières à celui qui pouvoit le garantir de la mort, & il a été exaucé. Et quoiqu'il fût Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par la crainte, & les peines qu'il a souffertes.**

ψ. 8. CUM ESSET FILIUS, DIDICIT EX IIS QUÆ PASSUS EST, OBEDIENTIAM. *Lui qui étoit le Fils de Dieu, n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance, par tout ce qu'il a souffert.* S'étant une fois revêtu de la qualité de nôtre Rédempteur, & de nôtre Pontife, il a, pour ainsi dire, oublié qu'il étoit Fils de Dieu, égal à son Pere, pour ne penser qu'à pratiquer l'obéissance jusqu'au dernier soupir. *Il a appris l'obéissance* par la pratique ; il a fait voir qu'il y étoit fort exercé, & qu'il la connoissoit parfaitement. Cette vertu a fait la principale partie de son sacrifice, & de nôtre satisfaction.

(a) Chrysost. Theophyl. Oecumen. Anselm. Cornél. à Lap. Para.

(b) Chrysost. Phot. Rib. Est. & alii plures.

(c) Grot. Bez. Camerac. Gerhard. Jac. Capell. La Clerc.

9. *Et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis aeternae;*

10. *Appellatus à Deo Pontifex juxta ordinem Melchisedech.*

11. *Da quo nobis grandis sermo, & ininterpretabilis ad dicendum: quoniam imbecilles facti estis ad audendum.*

9. Et par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent;

10. Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisedech.

11. Sur qui nous aurions beaucoup de choses à dire, qui sont difficiles à expliquer à cause de votre lenteur, & de votre peu d'application pour les entendre.

COMMENTAIRE.

¶ 9. ET CONSUMMATUS (a), &c. *Par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel.* Ayant consommé son sacrifice sur la croix, y ayant versé tout son sang, & y ayant rendu l'esprit, il s'écria : *Tout est consommé.* J'ai achevé, Seigneur, le sacrifice d'expiation dont je m'étois chargé; j'ai accompli vos ordres; j'ai rempli les devoirs de souverain Pontife; j'ai sauvé ceux que vous m'avez donnés (b).

¶ 10. APPELLATUS A DEO PONTIFEX. *Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisedech.* JESUS a été destiné, ou prédestiné Pontife de toute éternité, comme on l'a vu sur les versets 5. & 6. Il est entré dans l'exercice de cette fonction dès le moment de sa naissance; mais il l'a exercée principalement dans le tems de sa passion. Et lorsqu'il eut consommé ce grand ouvrage de notre rédemption, il fut plus particulièrement qualifié *Pontife éternel selon l'ordre de Melchisedech*; comme Aaron fut d'abord destiné au Sacerdoce, puis appliqué au sacré ministère; & enfin Prêtre parfait, lorsqu'il eut consommé le sacrifice, & qu'il fut entré dans le Sanctuaire.

¶ 11. GRANDIS SERMO, ET ININTERPRETABILIS (c). *Nous aurions beaucoup de choses à dire, qui sont difficiles à expliquer, à cause de votre peu de disposition à l'entendre.* Saint Paul concevoit sur le Sacerdoce de JESUS CHRIST bien des choses qu'il n'a pû, ou plutôt qu'il n'a pas voulu nous développer; parce que ceux à qui il parloit, n'en étoient pas capables : *Non quia Apostolus non potuerit id interpretari; sed quia illius temporis non fuerit*, dit saint Jérôme (d). Les Hébreux auxquels il parloit, étoient lourds, péfants, *seignes* (e), à entendre; ils avoient les oreilles incirconcises, comme le dit saint Etienne dans les

(a) Τελωθής. Photius apud Oecum. Τέλει τῶν θυσιαμάτων, καὶ ταυτὲ, θανάτῳ πένοντι ἡμῶν ὑπαγνοῦναι, καὶ ὑπὸ λόγῳ ἀγαθῶς καὶ φιλεῖν θύειν. Il nous a paru d'une bonté, d'une miséricorde consommée, par ce qu'il a souffert pour nous.

(b) Joan. VI. 37. 39. XVII. 11. 12. XVIII. 9.

(c) Plusieurs Bibles anciennes, même celle de Sixte V. lisent *interpretabilis*. Mais la vraie leçon est *ininterpretabilis*, qu'on ne peut interpréter, ou difficile à interpréter. Græc. ἀνεκμύνθης λέγοντα.

(d) Hieronym. Ep. ad Evagr.

(e) Νωθὸν τοὺς ἀκοῶν.

12. *Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus, rursus indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei; & facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.*

13. *Omnis enim qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ; parvulus enim est.*

12. Car au lieu que depuis le tems qu'on vous instruit, vous devriez déjà être maîtres, vous auriez encore besoin qu'on vous apprit les premiers élémens de la parole de Dieu; & vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devoit donner que du lait, & non une nourriture solide.

13. Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice, comme étant encore enfant.

COMMENTAIRE.

Actes (a). Ils étoient comme des gens vicillis sous la Loi; le sens de l'ouïe pour les choses relevées au-dessus des sens, étoit amorti en eux (b).

¶ 12. QUÆ SINT ELEMENTA EXORDII SERMONUM DEI. Vous auriez besoin qu'on vous apprit les premiers élémens de la parole de Dieu; de l'Evangile (c), que vous n'entendez que superficiellement, & dont vous ne pénétrez point les sens cachez. Ou les élémens de la Loi ancienne (d), sous lesquels sont cachez, & figurez la personne de JESUS-CHRIST, ses qualitez, sa mort, son sacrifice. Ou enfin ce qui regarde l'humanité de JESUS-CHRIST, & qui est moins relevé que ce qui concerne sa Divinité (e).

QUIBUS LACTE OPUS SIT. Des personnes à qui on ne devoit donner que du lait, & non pas une nourriture solide. Vous êtes encore enfans dans la voye de Dieu, au lieu que vous devriez être des hommes parfaits. On dit que dans l'Orient les nourrices donnent le lait à leurs nourrissons pendant dix, ou douze mois, sans aucune autre nourriture; après quoi elles leur donnent tout ce qu'on peut manger, en sorte toutefois qu'elles le mâchent auparavant, & le mettent après dans la bouche de l'enfant (f). Saint Paul compare ici les Hébreux à qui il écrit, à ces tout-petits enfans à la mammelle.

¶ 13. EXPERS EST SERMONIS JUSTITIÆ. Est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice. Expers en cet endroit, est mis pour *inexpertus* (g). Il n'est point instruit des discours de la justice, de ce qui regarde la justice, & la parfaite sainteté, l'excellence de la perfection

(a) Act. vii. 51.

(b) Clem. Alex. *ὁ δὲ ἐν ἐνηνεύσσει τῇ ἡλικίᾳ τῇ πάλαια. Vide Est.*

(c) Est. Men. Tir. Gros.

(d) *ὁ νόμος hic.*

(e) Theophyl. *τὰ στοιχία τῶν ἀρχῶν τῆς ἀληθείας.*

ἵνα τῷ Θεῷ τὰ πρὸς τὸν ἀνθρώπου λόγος τῷ Χριστῷ φανῇ.

(f) Bellon. observ. l. 3. c. 11. Vide Aristophan. Equit. Act. 2. scen. 2.

(g) ἄπειρος λόγῳ δικαιοσύνης.

14. *Perfectorum autem est solidus ci-
bus; eorum qui pro consuetudine exer-
citatos habent sensus ad discretionem
boni, ac mali.*

14. Mais la nourriture solide est pour les
parfaits, c'est-à-dire, pour ceux dont l'esprit
par une habitude, & un long exercice, s'est
accoutumé à discerner le bien & le mal.

COMMENTAIRE.

Chrétienne (a), la grandeur des véritez de notre Religion. La grande
ma adie des Hébreux convertis, étoit leur attachement aux cérémonies
de la Loi, & aux figures de l'ancien Testament. L'Apôtre par pur ménas-
gement de leur foiblesse, se retient, & ne leur découvre qu'une partie de
ce qu'il pense sur l'abrogation des cérémonies légales, & sur la subroga-
tion qui lui a été faite des Sacremens de la Loi nouvelle, du Sacerdoce de
JESUS-CHRIST.

¶ 14. QUI PROCONSUEUDINE (b) EXERCITATOS HA-
BENT SENSUS. *Ceux dont l'esprit par un long usage, s'est accoutumé à
discerner le bien du mal.* Ceux qui par une longue, & sérieuse étude, se
sont rendu les Ecritures familières, & qui à force de les méditer, & de les
approfondir, en ont pénétré les sens cachez. Il étoit aisé aux personnes
sages, & habiles, sur tout après ce que JESUS-CHRIST avoit enseigné; de
comprendre que les cérémonies de la Loi n'étoient plus nécessaires au
salut, & que la doctrine, le Sacerdoce du Sauveur, & la pratique de sa
divine morale, la confiance en sa grace, & en ses mérites, étoient la fin
de la Loi, & la consommation de la vraie justice.

(a) Riber. Men. Tir. Est.

(b) Grac. Διά τὴν ἔξιν : Propter habi-

tum. Aug. l. 12. de Trinit. c. 13. Ambrosiaster.

Propter assuetudinem.





CHAPITRE VI.

Instructions sur les principaux points de la foi. Le baptême ne se réitére point. Ceux qui tombent dans le crime après le baptême, doivent craindre la malédiction de Dieu. Il exhorte les Hébreux à persévérer dans la charité, & la patience, à l'imitation d'Abraham.

¶. 1. *Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursus jacentes fundamentum poenitentia ab operibus mortuis, & fidei ad Deum,*

¶. 1. *Quittant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en JESUS-CHRIST, passons à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à poser de nouveau pour fondement la pénitence des œuvres mortes, la foi en Dieu,*

COMMENTAIRE.

¶. 1. **I**NTERMITTENTES. INCHOATIONIS CHRISTI SERMONEM. *Quittant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer.* Il a dit dans le Chapitre précédent que les Hébreux au lieu d'être des hommes parfaits, & capables d'une nourriture solide, étoient encore comme des enfans, qui ont besoin de lait. Il les exhorte ici à quitter ces sentimens bas, & cette foiblesse enfantine, & à s'élever à des connoissances plus sublimes, & à des pratiques plus saintes. Quittez les premiers élémens, & montez aux sciences plus proportionnées à votre âge. Voyez ci-devant Chap. v. ¶. 13.

NON RURSUS JACIENTES FUNDAMENTUM POENITENTIAE AB OPERIBUS MORTUIS, ET FIDEI AD DEUM. *Sans nous arrêter à poser de nouveau pour fondement la pénitence des œuvres mortes ; la foi en Dieu, &c.* Vous voulez bâtir l'édifice de la perfection chrétienne, il n'est plus tems d'en poser le fondement ; vous devez être plus avancé que cela. Il faut à présent élever l'édifice. Le fondement est nécessaire ; & comme il y auroit de l'imprudence de commencer à bâtir, sans avoir auparavant bien assuré ce qui doit soutenir toute la masse de la maison, il y auroit aussi de la folie à vouloir toujours fonder, sans songer à achever ce qu'on a commencé. Les Hébreux convertis qui désiroient recevoir le Baptême, travailloient sérieusement à expier leurs fautes passées par la pénitence ; ils s'affermissoient de plus en plus dans la foi ; ils s'instruisoient à fond sur la créance de la résurrection des morts ; ils re-

M m m m iij,

2. *Baptismatum doctrina, impositio-
nis quoque manuum, ac resurrectionis
morum, & judicii aeterni.*

2. Et ce qu'on enseigne touchant les bap-
têmes, l'imposition des mains, la résurrec-
tion des morts, & le jugement éternel.

COMMENTAIRE.

cherchoient avec empressement les dons du Saint-Esprit, qui se conféroient alors par l'imposition des mains des Apôtres. C'est ce qu'il marque dans le *ψ. 2.* de ce Chapitre. Il les exhorte ensuite à continuer, & à s'affermir de plus en plus dans la foi, & dans l'espérance en Dieu. Puis au Chapitre *VII.* il revient à une matière plus sublime, qu'il avoit interrompue au Chap. *V. II.* qui est le Sacerdote de Melchisédech, dont il nous dit des choses admirables.

La pénitence pour les œuvres mortes, est celle qui précède le Baptême (*a*), par laquelle l'homme se purifie de ses fautes passées, afin qu'étant ainsi disposé par les œuvres laborieuses, & par les regrets de la pénitence, rien n'empêche, ni ne retarde l'effet du Sacrement. Il appelle les péchez des œuvres mortes, parce que le péché donne la mort à l'âme (*b*), & la rend impure, & abominable aux yeux de Dieu, comme un cadavre est impur, & en horreur aux yeux des hommes.

FIDEI AD DEUM. *La foi en Dieu.* Les premiers articles de la foi sont les fondemens de l'édifice que nous entreprenons d'élever; croire en Dieu, croire en JESUS-CHRIST, le reconnoître pour Fils de Dieu, pour le Messie, pour le Sauveur du monde, &c. ce sont là des dispositions nécessaires pour recevoir le Baptême, & pour entrer dans le Christianisme. Mais ce n'en est point assez pour conduire notre bâtiment à sa perfection; il faut joindre les œuvres à la foi; les vérités pratiques aux spéculatives.

ψ. 2. BAPTISMATUM DOCTRINÆ. *De ce qu'on enseigne touchant le Baptême, ou touchant les Baptêmes.* Car quoique dans l'Eglise on ne reconnoisse qu'un Sacrement de Baptême, qui se ne réitère point; toutefois il y a d'autres Baptêmes, qui ne sont pas Sacremens de la nouvelle Loi; celui de Jean-Baptiste, le Baptême des larmes, le Baptême du sang, le lavement des pieds qui se fait aux étrangers. Peut-être aussi que saint Paul a mis exprès le nom de *Baptêmes* au pluriel, à cause du grand nombre de personnes qui recevoient ce Sacrement (*c*), ou à cause du Baptême intérieur, distingué de l'extérieur; ou enfin *les Baptêmes* est mis pour *le Baptême* (*d*). Quelques Manuscrits (*e*) lisent le Baptême au singulier. Saint Augustin, & le Syriaque ont lu de même. Quelques-uns (*f*) lisent sépa-

(a) *Est. Rib. Men. Jac. Capell. Vat. Pisc.*
Tin.

(b) *Coloss. II. 13. I. Timot. V. 6.*

(c) *Theodoret. hic.*

(d) *Vide Rib. & Est.*

(e) *Mill. hic; Rib.*

(f) *Paraus hic.*

rement, des Baptêmes, de la doctrine, ou de l'instruction. Toujours occupez à vous instruire, & à vous disposer au Baptême, sans faire les diligences convenables pour le recevoir réellement.

IMPOSITIONIS MANUUM. *L'imposition des mains* ; ou le Sacrement de Confirmation, qui étoit conféré par l'imposition des mains des Apôtres, ou des Evêques, & par lequel on recevoit le Saint-Esprit, & les dons surnaturels, qui l'accompagnoient alors. Les Juifs, comme le remarque ailleurs saint Paul (a) : étoient fort curieux de miracles. *Judei signa petunt*. Les dons surnaturels qui se répandoient sur ceux qui recevoient le Baptême, & la Confirmation, les frappaient. Ils souhaitoient ardemment d'avoir part à ces faveurs. Mais ce motif n'étoit pas assez relevé au gré de saint Paul. Les soixante & douze Disciples étant de retour d'une mission où JESUS-CHRIST les avoit envoyez, ils vinrent lui dire, qu'ils avoient guéri toute sorte de maladies, & que les Démon's mêmes leur étoient assujettis (b). Mais le Sauveur leur dit de ne se point glorifier de cela, mais plutôt de ce que leur nom étoit écrit au Livre de vie. On pourroit dire la même chose à ceux qui étoient touchez de ces miracles que faisoient les premiers Chrétiens, & qui désiroient y avoir part en recevant le Baptême, & l'imposition des mains (c).

RESURRECTIONIS MORTUORUM. *La résurrection des morts*. C'étoit un dogme reconnu par la Synagogue, comme par l'Eglise de JESUS-CHRIST ; mais avec cette différence, que les Hébreux ne rejetoient pas absolument de leur corps ceux qui la nioient, comme les Saducéens, & que la plupart des autres Juifs avoient sur cela des opinions fort éloignées de celles des Chrétiens. Les premiers croyoient une résurrection des Justes, après laquelle ils devoient vivre sur la terre au milieu des délices pendant une longue suite d'années. Les Chrétiens tenoient la résurrection universelle, après laquelle devoit commencer le regne éternel des Bienheureux. On voit par saint Paul que de son tems il y avoit plusieurs erreurs parmi les Juifs sur la résurrection des morts ; car c'est de chez eux qu'étoient sortis tous ceux qui troubloient l'Eglise par leurs sentimens erronés sur cet article de notre foi. Il falloit donc que ceux qui vouloient faire profession du Christianisme, s'instruisissent à fond de ce qu'il falloit croire sur cela.

ET JUDICII ÆTERNI. *Et le Jugement éternel*. On avoit grand soin de bien affermir ceux qui recevoient le Baptême, dans la créance de ces deux articles ; la résurrection des morts, & le Jugement éternel. Ce sont là les objets de l'espérance, & de la crainte des Chrétiens. La crainte du Jugement les retient dans l'innocence, & dans l'éloignement du crime. L'espéran-

(a) 1. Cor. I. 22.

(b) Luc. x. 17.

(c) Vide Riber. Ess. Mem.

3. *Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.*

4. *Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum celeste, & participes facti sunt Spiritus Sancti :*

3. Et c'est aussi ce que nous ferons ; si Dieu le permet.

4. Car il est impossible que ceux qui ont une fois été éclairés ; qui ont goûté le don du Ciel ; qui ont été rendus participans du Saint-Esprit ;

COMMENTAIRE

ce de la résurrection les soutient au milieu des dangers, des persécutions, & des souffrances (a).

ψ. 3. *ET HOC FACIEMUS.* C'est aussi ce que nous ferons. Nous traiterons quelque jour ces choses, si Dieu nous en donne le loisir. Il espéroit peut-être écrire d'autres Lettres aux Hébreux, si Dieu lui en eût fait naître l'occasion. Il dit ceci pour montrer qu'il ne regardoit point les choses, dont il vient de parler, comme indifférentes : mais il croyoit devoir les entretenir de sujets plus relevez. Le Grec (b) dans quelques Manuscrits, porte : *Nous ferions cela*, nous-traiterions ces matières, si nous en avions le tems, ou si vous en aviez besoin, si Dieu demandoit cela de nous. Il parle dans tout ce Chapitre de quelques-uns de ces points : mais il revient à son sujet, au Chapitre VII.

ψ. 4. *IMPOSSIBILE EST ENIM EOS, QUI SEMEL SUNT ILLUMINATI.* Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du Ciel, &c. & qui après cela sont tombez, se renouvellent par la pénitence. Je reconnois avec vous l'importance de s'affermir dans les vérités fondamentales de la Religion, dans les pratiques de la pénitence, dans la crainte des jugemens de Dieu, dans l'espérance de la résurrection. Ce sont-là des barrières contre les chûtes dans le crime, & contre le relâchement. Car enfin quand on a été une fois baptisé, & qu'on a reçu la rémission de ses péchez, il n'y a pas un second Baptême d'eau (c) ; il est absolument impossible d'expier de nouveau ses péchez avec la même facilité qu'on a fait la première fois, par le Sacrement qui nous donne entrée dans le Christianisme.

Saint Paul n'exclut pas le Baptême des larmes, ni la pénitence pour expier les crimes commis après la régénération, puisque lui-même la recommande en plus d'un endroit, & qu'il a reçu dans l'Eglise l'Incestueux de Corinthe, après le crime qui lui avoit mérité la peine de l'excommu-

(a) Riber. Grot. Jac. Capell.

(b) καὶ τὲτο ποιήσομιν. Alii plures : ποιήσομιν. Ita Alex. Ald. Erasmi. Edit. 1. alii apud Mill. hic.

(c) Chrysost. τί ἐν ; ἀβεβλήτω ἢ μὴ ; ἢ ἢ μὴ οὐκ, μὴ γίνετο, ἀπὸ ὧν λείπε

παλιν ἀνακαινισμός. Theodoret. τὸ ἄγαν ἀδυναθῶν... τοῦτο προσλαβὼν, καὶ πάλιν ἐν τῷ βαπτίσματι. Ita Theophyl. Occum. Ita & Ambros. l. 2. de penit. c. 2. Aug. exposit. inchoatā in Ep. ad Rom. Damasc. l. 4. de fide, c. 10. Hieron. l. 2. contra Jovin. Haimo. Sedul. Primas. alii plures.

nication.

nication. Le Sauveur en donnant à S. Pierre, & aux Apôtres le pouvoir de lier, & de délier, n'a excepté aucun péché : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le Ciel; & tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel* (a). Ce ne peut donc être du Baptême de la pénitence, comme le prétendoient les Novatiens, & Tertullien, c'est donc le Baptême de l'eau, dont parle ici S. Paul, & qu'il oppose aux Baptêmes, ou aux lustrations des Juifs, lesquelles se répétoient aussi souvent que l'on tomboit dans de nouvelles souillures. Ce sentiment est celui de presque tous les Peres, lesquels entendent le mot, *impossible*, dans toute sa rigueur.

D'autres (b) l'expliquent de cette sorte : Il est impossible que les Chrétiens qui sont morts dans le crime, & dans l'impénitence, reçoivent dans l'autre vie le pardon de leurs péchez ; il n'y a ni Baptême, ni Sacrement de Pénitence, ni aucun autre moyen d'expier des péchez mortels.

Quelques-uns croient que le terme d'*impossible*, signifie ici simplement ce qui est difficile. S. Grégoire de Nazianze (c) remarque dans la manière ordinaire de parler, cinq sens du nom *impossible*. Il y a une impossibilité fondée sur la nature, une autre fondée sur ce qui arrive d'ordinaire, une troisième fondée sur la bienséance, & sur la justice, & une quatrième fondée sur la disposition de notre volonté, & enfin une cinquième qui est l'impossibilité absolue, & réelle. On dit, par exemple, qu'un enfant ne peut lutter, ni un chien qui ne fait que de naître, voir les objets. Mais l'un pourra lutter quand il sera grand, & l'autre verra clair quand il aura vécu quelques jours. 2°. On dit aussi qu'une ville qui est située sur une montagne, ne peut être cachée ; cela est vrai communément. La chose n'est pas toutefois absolument impossible, parce qu'elle sera cachée derrière une autre montagne encore plus haute. 3°. On dit que les enfans de la nôce ne peuvent jeûner tandis que l'époux est avec eux ; c'est-à-dire, que cela n'est ni juste, ni convenable. 4°. Il est dit dans l'Evangile que JESUS-CHRIST ne pouvoit faire beaucoup de miracles à Nazareth, à cause de l'incrédulité des citoyens (d) ; c'est-à-dire, qu'il ne voulut pas leur faire voir des preuves de sa puissance, en laquelle ils n'avoient point de créance. Enfin il est absolument impossible que le tout soit plus grand que sa partie, & que Dieu soit injuste.

Dans le passage dont il s'agit ici, plusieurs Nouveaux (e) croient que S. Paul veut marquer l'extrême difficulté qu'il y a que ceux qui sont tombez dans de grands crimes, sur tout dans le renoncement à la foi, re-

(a) Matt. XVI. 19.

(b) Lombard. & Hugo Victor. qu. 61. in hanc Epist.

(c) Gregor. Nazianz. orat. 36. p. 58.

(d) Matt. XIII. 38.

(e) Liran. Zeger. Rib. Grot. hic. Cécé, Projet d'une nouvelle Version, p. 503. 504.

çoivent le pardon de leur faute. Ils confirment leur opinion par la pratique ancienne de l'Eglise, qui ne recevoit point à la pénitence les trois crimes capitaux, l'adultère, l'homicide, & l'idolâtrie; non qu'ils les crussent absolument irrémissibles, mais ils se contentoient de recommander à Dieu par leurs prières particulières, ceux qui y étoient tombez, les abandonnant pour le reste à sa miséricorde. Tertullien témoigne même que l'on ne recevoit ordinairement qu'une fois à la pénitence ceux qui étoient tombez dans d'autres crimes différens des trois dont on vient de parler (a): *Collocavit Deus in vestibulo pœnitentiam secundam, quæ pulsantibus patefaciat: sed jam semel, quia jam secundo, sed amplius numquam, quia proximè frustra. Nonne enim & hoc semel satis est?* S. Ambroise (b) témoigne la même chose; on n'accorde, dit-il, qu'une fois la pénitence aux grands crimes, de peur qu'un si excellent remède, ne devienne méprisable, en devenant trop commun: *Sicut unum baptisma, ita una pœnitentia, quæ tamen publicè agitur; nam quotidiani nos debet pœnitere peccati.*

Toutefois on s'est souvent relâché de cette rigueur, même dans les premiers siècles, sur tout dans l'Occident, & dans l'Eglise Romaine. Cette indulgence déplut à Novat, à Novatien, & à Tertullien: mais elle fut approuvée, & même adoptée dans plusieurs articles, par les Pères du Concile de Nicée. Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur cette discipline: il nous suffit d'avoir montré que suivant l'esprit de l'Eglise, & le sentiment de plusieurs habiles Interprètes (c), on peut fort bien en cet endroit, entendre sous le nom d'impossible, ce qui est fort difficile; & qu'encore qu'il n'y ait aucun péché absolument irrémissible, il y en a toutefois qui sont si opposés à l'esprit, & à la perfection du Christianisme, que l'Eglise a paru désespérer du retour de ceux qui avoient eu la malice, ou la foiblesse de s'y abandonner, & qu'elle a toujours eu beaucoup de défiance de la sincérité de ceux qu'on voyoit revenir après de tels égaremens.

SEMEEL ILLUMINATI. *Qui ont été une fois éclairés.* Le Baptême étoit autrefois appelé *l'illumination*, ou le Sacrement de l'illumination. Soit que par là l'on voulût marquer que dans ce Sacrement nous sommes intérieurement éclairés, soit qu'on fît allusion à ce qui se passa aux eaux de la piscine de Siloé, où l'aveugle ne recouvra la vue (d), ou qu'enfin on voulût désigner le feu invisible du Saint-Esprit, dont parloit Jean-Baptiste, en disant que le Sauveur nous baptizeroit (e) par le feu, & par le

(a) Tertull. de pœnitent.

(b) Ambros. l. 2. de pœnitent. c. x. n. 95. & de pœnitent. l. 2. cap. xi. n. 104. *Quæ pœnitentia si semel fuerit usurpata, nec ritè celebrata, nec prioris fructum obtinet, & auferet usum posterioris.*

(c) Elem. Alex. *Paedagogi* lib. 1. Nazianzen. orat. de sanctis luminib. &c. Syr. hic, & ad Heb. c. 6. n. 12.

(d) Theodoret. *Nazianzen.* c. 7. n. 12.

(e) Joan. ix. 7. & seq.

(f) Luc. 12. 16.

5. *Gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque saculi venturi,* | 5. Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu, & de l'espérance des grandeurs du siècle à venir,

COMMENTAIRE.

Saint-Esprit. L'Apôtre S. Pierre (a) dit que par le Baptême nous sommes transportez des ténèbres dans la lumière, & S. Paul ci-après (b) se sert encore de la même expression, *étant éclairés, illuminati*, pour dire ayant reçu le Baptême; c'est l'explication commune des Peres, & des Interprètes Catholiques (c).

Mais quelques Nouveaux (d) l'entendent de l'instruction, que les Fidèles recevoient avant le Baptême, & de celles qu'on reçoit dans l'Eglise. Ceux qui ont une fois été imbus de la doctrine de JESUS-CHRIST, & qui l'ont ensuite abandonnée par l'apostasie, ne peuvent point du tout, ou ne peuvent que très-difficilement obtenir le pardon de leur infidélité. Glassius veut que *semel* en cet endroit, signifie parfaitement; & Ouenus croit que le nom d'*illuminatio*, n'a été employé que depuis le second, ou le troisième siècle de JESUS-CHRIST, pour désigner le Baptême. Mais si le consentement des Peres depuis le deuxième, & troisième siècle de l'Eglise, n'est pas capable de fixer la signification du terme dont s'est servi l'Apôtre en cet endroit, je ne sai quelle autorité on demandera pour nous arrêter dans l'explication de l'Ecriture, sur tout n'y ayant rien dans tout ce passage qui ne revienne parfaitement à ce sens.

GUSTAVERUNT ETIAM DONUM DEI. *Qui ont goûté le don du Ciel.* On l'explique fort diversement, mais toutes les explications reviennent à peu près au même (e). *Le don de Dieu* peut marquer, ou les dons du Saint Esprit, ou la grace justifiante, ou la paix intérieure, ou la charité; ou la grace de la foi, ou la sainte Eucharistie (f). Je préférerois l'explication qui l'entend des dons surnaturels, & extérieurs du Saint-Esprit, que l'on recevoit alors dans le Sacrement de Confirmation.

ET PARTICIPES FACTI SUNT SPIRITUS SANCTI. *Et ont été rendus participans du Saint-Esprit.* On l'entend, ou des dons miraculeux, & extérieurs du Saint-Esprit, dont on vient de parler; ou de la grace intérieure, & justifiante; de cette lumière, & de cette douceur surnaturelle, que Dieu répand dans nos cœurs, & par le moyen desquelles nous connoissons, & nous aimons Dieu, & tout ce qui lui plaît: *Inspiratio flagrantissima, & luminosissima charitatis*, comme l'appelle S. Augustin (g).

(a) 1 Petri. II. 9.

(b) Heb. x. 32.

(c) Est. Ten. Rib. alii.

(d) Owen. Grot. Jun. Para. Pisc. Calv. Ge-mar. &c.

(e) Chrysost. Theophyl. Oecum. Rib. Tena, alii.

(f) Haimo. Primas. Est.

(g) Aug. de gratia Christi. contra Pelag. c. 35. n. 38.

6. Et prolapsi sunt ; rursus renovari ad poenitentiam , rursus crucifigentes sibi metipsis Filium Dei , & ostentui habentes.

6. Et qui après cela sont tombez ; il est impossible , dis-je , qu'ils se renouvellent par la pénitence ; en crucifiant de nouveau le Fils de Dieu , & l'exposant à l'ignominie.

COMMENTAIRE.

ou *inspiratio dilectionis* , ut *cognita sancto amore faciamus* ; comme dit le même Pere (a).

¶ 5. GUSTAVERUNT NIHILO MINUS BONUM DEI VERBUM. Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu ; de la doctrine de l'Evangile (b) , des instructions des Apôtres , & des Ministres envoyez de Dieu ; en un mot , qui ont eu part aux promesses , & à l'alliance sainte établie par JESUS-CHRIST. Dans l'Ecriture , une bonne parole , est une parole de consolation : *Verba bona* , *verba consolatoria* (c) ; ou une promesse d'un meilleur état. *Suscitabo verbum bonum* (d).

VIRTUTES SÆCULI VENTURI. Les grandeurs du siècle à venir (e) ; le bonheur de l'éternité (f) , le Royaume du Ciel , la jouissance de la gloire. Ceux qui ont eu un avant-gout de cette félicité ineffable , dans la joye intérieure dont ils ont été comblez au Baptême , ou simplement dans les promesses qui leur en sont faites dans l'Evangile. D'autres (g) l'entendent du don des miracles qui éclattoit dans l'Eglise , & qui étoit donné aux Fidèles par l'imposition des mains. L'Eglise est appelée le siècle futur , le Royaume des Cieux , le regne du Messie , le monde nouveau , par une manière de parler assez commune dans les Livres sacrez ; où le tems du nouveau Testament est appelé le siècle nouveau , & les derniers jours : *Novissimi dies* , ou *navissimum tempus*. Cette explication nous paroît fort naturelle.

¶ 6. ET PROLAPSI SUNT. Et qui après cela sont tombez , dans l'apostasie , dans l'infidélité (h) , dans des crimes énormes , comme l'homicide , l'idolâtrie , l'adultère , & cela volontairement , & de propos délibéré. Ceux qui tombent dans l'endurcissement , & dans l'impénitence , il est moralement impossible , il est très-difficile que ces sortes de personnes se renouvellent par la pénitence : *Rursus renovari ad poenitentiam*. Il y a de leur part des obstacles presque insurmontables à leur conversion , & à leur retour à Dieu , quoiqu'en rigueur il n'y ait rien d'absolument impossible ni à Dieu , qui peut convertir les cœurs les plus endurcis (i) , ni

(a) Aug. l. 2. de peccat. meritis , l. 2. c. 19.

(b) Theophyl. Περὶ πάντος πνευματικῆς διακονίας τὸ το γνηστ.

(c) Zach. I. 13.

(d) Jerem. xxix. 10. & xxxiii. 14.

(e) Διαίματι μέμαρτις αἰῶνος.

(f) Est. Men. Ribera Jac. Capell.

(g) Chrysost. Theophyl. Para. Ham. Owen.

(h) Est. Men. Grot. Bez. Gemar. Owen. Ham. Vat. alli.

(i) Aug. de grat. & lib. arbit. c. 21.

de la part du pécheur, dont l'endurcissement n'est jamais tel, que Dieu par la grace ne puisse l'amollir. *Gratia qua occultè humanis cordibus divinà largitate tribuitur, à nullo duro corde respuitur; ideo quippe tribuitur, ut cordis duritia primitus auferatur* (a).

Les Peres, & les Interprètes qui entendent par ces mots : *Rursus renovari ad penitentiam*, un second Baptême d'eau, pareil au premier, prennent, comme on l'a vû sur le verset 4, le mot impossible dans sa rigueur. Si une fois nous avons le malheur de tomber dans l'infidélité, dans l'apostasie, ou dans de ces crimes que S. Jean (b) appelle : *Peccatum ad mortem*, nous ne devons plus espérer de nous en purifier par le Sacrement de Baptême; il ne nous reste que la pénitence, que les Peres (c) appellent, une seconde planche après le naufrage.

RURSUM CRUCIFIGENTES SIBIMETIPSIS FILIUM DEI. En crucifiant de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposant à l'ignominie. Ils ne doivent point se flatter de recourir à un second Baptême, ni espérer que JESUS-CHRIST descende une seconde fois du Ciel pour souffrir de nouveau la mort, & ressusciter pour eux. Car comme il n'a souffert, qu'il n'est mort, & qu'il n'est ressuscité qu'une fois, ainsi nous ne pouvons qu'une fois mourir avec lui par le renoncement que nous faisons au monde, & au Démon, nous ne pouvons être ensevelis qu'une fois avec lui dans l'eau du Baptême, & nous ne pouvons ressusciter qu'une fois en sortant purifiés du bain salutaire. Vouloir recevoir un second Baptême; c'est en quelque sorte vouloir exposer de nouveau JESUS-CHRIST à la mort de la croix, & aux ignominies de sa passion. C'est ainsi que l'Apôtre en un autre endroit (d) dit que, demander qui pourra monter au Ciel? c'est en faire descendre JESUS-CHRIST; c'est comme si vous doutiez que JESUS-CHRIST en fût descendu, & que vous voulussiez qu'il en descendît de nouveau, pour vous convaincre de la vérité de son incarnation. Dans cet endroit-ci, le Chrétien qui viole la sainteté du Baptême, veut en quelque façon que JESUS-CHRIST vienne de nouveau verser son sang sur la croix, afin que le pécheur puisse participer à un second Baptême. C'est la manière dont plusieurs Peres ont expliqué ce passage (e).

Ceux qui croient que l'Apôtre ne parle ici que de la difficulté qu'il y a, que ceux qui sont tombez dans le crime après leur Baptême, reçoivent de nouveau la grace de la justification, par la voye de la penitence (f), expliquent ces paroles : *Rursum crucifigentes sibi metipsos Filium Dei*, de l'outrage que ces sortes de gens font au Sauveur par leurs crimes; ils semblent

(a) Aug. de prædest. SS. c. 8.

(b) 1. Joân. v. 16.

(c) Hieronym. ad Demetriad. Concil. Trid. sess. 2. c. 14. &c.

(d) Rom. x. 6.

(e) Vide Chrys. Theophyl. Theodoret. Aug. Epiphân. Athanas. Ambros. alios.

(f) Grot. Hamm. Owen.

7. *Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, & generans herbam opportunam illis à quibus colitur, accipit benedictionem à Deo.*

8. *Proferens autem spinas, ac tribulos, reproba est, & maledicto proxima; cujus consummatio in combustionem.*

7. Car lorsqu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu.

8. Mais quand une terre ne produit que des ronces & des épines, elle est en aversion, à son maître, elle est menacée de malédiction & à la fin il y met le feu.

COMMENTAIRE.

insulter à sa croix, & fouler aux pieds le mérite de son sang, en renonçant à son alliance, & en abandonnant l'Évangile, & les vérités qu'ils y ont apprises, comme s'ils vouloient marquer tacitement que tout cela n'est qu'imposture, & que JESUS-CHRIST lui-même est un trompeur. Ou bien, ils lui donnent de nouveaux sujets de souffrir la mort, & de répandre son sang pour eux, en rendant par leur faute tout ce qu'il a fait, & souffert, inutile à leur salut (a). Enfin ils se joignent en quelque sorte à ceux qui ont crucifié JESUS CHRIST, & qui lui ont insulté sur la croix, en l'offensant avec insolence, & en s'élevant contre lui. Je préférerois l'explication de S. Chrysostome, de Théodoret, & des autres Pères, que nous avons rapportée dans l'article précédent.

ψ. 7. *TERRA ENIM SÆPE VENIENTEM.* *Lorsqu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie, produit les fruits qu'on en attend, elle reçoit la bénédiction de Dieu.* Les hommes lui donnent une ample bénédiction, une bénédiction toute divine, & toute extraordinaire; ou, Dieu lui donne une nouvelle bénédiction plus abondante que la première; il augmente sa fertilité. Ce qui ne se rencontre pas toujours dans les champs matériels, où la fertilité d'une année n'est pas toujours récompensée par une plus grande fertilité de l'année suivante, se vérifie toujours dans le moral, où Dieu récompense la fidélité qu'on a eue pour les premières graces, par d'autres graces plus abondantes (b).

ψ. 8. *PROFERENS AUTEM SPINAS.* *Mais quand une terre ne produit que des ronces, elle est en aversion, & est menacée de la malédiction.* De même qu'un laboureur ne regarde qu'avec peine au champ ingrat, & stérile, qui ne rend rien à tous ses travaux. Il l'abandonne comme une terre maudite, ou il y met le feu, pour tâcher d'en faire mourir les mauvaises herbes, & pour lui faire trouver dans ses cendres mêmes, un amendement propre à la faire fructifier. On fait que dans les terrains stériles, on laisse ordinairement les champs pendant quelques années produire des

(a) *Est. Men. alti.*

(b) *Aug. de gratia Christi, contra Pelag.*

| c. 22. n. 24. & alibi.

9. *Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora, & viciniore salutis, tamen si ita loquimur.*

10. *Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, & dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis Sanctis, & ministratis.*

9. Or nous avons une meilleure opinion de vous, & de votre salut, mes chers freres ; quoique nous parlions de cette sorte.

10. Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, & que vous rendez encore aux Saints.

C O M M E N T A I R E.

halliers, & de mauvais arbrustes, après quoi on les brûle, & la cendre de ces mauvaises plantes rend à ces terres une fécondité qui dure quelques années (a), jusqu'à ce qu'étant épuisées, on les brûle de nouveau (b).

Sape etiam steriles incendere profuit agros

Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis.

Et Pline louë le même usage (c) ; c'est à quoi S. Paul fait allusion en cet endroit.

Dans le moral, une ame qui ayant été souvent arrosée des graces du Ciel, nourrie de la parole de Dieu, engraisée par les dons du Saint-Esprit, ne produit point de fruits, ou n'en produit que de mauvais, est en horreur à son Dieu, & menacée de la malédiction ; enfin si elle continuë à ne rien produire, elle est condamnée au feu éternel.

¶ 9. CONFIDIMUS DE VOBIS MELIORA. *Nous avons une meilleure opinion de vous, & de votre salut.* Ne croyez point que je veuille vous faire l'application de ce que je viens de dire ; j'espère que Dieu achèvera en vous l'ouvrage qu'il y a commencé, & que vous vous rendrez dignes de la continuation de ses graces, par votre fidélité à lui rendre les fruits des bonnes œuvres qu'il attend de vous. Ce que je viens d'écrire, c'est uniquement par tendresse, & par la frayeur que j'ai que vous ne vous relâchiez, & que vous ne déchiez de l'état où Dieu vous a établi.

¶ 10. NON ENIM INJUSTUS DEUS. *Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos bonnes œuvres passées ;* puisqu'il a eu pour agréable de vous choisir entre tant d'autres pour vous appeler à la foi, & de vous prévenir de ses graces, de vous justifier dans les eaux du Baptême, & de vous donner les prémices de son Esprit, puisque vous avez reçu la parole de son Evangile, & que vous avez pratiqué jusqu'ici les œuvres de la justice, il est impossible que Dieu vous abandonne, que vous ne l'abandonniez.

(a) Pallad. de Re rust. l. 1. tit. 6. *Loca sterilia sylvis tectis esse patiaris, quia hæc beneficio latentur incendia Sed sic urenda distingues, ut ad incensum agrum post quinquennium revertaris, &c.*

(b) Virgil. l. 1. Georgic.

(c) Plin. l. 18. c. 23. *Sunt qui accendunt in arvo, magno Virgilli præconio... ut herbarum semen exuratur, & ita amplius fructificent.*

11. *Cupimus autem unumquemque vestram eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem;*

12. *Ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum, qui fide & patientia hereditabunt promissiones.*

11. Or nous souhaitons que chacun de vous fasse paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre espérance soit accomplie ;

12. Et que vous ne soyez pas lents, & paresseux, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses.

COMMENTAIRE.

les premiers (a) ; & est-il vraisemblable que vous dussiez l'abandonner, après tant de preuves de votre attachement, & de votre fidélité dans son service ? C'est un raisonnement de pure probabilité. Car les plus justes peuvent déchoir de la grace ; & s'ils tombent dans le crime, & dans l'infidélité, Dieu oubliera toutes leurs justices passées (b). *Si averterit se justus à justitia sua, & fecerit iniquitatem secundum omnes abominaciones quas operari solet impius, numquid vivet ? Omnes justitia ejus quas fecerat non recordabuntur, &c.*

UT OBLIVISCATUR VESTRI, ET DILECTIONIS. Pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité, &c. Le Grec (c) : Vos bonnes œuvres, & le travail de votre charité. Mais les plus anciens, & les meilleurs Manuscrits Grecs (d), le Syriaque, & l'Ethiopien sont conformes à la Vulgate, & ne lisent point le travail, qui est apparemment tiré de la première Epître aux Thessaloniens, chap. 1. v. 3. La charité que vous avez exercée, & que vous exercez encore envers les Saints de la Palestine vos frères, me confirment dans la bonne opinion, & dans la ferme espérance que j'ai que Dieu vous accordera la grace de la persévérance ; car il nous dit dans l'Evangile (e), qu'on donnera à celui qui a déjà : *Habenti dabitur.*

v. 11. EANDEM OSTENTARE SOLLICITUDINEM AD EXPLETIONEM SPEI. Que vous fassiez paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre espérance soit accomplie. Au nom de Dieu ne vous relâchez point dans la pratique des bonnes œuvres, & sur tout dans l'exercice de la charité ; renouvez votre zèle, & votre ardeur, afin que Dieu accomplisse vos espérances, & les nôtres, & que vous puissiez un jour recevoir la couronne que vous attendez (f). Ou plutôt : afin que vivant ainsi dans l'exercice continuel des bonnes œuvres, votre espérance s'affermisse de plus en plus, & avec plus de fondement (g).

(a) Concil. Trid. sess. 6. c. 11.

(b) Exech. XVIII. 21. 24.

(c) Ἐπιλαθῆναι τῆς ἔργου ὑμῶν, καὶ τῆς ἀγαπῆς ἧς ἐνεδείξατε, &c.

(d) Non legunt τῆς ἀγαπῆς, Alex. Steph. 1.

Clarom. & S. Germ. G. L. &c.

(e) Matt. XIII. 12.

(f) Vide Est. Men. Tir. alios.

(g) Πλεῖς πᾶν πλεονεξίαν ἢ ἐλπίδα.

13. *Abraha namque promittens Deus, quoniam neminem habuit per quem juraret, majorem, juravit per semetipsum,*

13. Car Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même.

COMMENTAIRE.

ψ. 12. **UT NON SEGNES EFFICIAMINI, VERUM IMITATORES, &c.** *Afin que vous ne soyez pas lents, & paresseux, sans zèle, & sans ferveur pour pratiquer la justice, & la charité. Mais ayez toujours devant les yeux vos anciens Patriarches, & tous les Saints, qui par leur foi, & leur patience sont devenus les héritiers des promesses.* Les Patriarches Abraham, Isaac & Jacob, n'ont point hérité les promesses temporelles, ni la jouissance de la terre promise; Moïse & Aaron eux-mêmes n'en ont jamais possédé un pied de terre; on ne peut pas dire toutefois qu'ils aient été privez du fruit de leur espérance. Ils ont trouvé dans la vraie terre des vivans, dans l'éternité, de quoi se dédommager avec un avantage infini, de tout ce qui n'a point été accompli en leur faveur dans cette vie. Ils ne comptoient pour vrais biens, & pour vraie partie, que celle qu'ils faluoient de loin, & qui ne pouvoit leur manquer, en vivant comme ils faisoient, dans la crainte, & dans l'amour de Dieu (a).

ψ. 13. **ABRAHÆ NAMQUE PROMITTENS DEUS,** *Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham.* A l'occasion des promesses faites aux Patriarches, & dont ils ne jouirent pas dans ce monde, l'Apôtre nous marque ici sur quoi sont fondées ces promesses, & combien elles sont infaillibles; afin que les Hébreux auxquels il écrit, ne conçussent aucune défiance de l'exécution de ce que Dieu leur promettoit, quelque peu d'apparence qu'ils y vissent dans cette vie, toute environnée de croix, & de dangers. Les promesses faites à Abraham, vous appartiennent comme à ses légitimes héritiers. Abraham n'en a point vu l'exécution dans ce monde, il en a donc reçu la récompense dans l'autre. Vous ne devez donc pas douter qu'à son imitation, vous ne voyiez dans l'autre vie la parfaite exécution de ses promesses. La parole, le serment de Dieu même y sont engagés (b).

QUONIAM NEMINEM HABUIT PER QUEM JURARET MAJOREM. *N'ayant point de plus grand que lui, par qui il pût jurer, il jura par lui-même.* On ne jure jamais par ce qui est au-dessous de soi; notre serment est un acte de religion, par lequel nous prenons Dieu à témoin de notre parole, & nous nous soumettons à encourir sa disgrâce, si nous manquons à exécuter nos promesses. En ce sens, & dans la rigueur, le serment ne convient nullement à Dieu. Toutes ses paroles, & ses pro-

(a) Heb. xi. 13. *Defuncti sunt omnes isti non acceptis repromissionibus, sed à longè eas aspicien-*

tes & salutantes.

(b) Vide Riber. Est. Men. Jun. Theodoros.

14. *Discens : Nisi benedicens benedicam te , & multiplicans multiplicabo te.*

15. *Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem.*

16. *Homines enim per maiorem sui jurant ; & omnis controversia eorum finis , ad confirmationem , & juramentum.*

14. Et lui dit ensuite : Assurez-vous que je vous comblerai de bénédictions , & que je multiplierai votre race à l'infini.

15. Et ainsi ayant attendu avec patience , il a obtenu l'effet de ses promesses.

16. Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux , & que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends ;

COMMENTAIRE.

messes sont autant de sermens , qui sont de nécessité suivis de l'exécution (a). Comme il n'a aucun être au-dessus de lui, & qu'il est absolument infailible, & incapable de tromper , il ne peut ni prendre à témoin un autre plus grand que lui , & l'homme ne doit jamais exiger des assurances de sa vérité , & de sa fidélité. Toutefois l'Ecriture nous apprend qu'il a promis avec serment de bénir , & de protéger Abraham , & de lui donner une postérité nombreuse (b) ; & qu'il a juré par lui-même , n'ayant personne par qui il pût jurer au-dessus de lui (c). Ce serment est donc comme une assurance surabondante que Dieu donne aux vrais héritiers d'Abraham , qu'il exécutera infailliblement envers eux , tout ce qu'il a promis à leur pere.

¶ 15. LONGANIMITER FERENS, ADEPTUS EST REPROMISSIONEM. *Ayant attendu avec patience , il a obtenu l'effet de ses promesses.* Imitez la patience , & la ferme espérance d'Abraham , qui a crû contre toute apparence , & qui a vû l'effet des promesses du Seigneur. JESUS-CHRIST vous a promis en ce monde sa protection , & sa grace au milieu des persécutions , & des souffrances , & dans l'autre il vous a promis un bonheur éternel. Ne doutez point de la fidélité de ses promesses. Attendez-en l'exécution dans la foi, & dans l'espérance. Considérez Abraham cassé de vieillesse, & Sara stérile, devenus malgré ces obstacles la souche de plusieurs nations nombreuses. Rien n'est impossible à Dieu tout-puissant. Abraham est mort dans la ferme confiance que sa postérité posséderoit la terre que Dieu lui avoit promise , & que pour lui , il jouïroit de la récompense de sa foi. Il n'a point été trompé dans son attente. Il a vû JESUS-CHRIST en esprit , & il en a été comblé de joye (b) : *Abraham Pa-*

(a) *Philo de allegor. Legis* , p. 198. 99. *πάντες οἱ τῷ Θεῷ λόγοι εἰσι ὅροι βεβαιώματα ὅρων ἀποδείγματα.*

(b) *Genes. xxii. 16. 17. Per memetipsum juravi, dicit Dominus : Benedicam tibi , & multiplicabo semen tuum sicut stellas , . . . & benedi-*

centur in semine tuo omnes gentes terra , &c.
(c) *Philo de Allegor.* ὁ πᾶς ὅτι ἐ κατ' ἐπὶ ἐμὴν Θεός. Οὐδὲ γὰρ αὐτὸ κρείττον , ἀλλὰ κατ' ἑαυτῶ , ὅς ἐστι πάντων ἀεὶςος.

(d) *Joan. vii. 56.*

17. *In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis hereditibus immobilitatem consilii sui, interposuit iuramentum ;*

18. *Ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem,*

17. C'est pourquoi Dieu voulant faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promesse, la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa parole :

18. Afin qu'étant appuyez sur ces deux choses inébranlables, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche, & l'acquisition des biens qui nous sont proposez par l'espérance,

COMMENTAIRE.

ser vester exultavit ut videret diem meum, vidit & gavisus est.

¶ 16. OMNIS CONTROVERSIAE EORUM FINIS EST JURAMENTUM. *Le serment est ce qui termine tous les différens parmi les hommes.* Le serment tout saint, & tout sacré qu'il soit, ne doit s'employer que dans la nécessité, & pour terminer les différens qui naissent parmi les hommes. Il y a plusieurs cas où le serment est la seule voye de finir les disputes, & les procez : par exemple, lorsque l'on manque de preuve, ou de témoignage pour prouver quelque chose, on recourt au serment (a). Dans les promesses, & les engagemens, on n'a rien parmi les hommes de plus sûr, ni de plus sacré, que le jurement. Les Egyptiens appelloient le serment, la plus grande assurance des promesses des hommes entre eux (b).

¶ 16. IN QUO (c) ABUNDANTIUS VOLENS DEUS OSTENDERE. *C'est pourquoi Dieu voulant faire voir avec plus de certitude la vérité de sa parole.* Puisque le serment est la plus grande assurance que l'on puisse donner de ses promesses, Dieu par une condescendance digne de sa bonté, a voulu faire un serment à Abraham, & confirmer ainsi les promesses qu'il lui faisoit. Ce fut moins pour ce Patriarche, dont la foi est si hautement louée dans l'Ecriture, que pour nous, qu'il lui donna cette assurance de la fermeté immuable de sa résolution : *Immobilitatem consilii sui.* Il y a des promesses qui ne sont que conditionnelles ; celles que Dieu fit à Abraham étoient absolues : c'est un décret irrévocable, que tous les imitateurs de la foi, & de l'obéissance d'Abraham, soient les héritiers de ses promesses, & du bonheur qui leur est promis dans l'autre vie.

¶ 18. UT PER DUAS RES IMMOBILES. *Afin qu'étant appuyez*

(a) Vide Exod. xx. 9. 10. 11. Philo de Allegor. Legis : p. 99. Ὁρῶς μαρτυρία εἶναι τοῦ μεγάλου ἀποβεβηκότος.

(b) Diodor. Sicul. l. 1. μεγίστην παρ' ἀνθρώπων πίσυν.

(c) Εἰν ᾧ περισσώτερον βεβόητος : Quapropter volens Deus, &c. Ita Syr. Εἰ. Riber. Men. Theophyl. Εἰν ᾧ, τῷδε, ἡ ἐπαγγελία, ἡ ἵστος, &c.

19. *Quam sicut anchoram habemus anima tuam, ac firmam, & incedentem usque ad interiora velaminis.*

19. Laquelle sert à notre ame comme d'une ancre ferme & assurée, & qui pénètre jusqu'au sanctuaire qui est au-dedans du voile.

COMMENTAIRE.

sur ces deux choses inébranlables, sur la promesse, & sur le serment de Dieu même (a), nous avons une puissante consolation, & une ferme espérance d'obtenir les biens qui nous sont promis : *Qui confugimus ad tenendam propositam spem.* Nous autres Chrétiens, & vrais fils d'Abraham, qui avons généreusement méprisé les biens de cette vie, & les promesses trompeuses du monde, pour mettre toute notre espérance dans la jouissance des biens du Ciel. On sait par les Actes (b), que les premiers fidèles de Jérusalem mirent leurs biens en commun, & se dépouillèrent de la propriété de tout ce qu'ils avoient, pour les apporter aux pieds des Apôtres. Ce qui les réduisit bien-tôt dans une extrême pauvreté. C'est à eux principalement que l'Apôtre écrit cette Epître, & à qui il donne ces éloges. Nous apprenons du même Apôtre (c) qu'ils avoient souffert avec joye la perte de leurs biens, que les Juifs infidèles leur avoient enlevés par force, apparemment pendant la persécution qui suivit la mort de saint Etienne.

¶ 19. QUAM SICUT ANCHORAM HABEMUS ANIMÆ. Laquelle espérance sert à notre ame comme d'une ancre ferme. De même que l'ancre affermit un vaisseau contre l'agitation des flots, & contre la violence de la tempête, ainsi l'espérance que nous avons au secours de Dieu, & en ses promesses, nous soutient, & nous affermit au milieu des tentations, des traverses, & des persécutions auxquelles nous sommes exposés en cette vie.

INCIDENTEM USQUE AD INTERIORA VELAMINIS. Elle pénètre jusqu'au dedans du voile. L'espérance que nous avons aux promesses de Dieu, est à notre égard comme un encens d'excellente odeur, qui est porté par le Grand-Prêtre jusques dans le sanctuaire, & au-delà du voile précieux, qui est tendu devant la porte du Saint des Saints, & qui sépare le Saint, du Sanctuaire. L'Apôtre revient au Sacerdoce de JESUS-CHRIST qu'il avoit quitté à la fin du Chap. v. 10. 11. 12. & suiv. Comme le Sanctuaire représentoit le Ciel, ainsi qu'il le dit ci-après (d), l'espérance qui pénètre jusqu'au dedans du Sanctuaire, est celle des Chrétiens, qui s'élève jusqu'au Ciel, & qui a pour objet les biens éternels, & invisibles (e).

(a) Est. Riber. Grot. Men. alti.

(b) Act. 17. 32.

(c) Hebr. x. 34. *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem, & manentem substantiam.*

(d) Hebr. 12. 12. &c.

(e) Theophyl. hic : ὡς καὶ ἡ πλὴν ὁ καταπτασμα διέρχεται τὸ αἶμα καὶ τοῦ αἵματος, οὗτο καὶ ὁ οὐρανός ὑμῶν καταπτασμα διέρχεται τὸ κατὰ τὸν οὐρανὸν ὁ οὐρανός. Vide & Theodoret.

20. *Ubi præcursor pro nobis introi-
vit Jesus, secundum ordinem Melchise-
dech Pontifex factus in æternum.*

20. Or Jesus comme précurseur est entré
pour nous, ayant été établi Pontife éternel
selon l'ordre de Melchisédech.

COMMENTAIRE.

¶ 20. UBI PRÆCURSOR PRO NOBIS INTROIVIT JESUS.
Où Jesus comme Précurseur est entré pour nous. Il n'est pas entré dans le
Sanctuaire du Temple de Jérusalem, n'étant pas de la race d'Aaron, au-
quel seul cela étoit réservé ; mais il est entré dans le Sanctuaire du Ciel,
& nous en a ouvert la porte ; en sorte que nous le possédons déjà par no-
tre espérance, & dans la personne de notre Sauveur, de notre Précur-
seur, & de notre souverain Prêtre. Quand on a pris possession d'un bien
par procureur, on a déjà des assurances bien fondées de le posséder ; on
a droit de le regarder comme sien. JESUS-CHRIST est monté au Ciel, &
il en a pris possession en quelque sorte en notre nom. Il a été nous y pré-
parer la place, comme il le dit lui-même (a). Il y est entré comme le
grand-Prêtre entroit dans le Sanctuaire, pour y obtenir le pardon de la
multitude (b). Il n'y a point de précurseur qui ne soit suivi de quelqu'un,
& il n'y a d'ordinaire que peu d'intervalle entre celui qui va devant pour
annoncer la venue d'un autre, & l'arrivée de celui-ci (c). L'exécution
des promesses de Dieu suivra de près à notre égard, l'arrivée de JESUS-
CHRIST dans le Ciel.

(a) Joan. XIV. 3.

(b) Est. Grot. Men. Tirin. Vide Levit. XVI.
311. 260.

(c) Theophyl. Οὗτος ὁ προδρομος, πρὶν εἰσελ-
θεῖν ἀπολυθῆναι προδρομὸς. Καὶ ἐπὶ πάντοτε προδ-
ρὸς μὲν τῷ προδρόμῳ, καὶ τῷ ἐπομηνῶν.





CHAPITRE VII.

Prérogatives du Sacerdoce de Melchisédech, & à plus forte raison de celui de JESUS-CHRIST, par-dessus celui d'Aaron. Abraham, & Lévi ont reçu la bénédiction de Melchisédech, & lui ont payé la dixme. Changement & abrogation du Sacerdoce d'Aaron. Différences entre le Sacerdoce de Melchisédech, & celui d'Aaron. Qualitez de JESUS-CHRIST Pontife éternel. Suréminence de son Sacerdoce.

ψ. I. *H*ic enim Melchisedech, Rex Salem, Sacerdos Dei summi, qui obviavit Abrahae regresso à cade Regum, & benedixit ei.

ψ. I. *C*ar ce Melchisédech Roi de Salem, & Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le bénit ;

COMMENTAIRE.

ψ. I. *H*IC ENIM MELCHISEDECH. Car ce Melchisédech Roi de Salem. Comme nous avons parlé au long de la personne de Melchisédech, dans une Dissertation particulière à la tête de cette Epître, nous serons plus courts dans le Commentaire. L'Apôtre découvre ici aux Hébreux les mystères, & les vérités relevées, qui sont cachées sous la figure de Melchisédech. Il y montre JESUS-CHRIST, sa génération éternelle, sa Divinité, son Sacerdoce, sa qualité de Roi de justice, de Prince de paix, & de Fils de Dieu. Ce sont là ces vérités relevées, cette viande solide, dont il leur a parlé au Chap. v. 12. 13. 14. & au Chap. vi. 1. 2. ces grandes difficultés, & ces discours inexplicables, dont il leur a dit un mot ci-devant, Ch. v. 11.

Quelques-uns (a) ont douté que Salem, dont Melchisédech étoit Roi, ait été la ville de Jérusalem. Nous avons réfuté ce sentiment sur la Genèse, Chap. xiv. 19.

Melchisédech étoit Prêtre du Dieu très-haut (b); du Dieu Elion. Ce nom se trouve dans les Auteurs profanes (c), pour marquer le premier des Dieux, le grand Dieu des Phéniciens, & des Carthaginois. Je pense

(a) Hieronym. Ep. ad Evagrium, Tena, Jac. Capell. alii. Vide ad Genes. xiv. 18. 19.

(b) Genes. xiv. 18. כהן לאל עליון Grac.

ἱερὺς τοῦ θεοῦ τοῦ ὑψίστου,

(c) Plaut. in Panulo Sifenna.

2. Cui & decimas omnium divisiſit Abraham; primum quidem qui interpretatur Rex juſtitia, deinde autem & Rex Salem, quod eſt, Rex pacis :

2. Auquel auſſi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris ; qui s'appelle, ſelon l'interprétation de ſon nom, premièrement Roi de juſtice, puis Roi de Salem, c'eſt-à-dire Roi de paix ;

COMMENTAIRE.

que le ſerment par *Anchialon*, que l'on trouve dans Martial (a) , & ſur lequel on a tant écrit, n'eſt autre choſe qu'*Hacchai-Elion* , vive le Très-haut. Melchiſédech étoit du nombre de ceux qui dans la terre de Canaan , & aux environs, craignoient , & connoiſſoient le Seigneur. Il étoit diſtingué par ſa piété, par ſa juſtice, & par ſa qualité de Roi de Salem, & de Prêtre du Très-haut. Les Rois anciennement étoient ordinairement Prêtres, & Rois tout enſemble ; & le mot Hébreu *Cohen* , ſe prend pour un Prince, & pour un Prêtre. Ce fut au retour de la poursuite des quatre Rois liguez , & vainqueurs de ceux de Sodome, & de Gomorrhe , que Melchiſédech vint au-devant d'Abraham, qu'il le combla de bénédictions, qu'il lui préſenta des rafraîchiſſemens, à lui, & à ſes troupes (b).

ψ. 2. CUI ET DECIMAS OMNIUM DIVISIT. *Abraham lui donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris ſur les Rois qu'il avoit vaincus.* La coutume de conſacrer à Dieu une partie des dépouilles priſes ſur l'ennemi, eſt très-ancienne, & ſe remarque dans les Profanes , comme dans l'Ecriture. Moïſe porte expreſſément dans la Génèſe (c) ; que ce fut Abraham qui donna la dîme du butin à Melchiſédech ; contre l'opinion des Rabbins, qui veulent que ce ſoit Melchiſédech, qui l'ait offerte à Abraham. Ce Patriarche reconnoiſſoit donc dans la perſonne de Melchiſédech un caractère de ſupériorité, qui le mettoit au-deſſus de lui ; & ce ne pouvoit être qu'en qualité de Prêtre du Seigneur, qu'il étoit au-deſſus de lui. Abraham uſe du droit de la victoire en s'appropriant ce qu'il avoit pris ſur les ennemis de ſes allies, & il en diſpoſe en maître : en donnant la dîme des dépouilles à Melchiſédech.

INTERPRETATUR REX JUSTITIÆ. *Il s'appelle Roi de juſtice.* Saint Paul après avoir expoſé le fait hiſtorique, vient à l'explication figurée, & prophétique. *Melchiſédech* (d), ſelon l'étymologie de ſon nom, ſignifie *Roi de juſtice*. En cela il eſt le type de JESUS-CHRIST vrai Roi de juſtice (e) : *Dominus juſtus noſter*, ſource de nôtre juſtice, & de nôtre ſainteté. (f) *Factus eſt nobis ſapientia à Deo, & juſtitia.*

(a) Martiali. l. 2. Epig. 95.
Ecce negas, juraſque mihi per Templi Tonantis.
Non credo Jura, Verpe, per Anchialum.

חזי עלייך
(b) Vida Genef. [xiv. 18. 19. 20. Joſeph

Antiq. l. 1. c. 11.

(c) Genef. xiv. 22. 23.

(d) מלכו .. צדק Rex juſtitia.

(e) Jerem. xxi. 6.

(f) 1. Cor. 1. 30.

3. *Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vita habens, assimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.*

3. Qui est sans pere & sans mere, sans généalogie; qui n'a ni commencement, ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toujours.

COMMENTAIRE.

REX SALEM QUOD EST REX PACIS. *Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix.* Melchisédech étoit Roi de Jérusalem, ou de Salem. Salem signifie la paix. Ce Prince figuroit JESUS-CHRIST Roi pacifique, Prince de paix (a), qui nous réconcilie à Dieu son Pere, & réunit le peuple Juif avec le Gentil, qui est notre paix, & notre consolation (b).

§. 3. SINE PATRE, SINE MATRE, SINE GENEALOGIA. *Qui est sans pere, sans mere, & sans généalogie.* Melchisédech étoit sans doute un homme comme nous, ayant ses peres, & meres, & sa généalogie sur la terre. Mais l'Auteur sacré inspiré par le Saint-Esprit, ne nous a pas dit ni d'où il étoit, ni qui étoient ses parens, ou ses ancêtres (c); ce silence n'est pas sans mystère. Il a voulu marquer par là que JESUS-CHRIST, dont il étoit le symbole, seroit sur la terre sans pere, quant à sa nature humaine; sans mere, quant à sa nature divine; sans généalogie, sans ayeux de qui il tirât sa naissance, comme le fils la tire de son pere; que son origine est toute divine, toute céleste, toute ineffable (d): *Generationem ejus quis enarrabit?*

On lit de quelques anciens qu'ils étoient sans peres, & sans ancêtres; par exemple, Sénèque (e) dit que le Roi Ancus n'avoit point de pere; *de Servii matre dubitatur; Anci pater nullus dicitur*; parce qu'on ne le connoissoit point. Tite-Live (f) dit de même que Servius nâquit de *Cornicularia*, qui étoit captive, & d'un pere inconnu, & *pater nullo*. Et Horace (g):

*Ante potestatem Tulli, atque ignobile regnum;
Multos saepe viros nullis majoribus ortos,
Et vixisse probos, magnis & honoribus auctos.*

Mais ici la chose est fort différente. Moïse en supprimant les noms des peres, & meres, & des ayeux de Melchisédech, n'a pas prétendu insinuer qu'il fût d'une naissance obscure, & beaucoup moins saint Paul a-t-il eu ce dessein, en relevant le silence de Moïse. Pour en faire une juste application à la personne de JESUS-CHRIST, il falloit au contraire qu'il fût d'un

(a) Isai. ix. *Princeps pacis, &c.*

(b) Ephes. ii. 14. *Ipse enim est pax nostra.*

(c) Ita Syr. Arab. Est. Grot. Theophyl. Theodoret. Chrysost. Epiphani. οὐ δὲ τὸ μὴ ἔχειν αὐτοῦ πατέρα, ἢ μητέρα, ἀλλὰ δὲ τὸ μὴ

ἔχειν τὴν θεοῦ γράφην καὶ τὸ παρ' αὐτοῦ ἐπώνυμον εἶναι, &c.

(d) Isai. liii. 8.

(e) Senec. Ep. 108.

(f) Livius. l. 4. c. 3.

(g) Horat. l. 1. *serm. satyr. 6.*

4. *Intuemini autem quantus sit hic, qui & decimas dedit de praeceptis Abraham Patriarcha.*

4. Considérez donc combien grand il devoit être, puisque le Patriarche même Abraham lui donne la dixme de ce qu'il y avoit de meilleur.

COMMENTAIRE.

rang fort élevé, & d'une naissance fort auguste, mais inconnu aux hommes.

De plus, le Sacerdoce de Melchisédech est le symbole de celui de JESUS-CHRIST, en tant que celui-là n'est point une prérogative attachée à la naissance, comme étoit celui d'Aaron, mais qu'il est donné à la personne seule; & que comme il ne vient point de ses peres, il ne passe point aussi à ses enfans. Ainsi JESUS-CHRIST n'entre point dans le Sacerdoce par la voye de la succession; & il ne laisse point de fils selon la chair, qui héritent de sa dignité. Son Sacerdoce est éternel, & ne finit point en la personne; ses héritiers ne sont que ses vicegérans. Il est le Prêtre des Prêtres; & ceux qu'il employe au saint Ministère, ne sont qu'exercer une petite partie de la puissance, dont la plénitude réside en la personne.

NEQUE INITIUM DIERUM, NEQUE FINEM VITÆ HABENS. *Qui n'a ni commencement, ni fin de sa vie.* Melchisédech est né, & est mort comme un autre homme, mais Moïse n'a marqué ni sa naissance, ni le tems de sa mort (a), pour nous tracer dans la personne une image de JESUS-CHRIST, qui selon sa divinité, n'a ni commencement, ni fin; & dont le Sacerdoce a été avant tous les siècles, & subsistera durant toute l'éternité. *Manet sacerdos in aeternum.* Cela doit s'entendre de Melchisédech dans la figure, & de JESUS-CHRIST, dans la réalité (b).

¶ 4. INTUEMINI QUANTUS SIT HIC. *Considérez combien grand devoit être Melchisédech, puisqu'Abraham lui donne la dîme des dépouilles qu'il a prises sur l'ennemi.* Plus vous avez d'estime, & de vénération pour Abraham, & certes vous n'en sauriez trop avoir pour un si grand Patriarche, si favorisé de Dieu, & à qui votre race doit toute sa gloire, & toutes les prérogatives, plus vous aurez de respect pour Melchisédech, puisqu'Abraham lui-même, lui a donné la dîme de ce qu'il avoit pris sur l'ennemi; & par-là il s'est reconnu son inférieur; comme l'Apôtre le montrera ci après. Le Texte porte (c) qu'il lui donna la dixme de ce qu'il y avoit de meilleur. Mais on peut simplement l'entendre de la dîme des dépouilles, car le terme qui signifie ce qu'il y a de meilleur, & de plus excellent, se prend aussi pour la dîme que l'on offroit aux Dieux après la victoire (d).

(a) Vide Est. Grot. Menoch. &c.

(b) Vide Knatchbull. hic.

(c) Δεκάτην ἰδωκεν ἐν τῷ ἀντοχίνῳ : *Decimas dedit de praeceptis.*

(d) Hesychius : Ἀντοχίαν, λαφύρων ἀπαρχαί. Vide Hamm. hic, & Autores ab eo citatos.

5. *Et quidem de filiis Levi Sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere à populo, secundum Legem, id est, à fratribus suis; quam & ipsi exierint de lumbis Abraha.*

6. *Cujus autem generatio non annumeratur in eis; decimas sumpsit ab Abraham, & hunc qui habebat repositiones, benedixit.*

5. Aussi ceux qui étant de la race de Lévi, entrent dans le Sacerdoce, ont droit, selon la Loi, de prendre la dixme du peuple, c'est-à-dire, de leurs freres, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham, aussi-bien qu'eux.

6. Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie, a pris la dixme d'Abraham, & a béni celui à qui les promesses ont été faites.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 5. **ET QUIDEM DE FILIIS LEVI SACERDOTIUM ACCIPIENTES.** Ceux qui étant de la race de Lévi, entrent dans le Sacerdoce; c'est-à dire, les Prêtres Hébreux de la tribu de Lévi, & de la race d'Aaron, recevoient la dîme des autres Israélites leurs freres, quoiqu'ils soient tous de la race d'Abraham. En sorte que la race de Lévi, & la famille d'Aaron, comme Ministres, & Prêtres du Seigneur, ont au-dessus de leurs freres une superiorité qui les distingue. Mais Melchisédech a reçu la dîme, non des Hébreux, mais de leur Patriarche; non des Lévites, mais du pere des Prêtres, & des Lévites, qui étoit alors renfermé dans son pere Abraham. Vous voyez par là quelle est la prééminence du Sacerdoce de Melchisédech, au-dessus de celui d'Aaron, & de ses successeurs.

Il est bon de faire remarquer ici, que la famille de Lévi étoit composée de trois branches principales; celle de Gerson, celle de Caath, & celle de Mérari. Toutes ces trois branches étoient consacrées au service du Seigneur; mais la famille d'Aaron, qui étoit de la branche de Caath, étoit consacrée au Sacerdoce. Les Levites recevoient les dîmes de tous les autres Israélites; ils avoient droit de l'exiger (a), comme n'ayant point d'autre partage dans Israël; d'où vient que S. Paul dit ici que le Seigneur leur a commandé de prendre la dîme du peuple: *Mandatum habent decimas sumere à populo*; au lieu de dire que le peuple a ordre de les leur donner. Les Lévites étoient donc chargez de percevoir ces dîmes, & d'en donner ensuite la dîme aux Prêtres. Les prémices étoient toutes aux Prêtres seuls; & non aux Lévites (b). Comme l'Apôtre parloit aux Juifs fort instruits de toutes ces particularitez, il n'a pas jugé à propos d'entrer dans un plus grand détail, & dans une explication plus exacte.

Ÿ. 6. **CUJUS GENERATIO NON ANNUMERATUR IN EIS.**

(a) Num. XVIII. 21. *Filiis Levi dedi omnes decimas Israël in possessionem, pro ministerio quo serviunt mihi in Tabernaculo fœderis.* 26. *Cum acceperitis à filiis Israël decimas, primi-*

tias earum offerte Domino, id est, decimam partem decima.

(b) Num. XVIII. 8. & seq.

7. *Sino ulla autem contradictione, quod minus est, à meliore benedicatur,*

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inférieur à celui qui la lui donne.

8. *Et hic quidem, decimas morientes homines accipiunt; ibi autem contestatur, quia vivit.*

8. En effet, dans la Loi ceux qui reçoivent la dixme, sont des hommes mortels; au lieu que celui qui la reçoit ici, n'est représenté que comme vivant.

COMMENTAIRE.

Celui qui n'a point place dans leur généalogie, Melchisédech, dont nous venons de parler, qui n'a aucun rapport à la race de Lévi, ni à la famille d'Aaron, a reçu la dime d'Abraham; il a béni ce grand Patriarche, à qui les promesses ont été faites, & par le mérite duquel vous êtes les enfans des promesses, & de l'alliance. *ψ. 7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inférieur à celui qui la donne.* Abraham étoit donc inférieur à Melchisédech. Je parle de la bénédiction qui se fait avec autorité, de la bénédiction sacerdotale, de celle qui se donne d'office, & de supérieur à inférieur (a). Car on sait bien que la créature bénit son Créateur, le sujet son Prince, le pauvre celui qui lui fait l'aumône. Mais ce n'est pas de cette sorte de bénédiction dont l'Apôtre parle ici après Moïse. Abraham a reconnu dans Melchisédech un degré d'autorité, & de sacerdoce supérieur au sien, car Abraham lui-même étoit Prêtre du Très-haut; Melchisédech étoit apparemment plus âgé, plus puissant qu'Abraham, & il faisoit les fonctions publiques du Sacerdoce dans tout le pays; au lieu qu'Abraham se borneroit à offrir des sacrifices pour sa famille.

ψ. 8. ET HIC (b) QUIDEM DECIMAS MORIENTES HOMINES ACCIPIUNT. Dans la Loi, ceux qui reçoivent les décimes sont des hommes mortels. Les Lévites, & les Prêtres n'ont aucun privilège contre la mort, mais Melchisédech, dont le Sacerdoce représente celui de JESUS-CHRIST, est regardé comme encore vivant, puisque l'Ecriture ne fait nulle mention de sa mort (c). Quant à sa personne, on ne doute pas qu'il ne soit mort: mais quant à celui dont il étoit le type, nous savons qu'il est éternel: *Ibi autem contestatur quia vivit.* D'autres (d) soutiennent que S. Paul ne parle pas ici de Melchisédech, mais de JESUS-CHRIST, dont il est dit dans le Pseaume (e): *Vous êtes Prêtre Eternel, selon l'ordre de Melchisédech.* Et de même qu'on ne peut pas conclure qu'Aaron soit vivant, de ce qu'on dit qu'Eléazar son fils est vivant, & Prêtre selon l'ordre d'Aaron; ainsi on ne peut pas inférer que Melchisédech soit

(a) Vide Est. Riber. Grot. &c.

(b) Ω. Δ. Τ. Μ. Σ. & ῥ. μ. ρ. ρ.

(c) Est. Riber. Men. Grot. Druf. Lud. de

Dieu, alii. Ita & Patres.

(d) Vide Ambrosiast. Heins. Jac. Capell. &c.

(e) Psal. cix. 4.

9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham, & Levi, qui decimas accepit, decimatus est :

10. Adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.

9. Et de plus Lévi, qui reçoit la dixme des autres, l'a payée lui-même, pour ainsi dire, en la personne d'Abraham ;

10. Puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, lorsque Melchisedech vint au-devant de ce Patriarche.

COMMENTAIRE

en vie, parce que JESUS-CHRIST, dont Melchisedech est la figure, est Prêtre vivant, & éternel selon l'ordre de Melchisedech.

Cumæus, & ceux qui soutiennent que ce passage doit s'entendre à la lettre de Melchisedech, en tirent une preuve qui leur paroît décisive pour son immortalité. L'Ecriture, disent-ils, fait ici le parallèle des enfans d'Aaron, & de Melchisedech ; elle les distingue en ce que l'un est vivant, & les autres sont mortels. On ne peut donc nier que Melchisedech ne soit immortel. On répond à cela que S. Paul n'a voulu dire ici autre chose, sinon que Melchisedech étoit représenté dans la Génèse, comme n'ayant ni commencement, ni fin, pour figurer l'éternité réelle, & l'immortalité effective de JESUS-CHRIST. Que Melchisedech étoit immortel en un sens figuratif, & que JESUS-CHRIST l'étoit réellement, & de fait.

¶ 9. PER ABRAHAM... ET LEVI DECIMATUS EST. Lévi a pour ainsi dire, payé la dime dans la personne d'Abraham. Lévi qui reçoit la dime des autres Israélites, l'a payée lui-même à Melchisedech ; il est donc moindre que ce grand Prêtre. Et comment l'a-t-il payée ? Dans la personne d'Abraham son ayeul, qui le renfermoit en quelque sorte en lui-même (a), puisque Lévi devoit naître de Jacob son petit fils (b). Les biens, & les prérogatives du pere, & de l'ayeul passent aux enfans, & leur appartiennent, selon le droit. Si donc Abraham a donné la dime à Melchisedech, Levi son petit-fils est censé l'avoir aussi donnée ; & si Abraham s'est reconnu inférieur à Melchisedech, Lévi ne doit point tenir à deshonneur de se mettre, au moins dans le même sens, au-dessous de lui (c). Comme ce raisonnement est un peu hardi, S. Paul l'adoucit par ces mots: Pour ainsi dire, comme pour marquer que ce n'étoit point un raisonnement à prendre dans toute la rigueur.

¶ 10. ADHUC ENIM IN LUMBIS PATRIS ERAT. Puisque Lévi étoit encore dans Abraham, comme le fils est dans le pere, & la plante dans la graine, lorsqu'Abraham paya la dixme à Melchisedech. On a pu remarquer en plusieurs endroits de l'Ecriture, que les Hébreux met-

(a) ¶ 4. Adhuc enim in lumbis patris erat, quando decimatus est.

(b) Chrysost. Theodoret. Est. Men. alii.

(c) Theophyl. Epist. 2. τὸ μῦθος ἐδίδου

τὸ ἔπειν ὅτι ὁ Αβραάμ, μὴ πωρὶς γένοντι ὡς ἡ δὲ ἐκαστὴν ὡς τὸ μελχισεδεκ, ἐκὼς αὐτοῦ. Grot. Est.

II. Si ergo consummatio per Sacerdotium Leviticum erat, (populus enim sub ipso Legem accepit) quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere Sacerdotem, & non secundum ordinem Aaron dici?

II. Que si le Sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la Loi, avoit pû rendre les hommes justes, & parfaits, qu'auroit-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre; qui fût appelé Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, & non pas selon l'ordre d'Aaron?

COMMENTAIRE.

toient la source de la génération dans les lombes (a). Mais, dira quelqu'un, JESUS-CHRIST lui-même étoit dans les lombes d'Abraham, de même que Lévi, puisqu'il est né comme lui de la race d'Abraham. Il est vrai que JESUS-CHRIST, selon sa nature humaine, est né d'Abraham: mais ce n'est pas selon son humanité qu'il est Prêtre éternel, & supérieur à Melchisedech; c'est par sa Divinité unie hypostatiquement à la nature humaine (b).

De plus comme la dixme qu'Abraham donnoit à Melchisedech, étoit une figure du besoin qu'il avoit du Libérateur, & du souverain Médecin, pour guérir la playe que le péché d'Adam a fait à toute la nature humaine, JESUS-CHRIST en ce sens n'étoit pas dans Abraham (c); puisque n'ayant pas souffert la playe du péché originel, il n'avoit aucune part ni à la figure, ni à la réalité de ce péché. Il vient d'Abraham; mais d'une manière bien différente de Lévi, & des autres hommes: il y étoit selon la chair; mais non pas selon la concupiscence, qui accompagne la génération, & la naissance des autres hommes: *Levi in lumbis fuit Abrahæ secundum concupiscentiam carnalem; Christus autem secundum substantiam corporalem*, dit S. Augustin (d).

¶. II. SI CONSUMMATIO PER SACERDOTIUM LEVITICUM ERAT. Si le Sacerdoce de Lévi avoit pû rendre les hommes parfaits, qu'étoit-il besoin d'un autre Sacerdoce selon l'ordre de Melchisedech? Qu'étoit-il besoin que le Messie vînt au monde, & qu'il abrogeât cet ancien Sacerdoce, pour en introduire un nouveau? L'Apôtre vient par degrés à montrer aux Hébreux la nécessité d'un nouveau Sacerdoce, & l'abrogation de l'ancien, & par conséquent de la Loi, qui ne peut subsister sans Sacerdoce. Les Hébreux avoient un attachement prodigieux à leurs anciennes cérémonies, & ils ne pouvoient se mettre dans l'esprit que le Sacerdoce de Lévi, que les sacrifices, que la Loi, que la circoncision dûssent

(a) Genes. XXXV. 11. Reges de lumbis ejus egredientur. 2. Bar. VI. Qui egredietur de lumbis tuis. Psal. XXXVII. 8. Lumbi mei impleti sunt illusionibus. Act. 11. 30. De fructu lumbi ejus senectus, &c.

(b) Riber. Eft. Gemar.

(c) Aug. l. x. de Genesi ad litt. c. 20. Nam cum ipsa decimatio ad prefigurandam medicinam pertineat, illud in Abrahæ carne decimabatur, quod curabatur; non illud unde curabatur.

(d) Aug. loco citato. Hugo Viller. l. 2. de Sententia. c. 5. Lombard. l. 2. sent. dist. 3. Eft. hic.

12. *Translato enim Sacerdotio, necesse est ut & Legis translatio fiat.*

13. *In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus Altari præsens fuit.*

12. Or le Sacerdoce étant changé, il faut nécessairement que la Loi soit aussi changée.

13. En effet celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'Autel :

COMMENTAIRE.

être abrogées, & que JESUS-CHRIST étoit venu pour perfectionner tout cela, en substituant une alliance, & une Loi nouvelle, & un Sacerdoce nouveau, à la Loi ancienne, & au Sacerdoce d'Aaron.

Il ne leur dit pas tout d'un coup crûement que la Loi ne perfectionne rien, qu'elle ne conduit pas les hommes à la fin où Dieu les destine ; que le Sacerdoce d'Aaron n'est pas capable de purifier les péchez, de nettoyer les souillures de l'ame, ni de vous reconcilier à Dieu. Il se contente de leur faire entrevoir cette vérité : *Si le Sacerdoce de Lévi avoit pu rendre les Juifs justes, saints, & parfaits, qu'auroit-il été besoin d'un nouveau Sacerdoce ?* Or je viens de vous démontrer qu'il y a un Sacerdoce différent de celui d'Aaron, Sacerdoce éternel, subsistant avant Abraham, & avant la Loi, & qui doit subsister éternellement. Le Sacerdoce de Lévi ne suffit donc pas pour nous conduire à la perfection.

¶ 12. *TRANSLATO ENIM SACERDOTIO. Le Sacerdoce étant changé, il faut que la Loi soit aussi changée.* Nulle Loi, nulle Religion ne peut subsister sans Sacerdoce, & sans cérémonies (a). Or le Sacerdoce d'Aaron doit être changé, abrogé, transféré. Il faut donc que la Loi de Moïse éprouve ces mêmes changemens, & ces mêmes vicissitudes. Il a prouvé ci-devant que le Sacerdoce de Lévi devoit être changé. Le Grec, & le Latin portent à la lettre (b) : *Que le Sacerdoce d'Aaron doit être transféré* : Ce qui est entendu par quelques-uns du transport du Sacerdoce de la tribu de Lévi, dans celle de Juda, d'où JESUS-CHRIST étoit sorti. Mais le verbe *transférer*, se met souvent pour *changer* ; & il vaut mieux dire que le Sacerdoce de la Loi a été abrogé, que de dire qu'il a été simplement transféré dans la tribu de Juda.

¶ 13. *IN QUO ENIM HÆC DICUNTUR. Celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu.* JESUS-CHRIST, qui est le vrai Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, est de la tribu de Juda, & non de celle de Lévi. Ainsi il faut nécessairement reconnoître en sa personne un Sacerdoce tout nouveau, & tout différent de celui d'Aaron. Et

(a) Aug. l. 19. c. 11. *contra Faust. In nullum Religionis nomen seu verum, seu falsum congluvari homines possunt, nisi aliquo signaculorum, vel sacramentorum visibilium consortio colligentur.*

(b) μετατίθεσθαι, ὃ ἔστι μετατρέφειν. Le verbe μετατίθεσθαι, se met souvent pour changer. Voyez Grot. Jac. Capell. Hebr. xi. 5. Galat. i. 6. Jud. 4.

14. *Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster : in qua tribu nihil de Sacerdotibus Moyse locutus est.*

15. *Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exsurgat alius Sacerdos,*

14. Puisqu'il est manifeste que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le Sacerdoce.

15. Et ceci paroît encore plus clairement, en ce qu'il se lève un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisédech,

COMMENTAIRE.

comme il ne peut y avoir dans le monde plus d'un vraie Religion, & plus d'un vrai Sacerdoce, il s'ensuit que celui d'Aaron doit être abrogé, pour faire place à celui de JESUS-CHRIST.

ψ. 14. MANIFESTUM EST ENIM QUOD EX JUDA. *Il est manifeste que notre Seigneur est sorti de Juda.* C'étoit un fait avoué de tous les Juifs. On le voit par les généalogies qui nous ont été données par S. Matthieu, & par S. Luc. Celui ci nous donne la généalogie de Marie Mere de Jesus (c); & S. Matthieu nous donne celle de Joseph époux de Marie. Les Prophètes avoient distinctement marqué que le Messie sortiroit de Juda (b). On n'a jamais formé de difficulté à JESUS-CHRIST sur cela. S'il eût été douteux qu'il fût sorti de cette tribu, personne ne l'auroit suivi, ni ne l'auroit reconnu pour le Messie. Or il est constant que le Sacerdoce légal n'appartenoit en aucune sorte à la tribu de Juda. Le Psalmiste parle donc d'un autre Sacerdoce, qui doit être possédé par le Messie.

ψ. 15. AMPLIUS ADHUC MANIFESTUM EST. *Ceci paroît encore plus manifestement.* Le transport, ou le changement, & l'abrogation de la Loi de Moïse, & du Sacerdoce d'Aaron (c) paroissent encore plus manifestement par ce que je vais dire: Le Sacerdoce d'Aaron est établi, ψ. 16. *suivant la succession charnelle;* (d); il a commencé à Aaron, & a continué de pere en fils jusqu'à la ruine du Temple. Mais le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, dont nous parlons (e), est établi selon l'ordre de Melchisédech, & sans aucune succession charnelle, parce qu'il a toujours subsisté, & qu'il subsistera toujours, ψ. 16. *étant fondé sur la puissance de la vie immortelle du Messie;* c'est-à-dire, sur son éternité.

(a) Voyez à la tête de S. Luc notre Dissertation sur cette matiere.

(b) *Isai.* IV. 2. 4. IX. 6. 7. XI. 1. *Jerem.* XXII. 5. XXXIII. 14. 15. *Zach.* III. 8. VI. 12. *Eccl.*

(c) *Vat. Est. Men. Grot. Zeger.*

(d) *Est. hic, Theodoret.* Σαρκικὴν γὰρ ὄντο-
λὴν τὸ το κληρικόν, ὡς τὸ νόμος διὰ τὸ δυνάτον
εἶναι ἀνθρώπων κληρικός. μὴ τὰν τῷ ἀρχι-

ριος πλῆτην, τὸν ἐκείναι παῖδα τὴν ἱερου-
λαμβάνει. *Vide & Theophyl.* τὸ ἀπόκα-
τοι ἐδήλωσι διὰ τὴν σαρκικὴν.

(e) *Est. Riber. alii, Theodoret.* καὶ τῶν
δαίμονος ὁ μελχισηδικὸς ὁ ἱερουδὴς διὰ δού-
λῳ. Οὕτως ἐστὶ ὅτι ὁ Ἰησοῦς ταῦτα εἰς
τὸν ἀρχιερέα.

16. *Qui non secundum Legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vite insolubilis.*

17. *Contestatur enim : Quoniam tu es Sacerdos in aeternum, secundum ordinem Melchisedech.*

16. Qui n'est point établi selon la disposition d'une Loi charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle ;

17. Ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

COMMENTAIRE.

& son immortalité. Il est tout différent de celui d'Aaron. Celui-ci a un commencement, & peut avoir une fin ; l'autre n'a ni commencement, ni fin. Lors donc que JESUS-CHRIST commencera à exercer son Sacerdoce, celui d'Aaron sera nécessairement sans exercice, puisque, comme on l'a montré, il ne peut y avoir qu'un seul vrai Sacerdoce, non plus qu'une seule vraie Religion.

Avant Aaron, le Sacerdoce de J. C. subsistoit, il a aussi subsisté de son tems ; mais celui à qui il appartenait, n'en faisoit point d'exercice ; parce qu'il ne s'étoit point encore uni à la nature humaine, & qu'il ne devoit proprement entrer en possession de son emploi, que depuis ce tems. Les Prêtres qui ont légitimement sacrifié au Tout-puissant, tant avant la Loi, que sous la Loi, n'ont été que les Vicaires de JESUS-CHRIST. Leur Sacerdoce étoit une dignité empruntée, & en quelque sorte étrangère à leur égard. Encore aujourd'hui les Prêtres qui offrent dans l'Eglise le sacrifice non sanglant, tiennent la place du souverain Prêtre, & exercent son Sacerdoce, ou plutôt il l'exerce lui-même par leurs mains.

¶. 16. *NON SECUNDUM LEGEM MANDATI CARNALIS FACTUS EST.* Il n'est point établi suivant la disposition d'une loi charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle. Aaron fut établi Prêtre par l'ordre de Dieu, mais les règles de son Sacerdoce, les rites de sa consécration, & l'histoire de son établissement se lisent dans la Loi de Moïse, qui est une Loi en quelque sorte charnelle, en ce qu'elle est presque toute entière occupée à prescrire des cérémonies sensibles, & des observances corporelles (a). Au lieu que JESUS-CHRIST a été établi Prêtre de toute éternité en vertu de sa génération éternelle. D'autres l'expliquent dans le sens que nous avons suivi sur le verset précédent : Aaron a été établi Prêtre *suivant une loi charnelle*, c'est-à-dire, selon l'ordre de la succession de père en fils ; en sorte qu'après sa mort, il devoit laisser sa dignité à ses héritiers ; au lieu que JESUS-CHRIST étant immortel, & éternel, n'a ni héritiers, ni successeurs dans cette souveraine dignité. Cette dernière explication paroît plus conforme au dessein de l'Apôtre, que la première.

(a) Chrysost. Tena, Riber. alti.

18. *Reprobatio quidem fit precedentis mandati, propter infirmitatem ejus, & inutilitatem :*

19. *Nihil enim ad perfectum adduxit Lex : introductio verò melioris spei, per quam proximamus ad Deum.*

18. Car la première Loi est abolie comme impuissante, & inutile ;

19. Parce que la Loi n'a rien conduit à la perfection : mais une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée en sa place.

COMMENTAIRE.

✓. 18. REPROBATIO QUIDEM FIT PRÆCEDENTIS MANDATI (a). *La première Loi est abolie, comme inutile.* Voilà où l'Apôtre en vouloit venir par tous les raisonnemens que l'on a vû. Il vouloit montrer aux Hébreux que le sacerdoce, & les cérémonies légales étoient abrogées par le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & par son Evangile. La Loi est abrogée, non comme mauvaise, ou comme dangereuse, mais comme inutile, ou insuffisante, incapable de guérir nos blessures, & de satisfaire à nos besoins (b). Elle savoit commander, & montrer le bien, mais elle ne donnoit pas la force pour le pratiquer ; ce que fait la Loi de grace par le Saint-Esprit qui habite en nous (c).

✓. 19. NIHIL ENIM AD PERFECTUM ADDUCIT LEX. *Car la Loi n'a rien conduit à la perfection.* Elle n'a jamais par elle même, & par sa propre vertu conduit personne à la vraie justice, à la sainteté parfaite ; elle n'a ni purifié l'homme de ses péchez, ni de ses souillures intérieures. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu personne de sauvé, ni de justifié sous la Loi. Il est indubitable qu'il y a eu plusieurs Saints, & plusieurs Justes dans Israël depuis Moïse : mais ce n'est ni la Loi seule, ni le Sacerdoce légal, ni l'observation sensible des cérémonies extérieures, qui les a rendus tels, & agréables à Dieu ; ç'a été la grace du Sauveur, sa charité, la foi en lui, l'espérance aux promesses. Les Justes de l'ancien Testament appartenoient tous à la nouvelle alliance par la disposition de leur cœur (d). Comparez ce qu'on a dit sur Rom. VIII. 3. Galat. III. 2. 21. 24.

INTRODUCTIO VERO MELIORIS SPEI. *Une meilleure espérance a été substituée en sa place.* La Loi ancienne, & le Sacerdoce d'Aa-

(a) *Græc.* Αὐτίκως μὲν γὰρ ᾔειπται : *Reprobatio enim certè fit, &c.* Mais les anciens Manuscrits Latins omettent enim. *Clarom. & S. Germ. & Syr.* Voyez *Est.*

(b) *Theodoret.* *hic :* Πᾶσι γὰρ ἐκείναις ὁ νόμος, οὐχ ὡς σωτὴρ ἀλλ' ὡς ἀσθενὴς, καὶ τὴν πλάνην τῆς δουλείας περιέφερον ὡφελίαν, &c.

(c) *Theophyl.* Πῶς δ' ἦν ἀσθενής : διὸ καὶ γενηματά τιν' μόνον διαγορεύοντα, τὴν δ' ἀσθένειαν,

τὴν δ' μὲν δύναμιν δὲ ἐδιδόκειν ἀντιθέτως πρὸς τὸ πᾶσι ὡς πάλαι κατεργάζεσθαι, ὃ νῦν γίνεται ἡμῶν διὰ τὴν Πνεύματος. *Vide Est. Riber. Tir.*

(d) *Aug. de Cathedr. Rudibus, c. 3. n. 6.* Neque enim ob aliud ante advenum Domini scripta sunt omnia qua in Scripturis sanctis legimus, nisi ut futura præsignaretur Ecclesia... adjunctis atque annumeratis omnibus Sanctis, qui etiam ante adventum ejus in hoc seculo vixerunt ; ita eum venturum esse credentes, sicut nos venisse.

20. *Et quantum est, non sine jurejurando.*

21. *Alii quidem sine jurejurando Sacerdotes facti sunt; hic autem cum jurejurando, per quem qui dixit ad illum: Juravit Dominus, & non poenitebit eum: Tu es Sacerdos in aeternum.*

20. De plus, ce Sacerdoce n'a pas été établi sans serment.

21. Car au lieu que les autres Prêtres ont été établis sans serment, celui-ci l'a été avec serment, Dieu lui ayant dit : Le Seigneur a juré, & son serment demeurera immuable, que vous serez le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

COMMENTAIRE.

on n'avoient pour objet que des choses sensibles, & corporelles. Les biens, qu'ils promettoient, les souillures dont ils purifioient, les fautes qu'ils expioient, n'étoient qu'extérieures. Mais la nouvelle alliance, le Sacerdoce nouveau selon l'ordre de Melchisédech, exercé par JESUS-CHRIST, nous promet d'autres biens, nous propose des récompenses éternelles, nous donne la grace, & la justice intérieure, nous purifie de nos péchés les plus secrets, & nous conduit à Dieu (a). Quelques-uns (b) l'expliquent ainsi : Le Sacerdoce d'Aaron, & la Loi de Moïse ne conduisoient par eux mêmes rien à la perfection : mais ils étoient une manière d'introduction à de meilleures espérances. Ils promettoient, ils figuroient, ils montroient de loin ce que nous devons espérer sous la nouvelle alliance. Mais le premier sens paroît plus naturel.

¶ 20. *ET QUANTUM EST NON SINE JURE JURANDO.* Le Sacerdoce de JESUS CHRIST n'a pas été établi sans serment. Puisqu'il est écrit : Le Seigneur a juré, & il ne s'en repentira point : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. Autre circonstance remarquable, qui distingue le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, de celui d'Aaron ; ce dernier ayant été établi sans serment. Le serment qui intervient dans celui de JESUS-CHRIST, marque l'immutabilité, & l'éternité de ce Sacerdoce ; au lieu que le défaut de cette formalité dans celui d'Aaron, figuroit en quelque sorte son transport, son changement, son abrogation, & son insuffisance. Ces mots (c) : *Et quantum est*, se traduisent diversement : Quel avantage n'est-ce pas, qu'il n'ait pas été établi sans serment ? Ou bien : Notre espérance est d'autant mieux fondée, que JESUS-CHRIST n'a pas été établi Prêtre sans serment. Ou enfin, nous avons de meilleures espérances, en ce que JESUS-CHRIST n'a pas été établi Prêtre sans serment. Cette circonstance est une nouvelle preuve de la prééminence de son Sacerdoce, & une nouvelle assurance de son éternité.

(a) Theodor. Est. Men. Riber. alii.

(b) Vat. Jac. Capell. Bez. &c.

(c) Καὶ καὶ ὅτι ἔχεις ὀρκιστάς.

Chrysost. Τι ἐστὶ καὶ ὅτι ἔχεις ὀρκιστάς ; τίς ἐστιν ὁ ὀρκιστής, ἰδοὺ καὶ αὐτὸς ὁρκιστής.

22. *In tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.*

22. Tant il est vrai que l'alliance dont JÉSUS est le médiateur, est plus parfaite que la première.

23. *Et alii quidem plures facti sunt Sacerdotes, idcirco quod morte prohiberetur permanere.*

23. Aussi y a-t-il eu autrefois successivement plusieurs Prêtres, parce que la mort les empêchoit de l'être toujours.

COMMENTAIRE.

¶ 22. *IN TANTUM MELIORIS TESTAMENTI SPONSOR.* Tant il est vrai que l'alliance dont JÉSUS est le Médiateur, est plus parfaite que la première. Tout ce que nous venons de dire prouve invinciblement que la nouvelle alliance, dont JÉSUS-CHRIST est le Médiateur, est infiniment plus excellente, plus parfaite, & plus durable que l'ancienne, dont Moïse fut le Ministre. Le Grec à la lettre (a): JÉSUS a été le garant, le répondant de la nouvelle alliance. Il s'est engagé au nom de son Pere de nous donner les récompenses éternelles; comme Moïse s'étoit obligé au nom de Dieu, de donner aux Hébreux la terre de Canaan, & de les combler de ses bénédictions. Mais JÉSUS a fait plus que le simple répondant; il a été le Médiateur de notre réconciliation avec Dieu son Pere, il a satisfait pour nos péchez à sa justice, il nous a mérité par sa mort les biens éternels. La Loi de Moïse ne formoit par elle-même que des esclaves, des enfans d'Agar (b); la nouvelle alliance forme des fils adoptifs du Pere. Les Sacremens, & les cérémonies de la Loi ancienne étoient en grand nombre, difficiles à pratiquer, de peu, ou de nul effet réel quant à l'ame; simples figures de ce qui devoit arriver dans la Loi Evangélique.

Ceux de la nouvelle sont en petit nombre, aisez à pratiquer, augustes dans leurs significations, puissans dans leurs effets, sacrez dans leur observation, opérant dans la réalité, ce que les anciens ne faisoient que promettre, ou que figurer. *Sacramentis numero paucissimis, observatione facillimis, significatione praestantissimis, societatem novi populi colligavit*, dit saint Augustin (c). Et ailleurs (d) il dit que depuis la résurrection du Sauveur, nous sommes entrez dans l'heureuse liberté des enfans de Dieu, & que nous ne sommes plus accablés par la multitude des signes, & des Sacremens: *Sed quadam pauca pro multis, eademque factu facillima, & intellectu augustissima, & observatione castissima, ipse Dominus, & apostolica tradidit disciplina.*

¶ 23. *ET ALII QUIDAM PLURES FACTI SUNT SACERDOTES.* Il y a eu autrefois plusieurs Prêtres, parce qu'étant mortels, ils ne pou-

(a) Γεγονεν ἱπποτος ἱστέος. Theophyl. Εγ-
γουνός, μισθός, sponsor, fidejussor, me-
diator.

(b) Galat. IV. 24.

(c) Aug. Ep. 94. nov. Edit. olim 118.

(d) Idem l. 3. c. 9. de Doctrina Christiana.

24. *Hic autem eo quod maneat in aeternum, sempiternum habet Sacerdotium.*

24. Mais comme celui-ci demeure éternellement, il possède un Sacerdoce qui est éternel.

25. *Unde & salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis.*

25. C'est pourquoi il est toujours en état de sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour nous.

COMMENTAIRE.

voient subsister toujours. Aaron a eu pour successeurs ses fils Eléazar, Phinéas, & ainsi des autres : mais JESUS étant immortel, & éternel, possède aussi un Sacerdoce qui n'a point de fin, & qui ne subsiste pas par la succession du pere au fils dans la suite des générations. *Sempiternum habet Sacerdotium.* Le Grec à la lettre (a) : *Un Sacerdoce qui ne passe point à un autre.*

¶ 25. *UNDE ET SALVARE IN PERPETUUM POTEST.* C'est pourquoi il est toujours en état de sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise (b). JESUS-CHRIST vivant toujours, peut aussi toujours recevoir nos prières, & les adresser à son Pere. C'est un Médiateur, & un Intercesseur qui ne meurt point, & dont le crédit, & le pouvoir n'est point sujet à diminution. Son Sacerdoce n'est borné ni par le tems, ni resserré par les lieux. Il est éternel, & infini. Il peut sauver à présent qu'il est dans le Ciel, comme il sauvait pendant qu'il étoit sur la terre. Il prie, & intercede pour nous auprès de son Pere, en lui représentant nos besoins, en lui offrant ses mérites, en lui témoignant le désir qu'il a toujours eu, & qu'il aura toujours de notre salut, tandis que nous serons dans cet état de voyageur. *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* Le Grec, (c) & plusieurs excellens Exemplaires Latins lisent : *Pro ipsis.*

Les Commentateurs, & les Peres ne sont pas d'accord sur la manière dont JESUS-CHRIST dans le Ciel prie son Pere, & intercede pour nous, en qualité de Prêtre éternel. On trouve une espèce d'incompatibilité entre cette qualité de suppliant, & la gloire d'un Roi glorieux, & dominant sur toutes les créatures. Quelques-uns (d) croient qu'il ne prie point : d'autres (e) soutiennent le contraire. Mais peut-être n'est-ce qu'une difficulté de nom. Ceux qui veulent qu'il ne prie pas, admettent quant

(a) ὁ ἀποσπῶν ἐκ τῶν ἀποστόλων, Θεοφύλ. Ἀδριανόν, ἀδριανόν.

(b) Τῶν προσερχομένων δι' αὐτοῦ πρὸς Θεόν. Quidam Latini Codd. mss. & impressi : Accedens per semetipsum. Ita Sixti V. Edit. & alia non paucæ. Vide Brug. & Bukentop.

(c) Εἰς τὸ προσεύχασθαι ὑπὲρ αὐτῶν. Quid.

προσευχῶν αὐτῶν : Pro ipsis. Clarom. & S. Germ. & alii plures. Vide Mill.

(d) Vide Gregor. l. 22. Moral. c. 22. Rupert. l. 9. de Divin. Officiis. D. Thom. hic.

(e) Nazianz. orat. 4. de Theologia, Greg. in Psal. v. Pœnitential. Aug. in Psal. xxix. alii, ut Ribet. Est. Corneli à Lapide, Tena, &c.

26. *Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excelsior Cælis factus :*

27. *Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum Sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi; hoc enim fecit semel, seipsum offerendo..*

26. Car il étoit convenable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, & plus élevé que les Cieux ;

27. Qui ne fût point obligé comme les autres Pontifes à offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchez, & ensuite pour ceux du peuple ; ce qu'il a fait une fois, en s'offrant lui-même..

COMMENTAIRE.

au fond l'effet de sa médiation, de quelque manière qu'elle se fasse, soit que ce soit une prière formelle, & prise à la rigueur, ou seulement une prière interprétative, comme de représenter au Pere Céleste ses playes, le mérite de son sang, de sa passion, de ses travaux, objets capables de fléchir la miséricorde, & de désarmer la colère de Dieu. Ceux qui prétendent qu'il prie réellement, ont pour eux divers Textes de l'Ecriture, qui portent que JESUS-CHRIST prie son Pere dans le Ciel, selon son humanité, de même à proportion qu'il le prioit sur la terre, quoique, & dans le Ciel, & sur la terre, il ait toujours été, & soit toujours également tout-puissant (a).

¶ 26. TALIS DECEBAT UT NOBIS ESSET PONTIFEX. Il étoit convenable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, comme JESUS-CHRIST, éternel, innocent, compatissant, tout-puissant, &c. Le Sacerdoce d'Aaron ne nous suffisoit point pour nous sauver, & pour nous procurer le bonheur du Ciel. Il n'avoit ni assez de vertu, ni assez de mérite pour cela. Les grands-Prêtres Hébreux étoient hommes, & sujets comme nous aux foiblesses de notre nature ; leur pouvoir auprès de Dieu étoit fort borné ; l'efficace de leur sacrifice étoit petite ; elle se terminoit à expier des souillures légales, & extérieures. JESUS-CHRIST n'a aucun de ces défauts ; il possède toutes les qualitez contraires dans un degré suréminent : Tel devoit être le souverain Pontife de la nouvelle alliance.

¶ 27. QUI NON HABET NECESSITATEM. Qui ne fût point obligé, comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours premièrement des victimes pour ses péchez, & ensuite pour ceux du peuple. La Loi qui oblige les Israélites à certains sacrifices pour leurs péchez, est pour les Prêtres comme pour tous les autres. Aaron, & ses fils pouvoient tomber dans toutes les mêmes souillures, que les simples Laïques, & étoient tenus aux mêmes observances pour les expier (b). De plus, au jour de l'expiation.

(a) Joan. XIV. 13. Rom. VIII. 34. Qui etiam interpellat pro nobis.

(b) Levit. IX. 3. 7.

tion solennelle (a), le grand-Prêtre offroit des sacrifices pour ses péchez, & pour ceux de sa famille : & quoiqu'il fût soumis, & au péché, & aux expiations légales, comme les autres Israélites, il pouvoit toutefois purifier le peuple des mêmes souillures, après qu'il s'en étoit purifié lui-même.

Mais JESUS-CHRIST l'emporte infiniment par-dessus lui en plusieurs manières : premièrement, parce qu'il ne fut jamais souillé d'aucun péché, & n'eût par conséquent jamais besoin d'aucune expiation 2°. Aaron ne pouvoit se procurer, ni à lui, ni aux autres, par la seule force des sacrifices de la Loi, qu'une pureté extérieure ; & JESUS-CHRIST, sans avoir besoin pour lui d'aucune expiation, nous a réconcilié à son Pere par le mérite de son sang, & nous a mérité le salut éternel. *Hoc enim fecit semel seipsum offerendo.* 3°. Aaron étoit obligé de réitérer souvent ses sacrifices, & ses expiations, parce que leur mérite étoit fort limité, & que leur effet ne s'étendoit que sur les actions passées ; au lieu que le sacrifice de JESUS-CHRIST est d'une valeur infinie, & que son prix se répand sur tous les péchez du monde, tant passés, que présents, & à venir.

Quand l'Apôtre, après avoir raconté qu'Aaron offroit tous les jours, ou aussi souvent que la nécessité le demandoit, des sacrifices premièrement pour ses péchez, & ensuite pour ceux des autres, ajoute que JESUS-CHRIST l'a fait une fois en souffrant lui-même, gardez-vous bien de croire qu'il entende que JESUS-CHRIST a souffert la mort premièrement pour ses péchez, & ensuite pour ceux des autres ; ce qui est l'erreur de Socin, dont Grotius sur cet endroit-ci, ne s'est point assez éloigné. Nous savons que JESUS-CHRIST n'a jamais commis aucun péché (b) : *Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.* Mais il s'est offert une fois pour l'expiation de nos péchez, dont il avoit bien voulu prendre sur lui la peine, pour satisfaire à la justice de son Pere.

Enfin quand on dit qu'il s'est offert une seule fois, cela n'exclut pas le Sacrifice de l'Eglise Chrétienne ; non plus que le Sacerdoce de JESUS-CHRIST n'exclut pas le Sacerdoce des Chrétiens. Nos Prêtres ne sont que les vicegerents du souverain Prêtre, duquel ils empruntent tout leur pouvoir, & dont ils exercent les fonctions. Notre sacrifice est le même qui s'est offert sur la croix ; & il s'offre tous les jours sur nos Autels d'une manière non sanglante. Dans le Sacrifice de l'Autel, JESUS-CHRIST se trouve réellement, & substantiellement caché sous les apparences du pain, & du vin ; au lieu que sur la croix il étoit réellement, & sensiblement immolé pour les péchez de tous les hommes. Ici les mérites de la mort de JESUS-CHRIST nous sont appliquez ; sur la croix,

(a) Levit. xvi. 6. 17.

(b) I. Petri II. 22. Isai. LIII. 9.

28. *Lex enim homines constituit Sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem iurandi , qui post Legem est , Filium in aeternum perfectum.*

28. Car la Loi établit pour Pontifes des hommes foibles ; mais la parole de Dieu confirmée par le serment qu'il a fait depuis la Loi , établit pour Pontife le Fils , qui est saint , & parfaite pour jamais.

COMMENTAIRE.

ils nous ont été acquis. Dans l'un , & dans l'autre , c'est le même sacrifice ; exécuté sur le Calvaire , & réellement représenté sur l'Autel (a) : *Christus reliquit nobis sacrificium , quo cruentum illud semel in cruce peragendum representaretur , ejusque memoria in finem usque saeculi permaneret.*

¶ 28. LEX ENIM HOMINES CONSTITUIT SACERDOTES. La Loi établit pour Pontifes des hommes foibles , &c. La Loi de Moïse , établit le Sacerdoce d'Aaron dans la personne d'hommes foibles , & mortels. La parole de Dieu prononcée par David dans le Pseaume cix. long-tems après la publication de la Loi , a établi avec serment un Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech ; & ce Pontife n'est autre que JESUS-CHRIST , Fils de Dieu , saint , parfait (b) , éternel , immortel. S. Paul remarque comme une circonstance importante , que ce Pontife a été prédit depuis la Loi , pour en tirer une conséquence nécessaire de l'abrogation du sacrifice légal : Car si celui-ci ne devoit point être abrogé , la prophétie de David deviendrait fautive , & inutile. Il dit que la parole de Dieu établit le Fils Prêtre éternel ; c'est-à-dire , qu'elle prédit qu'il sera établi dans le Sacerdoce. Souvent l'Ecriture dit que les Prophètes font , & exécutent , ce qu'ils annoncent simplement , ou ce dont ils menacent. Ainsi le Seigneur dit à Isaïe (c) d'endurcir le cœur , de boucher les oreilles , & de fermer les yeux des Israélites ; c'est-à-dire , de prédire qu'ils endurciront leurs cœurs , & qu'ils fermeront volontairement leurs yeux , & leurs oreilles aux paroles du Seigneur.

(a) Concil. Trident. sess. 22. cap. 1. Theodoret ad cap. VIII. §. 4. Ep. ad Hebr. Διὰ τοῦτο ὅτι θεὸς πεπαιδευμένοις , ὡς καὶ ἀμὲν τινὰ δουλοῦν προσφέρουσιν , ἀλλὰ ὁ μὴ ἐκείνους , καὶ σὺν τῷ τὴν μὴ μὴ ἐκείνους.

(b) Τατελειωμένοι. Grot. Ita perfectus ; ut

nec morti , nec ullis adversis subiacent. Men. Non infirmitatem habentem ut Levitici Sacerdotes. Pag. Pis. Jun. Jac. Capell. Sanctificatum , & Sacerdotio legitime perfunctum. Theodoret. Τέλειον ἔσται αὐτὸν ὁ ἀθάνατος λόγος.

(c) Isaï. VI. 10.





CHAPITRE VIII.

Excellence du Sacerdoce de JESUS-CHRIST par-dessus celui d'Aaron; parce que JESUS-CHRIST est Prêtre dans le Ciel. Il est Ministre d'une alliance plus parfaite que l'ancienne. Prophétie qui promet une nouvelle alliance; d'où s'ensuit l'abrogation de l'ancienne.

ψ. 1. *Capitulum autem super ea quæ dicuntur : Talen habemus Pontificem, qui consedit in dextera sedis Magnitudinis in Cælis.*

2. *Sanctorum Minister, & Tabernaculi veri, quod fixit Dominus, & non homo.*

ψ. 1. **T**out ce que nous venons de dire se réduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le Ciel à la droite du trône de la souveraine Majesté.

2. Etant le Ministre du Sanctuaire, & de ce véritable Tabernacle que Dieu a dressé, & non pas un homme.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **C**APITULUM AUTEM SUPER EA QUÆ DICUNTUR (a). *Tout ce que nous venons de dire, se réduit à ceci.* Voici le précis, l'abrégé de ce que nous venons de dire : Le Sacerdoce d'Aaron s'exerce sur la terre ; celui de JESUS-CHRIST s'exerce dans le Ciel. Autrement (b) : Mais voici le comble, le couronnement de tout ce qui a été dit jusqu'ici. De toutes les prérogatives du Sacerdoce de la nouvelle alliance, voici celle qui est la plus relevée : C'est que JESUS-CHRIST exerce dans le Ciel même son Sacerdoce. Le Ciel est à son égard, ce qu'est le sanctuaire à l'égard du Grand-Prêtre de la Loi. Le Sauveur est entré dans le Ciel, pour nous en mériter l'entrée, & pour obtenir du Pere Céleste les grâces qui nous sont nécessaires. Voyez ci-devant le chap. VII. verset 25. & Rom. VIII. 34. 35. ●

ψ. 2. **SANCTORUM MINISTER (c), ET TABERNACULI VERI.** *Etant le Ministre du Sanctuaire, & du véritable Tabernacle.* Aaron étoit Ministre du Sanctuaire, & du Tabernacle érigé par Moïse ; ses suc-

(a) κεφαλαιον ὃ ἐπὶ ταῖς λεγόμεναις : *In summa. Summatim dicere, recapitulare.*

(b) Chrys. hic, homil. 13. κεφαλαιον ἐπὶ ταῖς λεγόμεναις. κεφαλαιον αἰὲν τὸ μέγιστον λέγεται. Theodoret. τὸ μέγιστον τιμὴν τελουμένη κατέχει. Grot. Riber. Jun. Pisc. Quot

caput est, & præcipuum.

(c) τῶν ἁγίων λειτουργός : *Sacrificus Sanctorum; id est, Templi, vel Sanctuarii, quæ dicuntur Sancta, Ps. ci. 19. cl. 1. Eccli. iv. 13 Heb. ix. 12. Ita Theophyl. & alii plerique.*

cessieurs

3. Omnis enim Pontifex ad offerendum munera, & hostias constituitur : unde necesse est & hunc habere aliquod quod offerat.

4. Si ergo esset super terram, nec esset Sacerdos; cum essent qui offerrent secundum Legem munera,

3. Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons & des victimes. C'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.

4. Si donc il n'avoit dû être Prêtre que sur la terre, il ne l'auroit point été du tout, y en ayant déjà pour offrir des dons selon la Loi.

COMMENTAIRE.

cesseurs ont servi dans le Temple de Salomon ; & le Tabernacle , & le Temple étoient des ouvrages de la main des hommes ; ouvrages périssables, & de peu de durée. JESUS-CHRIST notre souverain Prêtre, exerce son sacré ministère dans le Ciel même, *qui est le véritable Tabernacle, que Dieu même a dressé, & non pas un homme.* Quelques-uns (a) par *Minister Sanctorum*, entendent, le *Ministre des Saints*, des Fidèles ; & d'autres (b) par le *vrai Tabernacle*, entendent l'humanité de JESUS-CHRIST, dans laquelle la Divinité réside comme dans son Temple, & avec laquelle elle est entrée dans le Ciel, pour y exercer son Sacerdoce éternel. Mais la première explication est la véritable. L'Apôtre oppose le Tabernacle du Ciel, à celui de Moïse ; il appelle le premier *vrai Tabernacle*, par opposition au second, qui n'étoit que figuratif.

ψ. 3. OMNIS ENIM PONTIFEX AD OFFERENDUM MUNERA, ET HOSTIAS. *Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des offrandes, & des victimes.* Cela est commun à toute sorte de Pontifes, même à ceux des fausses Religions. Moïse nous apprend quelles étoient à cet égard les fonctions d'Aaron, & de ses fils, & S. Paul dira ci-après chap. ix. ψ. 12. quelles sont les offrandes, & les victimes que J. C. offre : c'est sa propre personne, sa propre vie, son propre sang. Pour mériter donc véritablement le nom de Prêtre, il falloit qu'il se mît en état de pouvoir offrir quelque chose au Très-haut ; il étoit donc nécessaire qu'il s'incarnât, pour pouvoir lui offrir, & sa vie, & son sang, & pour perpétuer son Sacerdoce, ou plutôt l'offrande de ce sacrifice, il a établi dans l'Eglise le sacrifice de son Corps, & de son Sang, (c) qu'il offre à Dieu sur la terre par la main des Prêtres, en même-temps qu'il l'offre lui-même continuellement dans le Ciel pour la satisfaction, & le salut de tous les hommes.

ψ. 4. SI ERGO ESSET SUPER TERRAM, NEC ESSET SACERDOS. *S'il n'avoit dû être Prêtre que sur la terre, il ne l'auroit point été*

(a) Chrys. Quidam apud Theophyl. Τὸν ἵπὸ λειτουργίας τοῦ ἁγίου, ὥπως αἰνέσαι, ἀπὸ τοῦ τοῦ ἡγιασμένου ὑπ' αὐτοῦ αἰδρώτων.

(b) Jun. Para. Pisc. Gemar.

(c) Est. Men. Tir.

5. *Qui exemplari, & umbra deserviunt celestium; sicut responsum est Moysi, cum consummaret Tabernaculum: Vide (inquit) omnia facito secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.*

5. Dont le ministère a pour objet les figures & les ombres des choses du Ciel, ainsi que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il devoit dresser le Tabernacle: Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne.

COMMENTAIRE.

du tout (a), puisqu'il y avoit d'autres Prêtres, qui offroient à Dieu les offrandes, & les sacrifices convenables. Il falloit donc qu'il montât au Ciel, & qu'il entrât dans ce Sanctuaire qui n'est pas fait de la main des hommes, pour y faire les fonctions d'un Sacerdoce nouveau, & éternel. Nous avions assez de Prêtres sur la terre, il nous en manquoit un dans le Ciel. (b) Il ne peut y avoir sur la terre deux Sacerdotes: si JESUS-CHRIST y étoit demeuré, il n'auroit pu y faire l'exercice de Prêtre, les enfans d'Aaron étant en possession d'exercer leur Sacerdoce dans le Temple de Jérusalem. Il devoit donc mourir, & monter au Ciel, afin que le Sacerdoce légal cessant, le sien prît sa place, & lui succédât (c). Il commença sur la terre l'exercice de son Sacerdoce, par le sacrifice qu'il consumma sur la croix; il continué de l'offrir dans le Ciel, & dans l'Eglise Chrétienne, où la réalité a pris la place de la figure, où le Corps, & le Sang d'un Homme Dieu, s'immolent en la place des agneaux, des boucs, & des taureaux.

5. QUI EXEMPLARI, ET UMBRÆ DESERVIENT CELESTIUM. Dont le ministère a pour objet les figures, & les ombres des choses du Ciel. Les Prêtres de la race d'Aaron servent dans le Tabernacle, ou dans le Temple de Jérusalem, lequel étoit la figure du Temple du Ciel. Joseph, & Philon ont reconnu ce que dit ici S. Paul, & il paroît que de leurs tems on expliquoit ainsi allégoriquement les parties du Tabernacle. Il étoit partagé en trois parties, dit Joseph (d); le vestibule, le saint, & le sanctuaire; les deux premiers signifioient la terre, & la mer, que Dieu a, pour ainsi dire, abandonné aux hommes. Le sanctuaire étoit le symbole du Ciel, qui est inaccessible aux mortels. Les douze pains arrangez sur la table d'or, marquoient les douze mois de l'année. Les sept branches, ou les sept lampes du chandelier, designoient les sept planètes; & les quatre couleurs qui se remarquoient dans les voiles du Ta-

(a) Theophyl. Διὰ αὐτὸ τὸτο ἱερὸν ἵσται, διὸ οὐ γὰρ τόποι καὶ ἔχουσι, οἱ μὲν γὰρ ἐν ὄρει γῆς, καὶ αὖ ἐν ἱερῷ.

(b) Grot. Riber. Zager. Men. Thrin.

(c) Occumen. Εἰ μὴ ἐπὶ θνήσκῃ, μὴδὲ ἵνα: οὐδὲ ἀναστήσῃ, καὶ αὖ ἐν ἱερῷ.

(d) Joseph. Antiq. l. 3. c. 9. Ἐκαστὸν γὰρ γένος ὡς ἀπομίμνηται, καὶ διακρίσσει τὸ ἅλωτον.

τὴν γὰρ σκαλὸν τοῦτος εἰς τρία, καὶ δύο μέρη: τὰς ἀνὰ τὸν ἱερὸν, ὡς καὶ βιβλίου πάλαι καὶ κατὰ τὸν τύπον, τὴν γῆν, καὶ τὴν θάλασσαν ἀπομιμνήσκει. Τὴν δὲ ἁγίαν τοῦτον, μόνον θεοῦ γεγενημένην, διὰ τὸ καὶ ἕνατον ἀνεπίβητον ἀνὰ ἀνθρώπου. Vide Philon. plurib. locis. & Buxtorf. Exercit. de Arca, c. 6. & Heb. IX. 6. 7. & seq. & x. II. &c.

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto & melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

6. Au lieu que JÉSUS a reçu une sacrifice d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance, & qui est établie sur de meilleures promesses.

COMMENTAIRE.

bernacle, désignoient les quatre élémens, l'air, la terre, l'eau, & le feu. Philon est plein de semblables allégories.

Saint Paul parloit donc ici aux Hébreux un langage fort intelligible, & auquel ils étoient tout accoutumés, en leur disant que le tabernacle matériel, & les sacrifices étoient des figures du Tabernacle éternel, & que le Sacerdoce d'ici-bas, n'étoit qu'une peinture de celui qui s'exerce dans le Ciel ; & comme il parloit à des Juifs convertis, ils concevoient aisément que JÉSUS-CHRIST étoit dans le Ciel le grand Prêtre de la nouvelle alliance jurée à Sinai. La seule difficulté consistoit à faire voir que le Sacerdoce que JÉSUS-CHRIST exerce dans le Ciel, étant incompatible avec celui qu'Aaron exerce sur la terre, ce dernier devoit être abrogé, & supprimé pour faire place au premier.

OMNIA FACITO SECUNDUM EXEMPLAR. *Faites tout selon le modèle, qui vous en a été montré sur la montagne.* Il y a donc un modèle, un original du Tabernacle, dont celui de Moïse n'étoit que la copie. Or l'original est le véritable, c'est celui dont JÉSUS-CHRIST est le Prêtre ; Aaron ne l'est que de celui qui a été copié. Philon (a) a fort bien remarqué que le Législateur sur la montagne avoit vû des idées spirituelles du bâtiment qu'il devoit construire, ou du tabernacle qu'il devoit dresser, comme une image des choses futures, & spirituelles. Voyez *Exod. xxv 40*. Dieu voulut dans l'image qu'il présenta à Moïse sur le mont Sinai, lui tracer un modèle de l'Eglise, qui devoit un jour être construite spirituellement, & éminemment par le Messie (b). Cette Eglise, son Sacerdoce, son sacrifice, subsistent en Dieu dès le commencement du monde. Moïse en vit un échantillon, & comme une ombre sur la montagne. Les Hébreux en virent une figure dans le Tabernacle, mais JÉSUS-CHRIST, nous l'a manifesté à sa venue dans le monde, & sur tout après son Ascension, par l'abolition des cérémonies, du Temple, & du sacerdoce des Juifs.

¶ 6. NUNC AUTEM MELIUS SORTITUS EST MINISTE-

(a) Philo de *Vita Moïsis* : Σικανὴ ἔργον | σωματικὴ ἰδιότης τῇ ψυχῇ διαφέρει, καὶ ὅς ἐστιν
ἱερὰτατα δημιουργεῖν ἔδειξεν, ἵνα τὴν κατασκευὴν | κατὰ τὸ ἐν ἀρχαῖσι γεγραμμένον ποιεῖται
διοφάντου λόγους ὅτι τὸ ὅπως Μοῦσις ἐνεδίδα- | διδασκάλου αἰσθητὰ μνημονεύματα ἀπακονοῦνται.
κταιτο, ὅτι μνημότων ἀποτελεῖσαι σωματικὴν α- | (b) Vide Bedam, Anselm. Men. Tir. Est. &c.

7. *Nam si illud prius culpa vacasset, non utique secundi locus inquirere-
tur.*

8. *Vituperans enim eos, dicit: Ecce
dies venient, dicit Dominus, & con-
firmabo super domum Israël, & super
domum Juda, testamentum novum:*

7. Car s'il n'y avoit eu rien de défectueux à la première alliance, il n'y auroit pas eu lieu d'y en substituer une seconde.

8. Et cependant Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui l'avoient reçue: Il viendra un tems, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, & avec la maison de Juda;

COMMENTAIRE.

RIUM. Au lieu que JESUS a reçu une *sacrificature*, un *sacerdoce*, un *ministère*, d'autant plus excellent, qu'il est le *Médiateur d'une meilleure alliance*. La dignité du sacerdoce, & du ministère, se prend de l'excellence de son objet. Or le Sacerdoce, & la médiation de JESUS-CHRIST, regardent un Sacerdoce éternel, & d'un mérite infini, une alliance nouvelle, qui doit durer toujours, & qui unit les hommes à la divinité par les liens, les plus indissolubles. Le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & son office de Médiateur sont donc infiniment supérieurs à ceux de Moïse, & d'Aaron, puisque le Sacerdoce d'Aaron n'avoit pour objet qu'un ministère de peu de durée, & de très-peu d'effet, & que l'office de médiateur qu'avoit exercé Moïse, se terminoit à la Loi donnée aux Juifs, laquelle devoit être abrogée, quant à ses cérémonies, pour faire place à l'Évangile.

ψ. 7. **NAM SI ILLUD PRIUS CULPA VACAVIT.** Car s'il n'y avoit rien eu de défectueux dans la première alliance. Si l'alliance faite avec Israël au mont Sinai, & en conséquence de laquelle la Loi a été donnée, si cette alliance eût été parfaite en tout sens, & que par elle-même elle eût conduit les hommes à la sainteté (a), en sorte qu'il n'eût rien fallu au-delà, il n'y auroit pas eu lieu de lui substituer une nouvelle alliance, plus sainte, & plus excellente.

ψ. 8. **VITUPERANS (b) ENIM EOS.** Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui avoient reçu la Loi de Moïse, & qui étoient entrez dans la première alliance: Il viendra un tems où je ferai avec Israël une nouvelle alliance, différente de celle que je fis avec leurs peres dans le désert. Ils ont été infidèles à ce à quoi ils s'étoient engagez, c'est pourquoi je les ai méprisez (c): rejettez, négligez, abandonnez, dit le Seigneur. J'ai rompu, & abrogé cette ancienne alliance, & lui en ai substitué une nouvelle. Ce passage

(a) Chrysost. Εἰ γὰρ ἡ πρώτη ἐκείνη ὄντως ἀμωμος, τότε οὐδεὶς εἰς ἕλκός τι εἰσέειναι, εἰ ἀμωμος ἦν ἐπ' αὐτῇ. Theodoret. Τοῦ ἁμωμοῦ, αἰτὶ τῆς πλῆρης πίστεως, τῆς ἀποστολῆς τοῦ πνεύματος, ἀμωμος τὸς χειρὸς ἐργαζομένη. Vide Est. Riber. &c.

(b) Μεμψόμενος γὰρ αὐτούς: Incusans, vituperans, reprehendens.

(c) Καὶ οὐ μίληται αὐτοῖς. Heb. וְיִנְאָרְוּ Et je les ai épouffez, ou je les ai dominez, ou j'ai eu du dégoût pour eux.

9. *Non secundum testamentum quod feci cum patribus eorum, in die quâ apprehendi manum eorum, ut educerem illos de terra Egypti; quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo: & ego neglexi eos, dicit Dominus.*

10. *Quia hoc est testamentum, quod disponam domui Israël post dies illos, dicit Dominus: Dando Leges meas in mentem eorum, & in corde eorum super-scribam eas; & ero eis in Deum, & ipsi erunt mihi in populum:*

9. Non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte; car ils ne sont point demeurez dans cette alliance que j'avois faite avec eux: & c'est pourquoi je les ai méprisez, dit le Seigneur.

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce tems-là sera venu, dit le Seigneur; j'imprimerai mes Loix dans leur esprit, & je les écrirai dans leur cœur; & je ferai leur Dieu, & ils seront mon peuple;

COMMENTAIRE.

de Jérémie (a) que S. Paul cite ici, marque si distinctement l'abolition des cérémonies, & du sacerdoce légal, qu'on n'y peut rien ajouter. Voilà deux loix, & deux alliances bien marquées, & bien distinguées l'une de l'autre, qui ne subsistent pas ensemble, mais qui se succèdent l'une à l'autre. La premiere particulière aux Hébreux, la seconde générale à tous les hommes; la premiere imparfaite, & donnée pour un tems, la seconde parfaite, & éternelle (b).

Y. 10. HOC EST TESTAMENTUM QUOD DISPONAM DOMUI ISRAEL. *Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël.* Avec Juda, & Israël réunis, c'est-à-dire, avec tout mon peuple; Israël peut aussi marquer les Gentils, & Juda les Juifs (c); & de cette sorte la prophétie regardera la nouvelle alliance prise dans toute son étendue. Le salut, & la bonne nouvelle de la venue du Messie fut d'abord annoncée aux Juifs; ce fut au milieu d'eux que fut jurée, confirmée, & scellée par le sang du Sauveur, la nouvelle alliance. Les premiers sujets qui y sont entrez, & les premiers Ministres qui l'ont prêchée, étoient Juifs: mais dans l'intention de Dieu Auteur de cette nouvelle alliance, elle devoit être commune à tous les peuples du monde. *Allez, dit le Sauveur (d), prêchez l'Evangile à toutes les nations, & baptisez-les au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.*

POST DIES ILLOS... DANDO LEGES MEAS IN MENTEM EORUM. *Après que ce tems-là sera venu, j'imprimerai mes Loix dans leur cœur.* Il y en a qui croient que Jérémie avoit en vûe premierement l'al-

(a) Jerem. xxxi. 31. juxta 70.

(b) Justin. Dialog. cum Tryphone: Παλαιός ἐστι νόμος, ὃ οὐκ ἔστιν ἄλλος. Οὗ δὲ, πάντες ἀπὸ τοῦ Νέμου, ὃ ἐστὶν νόμος τοῦ Θεοῦ, καὶ ἡ ἀληθεία μαρτυρεῖται, τὴν

πρετέρα ὁμοίως ἔστιν. Ἀ' ἰσχυρὸς δὲ ἡμῶν νόμος καὶ πλεοναυτὸς ὁ Θεὸς ἰδόν, & ἡ ἀληθεία αὐτῶν, μὴ δὲ ἡ νόμος, ὃ πρόσωπον, & c.

(c) Vide Brasin. Est. Ribet. hic, Hieronymus. in Jerem. xxxi.

(d) Matthe. xxviii.

11. Et non docebit unusquisque proximum suum, & unusquisque fratrem suum; dicens: Cognosce Dominum; quoniam omnes scient me à minore usque ad majorem eorum:

11. Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain, & son frère, en disant: Connoissez le Seigneur; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

COMMENTAIRE.

alliance qu'Esdras, & Néhémie renouvelèrent au nom du Seigneur avec le peuple nouvellement de retour de la captivité (a); mais on ne peut nier que dans un sens plus relevé, & plus direct, il n'ait voulu marquer l'alliance que le Messie devoit faire avec toutes les nations. On n'a vû que dans l'Eglise Chrétienne le parfait accomplissement de ce que dit ici ce Prophète (b): *J'imprimerai ma Loi dans leur esprit, & je la graverai dans leur cœur; chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain, & son frère: en disant: Connoissez le Seigneur; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit, jusqu'au plus grand &c.* JESUS-CHRIST n'a rien laissé par écrit (c); ses Apôtres ont reçu les instructions de sa bouche, il leur a envoyé son Esprit qui leur a imprimé sa Loi dans le cœur (d); cet Esprit s'est répandu non-seulement sur les Apôtres, mais aussi sur tous les Fidèles, de tout âge, & de toute condition (e), par les dons intérieurs, & extérieurs dont il les a remplis. Les Juifs ne peuvent dans leur nation nous montrer rien de pareil en aucun tems depuis Jérémie. Il faut donc rapporter à l'établissement de la Religion Chrétienne, tout ce que le Prophète promet ici de la part du Seigneur à Israël, & à Juda.

¶ II. NON DOCEBIT UNUSQUISQUE PROXIMUM SUUM. Chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain (f). Les fanatiques infèrent de là que dans la Loi nouvelle chacun doit suivre la lumière intérieure qui l'éclaire, sans se mettre en peine d'attendre les instructions des ministres, & des supérieurs Ecclésiastiques, dont le gouvernement est absolument inutile. Quelques Peres (g) ont crû que cette prophétie n'aura son parfait accomplissement que dans le Ciel, où chacun sera pénétré de la lumière surnaturelle, & jouïra de la claire vision de Dieu. D'autres croient que ceci doit s'entendre des premiers Fidèles, qui furent convertis si aisément, & qui reçurent une si grande abondance de lumié-

(a) Grot. & alii apud Est. hic.

(b) 2 Esdr. IX. 37. 38. X. 1. & seq.

(c) Chrysost. Theophyl.

(d) 2. Cor. III. 3. Non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

(e) Vide Joan. XIV. 2. 17. 26. XV. 26. XVI. 13. 1. Joan. 11. 27. Ezech. XXXVI. 26. Joël. 11. 28. Act. 11. 1. 2. 3. &c.

(f) Τὸν ἑαυτοῦ αὐτῶν. Alii: Τὸν ἀλλοτρίου: Civem suum. Ita Alex. & Clar. G. L. Germ. G. L. alii plures.

(g) Aug. de spiritu & litt. c. 24. 25. Primas. Anselm. Cajet. D. Thom. Theodoret. Τῆς τοῦ οὐ τοῦ τὸν ἀπὸ τοῦ βίου γέννηται, αἰνὰ κατ' ἐκείνους γέννηται.

res, & de grâces dans le commencement du Christianisme, qu'il étoit aisé de connoître que c'étoit Dieu même qui les éclairoit intérieurement, & qui les attiroit par le puissant attrait de sa grace. En sorte que l'Apôtre disoit par exemple aux Corinthiens (a) : *Vous êtes riches en toutes choses dans JESUS-CHRIST, en sorte qu'il ne vous manque rien, ni en ce qui regarde la parole, ni en ce qui regarde la science.* Et S. Jean (b) : *Vous avez reçu l'onction du Saint-Esprit, & vous connoissez toutes choses ; je ne vous ai point écrit comme si vous ignoriez la vérité, car vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne, parce que l'onction vous instruit de tout.* Et S. Paul aux Thessaloniens (c) : *Je n'ai pas besoin de vous écrire sur la charité fraternelle ; car Dieu même vous a appris à vous aimer les uns les autres.*

D'autres (d) l'expliquent ainsi : Avant le Messie, & sous la Loi de Moïse, la connoissance du vrai Dieu, & du fond de la Religion étoit bornée aux seuls Juifs, & encore parmi eux il y en avoit très-peu qui eussent une connoissance étendue, parfaite, & pratique de la Loi du Seigneur. Cette connoissance étoit renfermée dans quelques Prêtres, & quelques Prophètes. Mais sous la Loi nouvelle, la connoissance du Seigneur est répandue par toutes les nations, une infinité de personnes ont reçu la lumière de l'Evangile : les moindres Fidèles sont plus éclairés sur les mystères de la Religion, sur l'accomplissement des prophéties, sur les caractères du Messie : sur la voye du salut, que ne l'étoient souvent ceux qui sous la Loi passaient pour les plus sçavans. Il y a eu dans l'Eglise Chrétienne, depuis son commencement ; jusqu'aujourd'hui, dans la suite de tous les siècles, plus de sainteté, plus de vertu, plus de véritable connoissance de la Loi du Seigneur, & de la pratique de ses commandemens, qu'il n'y en a jamais eu dans la Synagogue.

En voilà plus qu'il n'en faut pour vérifier la prédiction du Prophète. On ne doit pas prendre ses paroles à la rigueur ; elles enferment quelque espèce d'hyperbole (e) ; il ne parle de la Loi nouvelle, que comme comparée, & opposée à l'ancienne. Il ne parle pas de tous ceux qui portent le nom de Chrétiens. Il y en a beaucoup qui sont séparés de l'Eglise par le schisme, & par l'hérésie, & d'autres qui n'y demeurent attachés que par une communion purement extérieure, comme des membres morts, & pourris ; ce n'est pas de ces sortes de gens dont il dit qu'ils porteront la Loi de Dieu imprimée dans leur esprit, & gravée dans leur cœur, & que chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain ; il doit s'entendre des vrais Chrétiens, & ceux qui sont remplis de l'Esprit de Dieu, des enfans des promesses, & de la nouvelle alliance (f). C'est dans ce :

(a) 1. Cor. 1. 5.

(b) 1. Joan. 11. 21. 27.

(c) 1. Thessal. 1. 6.

(d) Vide Rib. Est. Jun. &c.

(e) Vide Rib. Grot. aliase

(f) Vide Est. bica.

12. *Quia propitius ero iniquitatibus eorum, & peccatorum eorum jam non memorabor.*

13. *Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur, & senescit, propè interitum est.*

12. Car je leur pardonnerai leurs iniquitez, & je ne me souviendrai plus de leurs péchez.

13. Or en appelant cette alliance une alliance nouvelle, il a mis la première au rang des choses passées & vieilles. Or ce qui se passe & vieillit, est proche de la fin.

COMMENTAIRE.

même sens qu'on doit expliquer ces paroles d'Isaïe (a) : *Je rendrai tous vos enfans instruits de Dieu même.* Et ailleurs (b) : *Toute la terre est remplie de la connoissance du Seigneur, comme les eaux de la mer qui s'élèvent sur ses bords.*

¶ 12. *QUIA PROPITIUS ERO.* Je leur pardonnerai leur iniquité. C'est dans la Loi nouvelle que l'on trouve la parfaite rémission des péchez, par la vertu des Sacremens que le Fils de Dieu nous a donnez pour notre sanctification. La Loi ancienne par elle-même ne purifioit que les souillures légales. Si elle donnoit le pardon, c'étoit en vertu des dispositions de ceux qui pratiquoient les cérémonies, & qui offroient leurs sacrifices : dans la nouvelle alliance ce sont les Sacremens qui opèrent le salut, & la sanctification. Nos bonnes dispositions y concourent, non comme causes principales, mais comme éloignans les obstacles qui peuvent s'opposer de notre part à leur efficacité.

¶ 13. *DICENDO NOVUM VETERAVIT PRIUS.* Or en appelant cette alliance une nouvelle alliance, il a mis la première au rang des choses passées, & vieilles. A la lettre (c) : *il a fait vieillir la première.* Nous avons déjà remarqué que les Hébreux disent assez souvent que les Prophètes font ce qu'ils prédisent. Jérémie en prédisant que la Loi de Moïse vieilliroit, & seroit abrogée, l'a en quelque sorte abolie, décréitée, fait vieillir. Cela marque la certitude infailible des prophéties. Si la Loi étoit éternelle, elle ne vieilliroit pas ; & si elle étoit incorruptible, elle ne finiroit pas.

(a) *Isai. LIV. 13. Joann. VI. 45.*

(b) *Isai. XI. 9.*

(c) Πηλαϊστικ.



CHAPITRE IX.

Cérémonies de la Loi ancienne, comparées à celle de la nouvelle. Foiblesse de l'une, perfection de l'autre. Ce que signifioient le Sanctuaire & le Saint des Saints. JESUS-CHRIST est entré dans le Sanctuaire du Ciel. Il est lui-même la victime, dont le sang est porté dans ce Sanctuaire. Il viendra dans son second avènement, sans être chargé de nos péchez.

¶. I. *Abuit quidem & prius justifi-*
cationes cultura, & San-
ctum faculare.

§. I. Cette premiere alliance a eu des loix & des réglemens touchant le culte de Dieu, & un Sanctuaire terrestre.

COMMENTAIRE.

§. I. **H**ABUIT ET PRIUS JUSTIFICATIONES CULTURÆ.
(a). *La premiere alliance a eu des loix touchant le culte de Dieu.*
Après avoir montré que le sacerdoce d'Aaron, & que l'ancienne alliance devoient être abrogez, il montre que le Tabernacle devoit aussi avoir une fin ; que les cérémonies qui se pratiquoient dans le Temple, ne devoient pas toujours durer. *La premiere alliance* (b) *avoit ses loix touchant le culte de Dieu ; on ne lui conteste point cela. Mais ces loix, & ces cérémonies n'étoient que des symboles de ce que l'on devoit voir dans la nouvelle alliance.*

ET SANCTUM SÆCULARE. *Et un sanctuaire terrestre.* A la lettre: (r) *Un sanctuaire mondain*, c'est-à-dire, selon Théodoret, un sanctuaire qui représentoit tout le monde. Il ne prend pas le nom de *sanctuaire*, dans sa signification stricte, pour le Saint des Saints, mais pour le Temple, en tant qu'il comprend le Saint, & le Sanctuaire. Le Saint marquoit, dit cet Auteur, la vie que nous menons en ce monde, & le Saint

(α) Δικαιώματα λατρείας. *Theophyl.* Τυ-
τίσις σύμβολα, ἡ νόμοις, ἡ νομοθεσίαις: *Sym-
bols, instituta, legislationes. Theodores.* Δι-
καιώματα λατρείας. Τὰς ὁλοκάς ἕως ἐκάλει-
σεν, καθὰς πῶς θεῶν ἱσχυέντο λατρείας.

(b) Εἶχε μὲν ὅν, καὶ τὸ πρῶτον οὐκ ἔβη : *Le premier Tabernacle. Mais plusieurs anciens Manuscrits portent simplement :*

Tome II.

Η ὁρωται, sans ουαν. *Alex. Clarom. G.*
L. S. Germ. G. L. alii plures. D'autres li-
 sent: Η ὁρωται ἡ δὲ οὐαν. *Ita Arab. Ethiop.*
Barb. 1. Ita explicant Phot. & Chrys. hic:
 Η ὁρωται ης ; η δὲ οὐαν.

(c) ΤΙΤ: ἄγον κασιμῶν. Theodozet. τὴν
σκήνην ἐβλῶς ἀλάλει τὸ πον ἄτ: χεσιμ τὸ κασιμ
πάντοζ. Ita Grot. Ribet.

2. *Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, & mensa, & propositio panum, quæ dicitur Sancta.*

2. Car dans le Tabernacle qui fut dressé ; il y avoit une première partie, où étoit le chandelier, la table, & les pains de proposition ; & cette partie s'appelloit, Le Saint.

COMMENTAIRE.

des Saints, celle que nous devons mener dans le Ciel. S. Chrysostome, & Théophylacte (a), par *sanctum saculare*, ou *mundanum*, entendent cette partie du Temple, où le peuple, & même les étrangers avoient entrée ; c'est-à-dire, le parvis du peuple, & le parvis des Gentils. D'autres (b) enfin l'expliquent d'une manière qui paroît plus juste, & plus conforme au dessein de l'Apôtre, du Saint, ou du Sanctuaire du Tabernacle, ou du Temple de Jérusalem, qui sont appelez *mondains*, ou parce qu'ils ne devoient subsister que pour un tems en ce monde, ou parce qu'ils n'étoient que des figures, ou des symboles du Tabernacle céleste, & éternel, dont JESUS-CHRIST est le grand-Prêtre. C'est en ce même sens que dans l'Épître aux Galates il appelle la Loi de Moïse (c) : *les élémens de ce monde*. Et dans l'Épître à Tite (d), il appelle les desirs des choses de la terre, *les desirs du monde, sacularia desideria*, par opposition aux desirs des choses du Ciel.

¶ 2. TABERNACULUM ENIM FACTUM EST PRIMUM. Car dans le Tabernacle il y avoit une première partie qui étoit le saint. Pour entendre ce que dit ici l'Apôtre, il faut se faire une idée distincte du Tabernacle dressé par Moïse dans le désert ; ce Tabernacle étoit le racourci du Temple qui fut bâti ensuite à Jérusalem ; il comprenoit le parvis où le peuple pouvoit entrer, à moins qu'il n'en fut exclus pour quelque souillure. Dans ce parvis étoit l'autel des holocaustes, sur lequel on offroit les victimes, & les offrandes de pain, de vin, & d'autres choses. S. Paul ne parle pas de ce parvis dans ce chapitre ; ce que je remarque contre plusieurs Interprètes, qui ont entendu ce parvis, par, *sanctum saculare*. Au fond de ce parvis étoit la tente de l'alliance, ou le Tabernacle composé de deux parties principales. Le Saint, & le Sanctuaire, ou le Saint des Saints. Il y avoit dans le Temple de Salomon un parvis pour les Lévites, différent de celui du peuple, & à l'entrée du Saint vestibule ; mais dans le Tabernacle dressé par Moïse, on ne voyoit point ces deux parties ; aussi l'Apôtre n'en fait point ici mention.

Dans le Saint il y avoit comme dit ici saint Paul, 1°. le chandelier d'or

(a) Chrysost. Theophyl. Κοινωνία ἔστιν ἐν τῇ σάκκῳ τῷ ἁγίῳ, ὅπου ἦν τὸ πρῶτον τῶν ἁγίων, οἱ ἐξ ἑθνῶν, οἱ Ἰσραηλῖται, οἱ ἑλληνες, &c.

(b) Est. Jac. Capell. Bez. Jun. Gennar.

(c) Galat. IV. 3.

(d) Tit. II. 12.

3. *Post velamentum autem secundum, Tabernaculum, quod dicitur Sancta Sanctorum,*

3. Après le second voile, étoit le Tabernacle appelé, Le Saint des Saints,

COMMENTAIRE.

à sept branches rangé du côté du midi; 2°. L'autel d'or, ou l'autel des parfums, qui étoit au nord; & 3°. l'Autel où l'on mettoit les pains devant la face du Seigneur. Le chandelier d'or avoit sept branches, & autant de lampes, que l'on allumoit tous les soirs, & qu'on éteignoit tous les matins. L'Autel des parfums étoit d'or, & un des Prêtres en semaine choisi par le sort, entroit deux fois chaque jour dans le Saint, & y offroit le soir, & le matin le parfum dans un brasier, ou encensoir qu'il laissoit sur l'Autel; enfin la table des pains de proposition étoit aussi couverte de lames d'or. On mettoit sur cette table tous les jours de sabbat douze pains rangez en deux piles, que l'on y laissoit toute la semaine, & qu'on en ôtoit le jour du sabbat, en y en mettant de nouveaux. On peut voir tout cela dans un plus grand détail dans le Livre de l'Exode.

ψ. 3. *POST VELAMENTUM AUTEM SECUNDUM.* *Après le second voile*, car le premier voile, dont il n'a rien dit ci-devant, sachant que les Hébreux à qui il parloit, suppléoiént aisément à ce qu'il pouvoit omettre dans ces choses connues de tout le monde; ce premier voile étoit à l'entrée du Saint; il séparoit le Temple du parvis, & déroboit au peuple, & même aux Prêtres, & aux Lévites, la vûe de ce qui étoit au-dedans du Saint. Il y avoit un autre voile, qui séparoit le Saint du Sanctuaire; c'est ce second voile dont parle ici S. Paul.

Au-delà de ce second voile, étoit le Tabernacle, ou cette partie du Tabernacle appelé le Saint des Saints, ou le Sanctuaire, dans lequel (ψ. 4.) il y avoit un encensoir, l'Arche d'Alliance toute couverte d'or, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron, & les deux tables de l'Alliance. On doit bien remarquer que S. Paul parle ici du Tabernacle dressé par Moïse, & dans l'état où il étoit dans le désert du vivant de ce Législateur; car depuis ce tems les choses changèrent; & dans le Temple qui fut bâti depuis, on ajoûta bien des choses qui n'étoient point dans le Tabernacle, & on en ôta d'autres qui y étoient. L'Arche d'Alliance, & les Tables de la Loi ne furent plus retrouvées, ni placées dans le Temple, depuis le retour de la captivité (a). On n'a aucune preuve que du tems de Salomon l'urne de manne, & la verge d'Aaron fussent encore dans l'Arche, où auprès d'elle (b). Dans le Temple de Salomon, le Saint étoit séparé du Sanctuaire par un mur solide, & par de bonnes portes de bois (c). Dans

(a) Voyez notre Dissertation sur ce sujet, à la tête des Maccabées.

(b) Voyez ce qu'on a dit sur 3. Reg. 8. 9.

(c) 3. Reg. vi. 31. 32. 33.

4. *Aureum habens thuribulum, & Arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, & virga Aaron, qua fronduerat, & tabula testamenti :*

4. Où il y avoit un encensoir d'or, & l'Arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne, la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les deux tables de l'alliance.

COMMENTAIRE.

ce même Temple il y avoit un vestibule assez grand devant le Saint. Rien de tout cela n'étoit dans le Tabernacle de Moÿse. Dans le Temple de Salomon il y avoit tout au tour du Saint, & du Sanctuaire un grand nombre de chambres, à trois étages l'un sur l'autre (a) Rien de pareil dans le Tabernacle. Ainsi on ne doit pas se mettre en peine de concilier ici les différens passages de l'Ecriture, dont les uns parlent du Tabernacle, les autres du Temple bâti par Salomon, & les autres du second Temple bâti par Zorobabel. Ce sont des choses qui n'ont qu'assez peu de rapport ensemble.

ψ. AUREUM HABENS THURIBULUM. Où il y avoit un encensoir d'or. Voici un des endroits qui fait le plus de difficulté dans cette Epître, & peut-être celui qui a le plus contribué à rendre son autorité douteuse parmi les Anciens. Moÿse ne dit nulle part que dans le Sanctuaire il y ait eu un encensoir d'or. Il est vrai ; mais il dit (b) que le grand-Prêtre tous les ans au jour de l'expiation solennelle entroit dans le Sanctuaire avec un encensoir d'or, & des parfums qu'il jettoit sur le feu, & il ne dit pas qu'il rapportât l'encensoir du saint lieu ; il y a donc toute apparence qu'il y demeurait toute l'année, & que le grand-Prêtre ne l'ôtoit de devant l'Arche, que lorsqu'il y en portoit un nouveau, à pareil jour l'année suivante. Cet encensoir, ou ce brasier que le grand-Prêtre portoit dans le Sanctuaire, étoit fort différent de l'Autel des parfums qui étoit dans le Saint, & dont il a déjà parlé au ψ. précédent, sous le nom d'*Autel d'or*. Quoiqu'en puissent penser de très-habiles Commentateurs (c), il faut faire trop de violence au Texte de S. Paul pour lui faire dire que l'Autel des parfums appartenait au Sanctuaire : *Aureum habens thuribulum*.

ARCAM TESTAMENTI IN QUA URNA AUREA. L'Arche d'Alliance dans laquelle étoit une urne pleine de manne. L'Arche d'Alliance étoit un coffre de bois précieux, tout couvert de lames d'or, dans lequel on avoit mis en dépôt les deux Tables de la Loi, & où l'on serra encore une urne pleine de la manne dont les Hébreux s'étoient nourris

(a) 3. Reg. vi. 5. 6.

(b) Levit. xvi. 12. *Assumptoque thuribulo quod de prunis Altaris impleverit, .. ultra velum intrabit in Sancta.* Les Septante traduisent ordinairement l'Hébreu *וְהָיָה* par *supérieur*. Jo-

seph *ἐρχόμενος*. Le Grec *ἐρχόμενος*, se prend aussi pour un encensoir. Voyez 70. *Ezech. viii. 11. 2. Par. xxvi. 19. Heb. כְּקָטֹרֶת*

(c) *Jac. Capell. Grat. Est. Ribet.*

3. *Superque eam erant Cherubim gloria, obumbrantia propitiatorium. De quibus non est modo dicendum per singula.*

5. Au-dessus de l'Arche il y avoit des Chérubins pleins de gloire, qui couvroient la propitiatoire de leurs ailes. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail.

COMMENTAIRE.

dans le désert. On peut voir *Exod. xvi. 33.* où il est dit que Moïse fit mettre un gomor de manne dans un vase, afin qu'on le conservât en présence du Seigneur, pour témoignage aux races futures : *Reponam coram Domino ad servandum in generationes vestras.* Comme l'Arche n'étoit pas encore faite, ni le Tabernacle érigé, il n'est pas dit expressément qu'on le mit dans l'Arche ; mais S. Paul avoit apparemment appris ces particularitez de la tradition de ses peres (a).

On y voyoit aussi, selon l'Apôtre, *la verge d'Aaron qui fleurit* ; lorsque Coré, & ses conjurez voulurent contester le Sacerdoce à la famille d'Aaron (b), Moïse prit cette verge miraculeuse par ordre du Seigneur, & la mit dans la tente de l'assemblée, pour servir de monument à la révolte des Israélites contre Aaron : *Refer virgam Aaron in Tabernaculum testimonii, ut servetur ibi in signum rebellium filiorum Israël.*

Il y a beaucoup d'apparence que l'urne d'or, & la verge d'Aaron que Moïse fit mettre dans l'Arche, n'y demeurèrent que pendant le tems du voyage du désert, ou tout au plus jusqu'au tems du transport de l'Arche dans le Temple, & qu'alors on les tira de dedans l'Arche, & qu'on les mit dans le trésor du Temple ; ou dans quelque autre lieu décent, & convenable (c) ; car dans le troisième Livre des Rois (d), & dans le second des Paralipomènes (e), il est dit que lorsqu'on plaça l'Arche dans le Sanctuaire du Temple, il n'y avoit dans de coffre que les deux Tables de la Loi. *In arca autem non erat aliud, nisi dua tabulae lapideae, &c.*

Plusieurs bons Interprètes prétendent que le Texte de S. Paul (g) se peut traduire par : *Auprès de l'Arche*, au lieu de, *dans l'Arche*, & que l'urne pleine de manne, & la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, furent mises non au-dedans, mais à côté de l'Arche. Je ne disconviens pas que dans les Auteurs sacrez l'on ne trouve des endroits, où la préposition *in*, se prend pour *juxta*, auprès : mais en ce passage, je ne vois nulle nécessité de recourir à cette solution. De plus l'Apôtre employant les mêmes termes pour dire que les tables de la Loi étoient dans l'Arche, & pour marquer que l'urne, & la verge y étoient aussi, il est naturel d'entendre l'un, & l'autre dans le même sens.

¶ 5. SUPER EAM ERANT CHERUBIM GLORIAE. *Au dessus*

(a) Theophyl. Est. alii.

(b) Num. xvii. 2. 8. & seq.

(c) Vide Grot. hic.

(d) 3. Reg. viii. 9.

(e) 2. Par. v. 10.

(f) Lud. de Dieu, Jac. Capell. Buxtorf. Bo-

chart. Drus. Gemar. Gerhard. Est. Ribero. Mem. Tir. Anselm. &c.

(g) Εἰς τὴν σκιάν τοῦ θρόνου τοῦ μαρτυρίου, καὶ εἰς τὸν θρόνον τοῦ μαρτυρίου, καὶ εἰς τὸν θρόνον τοῦ μαρτυρίου.

6. *His verò ita compositis, in priori quidem Tabernaculo semper introibunt Sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes :*

6. Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entroient en tout tems dans le premier Tabernacle, pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales.

COMMENTAIRE.

de l'Arche, étoient les Chérubins de gloire &c. (a) L'Arche, comme on l'a dit, étoit un coffre précieux, dans lequel on avoit enfermé les tables de la Loi, qui étoient comme le contrat de l'alliance que le Seigneur avoit daigné faire avec Israël. Ce coffre avoit par-dessus un couvercle amovible, à la maniere des Anciens, & comme on en voit encore beaucoup dans tout l'Orient. Ces coffres ne ferment point à clefs, & le couvercle n'y est point attaché par des ferrures : mais quand on veut fermer le coffre, ou la cassette, on les lie avec des cordons, & on y imprime le cachet.

Le couvercle de l'Arche est appelé dans l'Ecriture, *Propitiatoire*. Aux deux extrémités Moïse y avoit fait faire deux Chérubins, qui étoient des figures composées, & hiérollyphiques, avec les ailes, qui s'étendant l'une vers l'autre, formoient une espede de trône à la Majesté de Dieu, que l'on concevoit comme assise sur les ailes des Chérubins (b). Tout cela étoit significatif. Mais l'Apôtre n'entre point ici dans le détail de toutes les explications allégoriques, qu'on pourroit donner à ces diverses parties du Tabernacle ; il ne s'attache qu'à ce qui peut prouver la suréminence du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, l'abrogation de l'ancienne alliance, & l'excellence de la nouvelle.

¶ 6. IN PRIORI QUIDEM TABERNACULO. *Les Prêtres entroient en tout tems dans le premier Tabernacle ;* ou plutôt, dans la première partie du Tabernacle, qui étoit le Saint. Ils y entroient chaque jour deux fois, le soir, & le matin ; pour y offrir le parfum sur l'Autel d'or. C'étoit le même Prêtre qui faisoit cette fonction pendant toute la semaine. On le tiroit au fort tous les Samedis, & il laissoit la place à un autre pour la semaine suivante ; car les Prêtres ne servoient que par semaines, & tout le tems de leur service, ils demeuroient dans le Temple, sans retourner dans leur maison. On peut voir ce que nous avons remarqué sur saint Luc (c), à l'occasion de Zacharie pere de saint Jean-Baptiste.

SACRIFICIORUM OFFICIA CONSUMMANTES. *Pendant qu'ils*

(a) *Chérubins de gloire ;* c'est-à-dire, brillans, magnifiques, à cause de l'or dont ils étoient composés, & parce qu'ils étoient regardés comme le trône de Dieu.

(b) *Vide Exod. xxv. 18. Num. vii. 89. & 1. Reg. iv. 4. & 2. Reg. vi. 2. & 4. Reg. xl. 15. Psal. lxxix. 1. xcvi. 1. Isai. xxxvii. 16.*

(c) *Luc. i. 8. 9.*

7. *In secundo autem semel in anno solus Pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua, & populi ignorantia.*

7. Mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât dans le second, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offroit pour ses propres ignorances, & pour celles du peuple.

COMMENTAIRE.

étoient dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales. C'est le sens du Grec (a). On fait qu'on n'offroit point de sacrifice dans le Saint, mais seulement dans le parvis, & à découvert, sur l'Autel d'airain, qui étoit devant la porte du Saint. C'étoit un des Prêtres de semaine, actuellement dans l'exercice des fonctions de son ministère, qui entroit tous les jours dans le Saint, pour y porter l'encens sur l'Autel d'or.

7. *IN SECUNDO AUTEM, SEMEL IN ANNO SOLUS PONTIFEX.* Il n'y avoit que le seul Pontife, le Grand-Prêtre, qui entrât dans le second Tabernacle, ou dans le Saint des Saints, & seulement une fois l'année, au jour de l'expiation solennelle, le dixième jour de Tizri. Il y portoit d'abord des parfums, qu'il jettoit sur l'encensoir d'or (b), dont on a parlé sur le 7. 4. & ensuite il y portoit du sang du veau immolé, dont il jettoit quelques gouttes avec son doigt par asperision sept fois entre l'Arche, & le voile de séparation qui étoit entre le Saint, & le Sanctuaire (c). Il en sortoit ensuite; & prenant du sang du bouc immolé, il le portoit encore dans le Sanctuaire, & en jettoit avec les mêmes cérémonies entre le voile, & l'Arche d'alliance (d).

Quand donc il est dit qu'il n'y entroit qu'une fois, cela veut dire qu'il n'y entroit que dans une seule occasion, & en seul jour de l'année: Mais ce jour-là il y entroit trois fois, comme nous le venons de dire, & comme on le voit *Levit. xvi.* Moysé de Kotzi, & Grotius après lui, croient même qu'il y entroit quatre fois ce jour-là; & on le doit dire, si l'on suppose que le Grand-Prêtre y alloit d'abord prendre l'encensoir d'or, pour le remplir de feu, & après cela le rapporter dans le Sanctuaire. Mais nous croyons plus vraisemblablement qu'il y portoit un nouvel encensoir, & en rapportoit celui qui y avoit été laissé l'année d'auparavant. Ainsi il n'y entroit que trois fois.

QUEM OFFERT PRO SE IPSO. Il y portoit du sang, qu'il offroit pour ses propres ignorances, & pour celles du peuple. Sous le nom d'ignorance, l'Ecriture comprend d'ordinaire toutes sortes de péchez (e). Dans

(a) Οἱ ἱερεὶς ἐς λατρείας ἐμπλέσσει.

(b) *Levit. xvi. 12.*

(c) *Levit. xvi. 14.*

(d) *Ibidem 7. 15.*

(e) *Vide Tob. 111. 3. Judit. v. 20. Eccl. 11. 26. 1. Macc. xlii. 39. Riber. Est. Bez. Grot. alian.*

8. *Hoc significante Spiritu Sancto nondum propalatum esse Sanctorum viam, adhuc priore Tabernaculo habente statum.*

9. *Qua parabola est temporis instantis, juxta quam munera, & hostie offeruntur, qua non possunt juxta conscientiam perfectum facere servientem;*

8. Le Saint-Esprit nous montrant par-là que la voie du vrai Sanctuaire n'étoit point encore découverte, pendant que le premier Tabernacle subsistoit.

9. Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce tems-là, pendant lequel on offroit des dons & des victimes, qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte ;

COMMENTAIRE.

1^e Lévitique (a), où Moïse rapporte tout cela dans un plus grand détail, il dit que c'étoit *pour ses pechez*, & pour ceux du peuple, qu'on offroit le veau, & le bouc. Tout pécheur est ignorant, & insensé lorsqu'il pèche. S'il savoit bien ce qu'il perd, le danger auquel il s'expose, qui est celui qu'il offense, quelle est la laideur, & la difformité du péché, il ne pécheroit jamais.

¶ 8. HOC SIGNIFICANTE SPIRITU SANCTO. *Le Saint-Esprit* auteur de ces cérémonies, & des saintes Ecritures qui nous en instruisent ; Dieu même qui inspiroit Moïse, & qui éclairoit l'esprit de S. Paul, (b) *vouloit marquer par-là que la voie du vrai Sanctuaire n'étoit pas encore ouverte*, puisqu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui osât entrer dans le Sanctuaire. Avant JESUS-CHRIST, la porte du Ciel étoit fermée ; nul n'y est entré qu'après sa résurrection : & c'est peut être ce que désignoit la rupture du voile qui fermoit le Sanctuaire, & qui se rompit depuis le haut jusqu'en bas, au moment de la mort du Sauveur (c). Depuis ce tems, le vrai Sanctuaire du Ciel fut ouvert. JESUS-CHRIST y étant monté, en a ouvert l'entrée à tous ses Elûs. Quelques-uns (d) croient qu'en cet endroit, *la voie du Ciel* est la prédication de l'Evangile. Avant JESUS-CHRIST, cette voie n'étoit ni ouverte, ni connue. Les Saints sous l'ancien Testament, connoissoient cette voie par une lumière surnaturelle, & particulière ; parce qu'ils appartenoient déjà à la nouvelle alliance : Mais la Loi par el'e même ne découvroit pas cette voie, & ne donnoit pas les grâces nécessaires pour y marcher. Enfin d'autres (e) l'expliquent ainsi : Par la structure du Tabernacle Judaïque, Dieu vouloit nous montrer que comme l'on ne pouvoit entrer dans le Sanctuaire, tandis que le Saint n'étoit pas ouvert, ainsi JESUS-CHRIST ne pouvoit entrer dans le Ciel pour y exercer son Sacerdoce, & nous ne pouvions pas l'y suivre,

(a) Levit. XVI. 3. 4. 5. 21. 22. 30. &c.

(b) Theodoret. Grot.

(c) Matt. XXVII. 51.

(d) Vide Est. Grot.

(e) Vide Est. & Lud. de Dieu. Theodoret.
 Ἀβατα ἢ τῶν σωματῶν τῶν ἀγίων ἢ ἀγίων ὡς
 ἐν κρατέοντι τῷ κατὰ νόμον λατρείας.

tandis

tandis que le Sacerdoce légal, & que les cérémonies ne seroient point abrogées.

¶ 9. QUÆ PARABOLA (a) EST TEMPORIS INSTANTIS. *Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce tems-là; ou de ce qui se passe aujourd'hui.* *Tempus instans*, marque le tems présent: mais comme le Temple, la Loi, les cérémonies, le Sacerdoce légal subsistoit encore parmi les Juifs, lorsque l'Apôtre écrivoit cette Epître, & qu'en même-tems l'Evangile se prêchoit, & que JESUS-CHRIST regnoit, & exerçoit son Sacerdoce dans le Ciel; *ce tems présent*, peut se rapporter, ou à la Loi, ou à la grace; à l'Eglise, ou à la Synagogue; & c'est sur quoi les Interprètes sont partagez.

Les uns (b) croient que l'Apôtre veut marquer que la structure même du Tabernacle étoit un symbole de ce qui se pratiquoit sous la Loi, & de ce qui se devoit pratiquer jusqu'à son abrogation. En effet le Tabernacle servit de modèle au Temple de Salomon, & à celui de Zorobabel; & ce qui se pratiquoit dans le Tabernacle sous Moÿse, se pratiqua dans Israël tout le tems que le Temple subsista. La suite du verset est très-favorable à cette explication. *Pendant tout ce tems on offroit des dons, & des victimes, qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient le culte au Seigneur.*

Les autres (c) croient que S. Paul compare le tems de Moÿse, à celui auquel il vivoit. Lorsque Moÿse dressa le Tabernacle du Seigneur, le Saint-Esprit avoit intention de nous y tracer un symbole de ce qui se passe aujourd'hui, que JESUS-CHRIST est monté au Ciel, dans le vrai Sanctuaire, que le Temple subsiste encore, & que les Prêtres y font leurs fonctions. De même que le grand-Prêtre ne pouvoit entrer dans le Sanctuaire, sans lever le rideau qui le séparoit du Saint, ainsi JESUS-CHRIST ne peut pleinement, & parfaitement exercer son souverain Sacerdoce, que le Saint, qui marque la Synagogue, ne soit renversé, & que les cérémonies ne soient abolies. Le Saint marque la Synagogue, & le Sanctuaire, l'Eglise. Le premier désigne le Sacerdoce d'Aaron, & le second celui de JESUS-CHRIST. L'Apôtre parlant aux Juifs convertis, qui étoient fortement attachez aux cérémonies légales, & qui ne pouvoient se persuader que le Temple dût être ruiné pour toujours, ni que les cérémonies de la Religion Juive dussent être absolument abrogées, devoit leur découvrir ces vérités avec beaucoup de prudence, pour ne pas irriter, & ne pas rendre inutiles les instructions qu'il leur donnoit. Mais il insinuoit assez que bien-tôt le Temple seroit ruiné

(a) Ἡτις ὁμοβολή. Chrys. τύπος, typus, representatio. Vat. Men. Grot.

(b) Riber. Est. Jun. Tena, Grot. Grac. Complut. Ἐν τῷ καιρῷ τούτῳ ἁγιασμοῦ. Alii: |

Ἐν τῷ καιρῷ τῷ ἁγιασμοῦ. Ita Grac. impress.

Chrys. τὸν αἶνόν τῷ Χριστῷ παραστας λέγει.

(c) Vide Jacob. Capell. Grot.

10. *Solummodo in cibis, & in potibus, & variis baptismatibus, & iustitiis carnis, usque ad tempus correctionis impositis.*

10. Puisqu'il ne consistoit qu'en des viandes, en des breuvages, en diverses ablutions, & en des cérémonies charnelles; & qu'ils n'avoient été imposez que jusqu'au tems que cette Loi seroit corrigée.

COMMENTAIRE.

& que JESUS-CHRIST n'entreroit dans le plein, & parfait exercice de son Sacerdoce dans le Sanctuaire du Ciel, qu'après l'abolition du Sacerdoce, & des cérémonies légales. Ce sens me paroît le plus littéral, & le plus conforme au dessein de cette Epître.

QUÆ NON POSSUNT JUXTA CONSCIËNTIAM. *Qui ne pouvoient par eux-mêmes, & par leur propre vertu, purifier la conscience, ni des Prêtres qui les offroient, ni des Hébreux pour qui on les offroit. Les sacrifices ne laissoient pas de mériter aux gens de bien le pardon de leurs péchez, mais c'étoit par la vertu de la foi, & de la charité de ceux qui les offroient pour eux-mêmes, ou de ceux qui les faisoient offrir. C'étoit la foi au Libérateur futur, & la charité qui accompagnoient ces offrandes, qui faisoient tout leur mérite (a).*

7. 10. *SOLUMMODO IN CIBIS, ET POTIBUS. Ce culte ne consistoit qu'en des viandes, ou des breuvages, &c.* Il prouve l'inutilité des cérémonies, & du culte légal par un dénombrement des pratiques que la Loi ordonnoit. Ce dénombrement n'est pas général; mais il parloit à demi mot à des gens qui savoient ce dont il s'agissoit. Il dit donc que tout ce culte consistoit en offrandes, en sacrifices, en purifications, en abstinences de certaines viandes, & de certaines boissons. On sait ce que Moïse a ordonné touchant l'abstinence des viandes (b). Les eaux où il étoit tombé quelque animal impur, ou quelques autres souillures, étoient censées souillées, & l'on ne pouvoit les employer à aucun usage. Le vin, & les autres liqueurs faites par des étrangers, leur étoient aussi interdites. Les Prêtres pendant le tems de leur service dans le Temple (c), & les Nazaréens pendant tout leur nazaréat (d), n'usoient point de vin. Il y avoit diverses lotions, ou purifications ordonnées pour se nettoyer des souillures volontaires, ou involontaires, contractées par l'attouchement de quelque chose d'impur, ou par d'autres accidens naturels qui arrivent aux hommes, & aux femmes (e).

Tout cela ne devoit subsister que jusqu'au tems que cette Loi seroit corri-

(a) Galat. III. 21. Vide Et. hic.

(b) Levit. XI.

(c) Levit. X. 9.

(d) Num. VI. 2. 3. & seq.

(e) Levit. XII. XIII. XIV. XV. XVII. XXII Num. XIX.

11. *Christus autem assistens Pontifex futurorum bonorum, per amplius, & perfectius tabernaculum, non manu factum; id est, non hujus creationis:*

12. *Neque per sanguinem hircorum, aut vitulorum, sed per proprium sanguinem, introivit semel in Sancta, aeternam redemptionem inventam.*

11. Mais JESUS-CHRIST, le Pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, est entré une seule fois dans le sanctuaire par un tabernacle plus grand, & plus excellent, qui n'a point été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'a point été formé par la voie commune, & ordinaire;

12. Et il y est entré, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec son propre sang, nous ayant acquis une rédemption éternelle.

COMMENTAIRE.

gée; jusqu'au tems de la venue du Messie, & de l'établissement de la nouvelle alliance. Remarquez qu'il ne dit pas absolument que la Loi devoit être détruite, mais seulement corrigée, *usque ad tempus correctionis*. Aussi JESUS-CHRIST a déclaré (a) qu'il n'étoit pas venu pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Il a corrigé les abus qui s'y étoient glissés; il a abrogé ce qu'il y avoit d'inutile, il a ajouté ce qu'il y manquoit; il a substitué au culte charnel, un culte spirituel (b).

ψ. 11. CHRISTUS ASSISTENS PONTIFEX (c) FUTURORUM BONORUM. JESUS le Pontife des biens futurs, étant venu dans le monde. Après avoir parlé du Tabernacle, & du Sacerdoce légal, il vient à JESUS-CHRIST Prêtre éternel, dont il va relever les fonctions au-dessus de celles d'Aaron. Il appelle JESUS-CHRIST Pontife des biens futurs, des biens éternels, spirituels, & célestes, qu'il nous a procurés, & méritez par sa mort, & par le sacrifice de son sang. Il est entré une seule fois dans le Sanctuaire, par un Tabernacle plus grand, & plus excellent. Le Sanctuaire est le Ciel, le Tabernacle par lequel, ou avec lequel il est monté au Ciel, pour nous préparer la place, & pour y interceder pour nous (d). Ce Tabernacle n'a pas été fait de la main des hommes. JESUS-CHRIST n'est pas né, & n'a pas été conçu à la manière ordinaire. Le Saint-Esprit l'a formé d'une manière surnaturelle dans le sein de la très-sainte Vierge. Il n'est point d'une formation commune, non hujus creationis. Ce n'est point l'homme qui l'a formé, mais l'opération du Saint-Esprit.

ψ. 12. SED PER PROPRIUM SANGUINEM. Il est entré dans le Sanctuaire, dans le Ciel, non avec le sang des boucs, & des veaux, mais

(a) Matt. v. 17.

(b) Joan. iv. 23.

(c) Παρεγέννητος ἰσθῶς: *Adveniens*, ou, *postquam advenit*.

(d) Chrysost. Theophyl. Theodoret. τὴν ἀνθρωπείαν φύσιν ἀάλητον, ἢ ἀνέλαβεν ὁ θεὸς τὴν πρῶτος. Riber. alii.

13. *Si enim sanguis hircorum, & taurorum, & cinis vitulae aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis;*

13. Car si le sang des boucs & des taureaux, & l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une genisse, sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté extérieure, & charnelle;

COMMENTAIRE.

avec son propre sang, versé sur l'autel de la croix, ce sang de la nouvelle alliance; qui a été répandu pour tous les hommes (a). Il y est entré, non une fois chaque année, comme le grand-Prêtre des Juifs, mais une seule fois pour toujours, nous ayant acquis une rédemption éternelle. Son sacrifice n'est pas de la nature de ceux qu'on offre dans le Temple, qui par eux-mêmes ne purifient point l'âme, & qu'il faut réitérer aussi souvent qu'on retombe dans de nouveaux péchez. L'expiation qu'il nous applique, produit son effet dans l'éternité même, dont il nous ouvre l'entrée; il nous nous purifie de toutes nos souillures intérieures, il nous donne la grace, la justice, & l'innocence, & nous délivre de la mort éternelle.

Il est vrai que nous pouvons déchoir de la grace que nous avons reçue, & que le Baptême n'efface pas les péchez futurs: mais la mort de JESUS CHRIST étant d'un mérite infini, toutes les fois que nous nous relevons par la pénitence, c'est toujours la même mort, & le même sacrifice, dont les mérites nous sont appliquez. L'action ne s'en réitère point, mais l'application du prix s'en réitère tous les jours.

ψ. 13. SI ENIM SANGUIS HIRCORUM, ET VITULORUM. Car si le sang des boucs, & des taureaux offerts en sacrifice, & si l'aspersion de l'eau dans laquelle on a fait tremper de la cendre de la genisse-rousse (b), qui avoit été immolée, brûlée, & la cendre distribuée au peuple, pour leur servir à se purifier des souillures contractées dans les funérailles; si, dis-je, ces choses avoient la vertu de purifier ceux qui avoient contracté quelque souillure extérieure, & charnelle, ad emundationem carnis. ψ. 14. Combien plus le sang de J. C. purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant. Les œuvres mortes, sont les péchez (c). De même que le corps d'un homme, ou d'un animal mort de lui-même, imprimoit de la souillure à celui qui le touchoit, ainsi le péché souille nos âmes & les rend abominables aux yeux de Dieu. Un cadavre se corrompt aisément, & répand un puanteur insupportable; le péché nous infecte, & nous rend odieux aux yeux de Dieu. Si donc le sang, ou la cendre des animaux dénués de raison, répandus sans que leur volonté y ait eu aucu-

(a) Matt. xxvi. 28. 1. Cor. x. 16. & xi. 25.

(b) Num. xix. 2. 3. 4. & seq.

(c) Theodoret. Νεκρά ὅ ἐστι τὰ θανά-

τη, καὶ ποινὰ κέκληται. Vide Heb. vi. 2. Chrysost. Ribet. Grot. &c.

14. *Quantò magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi?*

14. Combien plus le sang de JÉSUS-CHRIST, qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant?

COMMENTAIRE.

ne part, mis à mort sans jugement, sans connoissance de leur part, sont capables de purifier des souillures extérieures, combien plus le sang de JÉSUS-CHRIST Dieu & homme, répandu par un effet de son choix, de son amour, de sa volonté pour nous rachetter, nous nettoiera-t-il de nos souillures intérieures, & de nos péchez, dont l'impureté que l'on contractoit en touchant un mort, n'étoit que le symbole, & la figure? Et si la purification extérieure produite par ce sang, & par cette cendre, rendoit les Prêtres, & les autres Juifs capables d'approcher des choses saintes, & de participer au culte du Seigneur, combien plus le sang de JÉSUS-CHRIST nous purifiera-t-il, pour nous rendre dignes de servir le Dieu vivant en esprit, & en vérité?

¶ 14. QUI PER SPIRITUM SANCTUM SEMETIPSUM OBTULIT. *Qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache.* Quelques-uns (a) par le Saint-Esprit, qui a porté le Sauveur à s'offrir à Dieu en sacrifice, entendent sa volonté, qui s'est déterminée à cela pour un choix libre, & réfléchi, mais l'opinion la plus commune, & la plus vraisemblable (b) est que c'est le Saint-Esprit, troisième personne de la sainte Trinité, à qui l'Écriture a accoutumé d'attribuer les œuvres de la bonté de Dieu sur nous, & de notre sanctification; comme aussi plusieurs autres actions de JÉSUS-CHRIST au-dehors comme lorsqu'il fut mené par l'Esprit dans le désert (c); lorsqu'il chassoit les Démones par le Saint-Esprit (d), qu'il donna ses ordres à ses Apôtres par le Saint-Esprit (e); qu'il a été oint du Saint-Esprit (f) &c. D'autres (g) enfin entendent par l'Esprit Éternel; car c'est ainsi qu'on lit dans le Grec (h), la Divinité unie hypostatiquement à l'humanité; & par le mouvement; & l'impression de laquelle JÉSUS-CHRIST Dieu, & homme, a voulu souffrir la mort pour le salut de tout le monde.

(a) Vide Grot. & Pisc.

(b) Ribera, Es. alii plerique.

(c) Matt. IV. 1.

(d) Matt. XII. 27. 28.

(e) Act. I. 2.

(f) Act. X. 38.

(g) Jun. Gemaro. Beza &c.

(h) Διὰ πνεύματος αἰώνιου. Plusieurs Manuscrits sont conformes à la Vulgate; comme Clarom. G. L. S. Germ. G. L. Lin. Baroc. Velez. Coph. Idac. Chrysost. alii. Διὰ πνεύματος αἰώνιου.

15. *Et ideo novi testamenti mediator est; ut morte intercedente, in redemptionem earum pravaricationum qua erant sub priori testamento, remissionem accipiant qui vocati sunt, aeterna hereditatis.*

16. *Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.*

15. C'est pourquoi il est le médiateur du testament nouveau; afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquitez qui se commettoient sous le premier testament, ceux qui sont appelez de Dieu, reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis.

16. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne;

COMMENTAIRE.

¶ 15. *ET IDEO NOVI TESTAMENTI MEDIATOR EST.* *C'est pourquoi il est le Médiateur du Testament nouveau.* JESUS-CHRIST a mérité le titre de Médiateur de la nouvelle alliance, par le sang qu'il a répandu pour la cimenter, & par la réconciliation qu'il a opérée entre Dieu, & nous. Moyse a été le médiateur, & l'entremetteur, le ministre de l'ancienne alliance entre le Seigneur, & les Israélites, laquelle fut confirmée par le sang des victimes immolées au pied du mont Sinaï (a) JESUS-CHRIST a été le Médiateur de la nouvelle, par son propre sang, qu'il a versé pour expier nos péchez, & pour mériter la qualité d'enfans de Dieu; afin que purifiez des iniquitez qui se commettoient sous la première alliance, nous autres qui sommes appelez à la foi, recevions l'héritage éternel qui nous est promis. Les sacrifices qui s'offroient sous la Loi, ne suffisoient pas pour nous purifier des péchez qui excluent du Royaume du Ciel; il falloit donc un autre sacrifice, qui nous méritât le pardon.

¶ 16. *UBI ENIM TESTAMENTUM EST, MORS NECESSE EST INTERCEDAT TESTATORIS.* Car là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne. Le nom de testament dans l'Écriture, appelé en Hébreu *bérith*, & en Grec *diathéké*, se prend d'ordinaire pour une alliance (b). Dans le verset précédent même S. Paul le prend en ce sens, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST est le médiateur du nouveau Testament; mais comme il a accoutumé de tirer des allusions des morts dont il se sert, il passe ici de l'acception de *testamentum*, pris pour une alliance, à la signification de *testamentum* proprement dit. Pour parvenir à l'exécution du testament, dont on vient de parler, il faut que comme dans les testaments ordinaires, la mort du testateur intervienne: sans quoi le testament demeure sans force, & sans effet. J. C. devoit donc mourir avant que nous autres qui sommes ses héritiers, & en faveur de qui son testament a été fait, pussions entrer dans le partage de ses biens, & avoir part à ses promesses.

(a) Exod. XXIV. 4. 5. & seq.

(b) בְּרִית ΔΙΑΘΗΚΗ : Testamentum.

17. *Testamentum enim in mortuis confirmatum est; alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.*

18. *Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.*

17. Parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

18. C'est pourquoi le premier même ne fut confirmé qu'avec le sang.

COMMENTAIRE.

Comme le nom de *testament*, ou d'*alliance*, se prend quelquefois dans un sens impropre, pour les promesses que Dieu fait à son peuple, à condition qu'il demeurera fidèle à ses engagements. S. Paul a pu dire en cet endroit, qu'il faut que la mort du testateur intervienne, avant que l'alliance, ou le testament ait lieu, & qu'on en voye l'exécution; parce que les promesses qu'il nous avoit faites étoient toutes fondées sur le mérite de sa mort, & qu'elles ne devoient avoir leur accomplissement, qu'après qu'il seroit monté au Ciel: de sorte qu'il ne faudroit pas s'éloigner de l'acception ordinaire du nom de *testamentum*, pris pour une alliance; ni de celui de *testator*, pris pour celui qui s'engage envers un autre, & qui est la principale partie du contrat. Ainsi l'on pourroit aisément concilier les opinions de quelques Savans qui se sont exercé sur cette matière par de longs écrits pour, & contre (a); mais les versets. 15. 16. 17. prouvent, ce me semble, d'une manière démonstrative que S. Paul a passé exprès du terme *testamentum*, mis pour *alliance*, à *testamentum*, pris pour *testament*.

ψ. 17. TESTAMENTUM ENIM IN MORTUIS CONFIRMATUM EST. *Le testament n'a lieu que par la mort.* Cela est connu pour les testaments ordinaires. Il n'a pu avoir lieu dans le testament de Dieu envers son peuple, puisque Dieu ne meurt point. Mais JESUS-CHRIST ayant pris la nature humaine, & s'étant rendu mortel, son testament n'a pu avoir lieu qu'après sa mort. Il falloit donc qu'il mourut, afin que nous puissions entrer dans l'héritage qu'il nous avoit promis.

ψ. 18. UNDE NEC PRIMUM QUIDEM SINE SANGUINE DEDICATUM EST (b). *Le premier même ne fut confirmé qu'avec le sang.* Le premier testament, ou l'alliance que Dieu fit avec les Israélites au mont Sinai (c) ne fut elle-même confirmée que par le sang des victimes (d), lesquelles representoient en quelque sorte la mort du testateur. Dieu par un effet de sa condescendance à la foiblesse du peuple, ayant permis qu'on immolât des hosties, pour faire entendre d'une manière sensible, que celui des contractans qui manqueroit à sa promesse, mé-

(a) Vide Codurci Dissert. in hunc loc. in Criticis, Londin. & Vindicias testamentarias Guicardi, ad calcem Comment. Lud. Tena, & Est. ad ψ. 17.

(b) Εὐαγγελιστῶν. Chrys. Βασίλει. ἰεροσολ.

καυωσιν : Consecratum, initiatum, dedicatum.

(c) Est. Men. Riber. alii.

(d) Exod. xxiv. 6. 8. &c.

19. *Lecto enim omni mandato Legis à Moysè universo populo, accipiens sanguinem vitulorum, & hircorum cum aqua, & lana coccinea, & hyssopo, ipsum quoque librum, & omnem populum aspersit,*

20. *Dicens: Hic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos Deus.*

19. Car Moysè ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la Loi, prit du sang des veaux & des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, & de l'hyssope, & en jeta sur le livre même, & sur tout le peuple,

20. En disant: C'est le sang du testament, & de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur.

COMMENTAIRE.

ritoit la mort. Ainsi Dieu tout immortel qu'il est, s'assujettissoit en quelque sorte à cette peine, ou plutôt il faisoit représenter par cette cérémonie, la mort de JÉSUS-CHRIST, qui devoit dans la suite achever l'alliance ébauchée à Sinai, & mettre les parfaits imitateurs de la foi d'Abraham, en possession de la vraie terre promise, qui est le Ciel, dont le pays de Canaan n'étoit qu'une ombre.

¶ 19. LECTO ENIM OMNI MANDATO LEGIS. *Moysè ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la Loi.* Moysè lût ce qui est contenu dans les Chapitres 20. 21. 22. & 23. de l'Exode (a), qui renferment les principaux points de l'alliance du Seigneur avec Israël; & ayant fait offrir des sacrifices, *Il prit du sang des veaux, & des boucs mêlé avec de l'eau*, il y trempa *de la laine teinte en écarlate, & de l'hyssope*, dont il fit une espèce de bouquet, ou d'aspersoir, *& en jeta sur le Livre de la Loi*, qui contenoit les conditions de l'alliance, *& sur tout le peuple*, & ainsi fut confirmée l'alliance que Dieu fit alors avec Israël.

Moysè dans l'Exode, où cette cérémonie est racontée, ne parle pas expressément ni des boucs immolez, ni de l'eau mêlée avec le sang, ni du bouquet de laine teinte en écarlate, ni de l'hyssope. S. Paul a suppléé cela qu'il avoit appris par la tradition, ou par la révélation particulière. Il dit dans l'endroit cité de l'Exode, que Moysè immola *des veaux, & des holocaustes* (b). Les veaux en sacrifices pacifiques; & pour les holocaustes il prit apparemment des boucs. A l'égard de l'eau mêlée avec le sang pour faire les aspersions; cela se pratiquoit ordinairement (c) pour empêcher que le sang ne se figeât. Enfin il étoit ordinaire de faire un aspersoir avec une branche d'hyssope que l'on enveloppoit de laine rouge, ou teinte en écarlate (d). Ainsi S. Paul n'a rien mis ici qui ne soit très-assuré.

¶ 20. HIC SANGUIS TESTAMENTI. *C'est le sang de l'alliance,*

(a) Grot. Est. Jac. Capell. &c.

(b) Exod. XXIV. 5.

(c) Levit. XIV. 49. 50. Ribet. Est. Gemar.

(d) Levit. XIV. 49. 50. Exod. XII. 22. & XXV. 4.

21. *Etiam Tabernaculum, & omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit.*

22. *Et omnia penè in sanguine, secundum Legem, mundantur, & sine sanguinis effusione non fit remissio.*

23. *Necesse est ergo exemplaria quidam cœlestium his mundari; ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis.*

21. Il jeta encore du sang sur le Tabernacle, & sur tous les vases qui servoient au culte de Dieu.

22. Et selon la Loi, presque tout se purifie avec le sang, & les péchez ne sont point remis sans effusion de sang.

23. Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, fût purifié par le sang des animaux; mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières.

COMMENTAIRE.

ou du testament que Dieu a fait en votre faveur. Ce sang est le sceau, & la confirmation de l'alliance que Dieu a faite avec vous. A la lettre : (a) *L'alliance qu'il a ordonnée avec vous*, dans laquelle, & pour laquelle il vous a donné les Commandemens qui sont contenus dans ce livre, & que vous vous êtes engagés d'observer.

ψ. 21. ETIAM TABERNACULUM, ET OMNIA VASA. *Il jeta encore du sang sur le Tabernacle, & sur les vases qui y devoient servir.* Cela se fit dans une autre occasion, & environ six mois après la confirmation de l'alliance dont on vient de parler. Lorsqu'il s'agit d'ériger, & de dédier le Tabernacle, & tous les vases destinez au sacré ministère, on offrit de nouveau des sacrifices, on arrosa toutes choses avec le sang, & on les oignit d'huile (b); Aaron lui-même, & ses fils, & leurs habits sacrez furent oints de l'huile sacrée, & arrosés du sang des victimes.

ψ. 22. ET OMNIA PÆNE SANGUINE. *Et selon la Loi presque tout se purifie avec le sang.* Il se sert du mot *presque*, parce qu'il n'avoit pas dessein de donner un dénombrement parfait, & exact; il est certain que presque tout se purifie avec le sang; les péchez du peuple, les péchez des Prêtres, les péchez des particuliers. Mais il est vrai aussi que les souillures contractées par l'attouchement du mort, s'exploient en s'arrosant avec de l'eau où l'on avoit trempé de la cendre de la génisse rousse; & que quelques autres impuretez se purifioient en se lavant simplement dans l'eau. Mais la plupart des autres souillures plus importantes, demandoient des sacrifices sanglans d'un bouc, d'un chevreau, ou d'un agneau, ou d'une tourterelle, ou d'un petit oiseau.

ψ. 23. NECESSE EST ERGO EXEMPLARIA. *Il étoit donc neces-*

(a) ἡ ἑκ ἐπιτηλατο πρὸς ὑμᾶς.

(b) Exod. xl. Τοιοῦτ. Levit. viii.

§ 10. II. Ὁ ἴσχυρ. Joseph. antiq. l. 3. c. 9. ἐπὶ ἡμέρας ἑπτὰ τὸ ἀγῶνα οὐ τοῖς πασι,

καὶ πρὸς πολλὰς ἐδιδόκει, τὴν τε σκηνὴν, καὶ τὰ ὅπλα αὐτῶν σκίον ἐλαίῳ πρὸς θυμωδῶν, καὶ τῷ αἵματι τῶν ταύρων, καὶ κρίων σφαγάντων, καὶ ἐκάστη ἡμέραν ἑνὸς ἔτος ἵκετος.

24. *Non enim in manufacta sancta
Jesús introivit, exemplaria veterum;
sed in ipsum Cælum, ut appareat nunc
vultui Dei pro nobis.*

24. Car JESUS-CHRIST n'est point entré
dans ce sanctuaire fait de main d'homme;
qui n'étoit que la figure du véritable; mais il
est entré dans le Ciel même, afin de se pré-
senter maintenant pour nous devant la face
de Dieu.

COMMENTAIRE.

faire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, c'est-à dire le Tabernacle, & tous les vases, *fût purifié par le sang des animaux*. Dieu ayant voulu que le Tabernacle, & tout ce qui lui appartenait, fût purifié par le sang des animaux, comme appartenant en quelque sorte à l'alliance de Dieu avec Israël, il étoit convenable que le Tabernacle céleste, dont le terrestre n'étoit que la figure, fût aussi purifié par le sang du Fils de Dieu. Mais quel est ce Tabernacle céleste qui doit être purifié? C'est, selon les uns (a), le Ciel, qui à la vérité en lui-même n'a pas besoin de purification; mais lorsque les hommes qui devoient y entrer, & qui n'y peuvent entrer impurs, sont purifiés, on peut dire en quelque sorte que les Cieux mêmes sont nettoyez. D'autres (b) croient que c'est le Corps de JESUS-CHRIST, lequel est quelquefois nommé (c) *le Tabernacle véritable, & Céleste*. Et quoiqu'il n'ait aucun besoin de purification pour ses péchez, puisqu'il est d'une pureté infinie, on peut dire toutefois qu'il s'est purifié des nôtres, dont il s'étoit chargé, en répandant son sang pour nous réconcilier à son Pere. Enfin plusieurs (d) croient avec plus de raison, que le Tabernacle céleste dont il s'agit ici, n'est autre que l'Eglise Chrétienne, que JESUS-CHRIST a lavée dans son sang, & qu'il a rendue une épouse sainte, pure, & sans tache.

L'Apôtre parle de l'immolation de JESUS-CHRIST comme de plusieurs victimes, *melioribus hostiis* (e), soit à cause de la suréminente dignité de cette Hostie, soit parce qu'il la propose seule comme plus excellente que toutes celles de l'ancien Testament, ou simplement par une figure de discours assez ordinaire, par laquelle on met le pluriel pour le singulier, sur tout lorsque la construction du discours y invite, comme en cet endroit la rencontre du pluriel dans le membre précédent.

¶ 24. NON ENIM IN MANUFACTA SANCTA JESUS INTRO-
VIT. JESUS-CHRIST n'est point entré dans ce sanctuaire fait de main d'homme. Il n'est point entré dans le Tabernacle dressé par Moïse, ni dans le Sanctuaire du Temple bâti par Salomon; ces choses n'étoient que

(a) D. Thom. apud Ribes.

(b) Gemarus.

(c) Heb. viii. 1. ix. 11.

(d) Est. Men. Zeger. Tir. alii.

(e) κρείττονα θυσιας. Theophyl. τῇ λατρῇ
καὶ αἱματὶ καὶ ἁγία λυσία.

25. *Neque ut sæpe offerat semetipsum, quemadmodum Pontifex intrat in Sancta per singulos annos in sanguine alieno.*

26. *Alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi; nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.*

25. Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire, en portant le sang d'une victime, & non le sien propre.

26. Car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la création du monde; au lieu qu'il n'a souffert qu'une fois vers la fin des siècles, pour abolir le péché, en s'offrant lui-même pour victime.

COMMENTAIRE.

des figures, ou des copies du Tabernacle céleste, que Moïse vit sur la montagne de Sinaï, & que le Seigneur lui dit d'imiter dans celui qu'il devoit ériger (a). Le grand-Prêtre, selon la Loi, entroit une fois l'année dans le Sanctuaire du Temple, pour se présenter devant la Majesté de celui qui est assis sur les Chérubins: mais Jésus est entré pour toujours dans le vrai Tabernacle du Ciel, pour demeurer éternellement avec Dieu, & pour y intercéder pour nous (b).

ψ. 25. NEQUE UT SÆPE OFFERAT SEMETIPSUM. *Il n'y est pas entré pour s'offrir plusieurs fois.* Le grand Prêtre des Juifs n'entrait qu'un jour de l'année dans le Sanctuaire: mais il y entrait tous les ans avec les mêmes cérémonies, & toujours avec le sang de différentes victimes. JÉSUS CHRIST est entré une fois dans le Sanctuaire du Ciel; il s'y est présenté au trône de Dieu, il y est toujours présent, & n'en sort jamais; son sang crie toujours, & son sacrifice est toujours efficace, sans qu'il soit besoin de le réitérer, ni de sortir de ce Sanctuaire, pour y rentrer une seconde, & une troisième fois.

ψ. 26. ALIOQUIN OPORTEBAT EUM FREQUENTER PATI. *Car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois.* S'il falloit que JÉSUS-CHRIST entrât tous les ans dans ce Sanctuaire Céleste avec un sang nouveau, comme le grand-Prêtre des Hébreux entrait dans le Sanctuaire du Temple, il faudroit aussi qu'il souffrit plusieurs fois la mort, & qu'il répandît plusieurs fois son sang. Mais la mort étant d'un prix infini, a suffi pour l'expiation de tous les péchez du monde, & le mérite s'en est répandu sur toutes les générations passées, présentes, & à venir. L'application de ces mérites qui se fait dans le sacrifice de l'Autel, & dans les autres Sacramens, suffit pour sauver ceux qui ne mettent point d'obstacles à leur efficace.

(a) Exod. xxvi. 27. Heb. viii. 5.

(b) Rom. viii. 34. Heb. vi. 17.
V u u u ij

27. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium :

27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, & qu'en suite ils soient jugés ;

COMMENTAIRE.

L'Apôtre ajoute : *Il n'a souffert qu'une fois à la fin des siècles, pour abolir le péché, en s'offrant lui-même pour victime.* Dans le style de l'Ecriture, *la fin des siècles, la plénitude des tems, les derniers jours, la consommation du monde* ; marquent assez souvent le tems de la venue du Messie, & quelquefois aussi son second avènement. Expressions qui viennent de ce que les Juifs regardoient la venue du Messie, & son regne sur la terre, comme la fin des tems, & un renouvellement général de toute la nature. Ils l'entendoient d'une manière, & elle est arrivée d'une autre. Ils croyoient que le regne du Messie seroit temporel, que le changement seroit sensible, & extérieur par rapport à leur état politique, & à leur liberté ; au lieu que son regne est tout spirituel, & que le changement n'est tombé que sur les cœurs, sur les esprits, sur les mœurs.

¶. 27. ET QUEMADMODUM STATUTUM EST HOMINIBUS SEMEL MORI. *Et comme il est arrêté que tous les hommes meurent une fois, & qu'ensuite ils soient jugez.* Tout le sort de l'homme est renfermé dans ces trois mots, vivre, mourir, être jugé. C'est-là une loi fixe, & invariable pour tous les hommes. Nous naissons pour mourir, & nous mourons pour être jugez. Le jugement que Dieu porte sur nos personnes, décide de notre bonheur, ou de notre malheur éternel. Le Jugement universel, auquel nous devons tous paroître, ne sera que la promulgation solennelle de la sentence particulière, qui a été prononcée contre nous au moment de notre mort.

Voici le raisonnement de S. Paul. De même que nous ne naissons, & ne mourons qu'une fois; ainsi JESUS-CHRIST ne devoit naître, & mourir qu'une fois. Et comme après la mort nous paroissions tous devant le tribunal de Dieu, pour y recevoir la sentence qui fixe notre état pour toute l'éternité, ainsi JESUS-CHRIST viendra une seconde fois pour assister à ce jugement comme Juge, pour condamner, ou pour récompenser les hommes suivant leurs mérites, ou leurs crimes. Verset 28: *Il a été offert une fois comme une hostie vivante sur l'autel, pour effacer les péchés de plusieurs (a).* Non que le mérite de sa passion n'ait été

(a) *Ad multorum exhaurienda peccata.* λίγους ευχαρίστησεν. ὅτι οὐδὲ πέρας: *JESUS CHRIST a présenté nos péchez à son Pere, pour lui en demander pardon.*
Græc. Εὐχὰ τὸ πᾶσι ἀνενεγκὴν ἁμαρτίας. *Chrys.* τὴν ἑνὶ ἀνενεγκὴν ἁμαρτίας; ὡς ἐπὶ τῇ ἡμετέρῃ. *Is.* ἀποδοῦναι τὰ ἁμαρτήματα, *Theophyl.* *Oecumen.*

28. Sic & Christus semel oblatus est, ad multorum exhaustiendā peccata; secundo sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.

28. Ainsi JESUS-CHRIST a été offert une fois, pour effacer les péchez de plusieurs; & la seconde fois il paroîtra, non pour expier le péché, mais pour le salut de ceux qui l'attendent.

COMMENTAIRE.

suffisant pour sauver tous les hommes, mais parce que plusieurs n'ont pas eu le bonheur d'y participer. Il est mort pour tous (a), mais tous n'ont pas profité du mérite de sa passion. *Et la seconde fois*, dans son second avènement à la fin du monde. *Il paroîtra, non pour expier le péché, mais pour le salut de ceux qui l'attendent.* Au jour du Jugement dernier, il ne sera plus question d'expier les péchez des hommes, mais de mettre en possession du Royaume des Cieux ceux qui s'en seront rendus dignes par l'exercice de la foi, de l'espérance, & de la charité, & pour envoyer au supplice éternel ceux qui l'auront mérité par leur incrédulité, & leur malice.

(a) 1. Timot. II. 6. Rom. V. 10. Chrysost. Δια τι ἡ πολλῶν ἔστι, ἡ μὴ πάντων; ἵνα πάντες μὴ πάντες θιάσθωσαν. ἵνα ἀπὸ πάντων μὴ ὅσοι ἀπέθανον, εἰς τὸ σωθῶν πάντας, τὸ αὐτὸ μῆκος... Οὐ πάντων ἡ ἔστι ἀμαρτίας ἀντιζητῶν διὰ τὸ μὴ θλίψαι αὐτούς. Ita Theodoret Theophyl. &c.





CHAPITRE X.

Sacrifices de la Loi réitérez plusieurs fois à cause de leur insuffisance. Le sacrifice de JESUS-CHRIST ne se réitére point. Il nous a ouvert le sanctuaire du Ciel par sa Passion. Morale que saint Paul tire des principes qu'il a établis dans cette Epître. Il n'y a point de second baptême. Rigueur du jugement de Dieu contre ceux qui méprisent la grace qu'ils ont reçue. Exhortation à la patience, à la foi, & aux bonnes œuvres.

ψ. 1. **U**MBRAM ENIM HABENS LEX FUTURORUM BONORUM, NON IPSAM IMAGINEM RERUM, PER SINGULOS ANNOS EISDEM IPSIS HOSTIIS QUAS OFFERUNT INDESINENTER, NUMQUAM POTEST ACCEDENTES PERFECTOS FACERE:

ψ. 1. **C**AR la Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la vérité même des choses, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre justes, & parfaits ceux qui s'approchent de l'Autel.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **U**MBRAM HABENS LEX FUTURORUM BONORUM, NON IPSAM IMAGINEM. La Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la vérité même des choses. Le nom d'image est quelque fois opposé à la vérité, & à la réalité des choses; ici elle est opposée à l'ombre, & marque la réalité (a). De même que dans la peinture il y a une très-grande différence entre le crayon, ou le dessin, & le tableau, ou la représentation de la chose, ainsi entre les sacrifices des Hébreux; & ceux de JESUS-CHRIST, & de la Loi nouvelle, il y a une distance infinie (b). S. Paul continué ici de représenter les différences qu'il y a entre l'ancienne, & la nouvelle alliance. La Loi figuroit les biens futurs; l'Evangile les promet, & les montre, JESUS-CHRIST les donne. Ces biens futurs sont ceux du Ciel, dont JESUS-CHRIST est le Pontife, comme il est dit au chap. ix. Verset 11. C'est la grace de la

(a) Chrysost. hic, homil. 17. Theophyl. Οὐκ αὐτὴν τίω εἰκόνα. Τέτις, καὶ αὐτὰς τὴν ἀληθείαν. . εὐαγγελία γὰρ εἰκόνα τῆς παλαιᾶς, ἀμύδρα οὐκ ἔστι. τὰ δὲ ἑνὶ εἰκόνι, τυπὴς ἀληθείας, ὡς λαμπρῶς ἐφιστῶτα τὰ τελεωπερηθέντα.

(b) Theodoret. hic: Πράγματα καλῶς ἰ

μέλλοντα βίον. Εἰκόνα δὲ οὐκ ἀγαθὴ τὴν εὐαγγελικὴν πολιτείαν. Σκία δὲ τῆς τῶν πραγμάτων εἰκόνος, τὴν παλαιὰν ἡραδικίαν. Ἡ γὰρ εὐκὴν εὐαγγέλιον δέκνυσιν τὰ ἀρχέτυπα. Ἡ δὲ σκιά εὐαγγελία τῆς εἰκόνος ἀμύδρα τὰ ταῦτα ἀγαθὰ.

2. *Alioquin cessassent offerri : ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati, cultores semel mundati :*

2. Autrement on auroit cessé de les offrir, parce que ceux qui lui rendent ce culte, n'auroient plus senti leur conscience chargée de péché, en ayant été une fois purifiés.

COMMENTAIRE.

justification, la rémission des péchez, que nous recevons dans l'Eglise, & que l'on ne recevoit point dans la Synagogue. Les anciens sacrifices nous purifioient des souillures légales, le sacrifice de JESUS CHRIST nous nettoye de nos fautes intérieures.

Saint Grégoire de Nazianze (a), & quelques autres Interprètes croient que l'Apôtre en cet endroit veut marquer que la Loi est comme l'ombre, l'Evangile comme l'image, ou la représentation, le Ciel, ou les biens futurs, la vérité, ou la réalité. Les sacrifices de la Loi étoient un ombre sans corps, sans réalité, sans effets. Les Sacramens de l'Eglise sont une image vraie, & réelle, produisant des effets solides; mais toutefois ne donnant pas la réalité des biens futurs, dont nous ne jouirons que dans le Ciel. Les Sacramens de l'Eglise sont donc au-dessus de ceux de l'ancienne Loi, & fort au-dessous de la réalité des biens futurs, qui nous sont promis dans le Ciel.

γ. 2. ALIOQUI CESSASSENT OFFERRI. (b) *Autrement on auroit cessé de les offrir.* Si les sacrifices qui s'offroient dans le Temple de Jérusalem, avoient été capables de purifier de leurs souillures intérieures ceux qui les offroient, & ceux pour qui on les offroit, on n'auroit pas continué si long-tems l'usage de ces sacrifices. Ceux qui auroient une fois reçu la rémission de leurs crimes, ne seroient plus venus en offrir de nouveaux. Quand on est guéri, on laisse là le remède.

Mais, diront les Juifs, si on les réitère ces sacrifices, c'est qu'on retombe souvent dans les mêmes fautes. Si les hommes ne retomboient point, on n'offriroit jamais deux fois pour la même personne; de même que dans l'Eglise Chrétienne, si l'on n'étoit plus exposé à tomber dans le péché après le Baptême, il ne faudroit plus recourir au remède de la pénitence, ni au sacrifice du Corps, & du Sang de JESUS-CHRIST, pour se fortifier, pour se soutenir, pour se relever.

On répond à cela : 1°. Que la Loi de Moïse, sans avoir égard au péché

(a) *Gregor. Nazianzen. Orat. de Pasch. apud Theophyl. Tann. &c.*

(b) *Græc. Ἐπεὶ οὐκ ἂν ἵναυεστο, ὡς ποιεῖται. Autrement n'auroit-on pas cessé de les offrir? Mais plusieurs Manuscrits*

Grecs sont conformes à la Vulgate : Ἐπεὶ ἂν ἵναυεστο ποιοῦμεν αὐτοῦ : Autrement on auroit cessé de les offrir. *Vulg. Syr. Arb. Pharis. Steph. & Alii. Ἐπεὶ οὐκ*

3. *Sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit.*

3. Et cependant on y parle de nouveau tous les ans de péchez.

COMMENTAIRE.

commis, ou non commis, ordonnoit la réitération du sacrifice en certains cas; comme au jour de l'expiation solemnelle, qui revenoit tous les ans: ce n'étoit donc pas précisément pour obtenir la remission des péchez, mais aussi pour confesser sa foiblesse, & son ignorance, & pour reconnoître le souverain domaine, & la sainteté infinie de Dieu (a). 2°. La marque assurée qu'un remède ne guérit point une playe, c'est lorsqu'on est obligé d'y appliquer toujours le même remède: & au contraire un médicament est puissant, & efficace lorsqu'étant une fois appliqué sur la blessure, il la guérit parfaitement (b). Il en est ainsi des sacrifices, ou des Sacre-temens de la Loi nouvelle, comparez à ceux de l'ancienne. Ceux de l'ancienne se réitéroient souvent, parce qu'ils ne fermoient point la playe. C'étoit un appareil impuissant qui laissoit la blessure au même état. Le Sacremens de la Loi nouvelle ne demandent point d'être ré-pétez, parce qu'ils guérissent pour toujours, & parfaitement.

Il est vrai qu'ils n'empêchent point les rechûtes, & qu'on peut se blesser de nouveau après avoir été guéri. Mais aussi S. Paul ne dit pas que les Chrétiens ne pêchent jamais. Il soutient seulement que les sacrifices que les Hébreux offroient si souvent, les laissoient aussi malades qu'ils les avoient trouvez: d'où vient qu'il faut les réitérer souvent, pour au moins couvrir la playe, & pour empêcher qu'on ne la croye guérie. Au lieu que le sacrifice de JESUS-CHRIST, & les sacremens de son Eglise emportent tout d'un coup la maladie, & ne demandent point d'être réitérez, à moins que par la faute du sujet l'efficace du Sacrement ne soit empêchée, ou qu'il ne survienne une nouvelle blessure, qui demande un nouveau remède.

Et encore le sacrifice de JESUS-CHRIST ne se réitére-t'il point; seulement on en renouvelle la mémoire, & on en fait une application nouvelle à celui qui en a besoin. C'est toujours réellement la même Hostie le même Sang, le même Corps, qui a été immolé sur la croix, qui se représente, & se reproduit miraculeusement en une infinité d'endroits, pour le salut de ses Fidèles (c). Ce ne sont point plusieurs corps, mais un mê-

(a) Vide Cajet. Est.

(b) Chrysost. homil. 17. ὁμοῦ γὰρ φάρμακον ὅταν ἡ ἰσχυρὸν, καὶ ἰσχυρὰς συντιπὼν, καὶ δυνατὸν πᾶσαι ἀπαλλάξαι τὴν νόσον, ἐπὶ τῇ δὴ πρὶν τὸ πᾶν περὶ... ἔαν δ' αὖ δὴ τι γῆνται δὴλον ὅτι τῷ μηδὲν ἰσχυρῶναι δεῖ σημεῖον, φάρμακον γὰρ ἀρῶν τὸ ἀπὸ τῆς δὴ τι γῆνται, καὶ ἡ νόσος. οὕτω δὲ καὶ ὁ πῶν. Ita Theophyl. Tena, &c.

(c) Chrysost. hic: Τί ἐν; ἡμεῖς καὶ ἐκείνους ἡμῶν καὶ ἀποστέλλομεν; ἀποστέλλομεν μὲν, ἀλλὰ ἀνάμνησιν ποιούμεθα τοῦ θανάτου αὐτοῦ. καὶ μία ἐστὶν αὐτοῦ, καὶ ἡ σωματική. ὅτι αὐτὸν αὐτὸν ἀποστέλλομεν. Οὐ γὰρ μὴν ὅπως, αὐτοῦ δ' ἐτερον, ἀλλ' αὐτὸ τὸ αὐτὸ, ὡς μία ἐστὶν ἡ δύναμις... εἰς πανταχὺ ὁ Χριστός, καὶ ὡς αὐτὸς πᾶσι, καὶ ἐκείνους, ἐν σῶμα, Ita Theophyl. Est.

me

4. *Impossibile enim est sanguine taurorum & hircorum auferri peccata.*

5. *Ideo ingrediens mundum, dicit: Hostiam, & oblationem nolisti; corpus autem aptasti mihi.*

4. Car il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôte les péchez.

5. C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit: Vous n'avez point voulu d'hostie, ni d'oblation; mais vous m'avez formé un corps.

COMMENTAIRE.

me corps, ni plusieurs JESUS-CHRISTS, mais un seul qui est par tout.

¶ 3. SED IN IPSIS COMMEMORATIO PECCATORUM. *Cependant dans ces sacrifices des Juifs, on y parle de nouveau tous les ans de péchez.* Ce n'est point un remède, mais un renouvellement, & une accusation réitérée des péchez (a); tant de ceux des années passées il y a long-tems, que de ceux de l'année présente. En effet, le grand-Prêtre dans la prière qu'il fait dans cette cérémonie, parle des péchez en général, & sans limitation. Or si les sacrifices précédens avoient effacé les péchez passés, il ne faudroit pas en faire une nouvelle mémoire (b).

¶ 4. IMPOSSIBILE ENIM EST SANGUINE TAURORUM... AUFERRI PECCATA. *Il est impossible que le sang des taureaux ôte les péchez.* Les sacrifices sanglans précisément comme tels, & en qualité de cérémonies sensibles, & corporelles, ne peuvent jamais par eux-mêmes, remettre les péchez. Ils n'ont nulle proportion, nul rapport naturel, & direct ni au crime qui est intérieur, ni à la personne qui l'a commis, qui est toute différente de l'animal qui est immolé. Il faudroit donc, ou que Dieu eût donné à ces sacrifices une efficace surnaturelle pour expier les péchez, ce que nous ne lisons pas qu'il ait fait; ou que la personne coupable satisfît à Dieu par soi-même; ce qu'elle ne peut faire qu'en s'unissant à JESUS CHRIST, & en s'approchant des Sacremens, qui sont les canaux par lesquels il a voulu nous rendre participans de ses mérites.

¶ 5. IDEO INGRESSE MUNDUM, DICIT. *C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit: Vous n'avez point voulu d'hostie.* David parlant en la personne du Messie, qui vient au monde, & qui se revêt de notre nature dans son incarnation (c), dit: Seigneur, vous n'avez point voulu d'hostie, mais vous m'avez formé un corps. Dès avant l'incarnation du Messie, les hosties déplaisoient à Dieu, comme il l'avoit souvent déclaré par ses Prophètes (d). Pour satisfaire donc à sa justice, & pour lui offrir une oblation agréable, le Sauveur dit: Vous n'avez point

(a) Theodoret. Πρωτὸν μὲν ἵνα εἰς ἀμαρτίας εἴδωται. Κατηγόρη δὲ τῶν, καὶ θεοὶ ὡς ἄνθρωποι, καὶ ἀποστρέψαντες ἀναγκάζει τῇ χειρὶ. Theophyl. Οὐδὲν ἄλλο, εἰ μὴ ἐν ἀμνηστὶ ἀμαρτιῶν, τῶν ἐν ἐλπίδι.

(b) Grot. Est. Men. Jac. Capell.

(c) Est. Men. Tir. Zeger. ex Chrysost. Theophyl. &c.

(d) Isai. I. II. Jerem. VI. 29. Amos V. 22. Psal. L. 18. &c.

6. *Holocaustata pro peccato non tibi placuerunt.*

6. Vous n'avez point agréé les holocaustes, ni les sacrifices pour le péché :

COMMENTAIRE.

agréé, ni les holocaustes, ni les hosties pour le péché; alors j'ai dit : Me voici pour faire votre volonté. Jusques-là il n'y avoit rien dans le monde qui fût digne de la Majesté divine. Ainsi, Hébreux, ne vous appuyez point sur vos cérémonies légales, ni sur vos sacrifices. Dieu ne les a jamais fort désirés, & ç'a été par pure condescendance pour votre foiblesse, qu'il les a tolérés (a). Il vouloit par là mettre un frein à votre penchant à l'idolâtrie, fixer vos esprits par des cérémonies, de de peur que vous ne vous laissiez aller à quelque autre chose de pis.

CORPUS AUTEM APTASTI MIHI. *Vous m'avez formé un corps,* dans mon incarnation, afin que je vous l'offrisse par le sacrifice de ma mort. Les Septante, dont S. Paul a emprunté la version dans tous les passages qu'il a citez dans cette Epître, portent au Pseaume xxxix. 9. conformément à la Vulgate, & au Grec en cet endroit-ci (b): *Vous m'avez formé*, ou préparé *un corps*. Mais dans le Pseaume l'Hébreu, & la Vulgate, & même quelques Manuscrits Grecs, & quelques scolies du même Pseaume, portent (c): *Vous m'avez percé les oreilles*. Le Psalmiste fait allusion à la coutume des Hébreux, qui perçoient l'oreille à leurs esclaves, lorsqu'en l'année Sabbatique ceux-ci ne vouloient pas profiter du privilege de la Loi, qui les mettoit en liberté (d). De quelque manière qu'on lise, il est aisé d'en faire l'application à JESUS-CHRIST. Voyant que vous ne vouliez ni holocaustes, ni victimes pour le péché, je me suis offert à vous pour exécuter vos volontés, & pour que vous fassiez de moi tout ce qu'il vous plaira. Je me suis rendu votre serviteur, & votre serviteur pour toujours: *Vous m'avez percé l'oreille*, pour marque d'une servitude éternelle; ou, *vous m'avez revêtu d'un corps*, tel qu'il vous a plu me le donner, afin que je le consacrasse tout entier à votre service, & à procurer votre gloire.

En effet, le Sauveur s'est humilié jusqu'à se rendre semblable à un serviteur; il a été obéissant jusqu'à la mort, & la mort de la croix (e); il a abandonné son Corps aux outrages, aux coups, aux tourmens; il a été rassasié d'opprobres, il a répandu son sang, il a donné sa vie pour reparer l'injure faite à son Pere, & pour lui acquérir un peuple saint, pur, & digne de sa Majesté.

ψ. 6. HOLOCAUTOMATA, ET PRO PECCATO. *Vous n'avez*

(a) Jerem. vii. 22. *Non precepti patribus vestris in die quâ eduxi eos de terra Egypti, de verbo holocaustatum, & victimarum, &c.*

(b) Σῶμα ὃ κατέτισα μοι.

(c) ὅτι κατέτισα μοι ὅτι κατέτισα μοι.

μοι; οὐ, ὅτι κατέτισα μοι; οὐ, κατέτισα μοι.

(d) Exod. xxi. 5. 6. Deut. xv. 17.

(e) Philipp. ii. 7. 8.

7. *Tunc dixi : Ecce venio ; in capite libri scriptum est de me : Ut faciam, Deus, voluntatem tuam.*

8. *Superius dicens : Quia hostias, & oblationes, & holocausta pro peccato noluisti ; nec placita sunt tibi quæ secundum Legem offeruntur ;*

7. Alors j'ai dit : Me voici ; il est écrit de moi à la tête du Livre : Je viens, mon Dieu, pour faire votre volonté.

8. Après avoir dit : Vous n'avez point voulu, & vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes, & les sacrifices pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la Loi ;

COMMENTAIRE.

point agréé les holocaustes, & les sacrifices pour le péché. L'Hébreu & les Septante (a) : *Vous ne les avez point demandé*, comme quelque chose que vous désirassiez ; ce n'a été que comme un accessoire aux loix morales que vous avez données aux Hébreux, que vous y avez joint les sacrifices. *Joignez vos holocaustes à vos autres victimes, & mangez-en les chairs*, dit le Seigneur dans Jérémie (b) ; *je n'ai point exigé de vos peres, lorsque je les ai tiré de l'Egypte, qu'ils m'offrissent ni des holocaustes, ni des victimes, mais je leur ai dit : Ecoutez ma parole, & je serai votre Dieu, & vous serez mon peuple, & marchez dans la voye que je vous ai marquée.*

¶ 7. TUNC DIXI : ECCE VENIO. *Alors j'ai dit : Me voici.* Voyant que rien de tout ce que l'on vous offroit sous la Loi, ne vous satisfaisoit, je me suis offert à tout ce qu'il vous a plu. *Tunc*, alors ; dès avant les siècles le décret de l'incarnation étoit formé ; le Fils de Dieu commença à l'exécuter en s'incarnant ; il l'accomplit entièrement lorsqu'il mourut sur la croix.

IN CAPITE LIBRI SCRIPTUM EST DE ME. *Il est écrit de moi à la tête du livre : Je viens, mon Dieu, pour faire votre volonté.* On ne voit pas distinctement si ces mots : *Pour faire, ô mon Dieu, votre volonté*, sont ce qui est écrit à la tête du livre, ou simplement s'il y est écrit, que le Fils de Dieu doit venir : Je viens, comme il est écrit à la tête du livre, pour exécuter vos ordres. De plus, on ne fait point à la tête de quel livre il est écrit, que le Fils de Dieu vient pour faire la volonté de Dieu.

On donne à cela plusieurs sens, dont nous donnerons ici le précis, parce que nous nous sommes plus étendu dans le Commentaire sur les Pseaumes. 1°. Le premier article de mon engagement, & la première condition de ma servitude, est, Seigneur, d'exécuter en tout vos saintes volontés (c). 2°. A la tête du livre de la Génèse, il est fait mention de

(a) Hebr. כָּל־שְׁמֵי ה' 70. וְעַתָּה יְהוָה.

(b) Jerem. vii. 22.

(c) Grotius in hunc loc.

9. Tunc dixi : Ecce venio , ut faciam , Deus , voluntatem tuam. Aufert primum , ut sequens statuat.

10. In qua voluntate sanctificati sumus , per oblationem Corporis Jesu Christi semel.

11. Et omnis quidem Sacerdos praesto est quotidie ministrans , & easdem saepe offerens hostias , quae numquam possunt auferre peccata;

9. Il ajoute ensuite : Me voici ; je viens pour faire , ô Dieu , votre volonté. Il abolit ces premiers sacrifices , pour établir le second.

10. Et c'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés par l'oblation du Corps de JESUS-CHRIST , qui a été faite une seule fois.

11. Aussi , au lieu que tous les Prêtres se présentent tous les jours à Dieu , sacrifiant , & offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les péchez ;

COMMENTAIRE.

moi , par ces termes : *Au commencement Dieu créa le Ciel , & la terre ;* ce commencement , selon quelques Peres (a) , est le Fils de Dieu. 3°. L'Hébreu porte (b) : *Il est écrit de moi dans le volume du livre ;* & c'est apparemment ce que les Septante (c) ont voulu marquer : car ce que l'on a traduit par *caput* , peut aussi marquer le rouleau autour duquel on enveloppoit le Livre de la-Loi. Ainsi il faudroit l'entendre des saintes Ecritures en général , dans lesquelles il est à tout moment parlé de l'obéissance que le Fils de Dieu revêtu de notre chair , doit rendre à son Pere. Ce dernier sens est suivi par presque tous les Interprètes.

¶ 9. AUFERT PRIMUM , UT SEQUENS STATUAT. *Il abolit ces premiers sacrifices , pour établir le second.* Il dit que les anciennes hosties , les sacrifices d'animaux qui s'offrent dans le Temple , seront abolis , & que le seul sacrifice de JESUS-CHRIST sera conservé (d). Puisque les anciens sacrifices ne sont point agréables à Dieu , & que le Messie vient en établir un autre , il est manifeste que les premiers cesseront , & que le second subsistera. C'est la conclusion de tout le raisonnement de saint Paul , depuis le verset 5.

¶ 10. IN QUA VOLUNTATE SANCTIFICATI SUMUS. *C'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés.* C'est à cette volonté de Dieu que JESUS-CHRIST est venu exécuter sur la terre , que nous avons l'obligation de notre sanctification , & de notre salut. Si Dieu nous avoit laissés sous le joug de l'ancienne Loi , & qu'il se fût contenté des anciens sacrifices , nous serions encore dans nos péchez , & nous n'aurions aucune espérance d'arriver au salut. Ces moyens sont trop foibles , & trop impuissans ; ils ne peuvent nettoyer que les souillures extérieures.

¶ 11. OMNIS SACERDOS PRÆSTO EST QUOTIDIE. *Les Prê-*

(a) Tertull. contra Praxeam. Hieronym. & Ambros. in Psalm. xxxix. 11. Hilari. in Psalm. 2.

(b) עָלַי כְּתוּב בְּסֵפֶר חַיִּים

(c) 70. Εἰς κεφαλὴν βιβλῆς ἡγεσθῆαι Θεοῦ.

Aquila : Ἐν εἰλίμαν : In volumine. Sym. Ἐν τῷ λόγῳ. Alius : Ἐν τῷ μυστήρι. Origen. in Joan. p. 90. Πάντας τὰς γραφὰς τὰς ἀποκ-

ρῶσεως Θεοῦ εὐτὴ ὁ τοῖς ψαλμοῖς κεφαλὴν. ὀνομαζέμενος βιβλὸς ὁ σωτὴρ. Ita Interpretes plerique. Vide Gros. hic.

(d) Theodoret. Πρῶτον ἵπτε τὴν τῷ Θεῷ ἀλλοτριωμένην δύναμιν , δι' ἧς τρεῖς ἔτη λογικῶς , τὰς εἰς αὐτὴν ἀποκαταστάσεις.

12. *Hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei.*

12. Celui-ci ayant offert une seule hostie pour les péchez, il est assis pour toujours à la droite de Dieu,

13. *De cætero expectans, donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus.*

13. Où il attend ce qui reste à accomplir. Que ses ennemis soient réduits à lui servir de marche-pied.

14. *Unâ enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.*

14. Car par une seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.

15. *Contestatur autem nos & Spiritus Sanctus: postquam enim dixit:*

15. Et c'est ce que le Saint-Esprit nous a déclaré lui-même: car après avoir dit:

COMMENTAIRE.

tres de la Loi se présentent tous les jours à Dieu, pour offrir dans le Temple les mêmes hosties, parce qu'elles ne peuvent jamais ôter les péchez. Voyez ci-devant les versets 2. 3. de ce chap. Mais, verset 12. JESUS-CHRIST ayant offert une seule hostie pour le péché; s'étant offert une fois à Dieu son Pere; pour l'expiation de nos fautes, il ne réitère plus ce sacrifice, il ne revient plus sur la terre pour y mourir de nouveau: mais il demeure dans le Ciel assis pour toujours à la droite de son Pere.

¶ 13. DE CÆTERO EXPECTANS. Où il attend que ses ennemis soient réduits à lui servir de marche-pied. Après avoir accompli sur la terre la volonté de son Pere, & après avoir satisfait à sa justice pour les péchez des hommes, que reste-t'il, sinon que le Pere exécute à son tour ce qu'il a promis au Fils; c'est-à-dire, de réduire tous ses ennemis sous ses pieds (a)? *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* L'Apôtre semble insinuer que ces ennemis qui doivent bien-tôt être réduits à servir de marche-pied au trône du Seigneur, sont les Juifs incrédules (b), toujours contraires à JESUS-CHRIST, à sa doctrine & à ses Apôtres, & trop opiniâtement attachés à des cérémonies, qui ne devoient durer que jusqu'à la venue du Messie.

¶ 14. UNA ENIM OBLATIONE CONSUMMAVIT. (c). Car par une seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés. Il les a purifiés si parfaitement de toutes leurs souillures, qu'il n'est pas besoin d'offrir de nouveau pour eux son sacrifice à son Pere, ni d'appliquer une seconde fois le remède du Baptême, qui les a rendus participants des mérites de JESUS-CHRIST. Voyez les versets 2. 3. Saint Paul inculque beaucoup cette vérité, parce qu'elle est d'une très-grande importance pour le sujet dont il traite. Il falloit bien convaincre les Juifs de l'inutilité des sacrifices de la Loi pour le salut éternel, & de l'efficacité infinie du sacrifice de JESUS-CHRIST.

(a) Psal. cix. 1.

(b) Chrysost. Theodoret.

(c) Μία ὁλοκαυτωμένη προσφορά πνεύματος ἁγίου.

μεν. τινες ἀπεργάζετο, πάλιν ἀπανάστατον ἀμαρτιῶν.

16. *Hoc autem testamentum, quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus: Dando Leges meas in cordibus eorum, & in mentibus eorum superscribam eas:*

17. *Et peccatorum, & iniquitatum eorum jam non recordabor amplius.*

18. *Ubi autem horum remissio, jam non est oblatio pro peccato.*

19. *Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi,*

16. Voici l'alliance que je ferai avec eux ; après que ce tems-là sera arrivé, dit le Seigneur, j'imprimerai mes Loix dans leur cœur, & je les écrirai dans leur esprit :

17. Il ajoute : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchez, ni de leurs iniquitez.

18. Or quand les péchez sont remis, il n'y a plus d'oblation à faire pour les péchez.

19. C'est pourquoi, mes freres, puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire par le sang de J E S U S,

COMMENTAIRE.

ψ. 15. *CONTESTATUR AUTEM NOS (a) SPIRITUS SANCTUS. C'est ce que le Saint-Esprit nous a déclaré lui-même.* Il nous confirme les vérités que je viens de vous proposer ; savoir que les anciens sacrifices ne nettoient point les souillures de l'ame, & que JESUS-CHRIST par la seule oblation qu'il a faite à son Pere, nous a si parfaitement purifiés de nos offenses, qu'il n'a nulle nécessité de réitérer son unique sacrifice ; car voici ce que dit le Saint-Esprit par la bouche de Jérémie (b), dont il a déjà rapporté une grande partie du passage, ci-devant chap. VIII. 8. 9. 10. 11. 12. Le Prophète après avoir dit : *En ce tems-là*, au tems de la venue du Messie, & de la nouvelle alliance, *j'imprimerai mes loix dans leurs cœurs, & je les graverai dans leur esprit*, il ajoute (c) : *Et je ne me souviendrai plus de leurs iniquitez.* Par ces derniers mots, il montre qu'après l'oblation de JESUS-CHRIST, & l'application qui nous est faite de ses mérites par le Baptême, il n'y a plus en nous de péchez, & par conséquent plus besoin d'offrir de nouveau une hostie pour les expier. Verset 18. *Car quand les péchez sont remis, il n'y a plus d'oblation à faire pour les péchez.* (d). Ce seroit appliquer des remèdes à une maladie déjà guérie.

ψ. 19. *HABENTES ITAQUE FIDUCIAM IN INTROITU SANCTORUM.* Puis donc que nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le Sanctuaire du Ciel, qui nous a été ouvert par le sang de JESUS-CHRIST, *approchons-nous de lui dans la pureté, & dans une ferme*

(a) *Grac.* μαρτυρεῖ ὁ ἅγιος πνεῦμα : Le Saint-Esprit nous en rend témoignage : *Contestatur nobis.*

(b) *Jerem.* XXXI. 33. 34.

(c) ψ. 15. μέγα ὃδὸν ὁραμενύται. ψ. 16. Ἀὐτὸς ὁ δὲ θεὸς, &c. 17. Plusieurs Manuscrits portent : ὅτι ἔσται λόγος καὶ ὁ ἁμαρτῶν αὐτῶν... ὅτι μὴ μνησθῶ ἑπ. D'au-

tres : ὅτι λόγος. D'autres : ὅτι ἐστὶν λόγος καὶ εἰς. D'autres, τὸν ὁραμεν. Mais les meilleurs Manuscrits, & les Imprimez ne lisent rien du tout, & sont semblables à la Vulgate ; ce qui fait juger que ces mots sont une addition des Copistes.

(d) ὅτι ὁ θεὸς ἁφίσις τῶν ἁμαρτιῶν καὶ ἐν αὐτῷ φορεῖ ἁμαρτίας.

20. *Quam initiavit nobis viam novam, & viventem, per velamen, id est, carnem suam;*

21. *Et Sacerdotem magnum super domum Dei :*

20. *En suivant* cette voie nouvelle qui mène à la vie, & qu'il nous a le premier tracée par l'ouverture du voile de la chair ;

21. Et que nous avons un Grand-Prêtre, qui est établi sur la maison de Dieu;

COMMENTAIRE.

foi. Après avoir donné aux Hébreux les instructions nécessaires pour leur prouver la supériorité de la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, l'inutilité des anciens sacrifices, & les effets admirables du nouveau, l'Apôtre entre ici dans sa morale ; il tire de ses instructions précédentes des conséquences solides pour l'édification de ceux à qui il écrit. Voici la seconde partie de cette Epître. Il y exhorte les Hébreux à la foi, à la piété, à la patience, à la persévérance.

Puisque par la grâce de notre Sauveur, & par les mérites de sa passion, nous espérons entrer un jour dans le Tabernacle éternel, & dans le Sanctuaire du Ciel, où JESUS-CHRIST notre grand-Prêtre est entré avant nous ; & dont il nous a ouvert la porte par son sang. *ψ. 20. Suivons-le dans cette route nouvelle qui mène à la vie, & qu'il nous a tracée, par l'ouverture du voile de sa chair.* Il appelle cette route, *nouvelle, & vivante*, ou qui mène à la vie, *viam novam & viventem* (a) ; parce qu'avant J. C. elle n'avoit été suivie de personne : ni Aaron, ni Moïse, ni les Patriarches ne l'avoient point connue, ou s'ils l'avoient connue, & prédite, ils n'avoient point été en état de la suivre, & de l'ouvrir aux autres. JESUS-CHRIST seul nous a montré le chemin du Ciel, en y entrant le premier (b) ; il l'appelle *une voye vivante*, par opposition à la voye ancienne, qui est celle des cérémonies de la Loi. Celle-ci ne conduisoit point à la vie, & ne délivroit point de la mort ; au lieu que celle de l'Evangile, qui nous a été montrée par JESUS-CHRIST, nous a conduit au Ciel, & à la béatitude (c).

Il ajoute qu'il nous a montré le chemin de la vie, *par l'ouverture du voile, qui est sa chair* (d). Il fait allusion au voile, qui séparait le Saint, du Saint des Saints; & que le Grand-Prêtre levait, ou détournait pour entrer dans le Sanctuaire. De même donc le Grand-Prêtre entroit une fois l'année dans le Saint des Saints, & qu'il n'y entroit qu'en séparant les parties du voile qui en fermoient l'ouverture; ainsi le Fils

(A) ὁ δὲ ἐπὶ σφαιρῶν, καὶ ζῶον.

(b) Chrysost. Τί φασιν ἀποδοῦν ἐν ταῦτα ; ἡ χάρις, καὶ τὴν ἀπόδοσιν τὴν εἰς τὰ πνευματικά, ἣν ἀποκαίνισεν ἡμῖν. Τὴν δὲ τὴν ἀποκαίνισιν, καὶ ἡς ἀρχατο.

(c) *Idem ibidem*: καὶ ταῦτα ἰδὲν ἐπ' ἐ-

φαστι φησι, καὶ ζώσα· Ἡ δὲ φησὶν ὁδὸς, θαλά-
 τας ἐπὶ τῇ τῇ ἀλμυρῇ, αὐτὴ δὲ τῇ ζώσῃ. Καὶ
 ἐκ τῆς, ζώσας, ἀλλὰ ζώσας αὐτὴν ὁκάλισ-
 τας ἰσχυρῶς ἔσται δὴ λαν.

(d) Διὰ τὸ κατακλίματος, τυπῆς, ἔσχατο
[καὶ αὐτῆς.

22. *Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda à conscientia mala,*

22. Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère, & avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience.

COMMENTAIRE.

de Dieu n'est entré dans le sanctuaire du Ciel, qu'après s'être fait ouverture au travers de sa propre Chair, qui a été ouverte, & séparée dans sa passion (a); par les cloux, par la lance, par la couronne d'épines, par les coups de fouets. La rupture du voile du Temple, qui arriva à la mort du Sauveur (b), étoit une figure de cette nouvelle voie que JESUS-CHRIST nous a ouvert par sa mort, pour arriver au Ciel.

Saint Chrysostome, & Théophylacte l'expriment ainsi : Il nous a ouvert le Ciel par le voile de sa Chair : après que sa Chair a été élevée sur la croix, & qu'elle est montée au Ciel, nous avons découvert les choses célestes ; car ce n'est que quand le voile est ôté, que l'on commence à découvrir ce qui étoit caché derrière. Théodoret (c) : De même que le Grand-Prêtre ne pouvoit entrer dans le Sanctuaire qu'en levant les rideaux qui en fermoient l'entrée, ainsi les Fidèles n'entrent dans le Ciel qu'après avoir participé à la Chair du Sauveur, & qu'après avoir mangé son sacré Corps.

¶ 22. ACCEDAMUS CUM VERO CORDE. *Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère ; sans déguilement , sans malice , sans fiel , sans défiance ; ayant dans l'ame des sentimens de piété conformes à ce que demande de nous la profession du Christianisme (d) ; avec une foi pleine (e) , in plenitudine fidei ; avec une ferme assurance aux promesses de JESUS-CHRIST ; bien persuadez qu'encore que ce Tabernacle , & ce Sanctuaire invisible ne se découvre par des yeux du corps , il subsiste réellement , & que JESUS-CHRIST nous y introduira intailliblement , si nous sommes fidèles à suivre la route qu'il nous a tracée.*

ASPERSI CORDA A CONSCIENTIA MALA. *Ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience, après que notre corps a été lavé dans l'eau pure du baptême (f).* Les lustrations ordonnées par la Loi ne nettoyoient que le corps, & n'expioient que les souillures légales. Le Christianisme demande de nous une pureté beaucoup plus parfaite. Depuis qu'une fois nous avons été purifiés de nos pechez par les eaux du

(a) *Vide Grot. Gemar.*

(b) *Matt. XXVII. 51.*

(c) *Theodore*. Ὁ σὸς γὰρ οὗτος ἀρ-
χιερεὺς διὰ τὸ κατὰ πνεύματος εἶς τῶν ἀγαθῶν
ἀνθρώπων εἴσιν. . . Οὕτως οἱ εἰς τὸ χρῆσιν ποιηθε-
νῶτες διὰ τὸ πανουργεῖν σώματος μεταλί-
ψως τὸν ὡς κερανοὺς ἀποαὐτοῦσιν πολιτείας.

(d) *Theophyl.* Μὲτ' ἀλυσίνης καρδίας,
ἀδύλας αἰσπεκρίτω πρὸς τὴς ἀδελφῆς ἢ ἀδελφῆς

αὐτοῦ, μηδὲν ἀμφιβιβάζουσιν, μηδὲν ἐνδραχύνουσιν· οὐδ' ἐπὶ τῶν μελλόντων, καὶ διὰ τούτου μακροψυχίας.

(c) Εἰς πληροφροσύνην αἵσεως. *Vide Theodor.*

(f) *Vide Chryf. & Theophyl.* Διαφέρει τὸ
 ὁμα ὑδαπ καὶ ὁμα τῷ τῷ βαπτίσματος, κα-
 τὰ τὸ ὅτι τὸ καὶ ὁμα ποιεῖται, ὡς καὶ μὴ ὁμα
 αἷμα μεταγγιζόμενον εἰς τὸ παλαιὸν τὸ δ' ὁμα.

baptême,

23. *Et abluti corpus aquâ mundâ, teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem; (fidelis enim est qui repro-misit.)*

24. *Et consideremus invicem in pro-vocationem charitatis, & bonorum ope-rum :*

25. *Non deserentes collectionem nos-tram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, & tantò magis quantò videritis appropinquantem diem.*

23. Après que notre corps a été lavé dans l'eau pure, demeurons fermes & inébranla-bles dans la profession que nous avons faite d'espérer *ce qui nous a été promis* ; puisque celui qui nous l'a promis, est très-fidèle dans ses promesses.

24. Et ayons les yeux les uns sur les au-tres, afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres ;

25. Ne nous retirant point des assem-blées des Fidèles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, mais nous exhortant les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.

COM M E N T A I R E.

baptême, conservons avec soin cette pureté, & craignons de rétomber dans nos anciennes souillures.

ψ. 23. TENEAMUS SPEI NOSTRÆ CONFESSI-ONEM INDECLINABLEM (a). *Demeurons fermes, & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer.* Ou, selon d'autres Exemplaires. *Demeurons fermes dans l'espérance que nous avons professée, ou dans la promesse de notre espérance.* Que rien ne soit capable d'ébranler votre espérance, ni de vous faire abandonner la foi dont vous avez fait profession. Vous savez à quelle condition vous êtes entrez dans le Christianisme, ce que le Fils de Dieu vous a promis, & quel exemple il vous a montré. Il n'est plus question que d'exécuter ce que vous lui avez promis, si vous voulez qu'il tienne les promesses qu'il vous a faites; car les promesses sont corrélatives à vos engagements.

ψ. 24. CONSIDEREMUS INVICEM IN PROVOCATIONEM CHARITATIS. *Ayons les yeux les uns sur les autres, afin de nous entre-exciter à la charité.* Que chacun de nous soit attentif à considérer les vertus, & les bonnes qualitez de son prochain, afin qu'il l'imite, & qu'il profite de son exemple (b). Si quelqu'un tombe dans quelque relâchement, animez-le par l'exemple de votre ferveur, & par vos exhortations.

ψ. 25. NON DESERENTES COLLECTIONEM NOSTRAM. *Ne nous retirant point des assemblées des Fidèles, comme quelques-uns ont ac-coutumé de faire.* Si quelqu'un vous a donné quelque sujet de mécon-

(a) Κατήχησις τῆς ὁμολογίας ὁ ἱερὸς ἀ-
κλινῆς. Alii: Τὴν ἱερὰν ὁμολογίαν. Alii:
Τὴν ἐπαγγελίαν ὁ ἱερὸς. Alii: Τὴν ὁμο-

λογίαν ὁ πιστός. Vide Mill. hīc.

(b) Theophylact. Chrysost. Grot. Rib. Men.
Est.

tentement, ou même quelque sujet de scandale, n'abandonnez pas pour cela l'assemblée des Fidèles (a); ne vous séparez pas de la communion des prières de vos frères, comme quelques-uns ont accoutumé de le faire, prenant pour prétexte de leur séparation de l'Eglise, les foiblesses, & les imperfections de leurs frères; au lieu qu'ils devroient les souffrir avec patience, & les ramener avec douceur. On a déjà pu remarquer dans les Epîtres aux Romains (b), & aux Corinthiens (c), que dans les commencemens de l'Eglise, il y avoit souvent de grandes contestations, à l'occasion des observances de la Loi, & de la distinction des viandes: les uns plus forts, & plus éclairés ne se faisant nul scrupule de manger toute sorte de nourriture, sans se mettre en peine de la défense de la Loi; & les autres plus timides, & moins éclairés, se croyant obligés de suivre la Loi cérémonielle dans toute son étendue. Ces diversités de sentimens alloient quelquefois jusqu'à se séparer des assemblées, & à ne vouloir pas communiquer avec ceux qui vouloient jouir de la liberté que donne l'Evangile. C'est apparemment à cet abus que l'Apôtre veut ici apporter du remède.

QUANDO VIDERITIS APPROPINQUANTEM DIEM. D'autant plus que vous voyez que le jour s'approche; le jour du jugement (d); dont il parle dans la suite de ce Chapitre; ou peut-être le jour de la mort, qui n'est jamais beaucoup éloigné, & qui est le jour du Jugement de chacun de nous en particulier. Enfin on peut l'entendre de la justice que Dieu devoit bien-tôt exercer contre les Juifs de Jérusalem, incrédules à sa parole, & persécuteurs de son Eglise. Ce dernier sens paroît le plus naturel. La ruine de Jérusalem arriva environ sept ans après cette Epître. Les Auteurs sacrés du nouveau Testament nous représentent d'ordinaire cet événement sous l'idée du second avènement de JESUS-CHRIST. Ce devoit être aux vrais Fidèles un grand sujet de frayeur, que la ruine de cette malheureuse ville, où il devoit y avoir tant d'innocens enveloppez avec les coupables; & quand ils auroient tous été également criminels; leur malheur n'en étoit que plus déplorable. La vue de la perte des méchans est toujours un grand motif d'humiliation, & de crainte aux gens de bien, puisqu'il n'y a point de juste qui ne puisse décheoir de sa justice (e), & qu'il n'y a point de désordres dont nous ne fussions capables, si nous n'étions soutenus par la grace du Sauveur (f).

(a) Chrysost. Est. Grot. Men. Zeger. Tir.

(b) Rom. XIV. 1. 2. & seq. XV. 1. & seq.

(c) 1. Cor. VIII. 8. 9. & seq.

(d) Vide Heb. IX. 26. 27. 28. Ita Est. Men. &c.

(e) 1. Cor. X. 12. Qui stat. videat ne cadat.

(f) Aug. Confess. l. 4. c. 1. Quid enim sum ego mihi sine te, nisi dux in praeceptis? Et serm. 99. c. 6. nov. Edit. p. 523. Nullum est peccatum quod facit homo, quod non possit facere & aliter homo. si desit rector, à quo factus est homo.

26. *Voluntaire enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia;*

26. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchez ;

COMMENTAIRE.

Y. 26. VOLUNTARIE ENIM PECCANTIBUS, &c. *Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchez.* Nous ne devons plus nous attendre que JESUS-CHRIST vienne de nouveau mourir pour nous. Son sacrifice est unique, & ne se réitère point, comme l'Apôtre l'a montré au long ci-devant (a). Depuis qu'il est ressuscité des morts, il ne meurt plus, la mort ne le dominera plus : il est mort pour le péché, & il n'est mort qu'une fois (b). C'est à peu-près la même chose qu'il a dit au chap. VI. (c) *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, & qui ont aussi goûté le don du Ciel, & qui ont été faits participans de l'Esprit saint, qui ont goûté quelle est l'excellence de la parole de Dieu, & quelles sont les merveilles du siècle à venir, & qui n'ont pas laissé de tomber, que ces gens-là se renouvellent en faisant pénitence.* Comme JESUS-CHRIST ne peut mourir deux fois, aussi vous ne pouvez recevoir deux fois le Baptême, qui est le symbole de la mort ; puisque vous êtes enseveli avec lui dans ces eaux salutaires, & que vous êtes ressuscitez en quelque sorte avec lui en sortant de ce sacré bain (d).

Quelques hérétiques, comme les Novatiens, abusoient de ces passages, pour refuser la pénitence à ceux qui étoient tombez dans le crime après leur Baptême, & c'est peut-être ce qui a empêché quelques Eglises pendant assez long-tems, de recevoir cette Epître dans leur Canon des Ecritures. Mais on doit reconnoître avec S. Paul six vérités incontestables, & qui n'ont rien de contradictoires entre elles. 1°. Que le Baptême ne se réitère point. 2°. Que JESUS-CHRIST ne peut mourir deux fois. 3°. Que les grands crimes commis après le Baptême, ne se remettent que difficilement. 4°. Que nul crime n'est absolument irrémissible, si ce n'est le désespoir, & l'impénitence finale. 5°. Que dans la Loi de Moïse, il n'y a point d'hosties capables d'expier les péchez. 6°. Enfin que la seule voye pour obtenir le pardon des crimes commis après le Baptême, est le Sacrement de pénitence; dont l'Eglise n'a jamais fermé la porte à personne, quoique dans les premiers siècles, quelques Eglises particulières aient laissé à la miséricorde de Dieu certains grands crimes, ne croyant pas devoir recevoir dans son sein par la réconciliation exté-

(a) Heb. ix. 25. 26. 27. 28. x. 10. 11. 12. 18.

(b) Rom. vi. 9.

(c) Hebr. vi. 4. 5. 6.

(d) Rom. vi. 4. & seq. Coloss. ii. 12.

27. *Terribilis autem quædam expectatio judicii, & ignis amulatio, qua consumptura est adversarios.*

28. *Irritam quis faciens Legem Moysi; sine ulla miseratione duobus, vel tribus testibus moritur.*

27. Mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis de Dieu.

28. Celui qui a violé la Loi de Moïse, est condamné à mort sans miséricorde, sur la déposition de deux, ou trois témoins.

COMMENTAIRE.

ricure, ceux qui avoient si indignement profané le sang de l'alliance, & fait outrage à l'esprit de grace qu'ils avoient reçu.

Plusieurs Commentateurs (a) croient que le crime dont l'Apôtre veut parler ici, est l'apostasie, & le renoncement à la foi, & à la Religion Chrétienne, lorsque volontairement, malicieusement, & contre sa propre conscience, on se sépare du corps de l'Eglise, dont on attaque la doctrine, & dont on décrie les mœurs, & la discipline par la calomnie, & la médisance. D'autres (b) veulent que ce soit le péché contre le Saint-Esprit, dont il est parlé dans l'Evangile (c). Nous aimons mieux l'entendre en général de tous les grands crimes, mais sur tout de ceux qui ont le plus d'opposition à la vérité de la Religion, comme l'idolâtrie, l'apostasie, l'hérésie. Ces crimes répondent à ceux que l'on appelle dans l'ancien Testament, *peccata elatâ manu*; pécher la main élevée, hautement, insolemment.

ψ. 27. TERRIBILIS AUTEM QUÆDAM EXPECTATIO. Mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu; à la lettre (d): La jalousie du feu, comme pour marquer que cet élément s'arme de colère, & de jalousie contre ceux qui ont manqué de fidélité à leur Dieu, & qu'il satisfait en quelque sorte sa passion à les dévorer, & à venger l'honneur de son créateur. De tels pécheurs n'ont point à attendre de nouvelle hostie pour le péché, mais un terrible jugement de Dieu, & un feu violent qui les dévorera sans les consumer durant toute l'éternité. L'Apôtre semble faire allusion à ces paroles de Moïse (e); *Voire Dieu est un feu consumant, un Dieu jaloux.*

ψ. 28. IRRITAM (f) QUIS FACIENS LEGEM MOYSI. Celui qui a violé la Loi de Moïse dans quelque'un des points qui sont défendus sous peine de la vie, est condamné à la mort sans rémission, sur le

(a) Hassel. Men. Pst. Ribet. Gethar. Titelm. Ham. Erasmi. Vat.

(b) Bez. Gerhard. Gernar.

(c) Matt. xii. 31.

(d) Καὶ πῦρ ἐστὶν ὁ Θεός. Theophyl. Ὁ Θεὸς ὡς πῦρ ἐστὶν ὁ Θεὸς κατὰ τὸν ὅλον ἀποδοξάσθαι ἢ ἀποδοξάσθαι ὡς ἡ ἀλήθεια, καὶ κατὰ

ὅλον κατὰ τὸν Θεόν. & Doubr. Comparez Ezech. xxxvi. 5. In igne zeli mei. Sophon. i. 18. In igne zeli ejus devorabitur omnis terra, &c. Ribet. Est.

(e) Deut. iv. 14.

(f) Αὐτοῦτος: Qui contempsit, abiecit, violavit, abrogavit, &c.

29. *Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, & spiritui gratia contumeliam fecerit?*

30. *Scimus enim qui dixit: Mihi vindicta, & ego retribuam. Et iterum: Quia judicabit Dominus populum suum.*

29. Combien donc croyez-vous que méritera de plus grands supplices, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu; qui aura tenu pour une chose vile, & profané le sang de l'alliance, par lequel il avoit été sanctifié; & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace.

30. Car nous savons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est réservée, & je la saurai bien faire, dit le Seigneur. Et encore: Le Seigneur jugera son peuple.

COMMENTAIRE.

témoignage de deux, ou trois témoins. A plus forte raison ceux qui ont violé la Loi Evangélique par des crimes scandaleux, & publics; ou plutôt: Si ceux qui veulent séduire les peuples sous prétexte de prophéties, ou de révélations, ou qui veulent les engager dans l'idolâtrie, ou dans l'apostasie (a), ou enfin qui abandonnent publiquement la Loi du Seigneur, & se livrent à l'idolâtrie, & à une Religion étrangère (b): si ces sortes de gens étant accusés en justice, sont irrémissiblement condamnés à mort sur la déposition de deux, ou trois témoins, pourquoi ceux qui auront renoncé à la Religion Chrétienne, & qui auront foulé au pied le sang de l'alliance, ne seront-ils pas punis par des supplices proportionnés à la grandeur de leurs crimes?

ψ. 29. QUANTO MAGIS PUTATIS DETERIORA MERERI. Combien croyez-vous que méritera de plus grands supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile (c) le sang de l'alliance? S. Paul fait ici une peinture affreuse de ceux qui abandonnent la Religion Chrétienne. Ils foulent aux pieds le Fils de Dieu, profanent le sang de l'alliance, ils font outrage à l'Esprit saint; on ne peut entendre ces paroles sans frémir. Il est pourtant vrai qu'elles n'ont rien d'exagéré, dès qu'il s'agit de donner une juste idée du crime d'un apostat, & d'un homme qui retombe dans l'idolâtrie, ou dans l'infidélité, après avoir reçu le Sacrement de Baptême, après avoir participé au Corps, & au Sang de JESUS-CHRIST, après avoir goûté la douceur de sa grâce, & le don de son Esprit.

ψ. 30. SCIMUS ENIM QUI DIXIT: MIHI VINDICTA. Nous savons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est réservée. Ces paroles sont tirées du Deutéronome (d). Le Seigneur y parle contre l'ingratitude.

(a) Deut. XIII. 1. 2. 3. & seq.

(b) Deut. XVII. 2. 3. & seq.

(c) Το αἷμα τὸ ἁγιάζον καὶ τὸν ἁγίασμον.

Οὐκ οὐκ. Το μὴ δὲ τὸν ἁγίασμον ἁγιάζον. *Commune, pollutum, profanum, immundum.*

(d) Deut. XXXII. 35.

31. *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.*

32. *Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinistis passionum;*

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

32. Or rappelez en votre mémoire ce premier tems, où après avoir été illuminez par le baptême, vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions;

COMMENTAIRE.

l'infidélité, & l'idolâtrie de son peuple. Saint Paul en fait une juste application aux Chrétiens tombez dans l'apostasie, dans l'idolâtrie, dans l'hérésie. Nous savons vous, & moi quelle est la puissance, & la juste sévérité de celui qui s'est réservé la vengeance de ses propres injures, & qui a dit au même endroit (a). *Le Seigneur jugera son peuple.* Il exercera contre lui la rigueur de ses jugemens; il ne laissera pas de pareilles impiétez impunies. Ou: *Il jugera son peuple*, il le gouvernera, il le protégera, il vengera les torts, & les outrages qu'on lui aura faits (b). Il semble que c'est le sens le plus littéral du passage de Moïse, dont l'Apôtre fait l'application à l'Eglise outragée, déchirée, par les mauvais Chrétiens, & par les apostats.

¶ 31. HORRENDUM EST INCIDERE IN MANUS DEI VIVENTIS. *C'est une chose terrible que de tomber entre les mains d'un Dieu vivant, & d'essuyer pendant toute l'éternité les effets de sa colère, & de son indignation (c).* Un ennemi mortel ne peut nous faire de la peine que jusqu'à la mort, ou jusqu'à la nôtre; souvent sa colère s'apaise. Mais Dieu vit éternellement, & ne change jamais; & c'est principalement après la mort, qu'il fait sentir à les ennemis la pesanteur de son bras.

¶ 32. REMEMORAMINI PRISTINOS DIES. *Rappelez en votre mémoire ces premiers tems, où vous avez embrassé la foi de JESUS-CHRIST, & où vous avez été illuminez par le Baptême, qui est nommé par les Peres, le Sacrement de l'illumination. (d).* D'autres (e) l'entendent plus simplement, des instructions qu'ils avoient reçues lorsqu'on les initia aux mystères, & qu'on leur découvrit ce que la Religion Chrétienne a de plus secret. Alors vous commençâtes avec une ferveur extraordinaire, & vous soutîntes de grands combats dans les diverses afflictions, dont vous fûtes attaqués de la part de vos freres. L'Eglise naissante de JESUS-CHRIST eût d'abord à soutenir tous les efforts de la haine des Juifs incrédules. Nous voyons par les Actes des Apôtres quelle fut leur animosité contre les Disciples, & contre les premiers Fidèles.

(a) Deut. xxxii. 36.

(b) Grot. Est.

(c) Comparez 2. Reg. xxiv. 14. *Melius est ut incidam in manus Domini.* Eccli. ii. 18. Dan. xii. 23.

(d) Voyez ce qu'on a dit sur Heb. vi. 4. *Thios doret. Est. Riber. Druſ Men. alii passim.*

(e) Chrysost. Theophyl. Riber. Grot. Jan. Jac. Capell. &c.

33. *Et in altero quidem opprobriis & tribulationibus spectaculum facti; in altero autem, socii taliter conversantium effecti.*

34. *Nam & vinctis compassi estis, & rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem, & manentem substantiam.*

33. Ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures, & aux mauvais traitemens; & de l'autre, ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de pareilles indignitez.

34. Car vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes, & vous avez vû avec joie tous vos biens pillés, sachant que vous aviez d'autres biens plus excellens, & qui ne périront jamais.

COMMENTAIRE.

ψ. 33. ET IN ALTERO QUIDEM OPPROBRIIS. *Ayant été d'une part exposés devant tout le monde (a) aux injures, & de l'autre ayant été compagnons de ceux qui souffroient.* Attaquez directement dans vos personnes, & dans vos biens, & indirectement dans vos freres; ou bien: Persecutez dans vos personnes, & affligez dans celles de vos amis, dont les peines, & les afflictions sont retombées sur vous par la part que vous y avez prise, & par les secours effectifs que vous leur avez donné.

ψ. 34. NAM ET VINCTIS COMPASSI ESTIS. *Vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes.* Plusieurs Chrétiens furent arrêtés, & mis dans les liens, à l'occasion de la mort de S. Etienne. *La persécution fut grande, dit S. Luc, contre ceux qui habitoient à Jérusalem (b),* & tous ceux qui purent échapper, furent obligés de se disperser dans toute la Judée, & la Samarie. Ce fut alors apparemment que les biens des Fidèles furent pillés, comme dans une émotion populaire, & confisqués par l'autorité des Juges, & des Magistrats. *Et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.* Cela ne vous a pas rendu plus foibles dans la foi, ni plus timides. Vous avez reçu cette disgrâce comme une faveur du Ciel. La plupart des Fidèles de Jérusalem avoient mis leurs biens en commun (c); d'autres les avoient réservés pour les employer à des œuvres de charité. Mais & les uns, & les autres ayant été pillés, & dépouillés, ils se virent réduits dans une extrême indigence; ce qui obligea les Apôtres de les recommander à la charité des Fidèles des Provinces éloignées (d); & l'on a vû dans les Epîtres précédentes avec quel zèle, & quelle attention S. Paul s'appliqua à leur procurer du secours de la part des Eglises de Grèce, d'Asie, & de Macédoine.

(a) *Θαυροβόλοι: In theatrum producti, spectaculo exposti:* Vous avez été en quelque sorte exposés sur un théâtre, pour servir d'exemple aux autres, par les maux

qu'on vous a fait souffrir.

(b) *Act. viii. 1.*

(c) *Act. iv. 35.*

(d) *Galat. ii. 10.*

35. *Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.*

36. *Patientia enim vobis necessaria est; ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.*

35. Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, qui doit être récompensée d'un grand prix.

36. Car la patience vous est nécessaire, afin que faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis.

COMMENTAIRE.

Au lieu de ces mots: *Vous avez compati à ceux qui étoient dans les liens*, le Grec imprimé porte (a): *Vous avez compati à mes liens*. D'autres (b): *Vous avez compati aux liens*. D'autres (c): *A leurs liens*. Mais le Manuscrit Aléxandrin (d), celui de Clermont, plusieurs autres, le Syriac, le Copte, saint Chrysostome, &c. sont tout semblables à la Vulgate.

COGNOSCENTES VOS HABERE MELIOREM, ET MANENTEM SUBSTANTIAM. *Sachant que vous avez bien d'autres biens, & qui ne périront jamais*. Le Grec (e): *Sachant que vous avez dans vous-mêmes d'autres biens plus durables dans le Ciel*. Mais plusieurs excellens Exemplaires sont conformes à la Vulgate. La consolation des Chrétiens est d'avoir leur trésor dans le Ciel, où ni la malice, ni la violence des hommes, ne peuvent arriver (f), & où nul ne peut leur ravir l'objet de leur espérance.

ψ. 35. NOLITE AMITTERE CONFIDENTIAM VESTRAM. *Ne perdez point la confiance que vous avez*. Après avoir tant souffert pour la justice, & pour la vérité, ne vous abandonnez point au découragement; gardez-vous de retourner en arrière, & de succomber à l'effort de vos ennemis; conservez votre foi avec courage, & ne perdez point par votre lâcheté les biens que vous espérez dans le Ciel (g), & qui sont l'objet de votre confiance. Ou, ne perdez point votre confiance, & la hardiesse avec laquelle vous avez jusqu'ici confessé JESUS-CHRIST.

ψ. 36. PATIENTIA ENIM VOBIS NECESSARIA EST. *Car la patience vous est nécessaire*. Ce n'est point assez d'avoir bien commencé, si vous ne persévérez jusqu'à la fin (h). Ou: Il faut que la récompense que vous attendez, vous soutienne dans tous les maux que vous avez à souff-

(a) καὶ ὅς τις δευτέρως με συμπαθήσκει.

(b) τοῖς δευτέρως συμπαθήσκει. Ita Origen. protreptic.

(c) Clarom. & S. Germ. Latini.

(d) τοῖς δευτέρως συμπαθήσκει. Ita Steph. 1. & c.

(e) γινώσκοντες ἔχον ἐν ἑαυτοῖς κρείττω ὑπαρξέν ἐν βεβαιότητι, καὶ μένουσαν. Alii: γινώσκοντες ἔχον ἑαυτοῖς. Ita Syr. Arab. Æth.

Alex. Clem. Alex. Germ. Lat. Clarom. Lat.

& c. Alii: ἔχον ἑαυτοῖς. Ita Steph. 4. & alii plures tam Editi, quàm Mss. apud Mill. ἐν βεβαιότητι deest in Alex. Clarom. & S. Germ. G. L. Colb. 7. Copt. Æth. Vulg. Clem. Alex.

(f) Matt. VI. 20.

(g) Est. Men. Tirin.

(h) Vide Matt. x. 22. XXIV. 13. Grot. hic.

37. *Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est veniet, & non sardabit.*

38. *Iustus autem meus ex fide vivit. Quod si subtraxerit se, non placebit anima mea.*

37. Encore un peu de tems, & celui qui doit venir viendra, & ne tardera pas.

38. Or le juste qui m'appartient, vivra de la foi. Que s'il se retire, il ne me sera pas agréable.

COMMENTAIRE

frir (a). Souvenez-vous que c'est une condition sans laquelle on ne peut entrer dans le Royaume des Cieux. *Souvenez vous que c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le Royaume des Cieux* (b). C'est la voye que JESUS-CHRIST nous a montrée, & par laquelle il a marché le premier.

¶ 37. ADHUC ENIM MODICUM ALIQUANTULUM. *Encore un peu de tems, & celui qui doit venir, viendra.* Il semble que l'Apôtre dans ce verset, & dans le suivant, avoit en vûë Habacuc 11. 3. 4. Dieu va venir pour rendre à chacun selon ses œuvres. Si vous perséverez jusqu'à la mort, vous recevrez le salaire de vos travaux. Et ceux qui auront abandonné la vérité, seront condamnés à des supplices éternels. La mort est pour ainsi dire à la porte. Ce moment décidera de tout. Quelques uns (c) l'entendent de la vengeance que Dieu devoit exercer dans sept, ou huit ans de là, contre Jérusalem meurtriére des Prophètes, & des serviteurs de Dieu. Bien-tôt vous verrez le jour du Seigneur, & vos persécuteurs seront accablés sous le poids de la justice de Dieu. On sait que dans les Livres sacrez, le second avènement du Fils de Dieu, & le jugement dernier, sont très-souvent mêlés avec la prédiction de la ruine de Jérusalem, qui fut un des plus terribles exemples de la colére de Dieu, & une des plus vives images du Jugement dernier, & universel.

¶ 38. JUSTUS AUTEM MEUS EX FIDE VIVIT; QUOD SI SUBTRAXERIT SE, NON PLACEBIT ANIMÆ MEÆ. *Or le Juste qui m'appartient, vivra de la foi; que s'il se retire, il ne me sera pas agréable.* Le Prophète Habacuc (d), d'où ce passage est tiré, porte suivant l'Hébreu: *L'ame de celui qui est incrédule n' sera point droite à ses propres yeux, ou aux yeux de Dieu; mais le Juste vivra de la foi.* L'Apôtre a renversé l'ordre des paroles, qu'il a citées selon les Septante (e): *S'il differe, mon*

(a) *Erasm. Est.*

(b) *Act. xiv. 21*

(c) *Vide Græc. Med. alios ad ψ. 25.*

(d) *Habac. 11. 4. וְהָיָה עָלָיו לֹא וְשָׁרָה נִסְחָר בְּיָדוֹ וְצָדִיק בְּאִמּוֹנָתוֹ וְחַיָּה*

(e) *Εἰς ἡμέρας ἑπτὰ, καὶ ἐν ὧς οὐκ ἔστι ψυχὴ ἐν αὐτῷ. Ὁ δὲ δικαίος ἐν πίστει ζήσεται.* Paul. hic: Ὁ δὲ δικαίος ἐν πίστει ζήσεται.

Tome II.

Alii: ὁ δὲ δικαίος ζήσεται. Et ita Alex. & Edit. Ald. in Habac. 11. & Alex. hic. Theodoret. Ep. 22. Vulg. Clem. Alex. Alii item: εἰς ἡμέρας ἑπτὰ. Clarom. & S. Germ. G. L. Syr. Copt. Theodoret. in Habac. Cyprian. ad Quirin. l. 1. §. 5. & l. 3. §. 42. Euseb. Demonstr. Evang. l. 6. c. 14.

Z z z z

39. *Nos autem, non sumus subtractionis filii in perditionem : sed fidei in acquisitionem animæ.*

39. Mais quant à nous, nous ne sommes point des enfans de la révolte, pour perdre courage, ce qui seroit notre ruine ; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos ames.

COMMENTAIRE.

ame ne l'a point pour agréable. Mais le Juste vivra de ma foi. En le joignant à ce qui précède, il semble qu'on peut lui donner ce sens : La vision que vous voyez doit s'accomplir bien-tôt, & elle ne manquera point ; si Dieu en diffère l'exécution, attendez-le, car il viendra certainement, & ne tardera pas. *S'ils disent : La chose est encore bien éloignée, Dieu ne l'aura pas pour agréable ; mais le Juste vivra par sa foi.* Dieu conservera, & garantira le Juste du danger, dont il est menacé, en récompense de sa foi, & de sa justice.

Dans cet endroit-ci S. Paul applique aux incrédules, aux impies, aux apostats du Christianisme, ce qu'Habacuc disoit des incrédules de son tems. Ceux qui abandonneront la foi qu'ils ont embrassée, ou qui regarderont tout ceci comme de vaines menaces, éprouveront toute la violence de la colère de Dieu : mais les Justes, les Fidèles, les gens de bien qui craindront le Seigneur, & qui persévéreront dans la foi, vivront dans l'éternité, & jouiront des récompenses qui leur sont préparées.

¶ 39. NOS AUTEM, NON SUMUS SUBTRACTIONIS FILII. (a), *Pour nous, nous ne sommes point des enfans de révolte, d'incrédulité ; nous ne sommes pas de ces gens qui retournent en arrière, qui abandonnent par une lâche apostasie, le parti de la vérité, & de la justice ; Dieu nous garde d'imiter ces personnes, dont je viens de parler, qui tombent dans le decouragement, ou dans l'infidélité : Nous demeurons, avec le secours de Dieu, fermes dans la foi, pour le salut de nos ames.*

(a) Οὐκ ἐσμὲν ὑποτροπῆς καὶ ἀπιστίας : Non sumus subtractionis ad perditionem emissi filii.





CHAPITRE XI.

Nature , éloge , effets de la foi. C'est par elle que les Patriarches , & les Prophètes ont fait tant de merveilles. Ils ne recevront pas sans nous les récompenses qui leur sont promises.

¶ 1. *Es* autem fides sperandarum
substantia rerum, argumen-
tum non apparentium.

Y. I. **O**R la foi est le fondement des choses que l'on doit espérer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.

COMMENTAIRE.

Y. I. EST AUTEM FIDES SPERANDARUM SUBSTANTIA
FRERUM. Or la foi est le fondement des choses que l'on doit es-
 perer , & une pleine conviction de celles qu'on ne voit pas , (a). Dans le
 chapitre précédent S. Paul a exhorté les Hébreux à la patience , & à
 la persévérance , & il leur a dit qu'il n'y a que leur foi animée de la
 charité , & agissante par les bonnes œuvres , qui puisse les mettre à cou-
 vert de la colère de Dieu (b) , qui doit tomber sur les méchants , & les
 incrédules. Ici il leur montre en quoi consiste cette foi , & il leur
 en propose d'excellens modèles dans la personne , & dans la pratique
 de leurs ancêtres , des Patriarches , & des Prophètes.

La foi que je vous recommande : *est le fondement des choses que vous devez espérer* ; la foi vous les représente , elle leur donne en quelque sorte la réalité , & vous en met en possession ; elle est même la réalité des choses qui font l'objet de votre espérance (c) , dit S. Chrysostome ; elle est comme l'œil de votre ame , dit Théodoret (d) , pour nous faire voir les choses que l'on ne voit point , & que l'on espère. Elle produit en quelque manière , ce qui n'est point encore. Par elle nous voyons les corps réduits en cendre dans les tombeaux , comme s'ils étoient déjà ressuscitez à nos yeux. La foi a pour objet , non-seulement les choses que l'on espère , mais aussi celles que l'on croit :

(d) Εἰς τὸ πιστεῖν ἑλπίσαντων ἰσότητος, ἀρχαίαν ἐλπίς ἐβλεπόμενης Ang. Tract. 79. & 95. in Joan. Est autem fides sperantium, substantia, &c.

χαρίζεται μάλλον ὅτι χαρίζεται, ἀλλὰ ἀπὸ ὅτι
ἐστὶν ὁπίω,

(α) *Theophyl.* Ἰὰ τοῦτο καὶ ἀπομύνηται, διὰ ταύτης τῆς ῥῆμας, ἥ ὅτι πάλιν οὐκ ἐκπληροῦται, ὁ φθαρτός ὑμῶν γίνεται. καὶ δεικνύται ὡς ἡμεῖς οὐτα, ὅτι μὴ δεῖται καλῶν ἡμεῶν, ὅτι.

(b) *Fustus autem meus ex fide vivit.*

(c) Chrysoſt. Ἐπεὶ δὲ ἔτι ἐν ἐλπίδι ἀνυπ-
 ούμεθα εἶναι δοκῶν, ἡ χάρις τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰη-
 σού Χριστοῦ μετὰ πάντων ὑμῶν. Amen.

Z z z z ij

2. *In hac enim testimonium consecuti sunt senes.*

3. *Fide intelligimus aptata esse secula la verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.*

2. C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux.

3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu, & que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible.

COMMENTAIRE

aussi l'Apôtre dans les deux membres de sa définition, ou plutôt de sa description de la foi, marque qu'elle est *le fondement*, la substance, la réalité, l'essence des choses que nous espérons, & *la ferme conviction*, la démonstration, la preuve certaine *des choses que nous ne voyons pas*, mais que nous croyons. C'en est point ici une définition rigoureuse, suivant les règles de la Logique, mais un éloge, & une description de la foi par ses effets. Il ne parle point du principal motif, ou de la cause de notre foi, qui est l'autorité de Dieu, sous laquelle nous captivons notre esprit, & lorsqu'il nous révèle ce que nous devons croire.

¶. 2. IN HAC TESTIMONIUM CONSECTI SUNT SENES. *C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux.* L'Ecriture leur donnant le nom d'amis, & de serviteurs de Dieu : & le Seigneur même ayant rendu témoignage à leur sainteté, & à leur mérite par les merveilles qu'il a opérées par eux, & en leur faveur ; les Hébreux, à qui S. Paul écrit cette Epître, ne pouvoient que recevoir avec plaisir ce qu'il avoit à leur dire de leurs ancêtres, & ces exemples domestiques devoient faire sur eux une impression toute particulière.

¶. 3. FIDE INTELLIGIMUS APTATA ESSE SÆCULA (a) VERBO DEI. *C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu.* En effet, par quelle autre voye l'aurions-nous pû savoir ? Adam n'étoit pas encore créé ; il ne le fut que le dernier des êtres sensibles, & à la fin du sixième jour. Il a donc fallu que Dieu lui ait révélé la création, ou à Moïse, qui nous en a donné l'histoire. Isaïe (b) fait remarquer aux Juifs l'avantage qu'ils avoient par-dessus les autres peuples, en ce qu'ils connoissoient ce que Dieu avoit fait dès le commencement ; au lieu que les autres nations n'avoient rien de pareil dans leur histoire. *Je suis le premier, & je suis le dernier*, dit le Seigneur, *& il n'y a point d'autre Dieu que moi. Qui est semblable à moi ? Qu'il appelle, & qu'il annonce les choses passées ; qu'il rapporte par ordre ce que j'ai fait en établissant les peuples anciens ; qu'il annonce les choses à venir.*

La Philosophie a fait quelques efforts pour découvrir la cause, la ma-

(a) Πίστι τοῖς πατρίσιν τοῖς αἰῶσι.
Theophyl. καὶ χρόνῳ, καὶ πατρὶ καὶ ἔργῳ.

(b) Isaï. XLV. 7. &c.

4. Fido plurimam hostiam Abel quam Cain, obtulit Deo, per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; & per illam defunctus adhuc loquitur.

4. C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn, & qu'il est déclaré juste, Dieu lui-même rendant témoignage *qu'il a accepté ses dons*; & c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort.

COMMENTAIRE.

nière, le tems de la création des êtres ; mais inutilement. Le passage du non-être, à l'être, est un mystère inconnu à l'esprit humain, & supérieur à tous nos raisonnemens (a). L'éternité des êtres est une chimère insoutenable. La nouveauté du monde se prouve par cent endroits. La force toute-puissante de la parole de Dieu, & la sagesse infinie du Créateur qui nous sont découvertes dans les Livres sacrez, sont le seul dénouëment à ces difficultez. Dieu a dit, & tout a été fait : (b) *Ipse dixit, & facta sunt ; ipse mandavit, & creata sunt.* Voilà qui termine toutes les questions des Philosophes, & qui fixe tous les doutes de l'esprit humain, lorsqu'il veut consulter la lumière de la foi,

UT EX INVISIBILIBUS VISIBILIA FIERENT. (c). *Et que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible.* Ne croyez point que Dieu ait créé le monde d'une matière préexistante, mais invisible. Il a tiré le cahos même du néant, & il a tiré du cahos tous les êtres, pour les mettre en l'état, & en l'ordre où ils sont. Ou comme le dit l'Auteur du second Livre des Maccabées (d) : Il les a tiré du non être, pour les conduire à l'être. Quand donc l'Apôtre dit que Dieu a fait que *les choses devinrent visibles, d'invisibles qu'elles étoient*, il faut l'entendre ainsi : Il tira du cahos, qui étoit une matière informe, confuse, & invisible (e), *Rudis indigestaque moles* ; tous les êtres visibles, & sensibles. Ou bien, *invisible* sera mis pour *non existant*. Nous voyons que les hommes sont produits par des hommes, & que les arbres viennent des arbres. Un statuaire trouve dans le monde la matière de sa statuë ; mais au commencement il n'y avoit aucun être qui pût produire son semblable, ni aucune matière dont Dieu pût tirer les êtres matériels (f).

Y. 4. FIDE PLURIMAM HOSTIAM ABEL. *C'est par la foi qu'A-*

(a) Vide Chrysoft. bic, homil. 22.

(b) Psam. xxxii. 9.

(c) Εἰς τὸ μέν οὐ φατομένην τὴν βλέπομενα γινώσκω.

(d) 2. Ματθ. VII. 28. Οὐκ ἐξ ὧτων ἐ-
-ποίησεν αὐτοῦ.

(e) Genes. 1. 2. וְהָאָרֶץ הָיְתָה תוֹהוּ וָבֹהוּ
70. καὶ ἡ γῆ ἦν ἀόρατος, καὶ ἀκαταχάρις.

506. Vide Sap. x1. 18. Ex materia invisibilis.

(f) *Theodoret.* Εἴς ὄντας ὁ δυνάμει ὁὖτος οἱ ἄνθρωποι, ὁ ὅς τῶν ὄλων Θεὸς ἐκ μὲν ὄντων καὶ ὄντα παράγει. *Chrysost.* homil. 22. hīc: Εἴς τῶν ὄντων καὶ ὄντα ἐποίησεν ὁ Θεός. καὶ ὁ τῶν μὴ φαινόμενων φανόμενα, καὶ ὁ τῶν ἔχοντων ὑφ᾽ ἑαυτῶν τῶν ἔχοντων ὑφ᾽ ἑαυτῶν. *Vide Gros. &c.*

5. *Fide Enoch translatus est, ne videret mortem; & non inveniebatur, quia transtulit illum Deus: Ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.*

5. C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas; & on ne l'y a plus vu, parce que Dieu l'avoit transporté ailleurs: Car l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé, il plaisoit à Dieu.

COMMENTAIRE.

Abel offroit à Dieu une plus excellente hostie, que Cain. A la lettre (a): Une plus abondante hostie. Mais les interprètes conviennent que le mérite de son hostie consistoit moins dans son abondance, ou dans sa quantité, que dans les dispositions du cœur de celui qui l'offroit. C'est la foi d'Abel qui lui donna la préférence au-dessus de Cain. C'est par là qu'il a mérité d'être déclaré juste, & que Dieu même a rendu témoignage à ses dons. Et comment a-t'il rendu témoignage? C'est, disent les Peres, (b), qu'il envoya un feu du Ciel qui consuma ce qu'il avoit offert sur son autel; faveur qu'il ne fit point à Cain son frere. C'est ce qu'on a examiné plus au long sur la Génése iv. 4.

PER ILLAM DEFUNCTUS ADHUC LOQUITUR. *C'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort.* Il est dit dans la Génése que le sang d'Abel crioit vers Dieu de la terre où il avoit été versé: *Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra* (c). C'est à cela que S. Paul fait ici allusion (d). Le sang d'Abel qui crie vengeance, & dont Dieu exauce la voix, prouve la foi de ce saint Patriarche, & fait voir combien il est agréable à Dieu. Abel parle, & est vivant aux yeux de Dieu, même après le meurtre de son corps (e).

Quelques-uns traduisent le Grec par (f): *Abel tout mort qu'il est, est loué encore aujourd'hui.* Ou bien, il parle par la bouche de tous ceux qui louent sa justice, & son innocence; sa foi parle encore aujourd'hui; il crie d'une voix puissante aux mortels: Apprenez à craindre, & à servir le Créateur. Il invite tous les Fidéles à imiter sa foi, & sa constance jusqu'à la mort.

ψ. 5. FIDE ENOCH TRANSLATUS EST. *C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde.* C'est en vertu de sa foi que Dieu lui fit la grace

(a) Πλέοντα θυσιῶν. Chrys. Ἐν πλεονείᾳ, λαμπροτέραν. Theodoret. Πλέοντα τῷ πρῶτον ἐκείνῳ.

(b) Ita Chrys. Theophyl. alii. Vide ad Genes. iv. 4. 5. Grot. Est. Riber. Men. Jun. Pisc. alii.

(c) Genes. iv. 10.

(d) D. Thom. Est. Grot. Riber.

(e) Philo lib. Quod pejor insidiatur meliori: Ζῆν γὰρ ὁ πονήτων δολῶν, ἐκείνῳ καὶ ἰούτῳ τῶν Θεῶν, καὶ φωνῇ χρημάτων εὐρίσκαται.

(f) Καὶ δι' αὐτῆς ἀποπνέων ἐν λαλήσει. Sed

plerique legunt: Ἐν λαλήσει. Ita Cod. Alex. Steph. 1. 2. Froben. Ald. Vulg. Syr. Clem. Alex. Epiphani. Theodoret. Theophyl. Chr. Πᾶς ἐν τῇ γὰρ λαλήσει; τὸ τοῦ Θεοῦ ἐκείνῳ ἐστὶ, καὶ τὸ πᾶντων ἀδίδαι θανάτου, καὶ μακαρίζεσθαι: Ita & Theodoret. Ἐν λαλήσει ἀνὰ τὴν ἀκρίβειαν ἐν μίσει τῶν πονήτων, & σολυθρήνων, καὶ πᾶντων ἐμφανιστῶν τῶν ἰουμένων.

6. *Sine fide autem impossibile est placere Deo: credere enim oportet accedentem ad Deum, quia est, & inquerentibus se remunerator sit.*

7. *Fide Noë, responso accepto de iis que adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domus sue, per quam damnavit mundum, & iustitia, qua per fidem est, heres est institutus.*

6. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi ; car pour s'approcher de Dieu , il faut croire premièrement qu'il y a un Dieu , & qu'il récompensera ceux qui le cherchent.

7. C'est par la foi que Noë ayant été divinement averti de ce qui devoit arriver , & appréhendant ce qu'on ne voyoit point encore , bâtit l'arche pour sauver sa famille , & en la bâtissant , condamna le monde , & devint héritier de la justice qui naît de la foi.

COMMENTAIRE.

de le tirer du monde, sans goûter la mort. Il reçut dans une autre vie la récompense de sa grande foi ; & Dieu voulut nous donner en sa personne une preuve de l'immortalité , & de la félicité éternelle. On ne décide point ici en quel lieu il a été transféré ; on l'a examiné sur la Génèse (a). On verra sur l'Apocalypse (b), qu'Enoch doit revenir dans le monde avec Elie avant le Jugement dernier , pour préparer les hommes à la venue du souverain Juge.

¶ 6. SINE FIDE AUTEM IMPOSSIBILE EST PLACERE DEO. (c) Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi. Il le faut joindre à ce qui précède. L'Ecriture rend témoignage à Enoch qu'avant qu'il fut enlevé du monde, il plaisoit à Dieu : *Ambulavit Enoch cum Deo*, dit Moïse : (d) Il marcha devant Dieu, il lui plut, il fut agréable à ses yeux. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi, qui est la base de toute la vertu. Enoch a donc été rempli de foi : Ce que S. Paul avoit à prouver. Il montre ensuite que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu ; car il faut que celui qui veut servir Dieu , *croie premièrement qu'il y a un Dieu , & qu'il récompensera ceux qui le cherchent*. On ne s'engage pas à servir celui qui n'est point , & qui n'est pas capable de reconnoître nos services. Ces vérités sont claires , & les Payens mêmes les ont reconnues. Si les Dieux ne se mêlent point des choses humaines , il n'y a point de Religion , dit Cicéron (e). Il ne suffit pas de croire que Dieu est bienheureux , & immortel , dit Plutarque (f) ; il faut encore être persuadé qu'il aime les hommes , qu'il pense à eux , & qu'il est attentif à leurs intérêts. On ne

(a) Genes. v. 24.

(b) Apocal. xi. 3.

(c) *χωρίς ἢ πίστεως ἀδύνατον εὐαριστῆσαι.*
Non legit Deo; nec antiquissimi Codd. Latini.
Vide Est.

(d) Genes. 22. 24.

(e) Cicero de nat. Deor. l. 1.

(f) Plutarch. lib. de communib. notitiis.
Οὐ γὰρ ἀθάνατον, καὶ μακάριον μόνον, ἀλλὰ καὶ φιλόφρωνον, καὶ χρημόνητον, καὶ ὡφελίμων προσλαμβάνοντα, καὶ τοῦτοι ἴσθιν. Vide Grot. hic, & l. 2. c. 20, art. 46. de Jure belli & Pac.

8. *Fide qui vocatur Abraham, obedivit in locum exire quem accepturus erat in hereditatem; & exiit, nesciens quò iret.*

9. *Fide demoratus est in terra re-promissionis, tanquam in aliena, in casulis habitando cum Isaac, & Jacob cohæredibus re-promissionis ejusdem.*

8. C'est par la foi que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham, obéit, en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage, & qu'il partit sans savoir où il alloit.

9. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes avec Isaac, & Jacob, qui devoient être héritiers avec lui de cette promesse.

COMMENTAIRE.

doit ni honorer Dieu, s'il ne donne rien à celui que l'honore, ni le craindre, s'il ne se fâche point contre celui qui ne le craint pas : *Neque honor ullus deberi potest Deo, si nihil præstas colenti, nec ullus metus, si non irascitur non colenti*, dit Lactance.

¶ 7. FIDE NOE RESPONSO ACCEPTO. *C'est par la foi que Noë ayant été divinement averti du déluge qui devoit arriver, crut tout ce que Dieu lui dit, & quoiqu'alors il n'y eut nulle apparence à ce qui n'arriva que cent vingt ans après (a), il commença à bâtir l'arche, & à annoncer par ses actions encore plus que par ses paroles, que la colère de Dieu étoit prête d'éclatter contre tout le genre humain (b) : ainsi il condamna publiquement le monde, plongé dans l'oubli de Dieu, & dans toutes sortes de dérèglemens. Ainsi il devint héritier de la justice qui naît de la foi. Il fut trouvé juste aux yeux de Dieu ; à cause de sa foi (c) : *Noë vir justus, atque perfectus fuit in generationibus suis; cum Deo ambulavit*, dit Moïse. C'est pourquoi Dieu le conserva avec toute sa famille, & lui donna le monde entier pour héritage, en récompense de sa foi, & de sa vertu : *Justitia qua per fidem est, hæres institutus*.*

¶ 8. FIDE QUI VOCATUR ABRAHAM, OBEDIVIT. *C'est par la foi que celui qui s'appelloit d'abord Abram ; & qui reçut ensuite le nom d'Abraham (d), sortit de la Caldée, quitta la ville d'Ur, où il étoit né, & ensuite celle de Charan, où il étoit établi, pour venir dans la terre de Canaan, où il n'avoit jamais été, qu'il ne connoissoit point, & qui étoit alors possédée par un peuple nombreux, & fort corrompu. Malgré tout cela, il crut à la promesse que Dieu lui fit de lui donner un jour ce pays ; il y vécut comme étranger lui, & ses enfans ; il n'y posséda pas un pied de terre (e) ; il n'y bâtit ni ville, ni maison ; il sortit de ce monde sans avoir aucune apparence de l'accomplissement de ce que Dieu lui avoit promis. Mais rien de tout cela ne fut capable d'ébranler sa foi, & sa ferme confiance en Dieu.*

(a) Chrysost. Theophyl. Vido Matt. xxiv. 37.

38.

(b) 1. Petri iii. 20. 21. 2. Petri ii. 5.

(c) Genes. vi. 9.

(d) Genes. xvii. 9.

(e) Act. viii. 5.

10. *Expectabat enim fundamenta habentem civitatem, cujus artifex, & conditor Deus.*

11. *Fide & ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam prater tempus aetatis; quoniam fidelem credidit esse eum qui repromiserat.*

10. Car il attendoit cette cité bâtie sur un ferme fondement, de laquelle Dieu même est le fondateur, & l'architecte.

11. C'est aussi par la foi que Sara étant stérile, reçut la vertu de concevoir un enfant, lorsqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir; parce qu'elle crut fidèle, & véritable celui qui le lui avoit promis.

COMMENTAIRE.

ψ. 9. IN CASULIS HABITANDO CUM ISAAC, ET JACOB. *Habitant sous des tentes avec Isaac, & Jacob.* Abraham vécut soixante & quinze ans avec Isaac, & quinze ans avec Jacob. Isaac, & Jacob imitèrent la manière de vivre d'Abraham, vivant comme lui sous des tentes, comme les Nomades.

ψ. 10. EXPECTABAT FUNDAMENTA HABENTEM CIVITATEM. *Il attendoit cette cité bâtie sur un solide fondement; la Jérusalem céleste, la demeure éternelle des vivans (a), dont Dieu lui-même est le fondateur, & l'architecte.* Rempli de l'espérance du bonheur céleste, il négligea de s'établir sur la terre, & d'y bâtir des maisons.

ψ. 11. FIDE ET IPSA SARA STERILIS (b). *C'est par la foi que Sara étant stérile, reçut la vertu de concevoir.* L'on sait que Sara & Abraham étoient parvenus jusqu'à la vieillesse, sans avoir d'enfans. Abraham avoit cent ans, & Sara en avoit quatre-vingt-dix, & étoit naturellement stérile, lorsque Dieu leur promit la naissance d'un fils (c). Sara qui étoit cachée derrière la porte de la tente, rit entendant cette promesse. L'Ange qui parloit à Abraham, reprit Sara de son ris, que quelques-uns croyent avoir été une marque d'incrédulité; & il est assez croyable que d'abord elle prit cette promesse comme une chose impossible. Mais ensuite s'étant aperçue de la qualité, & du mérite de celui qui le lui promettoit, & s'appuyant sur la toute-puissance de Dieu, elle crut fermement aux promesses du Seigneur (d), & en conséquence elle mérita la grace de concevoir (e).

(a) Vide Est. Men. Riber. Jun. Zeger. Capell. Ham. alios. Ita Patres.

(b) Le Grec imprimé ne lit point *sterilis*, στεῖρα; mais on le voit dans les plus anciens Manuscrits Grecs, dans le Copte, le Syriaque, l'Ethiopien, &c.

(c) Genes. xviii. 10. 11. 12. &c.

(d) Vide Theodoret. Riber. Para. alios.

(e) Δυναμὴν εἰς καταβολὴν σπέρματος ἔλαβε: *Virtutem ad defectionem, emissionem, ejaculationem seminis; vel ad recipiendum, seu concipiendum semen viri.* Chrysost. homil. 23. Τὴν εἰς καταβολὴν σπέρματος;

εἰς τὸ καταχεῖν τὸ σπέρμα. Εἰς ὑποδοχὴν δυναμὴν ἔλαβεν, &c. Theophyl. Ενδυναμώτην εἰς τὸ ὑποδεῖσθαι, ἢ κρατῆσαι τὸ ὑποβληθὲν εἰς αὐτῶν σπέρμα τὸ Ἀβραάμ. Ἡ ἐπειδὴ φησὶ ὅς ἑαυτὰ ἀκριβοῦσάμου, ἢ πῶς γυναικα εἰδὼν ἡ σπέρμα ἀφ' ἑαυτῆς συνεσάγγεν, μήποτε ἕως ἐκλήψιον τὸ, εἰς καταβα λὼ σπέρματος, αὐτὴ τῇ, εἰς τὸ καταβολῆν καὶ αὐτὴ σπέρμα. Ita sentiunt Grot. Drus. Jun. Gemar. P. sc. Alii negant mulierem emittere semen, ut Est. Bez. Capell. Aristot. l. 1. c. 20. l. 2. c. 4. de gener. animal. Averroes, Vicena, alii non pauci à recentioribus,

12. *Propter quod & ab uno orti sunt, & hoc emortuo) tamquam sidera Cæli in multitudinem, & sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.*

12. C'est pourquoi il est sorti d'un homme seul, & qui étoit déjà comme mort, une postérité aussi nombreuse que les étoiles du Ciel, & & que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.

13. *Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed à longè eas aspicientes, & salutantes, & confitentes quia peregrini, & hospites sunt super terram.*

13. Tous ces Saints sont morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis mais les voyant, & comme les saluant de loin, & confessant qu'ils étoient étrangers, & voyageurs sur la terre.

COMMENTAIRE.

Y. 12. AB UNO ORTI SUNT, ET HOC EMORTUO. *Il est sorti d'un homme seul, & qui étoit déjà comme mort*, une postérité nombreuse. C'est la juste récompense de la foi de Sara, & d'Abraham, dont l'une étoit fort âgée, & avec cela stérile, & l'autre encore plus âgé, & déjà comme mort, c'est à-dire, accablé de vieillesse, & hors d'état d'avoir des enfans: *Nec consideravit corpus suum emortuum*, comme dit l'Apôtre aux Romains (a). Dieu donna donc miraculeusement à Sara la vertu de concevoir, & à Abraham celle d'engendrer, comme le croient les Docteurs Juifs, suivis de plusieurs Commentateurs. Quoique S. Augustin (b) croie avec assez de vraisemblance qu'il suffit que Dieu ait donné à Sara la vertu de concevoir, & qu'Abraham nonobstant son âge, étoit encore en état d'engendrer, comme il parut par le mariage qu'il avoit contracté quelque-tems auparavant avec Agar, & par celui qu'il contracta depuis avec Céthura, de laquelle il eut plusieurs enfans (c). Il est dit que son corps étoit comme mort, non en lui-même, mais par rapport à Sara déjà âgée, & stérile.

Y. 13. JUXTA FIDEM DEFUNCTI SUNT OMNES ISTI. *Tous ces Saints sont morts dans la foi*, sans avoir vû l'effet des promesses de Dieu. Abraham mourut sans avoir possédé un pied de terre dans le pays de Canaan qui lui étoit promis. Sara mourut avant que son fils Isaac fût marié. Abraham vit naître Jacob, & Esaü. Mais que cela repondoit peu aux grandes promesses qu'il avoit reçues de Dieu sur l'étendue, la puissance, le nombre de ses descendans? Abel, Enoch, Noé, n'ont jamais reçu dans cette vie des récompenses proportionnées à leur vertu, & à leur mérite. Isaac, & Jacob n'ont pas été plus privilégiés que leurs peres, ils n'ont rien possédé sur la terre. C'est la foi qui les a soutenus dans toutes les traverses de la vie, voyant, & comme saluant de loin (d) leur patrie

(a) Rom. IV. 19.

(b) Aug. l. 16. de civit. c. 8. & qu. 35. in Genes. Vide Perer. in Rom. IV. 19. f.

(c) Genes. XXV. 1.

(d) Α' μα' ὀρῶντι αὐτὰς ἰδοῦναι, καὶ ἑνὸς σίτης, καὶ ἀπὸ μακρόθεν: *Eas à longè videntes, & persuasi, & salutantes eas à longè.*

Mais ~~non~~ *Sirs*, *persuasi*, ne se lit point dans les meilleurs Manuscrits. G. & L. Clarom. S. Germ. Alex. Colb. 7. Cant. 2. 3. alii plures, Syr. Arab. Eth. S. Chrysost. &c.

14. *Qui enim hac dicunt, significant se patriam inquirere.*

15. *Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi:*

16. *Nunc autem meliorem appetunt, id est, celestem. Ideò non confunditur Deus vocari Deus eorum; praparavit enim illis civitatem.*

17. *Fide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur, & unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones;*

14. Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.

15. Que s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis, ils avoient assez de tems pour y retourner:

16. Mais ils en désiroient une meilleure; qui est la patrie céleste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appelé leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité.

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu le voulut tenter; car c'étoit son fils unique qu'il offroit, lui qui avoit reçu les promesses de Dieu,

COMMENTAIRE.

Céleste, ainsi que des gens qui sont sur la mer, & qui au retour d'un long voyage, arrivant près du port, & voyant leur patrie, la saluent de loin. Ils se regardoient sur la terre comme des étrangers, & quittoient sans peine un pays qui tout beau, & tout délicieux qu'il étoit, ne leur présentait toutefois qu'un légère image, ou un ombre de leur véritable patrie, qui est la Céleste, où tendoient tous les desirs de leur cœur.

CONFITENTES QUIA PEREGRINI SUNT. 14. QUI ENIM TALIA DICUNT, &c. *Confessant qu'ils étoient étrangers*; comme lorsqu'Abraham dit aux fils de Loth (a): *Advena sum, & peregrinus apud vos.* Et Isaac demeura comme étranger à Gérare (b), & dans la Palestine. Jacob déclare au Roi d'Egypte (c) *que les jours de son pèlerinage sont de cent trente ans.* (14.) *Des personnes qui parloient ainsi, faisoient bien voir* qu'ils n'avoient point de patrie, ni de demeure fixe sur la terre, mais qu'ils en cherchoient une dans le Ciel. S'ils s'étoient regardés comme citoyens d'Ur, ou de Haran, il leur étoit aisé d'y retourner, dit Théodoret.

ψ. 16. IDEO NON CONFUNDITUR DEUS, VOCARI DEUS EORUM. *Aussi Dieu ne rougit point d'être appelé leur Dieu.* Les Rois de la terre prennent le nom de leur domaine, & des peuples qui leur obéissent, & qui habitent dans leurs Etats. Dieu parlant à Moïse dans le buisson, (d), se déclare le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, marquant par là que ces Saints étoient ses sujets propres, & les héritiers de son Royaume Céleste, de la Jérusalem spirituelle, & invisible (e).

ψ. 17. FIDE OBTULIT ISAAC, CUM TENTARETUR. *C'est par*

(a) Genes. XXIII. 4.

(b) Genes. XXVI. 1. 2. 3. & seq.

(c) Genes. XLVII. 9.

(d) Exod. III. 6.

(e) Vide Theodoret. Est. Grot. Jun.

18. *Ad quem dictum est : Quia in Isaac vocabitur tibi semen :*

19. *Arbitrans quia & à mortuis suscitare potens est Deus ; unde eum & in parabolam accepit.*

20. *Fide & de futuris benedixit Isaac Jacob , & Esau.*

18. Et à qui il avoit été dit : La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac.

19. Mais il pensoit en lui-même que Dieu le pourroit bien ressusciter après sa mort ; & ainsi il lui fut rendu comme une figure de ce qui devoit arriver.

20. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob & à Esau une bénédiction qui regardoit l'avenir.

COMMENTAIRE.

la foi qu'Abraham offrit Isaac , lorsque Dieu voulut le tenter , & lui procurer une occasion d'exercer sa vertu , & son obéissance , & à nous une exemple d'une foi parfaite , & d'une entière soumission aux ordres de Dieu (a). L'Apôtre dit qu'il offrit Isaac , c'est-à-dire , qu'il se mit en devoir de le faire , & qu'il ne tint pas à lui qu'il ne le fit (b). Immolari sibi Deus filium jussit : Pater obtulit , & quantum ad defunctionem cordis pertinet , immolavit.

ψ. 18. AD QUEM DICTUM EST. *A qui il avoit été dit.* Le Seigneur dit à Abraham : *La race qui portera votre nom , sortira d'Isaac.* Ou bien : Abraham offrit à Dieu son premier-né , *dont il lui avoit été dit , &c. Ad quem* est mis pour *de quo* ; de même que ci-devant. chap. iv. 13. *ad quem vobis sermo.* Et Heb. i. 7. *Et ad Angelos , pour , & de Angelis , &c.*

ψ. 19. QUIA ET A MORTUIS SUSCITARE POTENS EST. *Il pensoit en lui-même que Dieu pourroit bien le ressusciter après la mort.* Pour accorder l'obéissance qu'il rendoit à Dieu en immolant Isaac , avec la promesse que Dieu lui avoit faite de lui donner par Isaac une postérité nombreuse , il comprit qu'apparemment Dieu ressusciteroit Isaac après sa mort. Sans cela , il auroit paru de la contradiction entre les promesses , & les ordres de Dieu.

UNDE EUM , ET IN PARABOLAM ACCEPIT. *Aussi il lui fut rendu comme une figure de ce qui devoit arriver.* Comme une figure de la résurrection qu'il s'imaginait que Dieu feroit en sa faveur. Il crut que le Seigneur le ressusciteroit , & en effet il le ressuscita en quelque sorte en le lui rendant. Abraham le reçut des mains de Dieu , comme s'il l'eût tiré des bras de la mort (c) ; ou bien il le reçut comme un type de la résurrection de JESUS-CHRIST (d). Isaac sur le bucher , représentoit le Fils de Dieu sur la croix ; Isaac rendu à son pere , figuroit JESUS-CHRIST ressuscité.

ψ. 20. FIDE ET DE FUTURIS BENEDIXIT ISAAC. *C'est par la*

(a) Vide Theodoret. Est.

(b) Salvian. de Gubern. Dei , l. i. p. 26.

(c) Grot. Castal. Le Clerc. alii.

(d) Theophyl. ἐν ὁμοιωσίν , ἀντὶ τῆς οὐ
νότῳ , εἰς ἐνδοξὴν μετατρέψαι τὸν καὶ χριστὸν. Ita
& Theodoret. & alii quàm plurimi.

21. *Fide Jacob moriens, singulos filiorum Joseph benedixit, & adoravit fastigium virgæ ejus.*

21. C'est par la foi que Jacob mourant bénit chacun des enfans de Joseph, & qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils.

COMMENTAIRE

foi qu'Isaac donna à Jacob, & à Esaü une benediction, qui regardoit l'avenir. Dieu lui ouvrit les yeux de l'esprit, & l'éleva au-dessus de ce qui se passoit en sa présence, pour prédire à Jacob, & à Esaü ce qui arriveroit, non-seulement à leur personne, mais aussi à leur posterité (a). Jacob qui n'étoit que le cadet, est préféré à Esaü qui étoit l'aîné; & quoique ni Abraham, ni Isaac n'eussent rien possédé dans la terre de Canaan, Isaac donne à Jacob son fils l'héritage de ce pays, comme une chose dont il avoit droit de disposer en vertu des promesses faites à son pere. Jacob, & Esaü étoient la figure des deux peuples, du Juif, & du Gentil (b); l'un élu, & l'autre réprouvé. Isaac portoit apparemment ses vûes jusques-là, dans la bénédiction qu'il donne à Jacob au préjudice d'Esaü.

¶ 21. FIDE JACOB MORIENS. *C'est par la foi que Jacob mourant, bénit chacun des enfans de Joseph.* Il bénit Manassé, & Ephraïm, comme l'on sait, & par une lumière supérieure, il préfera Ephraïm à Manassé, contre l'ordre de la naissance, & contre l'intention de Joseph leur pere. (c). Il prevoyoit que la tribu d'Ephraïm seroit la plus puissante, & qu'elle posséderoit le Royaume des dix Tribus pendant un long-tems.

ET ADORAVIT FASTIGIUM VIRGÆ EJUS. *Et il s'inclina profondément devant le bâton que portoit son fils.* C'est ainsi que plusieurs bons Interprètes (d) entendent le Texte des Septante en cet endroit, & dans la Génèse (e) Jacob rempli de foi s'inclina profondément devant le bâton de commandant, ou le sceptre que portoit Joseph, reconnoissant dans cette marque l'autorité divine de Jesus-CHRIST, dont Joseph étoit la figure, ou l'autorité royale qui devoit résider dans la tribu d'Ephraïm.

D'autres traduisent le Grec par (f): *Il adora Dieu, appuyé sur l'extrémité de son bâton.* On suppose que Jacob s'étoit levé sur son séant pour parler à Joseph, & pour exiger de lui le serment qu'il devoit faire de rapporter son corps dans le sépulcre de ses peres; & qu'après cela, il pancha la tête sur son bâton, pour adorer Dieu, & pour lui rendre grâces d'avoir pleine-

(a) Genes. XXVII. 28. &c.

(b) Rom. IX. 10. 11. 12. & seq.

(c) Genes. XLVIII. 13.

(d) Chrysost. Theodoret. Theophyl. Est. Men. Tir. alii.

(e) Genes. XLVII. 31. καὶ προσκύνησεν ἐν τῷ ἄσπρῳ ᾧ ἔφερε τὸ ἄσπερ.

(f) Aug. qu. 162. in Genes. Diodor. & Gennd. ad Genes. XLVII. Hieron. Quæst. Hebr. Grot. hic. Erasim. Jun. Jac. Capell. &c.

22. *Fide Joseph moriens, de profec-
tione filiorum Israël memoratus est, &
de ossibus suis mandavit.*

23. *Fide Moyses natus, occultatus
est mensibus tribus à parentibus suis,
sed quòd vidissent elegantem infantem;
& non timuerunt Regis Edictum.*

22. C'est par la foi que Joseph mourant ; parla de la sortie des enfans d'Israël hors de l'Egypte, & qu'il ordonna qu'on en transférât les os.

23. C'est par la foi qu'après que Moïse fut né, son père & sa mère le tinrent caché pendant trois mois, ayant vu dans cet enfant une beauté extraordinaire, & qu'ils n'appréhendèrent point l'Edit du Roi.

COMMENTAIRE.

ment rempli tous ses souhaits. Le Grec peut très-bien recevoir ce sens.

Enfin saint Jérôme, Aquila, Symmaque, & les Interprètes attachés à l'Hébreu, le traduisent ainsi (a) *Jacob adora Dieu tourné vers le chevet de son lit.* D'autres plus simplement : *Il se recoucha sur le chevet de son lit.* Il s'étoit levé sur son séant, comme on l'a dit, & après avoir conjuré Joseph de lui promettre avec serment qu'il ne laisseroit pas son corps dans l'Egypte, mais qu'il le reporteroit dans la terre de Canaan, Jacob à qui l'âge, & la foiblesse ne permettoient pas de demeurer assis plus long-tems, se recoucha sur son chevet. Et ce sens est peut-être le plus naturel, & le plus conforme à l'Hébreu. Mais saint Paul dans toute cette Epître suit toujours la Version des Septante.

ψ. 22. FIDE JOSEPH MORIENS, DE PROFECTIONE FILIORUM ISRAEL. *C'est par la foi que Joseph mourant, parla de la sortie des enfans d'Israël.* Joseph rempli de l'esprit de foi, & de prophétie, prédit à ses frères que le Seigneur les visitera (b), & il les prie de transporter avec eux ses os lorsqu'ils retourneront dans la terre de Canaan. Cette attention sur ses os semble insinuer l'espérance de la résurrection.

ψ. 23. FIDE MOYSES NATUS, OCCULTATUS EST. *C'est par la foi qu'après que Moïse fut né, son père, & sa mère le tinrent caché pendant trois mois.* Amram, & Jacobed, père, & mère de Moïse, savoient les ordres de Pharaon, & le danger auquel ils s'exposèrent en voulant cacher leur enfant. Mais comme ils savoient les promesses que Dieu avoit faites à leur père Abraham de multiplier sa race, comme les étoiles du Ciel, & les assurances qu'il lui avoit données de les tirer un jour de l'Egypte, ils s'exposèrent volontiers au danger d'encourir la disgrâce du Roi, pour entrer dans les desseins de Dieu, en conservant un fils qu'il leur avoit donné, & dont la beauté toute extraordinaire, leur parut un marque de

(a) ויפחיו ישראל על ראש חמטתו
Aqm. Προσκύνητον Ἰσραὴλ ἐπὶ τῷ κεφαλῷ
ἐκ κλίβης. Sym. Ἐπὶ τῷ ἀκροῦ ἐκ κλίβης. Vulg.

Genes. XLVII. 31. Adoravit Israël Deum conversus ad lectuli caput. Alii : Reclinavit se ad caput lectuli. Jun. Jac. Capell. Le Clerc, &c.

(b) Genes. L. 25.

24. *Fide Moyſes grandis factus*,
negavit ſe eſſe filium filia Pharaonis :

24. C'eſt par la foi que lorsque Moyſe
fut devenu grand, il renonça à la qualité
de fils de la fille de Pharaon ;

COMMENTAIRE.

la prédilection de Dieu pour lui, & peut-être des deſſeins qu'il avoit ſur lui (a). Car Joſeph raconte (b) qu'Amram pere de Moyſe s'étant adreſſé à Dieu pendant la groſſeſſe de Jocabed, pour ſavoir ce qu'il auroit à faire ſi elle lui donnoit un garçon : Dieu lui déclara que le fils qui lui naîtroit, étoit celui qui devoit délivrer les Iſraélites de l'E-gypte, & accabler les Egyptiens de tous les maux qu'ils vouloient éviter en faiſant mourir les enfans des Hébreux. Il communiqua ſon ſonge à Jocabed, & ils réſolurent enſemble de conſerver l'enfant qui devoit naître. Les couches de Jocabed furent faciles, & heureuſes, & elle accoucha ſans que les gardes ſ'en apperçuffent (c). C'eſt ce que raconte Joſeph, ſur l'ancienne tradition de ſes peres.

Quelques anciens Exemplaires Grecs, & Latins (d) liſent à la fin de ce verſet ces mots : *C'eſt par la foi que Moyſe étant devenu grand, tua l'Egyptien, étant touché de l'humiliation de ſes freres*. Ce qui paroît pris des Actes. Voyez Act. VII. 24. Zeger ſemble croire que ce paſſage étoit dans les premiers Exemplaires de cette Epître, & qu'il en a été ôté depuis long-tems par la négligence des Copiſtes, à cauſe des mots, *fide Moyſes grandis factus*, qui ſe rencontroient dans les verſets 23. & 24.

ψ. 24. FIDE MOYSES GRANDIS FACTUS, NEGAVIT SE ESSE FILIUM FILIÆ PHARAONIS. *C'eſt par la foi que lorsque Moyſe fut devenu grand (e), il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon*. Dieu éclaira de bonne heure l'eſprit de Moyſe ; ſoit qu'il ait appris de ſes parens ce que Dieu leur avoit révéle avant ſa naiſſance, & ce qui étoit arrivé enſuite, ſoit qu'il l'ait connu immédiatement par une lumière ſurnaturelle, & intérieure, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit eſpérer de l'adoption de la fille du Roi (f), & aima mieux vivre parmi ſes freres dans l'humiliation, & dans les travaux, que de demeurer plus long-tems à la Cour. Il fit plus de cas des promeſſes que Dieu.

(a) Vide Grot. Eſt. Men. Tir. &c.

(b) Joſeph. Antiq. l. 2. c. 5. ὁ παῖς γὰρ ὥς ἔτι πάλιν αἰγύπτῳ διδόντες κατέκταναν ἀποκτείναντες ἐξ ἰσραηλιτῶν τὰ τέκνα, ὡς ἔειπεν, &c.

(c) Ibidem : Ταῖς ἀπὸ τοῦ πατρὸς γεννηθείσας, ὑπὸ τῷ θεῷ αἰσίν ὁ τοκεὺς γυναικὸς παρῆχε, λαθόντες τὸς φύλακας, διὰ τὴν ᾗ ὠδοντο ἐπικύματα, καὶ τὸ μὴ βιάσας αὐτῇ πρὸς τὰς ἀλγύδας.

(d) Cod. Clarom. Πιστὴς μέγας ἡρόμινος· Μοῦσης ἀνέλιν ἢ αἰγυπτίῳ, κατανοῶν τὴν ταπείνωσιν τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ. Clar. & S. Germ. Lat. Fide magnus factus Moyſes, occidit Egyptium, considerans adolorem fratrum suorum. Ita & alii quid. apud Erasmo. & Zeger.

(e) Il avoit quarante ans, dit S. Etienne. Act. VII. 23.

(f) Exod. 11. 10. Act. 7. 1. 21.

25. *Magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem,*

26. *Majores divitias aslimans thesauro Aegyptiorum, improprium Christi; aspiciebat enim in remunerationem.*

25. Et qu'il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché;

26. Jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisageoit la récompense.

COMMENTAIRE.

avoit faites à ses yeux, que de celles que lui faisoit la Princesse qui l'avoit adopté, il préfera la qualité de serviteur du Seigneur, à celle de Prince de l'Egypte. Car Joseph (a) dit que la Princesse Thermuthis pensoit à le faire déclarer héritier du Royaume, parce qu'elle n'avoit point d'enfant.

ψ. 25. *MAGIS ELIGENS AFFLIGI.* Il aimait mieux être affligé avec le peuple de Dieu, avec les Hébreux ses frères, dont il savoit que Dieu s'étoit déclaré le protecteur, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché. Il préfera la vie laborieuse des Hébreux, aux délices de la Cour, qu'il ne pouvoit goûter, sans tomber dans le péché; il auroit crû pécher, si sans se mettre en peine de ses frères, il s'étoit livré aux plaisirs (b). Dès que Dieu lui eut fait connoître qu'il le destinoit à être le Libérateur des Hébreux, il ne songea plus qu'à exécuter ce grand dessein.

ψ. 26. *IMPROPERIUM CHRISTI.* Jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST étoit un plus grand trésor, que toutes les richesses de l'Eglise. L'ignominie de JESUS-CHRIST est, ou celle que l'on souffre à son occasion, & pour l'amour de lui, ou une ignominie pareille à celle qu'il a soufferte (c). Comme Moïse étoit une figure de JESUS-CHRIST, il représentoit dans les outrages qu'il souffroit, ceux que JESUS-CHRIST devoit souffrir (d). L'opprobre de JESUS-CHRIST en cet endroit, est une manière de parler à peu-près pareille à celle qu'on lit ailleurs dans S. Paul (e) : *Vinctus Christi*, prisonnier de JESUS-CHRIST, au lieu de, prisonnier pour la cause de JESUS-CHRIST (f) *Afflictiones Christi*; les afflictions de JESUS-CHRIST, au lieu des afflictions auxquelles on est exposé pour son service. L'Apôtre se sert exprès de cette expression en cet endroit, pour

(a) *Joseph. Antiq. l. 2. c. 5.* ὄντα ὅταν τούτον (Μωυσήν,) ἡ Θερμυθὶς παιδεύεται, τῆς γῆρας ἢ μεμολομένη. καὶ ποτε καμίσαντα Μωυσὴν πρὸς τὸ πατέρα, ἰπιδεικνυσθε τούτον, καὶ ὡς φροντιστὴς διαδοχῆς, εἰ καὶ βυλὴς Θεοῦ μὴ τύχοι πατρὸς γνοῦν.

(b) *Chrysostomus.* Ἀμαρτάνειν τὸ μὴ θύσασθαι τοῖς ἀμοῖς συγκαυχῆσθαι, *Theophyl.* εἰς τὸ εἰ μὴ συγκαυχῆσθαι ἐκείνῃς τοῖς κακοπαθεῖσιν,

ἀμαρτάνουσιν, ἢ λογιστὴν πρὸς τῶν καυχῶντων, καὶ κακοπαθῶν; *Oecumen. Ribet.*

(c) *Chrys.* Ἀλλά τὸ ὀνειδιζόμενον τῷ Χριστῷ; τὸ γὰρ εἰς Χριστὸν ὀνειδίζεσθαι, βέλῳ ἐστὶν ἐκ τοῦ αἰνέσαι. *Et post pauca,* ὀνειδίζεσθαι ὀνειδιζόμενον, εἰ ὁ Χριστὸς ὑπέμεινεν; *Alii plures.*

(d) *Theodoret. D. Thom. Grot. Est.*

(e) *Philem. ψ. 1. & ψ. 9. & Ephes. III. 1.*

(f) *Coloss. 1. 24.*

consoler

27. *Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem Regis; invisibilem enim tamquam videns sustinuit.*

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Egypte, sans craindre la fureur du Roi; car il demeura ferme, & constant, comme s'il eût vu l'Invisible.

COMMENTAIRE.

consoler les Hébreux auxquels il écrivoit, & qui étoient exposez à divers opprobres pour le nom de JESUS-CHRIST.

¶ 27. FIDE RELIQUIT ÆGYPTUM, NON VERITUS ANIMOSITATEM REGIS. *C'est par la foi qu'il quitta l'Egypte, sans craindre la fureur du Roi.* Un des plus pressans motifs qui engageassent Pharaon à opprimer les Israélites, étoit de les empêcher de quitter l'Egypte (a), & de se retirer dans un autre pays. Comme le Roi, & les peuples d'Egypte tiroient d'eux tous les services que l'on tire des esclaves, il étoit de leur intérêt de ne pas souffrir qu'ils sortissent de leur pays. Moïse étant aussi connu qu'il l'étoit à la Cour, comprit bien qu'en se retirant du pays, il irriteroit étrangement le Roi, & que l'on ne manqueroit pas de le faire chercher par tout où il seroit, pour le livrer à Pharaon. Mais sa grande foi lui fit mépriser les dangers; il se retira dans le pays de Madian, à la vuë de l'Egypte; car Madian n'en étoit séparé que par la largeur de la Mer Rouge, qui n'est nullement large en cet endroit-là. Il n'y demeura pas caché; il y épousa la fille de Jéthro Prêtre, ou Prince de Madian. Il s'assura que Dieu qui lui avoit révélé qu'il le destinoit à délivrer son peuple (b) de la servitude d'Egypte, lui feroit naître des occasions d'exécuter ses desseins, malgré toute l'animosité du Roi.

Mais, dira-t-on, comment accorder ce que dit ici S. Paul, que Moïse s'enfuit, sans craindre la colère du Roi, avec ce qui est dit dans l'Exode (c), qu'il s'enfuit craignant le ressentiment de Pharaon, qui ayant appris qu'il avoit tué un Egyptien, cherchoit à le faire mourir? On répond à cela, 1°. Que Moïse craignit le danger, comme tout homme de bon sens le doit craindre; mais qu'il ne le craignit pas jusqu'à abandonner son devoir, & la confiance qu'il avoit en Dieu. 2°. Il craignit le danger qui le menaçoit, & il prit les moyens que la Providence lui ouvroit pour s'en garantir, mais il ne le craignit pas jusqu'à tenter Dieu. & à lui demander des miracles avant le tems. Il ne douta point que le Seigneur ne le tirât du danger, & qu'il n'exécutât les desseins qu'il avoit sur lui. Il y a une crainte prudente, sage, & circonspecte, qui n'est point op-

(a) Exod. 1. 10. *Venite sapienter opprimamus eum, ne fortè multiplicetur, & expugnatis nobis, egrediatur de terra.*

(b) Act. vii. 25. *Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum illius*

daret salutem illis.

(c) Exod. 11. 14. *Timuit Moyses, & ait; Quomodo factum est palam verbum istud? Audivitque Pharao sermonem hunc; & quarebat occidere Moysen; qui fugiens de conspectu ejus, &c.*

28. *Fide celebravit Pascha, & sanguinis effusionem: ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.*

29. *Fide transferunt mare rubrum tamquam per aridam terram: quod experti Egyptii, devorati sunt.*

28. C'est par la foi qu'il célébra la Pâque; & qu'il fit l'aspersion du sang de l'agneau; afin que l'Ange, qui tuoit tous les premiers-nez, ne touchât point aux Israélites.

29. C'est par la foi qu'ils passèrent à pied sec la mer Rouge; au lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis par les eaux.

COMMENTAIRE.

posée à la grandeur d'âme, & au grand courage, mais elle l'est à la témérité, & à l'imprudence.

S. Chrysostome (a) & Théophylacte concilient ainsi la crainte & la fuite de Moïse marquée dans l'Exode, avec son courage, & son intrépidité marquée ici, en disant qu'il craignit la colère du Roi, en fuyant, & en se retirant dans le pays de Madian: mais il témoigna son courage, & sa grandeur d'âme, en retournant en Egypte, lorsque Dieu le lui ordonna, sans craindre la colère du Roi, à qui il alloit porter des ordres de Dieu, qui ne pouvoient que lui être très-désagréables. Théodoret (b) croit qu'il fit paroître son intrépidité en attaquant, & en tuant l'Egyptien, & sa prudence en quittant l'Egypte: *Fide reliquit Aegyptum, non veritus indignationem Regis*; c'est-à-dire, c'est par la foi que sans craindre l'indignation du Roi, il tua un Egyptien, & se vit par-là dans la nécessité de se sauver.

ψ. 28. FIDE CELEBRAVIT PASCHA. *C'est par la foi qu'il célébra la Pâque.* Moïse dix jours avant la sortie d'Egypte (c), avoit par l'ordre de Dieu fait préparer dans chaque maison des Israélites, un agneau, ou un chevreau, qui devoit être immolé la nuit même auquel arriva la mort de tous les premiers-nez de l'Egypte, mis à mort par l'Ange exterminateur (d), & qui fut celle de la sortie de l'Egypte. Dans toute cette cérémonie la foi de Moïse éclatta, premierement en faisant préparer l'agneau dix jours auparavant. 2°. En disant aux Hébreux d'emprunter auprès des Egyptiens des vases d'or & d'argent, qu'ils ne devoient leur rendre jamais. 3°. En faisant immoler l'agneau pascal, comme une victime pour se préparer au voyage, & à leur sortie d'Egypte, quoiqu'alors le Roi ne fût nullement disposé à leur en accorder la permission. 4°. Enfin en faisant oindre les poteaux des portes des Hébreux (e), afin que l'Ange

(a) Chrysost. Theophyl. Θεωριῶν μὲν γὰρ ἦν το μυστήριον ἱεροσυνέλευσιν ἐγγυηται θεῷ καὶ πρῶτον. Ἐπει δὲ πάλιν ὑπέσχετο, ἐδείξει ὅτι πιστὸν τῷ θεῷ.

(b) Theodoret. τὴν μὲν Αἴγυπτον φοβηθεὶς ὑπέφυγε, παρὰ τοῦτο δὲ τὸ αἰγυπτίον κατε-

κύνισα. τὴν φύσιν τοῦ αἰγίου ὅτι αἰπὰς πίστεως ἔστι φύσις.

(c) Exod. XII. 3. 4.

(d) Exod. XI. 4. 5. XII. 23. 29. Sap. XVIII. 5.

θεῷ.

(e) Πίστις ἀποποίησε τὸ πᾶσχα, καὶ τὴν πύλιν χύσιν τῷ αἵματι.

30. *Fide muri Jericho corruerunt, circuitu diurnum septem.*

31. *Fide Rahab meretrix non perit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.*

32. *Et quid adhuc dicam? Describet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson, Jephthé, David, Samuël, & Prophetis;*

30. C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent par terre, après qu'on en eut fait le tour sept jours durant.

31. C'est par la foi que Rahab, qui étoit une femme débauchée, ayant sauvé les espions de Josué, qu'elle avoit reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules.

32. Que dirai-je d'avantage ? Le tems me manquera, si je veux parler encore de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuël, & des Prophètes,

COMMENTAIRE.

exterminateur n'y entrât point, & n'y fit mourir personne.

ψ. 29. FIDE TRANSIERUNT MARE RUBRUM. *C'est par la foi qu'ils passèrent à pied la mer Rouge.* Et Moïse, & tout Israël donnèrent dans cette occasion une grande preuve de leur foi, étant entrez dans le sein de la mer Rouge, ouverte pour leur donner passage, sans craindre que les flots ne retombassent sur eux, & ne les enveloppassent, lorsqu'ils seroient au milieu de son lit. On peut voir notre Dissertation sur le passage de la mer Rouge, à la tête de l'Exode.

ψ. 30. FIDE MURI JERICO CORRUERUNT. *C'est par la foi des Israélites, & principalement de Josué, & des Prêtres, qui firent le tour de la ville de Jéricho sept jours de suite, avec l'Arche d'Alliance que les murs de cette ville se renversèrent d'eux-mêmes, le septième jour, lorsque toute l'armée eut jetté un grand cri. Tout cela s'exécuta en vertu de la promesse du Seigneur, annoncée au peuple par Josué (a).*

ψ. 31. FIDE RAHAB MERETRIX. *C'est par la foi, que Rahab ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules.* Rahab femme Cananéenne, idolâtre, & avec cela d'un métier infâme, étant éclairée d'une lumière surnaturelle, reçut les espions envoyez par Josué, crut que le Seigneur livreroit à son peuple tout le pays de Canaan, conformément à ce qui avoit été prédit aux Patriarches; elle douta si peu de la prise de Jéricho, qu'elle exigea le serment des espions, qui lui promirent au nom de Josué, qu'elle y auroit la vie sauve, avec ceux de sa famille qui se trouveroient dans sa maison.

ψ. 32. DE GEDEON, BARAC, SAMSON, &c. *Que dirai-je de Gédéon, de Barac, de Samson, & des autres? Comme il parloit aux Hébreux qui savoient parfaitement l'histoire de la Bible, il ne touche qu'en*

(a) Josue vi. 3. 4. 5.

33. *Qui per fidem vicerunt Regna; operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones, obturaverunt ora leonum,*

33. Qui par la foi ont conquis les Royaumes, ont accompli les devoirs de la justice; ont reçu l'effet des promesses, ont fermé la gueule des lions,

COMMENTAIRE.

passant ces grands noms, dont la vie étoit si célèbre dans la nation. Il étoit aisé de montrer que chacun de ces grands hommes ne s'étoit si fort distingué, que par leur foi. Il dit un mot de chacun d'eux, & de plusieurs autres dans les versets suivans, mais sans les nommer (a).

¶ 33. QUI PER FIDEM VICERUNT REGNA. *Qui par la foi ont conquis les Royaumes.* Josué a vaincu plusieurs Rois dans la terre de Canaan (b). Barac remporta une grande victoire contre Sisara Général de l'armée de Jabin Roi d'Asor (c). Gédéon battit les Madianites (d); Jephté les Ammonites, & les Moabites (e); Samson les Philistins en plusieurs rencontres (f) Samuël par ses prières obtint de Dieu une victoire signalée contre les mêmes Philistins (g); David obtint par le mérite de sa foi le Royaume de Juda, que le Seigneur lui avoit promis par la bouche de Samuël: & animé de cette foi, il subjuga un très-grand nombre de peuples, & les réunit à sa domination.

OPERATI SUNT JUSTITIAM. *Ils ont accompli les devoirs de la justice.* Barac, Gédéon, Jephté, Samson, Samuël ont été Juges d'Israël; & le Seigneur les ayant choisis, ils ont rempli les devoirs de leur charge d'une manière qui est louée même dans l'Ecriture. On ne prétend pas canoniser toutes leurs actions. On trouve dans la vie de Samson bien des défauts; Jephté n'en a pas été exempt; quand ce ne seroit que dans le sacrifice qu'il fit de sa fille. Aussi les Auteurs sacrez qui nous apprennent leurs bonnes, & leurs mauvaises actions, n'ont garde de louer les mauvaises, tandis qu'ils donnent aux bonnes les louanges qu'elles méritent.

ADEPTI SUNT REPROMISSIONES. *Ils ont reçu l'effet des promesses.* Barac, & Gédéon ont remporté des victoires, comme le Seigneur le leur avoit promis. Samson fut la terreur des Philistins, suivant les promesses de l'Ange à ses parens. David après avoir essuyé de longues persécutions, vit enfin l'accomplissement des promesses que le Seigneur lui avoit faites, de lui donner le Royaume de son peuple.

OBTURAVÉRUNT ORA LEONUM. *Ils ont fermé la gueule des lions.* Ceci regarde principalement Samson, qui tua un jeune lion qui l'at-

(a) Theodoret. hic.

(b) Josue per totam.

(c) Judic. iv. v.

(d) Judic. vi. vii. viii.

(e) Judic. xi.

(f) Judic. xiii. xiv. xv. xvi.

(g) I. Reg. vii. 9. 10. & seq.

34. *Extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum.*

35. *Acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.*

34. Ont arrêté la violence du feu, ont évité le tranchant des épées, ont été guéris de leurs maladies, ont été remplis de force, & de courage dans les combats, ont mis en fuite les armées des étrangers.

35. Les femmes ont recouvré par la résurrection leurs enfans morts. Les uns ont été cruellement étendus, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection.

COMMENTAIRE.

taqua dans des vignes (a); & David qui disoit à Saül qu'il se battoit contre les ours, & contre les lions (b). Et enfin Daniel, qui ayant été jetté dans la fosse aux lions, en sortit sain, & sauf (c).

ψ. 34. EXTINXERUNT IMPETUM IGNIS. *Ont arrêté la violence du feu.* Daniel, & ses Compagnons furent jettés dans la fournaise ardente, sans en être endommagés (d).

EFFUGERUNT (e) ACIEM GLADII. *Ont évité le tranchant de l'épée.* Elie évita le glaive de Jézabel, David celui de Saül, Michée celui d'Achab, Elisée celui de Joram, &c.

CONVALUERUNT DE INFIRMITATE. *Ils ont été guéris de leur maladie.* Job, & Ezéchias furent guéris d'une manière miraculeuse, & en récompense de leur foi. S. Chrysostome (f); & les Auteurs qui ont accoutumé de le suivre, entendent ceci de la captivité de Babylone; que l'Ecriture représente souvent comme un état de mort, & de langueur. Dieu a tiré les Hébreux, les a remplis de force, & de courage; en sorte que sous les Maccabées ils ont mis en fuite des armées entières. *Fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum.* Cela peut s'appliquer à tous les guerriers dont on a déjà parlé; mais il semble qu'il regarde principalement les Maccabées. On vit jamais plus de foi, plus de zèle, plus de Religion, que dans ces Guerriers; & jamais la toute-puissante protection de Dieu ne parut avec plus d'éclat, que dans les guerres qu'ils firent contre les Généraux des Rois de Syrie.

ψ. 35. ACCEPERUNT MULIERES DE RESURRECTIONE MORTUOS SUOS. *Les femmes ont recouvré par la résurrection leurs en-*

(a) Judic. XIV. 5.

(b) I. Reg. XVII. 34. 35.

(c) Dan. VII. 22.

(d) Dan. III. 49. 50. 52.

(e) Græc. ἔκρουον: Effugerunt. || Sed. phæres. Vulg. Libri: Effugaverunt. Et, ita Edit. Sixti. V. 1590..

(f) Ἐνδυναμώμενος ἐξ ἀσθενείας. Chrys. τὰ καὶ τῶν ἐπαινοῦν τῶν ἀπὸ βαβυλωνίως, ἐν ταῖς αἰνέσεσιν. Ἀπὸ ἀσθενείας φασί, καὶ ἐν ταῖς αἰχμαλωσίαις. Ὅτι ἔστι ἀπὸ τῆς ἰουδαίας, ὅτε ὁσὼν νεκρῶν ἐδὲν ἀναισθητοῦντο, &c.

36. *Alii verò ludibria, & verbera experti, insuper & vincula, & carceres.*

36. Les autres ont souffert les moqueries, & les fôiets, les chaînes & les prisons.

COMMENTAIRE.

fans morts. La femme de Sunam, hôtesse d'Elisée (a), & la veuve de Sarepta hôtesse d'Elie (b), ont reçu leurs enfans morts ressuscitez par les prières de ces Prophètes. Ces résurrections sont autant la récompense de leur propre foi, que celle du mérite, de la foi, & des prières de ces hommes de Dieu.

ALII AUTEM DISTENTI SUNT. *Les uns ont été cruellement étendus.* Plusieurs (c) croyent que l'Apôtre veut parler du tourment du chevallet, où l'on étendoit les criminels avec une violence extraordinaire, & jusqu'à leur débouetter les os, Les autres (d) du supplice de la rouë, où un malheureux étoit étendu dans une posture très-douloureuse. D'autres (e) de la décollation; d'autres (f) des tourmens en général. Mais le vrai sens est celui que Théophylacte rapporte, & qu'Oecumenius, & plusieurs autres ont suivi (g), en traduisant: *Les uns ont été mis à mort à coups de bâtons.* Pour exercer ce supplice, qui est encore aujourd'hui fort en usage dans l'Orient, on couche le coupable par terre le dos en bas, & on le frappe sur la plante des pieds, qu'on lui tient élevez en haut, quelquefois jusqu'à la mort, & quelquefois on lui donne simplement un certain nombre de coups. C'étoit la manière ordinaire de donner la question. L'Auteur de la Vulgate qui a traduit le Grec par, *distenti sunt*, a voulu marquer la posture où l'on mettoit ceux à qui l'on devoit faire souffrir ce supplice. On ne doute pas (h) que l'Apôtre en cet endroit ne fasse allusion aux souffrances du vieillard Eléazar, rapportées dans les Livres des Maccabées (i); il se sert des mêmes termes que l'Auteur de ces Livres. Voyez notre Dissertation sur les supplices des Hébreux, à la tête du Deutéronome.

ψ. 36. *ALII LUDIBRIA, ET VERBERA EXPERTI.* *Les autres ont souffert les moqueries, & les fôiets.* Elisée a été exposé à la raillerie

(a) 4. Reg. IV. 24. 35.

(b) 3. Reg. XXII. 21.

(c) D. Thom. Cajet. Grot. Vide Gataker ad vers. c. 46.

(d) Vide Himem.

(e) Chryf. hic: Α'πολυπανισμός, ὅτι λέγεται ὁ ἀπολυπανισμός. Ita & Theophyl. & Oecum. Strigel. Cast. Camer.

(f) Vide Gataker, Syr. Tremel. Jun.

(g) Ε'τυμολογισμός. Oecumen. Διὰ τὸ πάλιν ἀπέθανον. Theophyl. τινὲς δὲ τὸ τυμπατισθῆναι, ὡς ἀπὸ τῆς τυφλότητος. Ita Suid.

Τυμπατισθῆναι, ἔχοντα οὖν τὸ τυμπατισθῆναι ἐν τοῖς δικαστηρίοις οἱ ὑποκείμενοι. Hesych. Phavorin. Erasim. Drus. Pisc. Gataker. Est. Le Clerc.

(h) Grot. Est. Men. Ham. Le Clerc, alii.

(i) 2. Macc. VI. 19. ὁ δὲ αὐδαίμωνος ἐπὶ τὸ τυμπατισθῆναι. 29. ἰδοὺ δὲ ὁ ἄνθρωπος, ἐπὶ τὸ τυμπατισθῆναι ἐνδεώς ἦλθε. 30. μίλλον δὲ ταῖς πλῆγαις τελευταῖαν, ὡς ἐνὰ ζῆλον, ὡς ἐκ τῆς ἀποφύσεως καὶ σώματος ἀλγυνοῦς μαρτυροῦντος. Voyez aussi Joseph De Imperio Rationis.

37. *Lapidati sunt, scelti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt: circuierunt in melotis, impellibus caprinis, egentes, angustiiati; afflicti:* 37. Ils ont été lapidez; ils ont été sciez; ils ont été éprouvez en toute manière; ils sont morts par le tranchant de l'épée. Ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis, & de peaux de chèvres, étant abandonnez; affligez, persécutez;

COMMENTAIRE.

même des enfans (a). Les autres Prophètes ont souvent été traitez de séducteurs, & de faux Prophètes. Jérémie a été frappé par Phassur, & envoyé en prison (b). Michée fils de Jemla fut frappé au visage par le faux Prophète Sédécias fils de Chanaana (c). Les Maccabées ont souffert tous ces tourmens, & plusieurs autres (d).

37. LAPIDATI SUNT. *Ils ont été lapidez.* Comme Naboth (e), & Zacharie qui fut mis à mort entre le Temple, & l'Autel, par les ordres de Joas (f).

SECTI SUNT. *Ils ont été sciez.* On a montré ailleurs (g) que le supplice de la scie étoit autrefois commun dans l'Orient (h). Les Hébreux tiennent par tradition que le Prophète Isaïe fut scié en deux par l'ordre de Manassé Roi de Juda; c'est ce qu'on lisoit dans un ancien Livre apocryphe du tems d'Origènes (i), & ce qui est suivi par plusieurs Peres (k).

TENTATI SUNT. *Ils ont été éprouvez en toute manière.* Tentations intérieures, & extérieures; par caresses, & par rigueurs; par les tourmens, & par les ignominies. Ou en le joignant à ce qui suit (l): *Ils ont été tentez, & éprouvez par le tranchant de l'épée; ils ont souffert la mort.* Quelques-uns (m) omettent *tentati sunt*, & d'autres croient avec assez de vraisemblance, qu'il a été mis dans le Texte à la place de *secti sunt*; (*epeirasthêcan*, au lieu de *epristhêcan*). Comme on n'entendoit pas bien ce que vouloit dire, *ils ont été sciez*, les Copistes y ont substitué, *ils ont été tentez*.

(a) 4. Reg. II. 23.

(b) Jerem. xx. 2. & xxxvii. 15.

(c) 3. Reg. xxii. 24.

(d) 1. Macc. ii. 34. & 2. Macc. v. 24.

(e) 3. Reg. xxi. 13.

(f) 2. Par. xxiv. 21.

(g) Dissertation sur les Supplices, à la tête du Deutéronome.

(h) Voyez 2. Reg. xii. 31. 1. Par. xx. 9. Amos i. 3. Matt. xxiv. 51.

(i) Origen. Epist. ad African. Διὸ καὶ αὐτὸς λέγει ἀπειράσθην ὑπὸ τοῦ Ἰσάου καὶ τοῦ Πρωφῆτου, καὶ ἐν τῇ ἀποκρυφῇ τούτῳ βιβλίῳ, &c. Idem in cap. 23. Matt. & in Isai. prefat.

(k) Ita Tertull. l. de Patientia, c. 14. & Scor.

piac. c. 8. Justin. contra Tryphonem. Hieronym. lib. 15. in Isai. Aug. l. 18. de Civit. c. 24. &c.

(l) Επειράσθην ἐν φόνῳ μαχαίρας, ἀπὸ θανάτου. Vulg. legit: Επειράσθην, ἐν φόνῳ μαχαίρας ἀπὸ θανάτου.

(m) Επειράσθην deest apud Origen. Ep. ad African. Euseb. Prepar. l. 12. c. 10. Chrysost. Theophyl. Syr. Aeth. alios quosdam apud Mill. hic. Erasmi. Grot. Bez. adjectitium putant Junius legendum conjicit: Επειράσθην: Combusti sunt. Gatak. Επειράσθην. Tanaq. Fab. Επειράσθην: Obcoacti sunt.

38. *Quibus dignus non erat mundus: in solitudinibus errantes, in montibus, & speluncis, & in cavernis terra.*

38. Eux dont le monde n'étoit pas digne; & ils ont passé leur vie errant dans les déserts, & dans les montagnes, & se retirant dans les antres, & dans les cavernes de la terre.

39. *Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt recompensationem,*

39. Cependant toutes ces personnes, à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi, n'ont point reçu la récompense promise;

COMMENTAIRE.

IN OCCISIONE GLADII MORTUI SUNT. *Ils sont morts par le tranchant de l'épée.* Comme Michée, Zacharie, S. Jean-Baptiste, S. Jacques frere de S. Jean, & quelques autres, & plusieurs du tems des Maccabées. 1. *Macc.* 1. 32. 52. 61. 2. *Macc.* v. 13. vi. 9.

CIRCUIERUNT IN MELOTIS. *Ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis.* Ils alloient couverts de peaux du brébis, & de chèvres, c'est-à-dire, vêtus des habits les plus pauvres, & les plus simples: obligez de se sauver de ville en ville pour éviter les persécutions des princes, & des puissances, & la haine des peuples, qui ne les laissoient nulle part en repos. L'habit d'Elie étoit un habit de poil, comme le remarque l'Ecriture, 4. *Reg.* 1. 8. aussi-bien que celui de S. Jean-Baptiste. *Mass.* III. 4.

¶ 38. **QUIBUS DIGNUS NON ERAT MUNDUS.** *Dont le monde n'étoit pas digne.* Le monde corrompu comme il est, ne méritoit pas de jouir long-tems de ces grandes lumières. Dieu n'a pas permis qu'on connût tout leur mérite, & qu'on tirât tout l'avantage que l'on pouvoit de leur présence. Le monde les a rejettés de sa compagnie, & les a méconnus; & eux méprisant le monde, l'ont quitté sans le regretter, & sans se plaindre.

IN SOLITUDINIBUS ERRANTES. *Errant dans les déserts.* C'est ce qu'on a vû dans la personne d'Elie (a), obligé de se sauver devant la face de Jézabel; dans celle d'Elisée son disciple, qui demouroit ordinairement à la campagne avec les enfans des Prophètes (b). Les Juifs fidèles au Seigneur sous la persécution d'Antiochus Epiphane, furent obligez de se sauver dans des cavernes (c), où plusieurs périrent, n'ayant pas voulu prendre les armes le jour du sabbat.

¶ 39. **HI OMNES TESTIMONIO FIDEI PROBATI SUNT.** *Toutes ces personnes, à qui l'Ecriture a donné un témoignage si avantageux, à cause de leur foi, n'ont point reçu la récompense promise.* Qu'espéroient-

(a) 3. *Reg.* XVII. 3. & XVIII. 13.

(b) 4. *Reg.* VI. L

(c) Vide 1. *Macc.* I. 53. II. 28. 29. 30. & 2. *Macc.* V. 27. V. 6.

40. *Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.*

40. Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.

COMMENTAIRE.

ils tous ces grands hommes ? Que Dieu les protégéeroit contre leurs ennemis, & qu'il ne permît point qu'ils succombassent à leur violence & à leurs efforts. Toutefois il a permis qu'ils aient passé leur vie dans la douleur & dans l'affliction, & qu'enfin ils soient morts dans les tourmens, ou dans l'oppression. En effet, connoit-on aucuns Prophètes, qui aient fait une fin digne de leur mérite & de leur vertu, si l'on estime les choses selon les idées & les sentimens ordinaires ?

Mais cette première espérance qu'ils avoient dans la protection & dans le secours de Dieu en cette vie, qui paroît avoir été vaine selon le monde, étoit subordonnée à une autre espérance plus relevée, qui est celle de la béatitude éternelle, laquelle leur étoit d'autant plus certaine, que tout le reste leur manquoit du côté du monde, & des commoditez de la vie. C'est cette récompense qui faisoit leur premier & principal objet, & qui a été la récompense de leur foi & de leurs travaux dans l'autre vie.

¶ 40. DEO PRO NOBIS MELIUS ALIQUID PROVIDENTE, UT NON SINE NOBIS CONSUMMARENTUR. Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. Je pense que S. Paul a voulu marquer ici à peu près la même chose, que ce que dit JESUS-CHRIST dans l'Evangile (a), dans la parabole des ouvriers envoyez à la vigne du pere de famille, lesquels quoiqu'envoyez à diverses heures, reçoivent leur salaire tous ensemble à la même heure, à la fin du jour. Les Patriarches, les Prophètes, les Justes de tous les siècles qui ont précédé la venue de JESUS-CHRIST, ont sur nous l'avantage de l'âge, & la prérogative d'avoir été les premiers appelez au service du Seigneur ; mais nous avons sur eux un autre avantage, qui est d'avoir connu plus distinctement les vérités du salut, d'avoir reçu plus clairement les promesses de la béatitude éternelle, & enfin d'avoir la ferme espérance de ressusciter aussitôt que les plus anciens des Justes, & de jouir tous ensemble de la gloire, après la résurrection, dans un état parfait, je veux dire avec nos corps & nos ames (b). Selon S. Chrysostome & Théophylacte, c'est comme dans une grande famille, où un pere dit à ses enfans qu'ils ne se mettront

(a) Matt. xx. 1. 2. & seq.

(b) Chrysost. Theodoret. Theophyl. Aug. Ep. olim 99. nunc 164. & Tract. 124. in Joan. Ri-

ber. Est. Ten Primasius, Haymo, Men. Tivin. Vide Joan. v. 28. 29.

point à table que leurs freres qui sont au champ, ne soient arrivez ; afin que tous ensemble ils puissent manger, & se réjouir ; ceux qui attendent ; attendent sans impatience ; & ceux qui sont attendus , tiennent à honneur l'attention de leur pere & de leurs freres. Ils ressusciteront tous à la fois, & entreront ensemble au festin qui leur est préparé dès le commencement du monde.

D'autres en grand nombre supposent, & c'est la foi de l'Eglise, qu'avant la résurrection du Sauveur, les portes du Ciel n'étoient point ouvertes (a), & que les Justes vivoient dans les Limbes, dans un état heureux à la vérité, mais non pas encore glorieux, attendant la venue du commun Libérateur, qui devoit les placer dans la gloire après sa résurrection. C'étoit donc pour les Hébreux convertis une faveur très-singulière de la bonté de Dieu, que leur bonheur, & leur glorification ne souffrît aucun délai, & qu'ils entrassent dans le Ciel aussi tôt après leur mort, & pour ainsi dire, dans le même tems que les anciens Patriarches, qui n'y étoient entrez que peu auparavant. Les Hébreux convertis à qui S. Paul écrivoit, pour la plupart avoient pû voir JESUS-CHRIST, & ne pouvant vivre fort long-tems, ils espéroient d'entrer dans le Ciel, à peu près dans le même tems que les Patriarches, qui n'y étoient entrez qu'avec JESUS-CHRIST si peu d'années auparavant. Le privilège dont parle S. Paul, est commun à tous les Chrétiens qui sont venus depuis, puisqu'ils sont considérez comme ne faisant qu'un seul peuple, & une seule république avec tous ceux qui les ont précédés, & avec ceux qui viendront après.

Quelques anciens Peres, comme Tertullien (b), Laétance (c), Victorin (d), & quelques Nouveaux, comme Calvin, & les Grecs schismatiques, veulent que les ames des Bienheureux ne jouissent pas de la béatitude, & de la vision de Dieu, avant le jour du Jugement de Dieu : en sorte que les premiers, comme les derniers des Elûs, recevront tous ensemble, & en même tems la récompense de leurs travaux. Mais l'Eglise n'approuve point la premiere partie de ce sentiment, qui veut que les ames des Elûs ne jouissent de la béatitude qu'au jour du Jugement, non plus que l'opinion de ceux (e) qui soutiennent que les Saints depuis le commencement du monde, jusqu'à la résurrection de JESUS-CHRIST, ont possédé dans le Ciel le bonheur, & la gloire qui leur sont destinez pour toute l'éternité. Elle n'approuve que les deux premieres explications que nous avons proposées sur ce passage.

(a) Vide Cornel. à Layide in hunc loc. & in Heb. ix. 8. & Fromond. hic.

(b) Tertull. de anima, c. ult.

(c) Laétant. lib. 7. c. 21.

(d) Victorin in Apocal. vi.

(e) Beza hic. Vide & Grot. Gomar. Harma.

CHAPITRE XII.

Patience nécessaire , à l'exemple de celle des Saints , & de JESUS-CHRIST. Tout enfant est corrigé par son pere. Fuir la paresse , l'animosité , la vie profane. Eloge & avantage de la nouvelle alliance.

ψ. I. *I* Deoque & nos tantam habentes impositam nubem testium, deponentes omne pondus, & circumstantes nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen :

ψ. I. *P* Uis donc que nous sommes comme accablez d'une si grande nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, & des pièges du péché dont nous sommes environnez, & courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte ;

COMMENTAIRE.

ψ. I. *I* DEOQUE ET NOS TANTAM HABENTES IMPOSITAM NUBEM TESTIUM. *Puis donc que nous sommes comme accablez d'une si grande nuée de témoins.* Tous ces Patriarches, ces Prophètes, ces Martyrs, ces grands hommes de l'ancien Testament, dont je viens de vous citer les exemples, & dont j'ai relevé la foi, & la patience, sont comme une nuée de témoins qui nous environnent de toutes parts, & qui doivent nous soutenir dans le combat, & dans la confession que nous avons à faire au nom de JESUS-CHRIST. Il représente ici les Fidèles comme des personnes qui comparoissent devant le Juge, & qui ayant à s'y défendre, ont autour d'eux un grand nombre de témoins qui déposent en leur faveur. Hammond croit que S. Paul fait allusion à ce qui se pratiquoit dans la distribution des prix dans les jeux publics. Outre le Juge qui assignoit le prix au vainqueur, il y avoit des témoins, qui se tenoient près de la borne qui marquoit la fin de la course, pour voir ceux qui y arriveroient les premiers, & si ceux qui couroient, observoient les règles prescrites. C'est sur leur rapport, & sur les applaudissemens de l'assemblée; que le Juge prononçoit, & déclaroit vainqueur celui qui avoit le mieux fourni sa carrière suivant les loix du jeu. D'autres (a) veulent qu'il fasse allusion à la colonne de nuée, qui environnoit les

(a) Illyr. & Parker. in Gataker.

2. *Aspicientes in autorem fidei, & consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem; confusione contempta, atque in dextera sedis Dei sedere.*

2. Jettant les yeux sur Jésus, comme sur l'auteur & le consommateur de la foi; qui au lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix, en méprisant la honte & l'ignominie, & maintenant il est assis à la droite du trône de Dieu.

COMMENTAIRE.

Hébreux dans le désert. L'explication de Hammond paroît la plus probable. L'Apôtre aime à prendre ses similitudes des jeux publics (a). Dans ce même verset il en parle expressément. *Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen.*

DEPONENTES OMNE PONDUS, ET CIRCUMSTANS (b) NOS PECCATUM. *Dégageons nous de ce qui nous appesantit, & des pièges du péché, dont nous sommes environnez.* Ceux qui entrent dans la lice pour courir, quittent tout ce qui peut les charger, & les embarrasser dans leur course, leurs habits, leurs chaussures, & généralement tout ce qui peut empêcher l'usage libre, & aisé de leurs membres. *Circumstans nos peccatum*, marque les occasions de péchez, dont nous sommes environnez de toute part, ou le péché qui peut si aisément nous envelopper, nous embarrasser, & nous faire tomber. Quelques-uns traduisent le Grec par (c): *Rejettant toute présomption, c'est-à-dire, le péché, qui nous engage si facilement dans le péril.* Mais la première traduction revient mieux à la similitude d'un homme qui court dans la carrière, & qui rejette tout ce qui l'embarrasse, & qui l'appesantit.

PER PATIENTIAM CURRAMUS AD PROPOSITUM NOBIS CERTAMEN (d) *Courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte.* Nous avons entrepris une course pour remporter un prix d'une valeur infinie; & cette course n'est autre que la patience dans les adversitez, & la persévérance dans la pratique de la vertu. Courons donc avec zèle, & fournissons généreusement la carrière où nous sommes entrez.

Ψ. 2. *ASPICIENTES IN AUTOREM FIDEI.* *Jettant les yeux sur Jésus comme sur l'auteur, & le consommateur de la foi.* JESUS-CHRIST est notre Juge, & le distributeur du prix & des couronnes. C'est lui qui nous a imposé les loix de la course; & afin que nous n'ayons pas

(a) 1. Cor. IX. 24. 25. 26.

(b) καὶ τὴν ἐνπερίστατον ἁμαρτίαν. *Alii:* Ἀπερίστατον. Steph. α. Theophyl. Εὐθετατον ἁμαρτίαν, ἢ τὴν ἐυκόλως φειταμένην ἡμᾶς, ἢ τὴν ἐυκόλως φείσασιν παθεῖν διωκόμενοι.

(c) ὅταν ἀποθήμηναι πάντα: *Omnem presumptionem.* Jac. Capell. Lud. de Dieu, Schmid.

(d) Δι' ὑπομονῆς πρὶς ἡμῶν ἢ περιημῶν ἡμῶν ἀγῶνα. Plusieurs anciens Exemplaires ne lisent pas *ad*; & il est superflu en cet endroit. Il faut lire: *Per patientiam curramus propositum nobis agonem*, ou *certamen*.

3. *Recogitate enim eum qui talem sustinuit à peccatoribus adversum semetipsum contradictionem; ut ne fatigemini, animis vestris deficiemus.*

3. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction des pécheurs qui se sont élevez contre lui; afin que vous ne vous découragez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

COMMENTAIRE.

à nous plaindre, il y a couru le premier, & en a remporté le prix (a). Ainsi il est tout à la fois nôtre Juge, & notre modèle. Il est l'auteur de notre foi; c'est lui qui nous éclaire, qui nous appelle par sa grace, & qui donne le don de la foi. Il en est le consommateur, puisqu'il nous accorde le don de persévérance, & la récompense de notre foi dans la béatitude éternelle.

QUI PROPOSITO SIBI GAUDIO. *Qui au lieu de la vie tranquille dont il pouvoit jouir, a souffert la croix.* JESUS-CHRIST auroit pû ne pas souffrir la mort. Ses humiliations, & ses souffrances ont été de sa part toute volontaires. Les Juifs avoient voulu le prendre pour le faire leur Roi, & il s'enfuit (b); & aima mieux souffrir la mort de la croix, que vivre dans la paix, & dans un bonheur temporel. Autrement (c): JESUS-CHRIST étant venu dans ce monde pour obéir à la volonté, & pour remplir les décrets de son Pere, ne s'est proposé que la joye, & la gloire céleste, *proposito sibi gaudio*; & pour y parvenir, il a choisi la mort la plus douloureuse, & la plus ignominieuse; d'où vient que Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom au-dessus de tout nom (d), & qu'il est maintenant assis à la droite du trône de Dieu. La première explication est plus conforme à la signification de la phrase Grecque (e). Quelques Exemplaires Latins lisent (f): *Pro proposito sibi gaudio*, au lieu de, *proposito sibi gaudio*. La première leçon est la bonne, selon Estius, & Ribéra.

ÿ. 3. RECOGITATE EUM QUI TALEM SUSTINUIT A PECCATORIBUS ADVERSUM SEMETIPSUM (g) CONTRADICTIONEM. *Pensez à celui qui a souffert une si grande contradiction des pécheurs contre lui.* Pour vous animer à souffrir, jettez les yeux sur JESUS-CHRIST, qui a souffert pendant tout le tems de sa prédication tant de calomnies, d'insultes, de contradictions, de mauvais traitemens de la part des Pha-

(a) Chrys. hic: Εἰς τὴν αἰώνιον καὶ ἀθάνατον ζωὴν ἰσχυρότα. Ita & Theodoret. & Theophyl. Oecumen. Ribér. Bukentop. l. i. Lux de luce, p. 120.

(b) Joan. vi. 15.

(c) Vide Est. D. Thom. Men. Tir. Jun. Pés. Grot. & Latinos plerisque.

(d) Philipp. ii. 9. Vide & Joan. xii. 28. xvii. 1. 3. 4. Luc. xxiv. 26.

(e) Οὗτος ὁ ἄνθρωπος ὁ ἀποκρίνωνται αὐτῷ ἡρώδης, &c.

(f) Clarom. & S. Germ. Lat. Ch. Edit. Bibl. Antwerp.

(g) Græc. τὸν ταυτὴν ὑπερμαρτυροῦντα ὑπὸ τοῖς ἀμαρτανῶν εἰς αὐτὸν ἀντιφασίαν. Syr. & S. Ger. Græc. Εἰς ἑαυτὸς. Theodoret. Εἰς αὐτὸς; id est, ἀντὶ τῷ εἰς ἑαυτὸς. Clarom. & S. Germ. Lat. In vobis: Considérez, en vous-même quelle contradiction il a soufferte de la part des pécheurs.

4. *Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes:*

5. *Et oblitus estis consolationis, qua vobis tamquam filiis loquitur, dicens: Fili mi, noli negligere disciplinam Domini; neque fatigeris, dum ab eo argueris;*

6. *Quem enim diligit Dominus, castigat: flagellat autem omnem filium, quem recipit.*

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang, en combattant contre le péché:

5. Et vous avez oublié cette exhortation; qui s'adresse à vous, comme aux enfans de Dieu: Mon fils ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, & ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend;

6. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime; & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.

COMMENTAIRE.

riens, & des Juifs endurcis, & incrédules (a). Vous n'êtes ni plus justes; ni de meilleure condition que votre Sauveur.

ψ. 4. *NONDUM USQUE AD SANGUINEM RESTITISTIS.* Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang. JESUS-CHRIST a souffert jusqu'à la mort, jusqu'à répandre la dernière goutte de son sang, & vous vous laisseriez de souffrir quelques légères traverses, & quelques contradictions de la part de vos ennemis? Ce n'est point ici un combat à mort; il n'est point question de répandre son sang en combattant contre le péché; il ne s'agit que de patience, & de persévérance. La calomnie, les insultes, la perte de vos biens: voilà vos ennemis.

ψ. 5. *ET OBLITI ESTIS CONSOLATIONIS, &c.* Et vous avez oublié cette parole consolante, ou cette exhortation; car le Grec (b) peut marquer la consolation, ou l'exhortation. Avez-vous oublié ces paroles de la Sagesse (c), qui vous anime à combattre généreusement? Il continué dans l'allégorie d'un combat public. Dans ces occasions, les combattans étoient animez, non-seulement par la vûe des couronnes, & des récompenses, mais aussi par les acclamations, & les applaudissemens des spectateurs. C'est la Sagesse même qui vous dit au milieu de vos souffrances; *Mon fils, ne négligez point, ou ne méprisez point, ne rejetez point comme une chose fâcheuse, ou odieuse le châtiment dont le Seigneur vous corrige.* C'est un Pere qui ne cherche que votre avantage, & votre bonheur.

ψ. 6. *QUEM ENIM DILIGIT DOMINUS, CASTIGAT.* Car le Seigneur châtie celui qu'il aime. Tous ceux que Dieu châtie, ne sont pas pour cela ses amis, ou ses enfans. Mais il ne laisse aucun de ses enfans sans instruction, ou sans correction (d). S'il les laissoit à eux-mêmes, ce seroit la

(a) Chrys. Theodores. Theophyl. Erasim. Ribet. Est. &c.

(b) καὶ ἐκλήρυξεν ὁ ἀγγελάριος.

(c) Prov. III. II.

(d) Chrysost. homil. 29. Οὐκ ἀπὸ πᾶς ὁ

μαρτυρούμενος υἱός, ἀπὸ πᾶς ὁ υἱὸς μαρτυρεῖται. Εἰσι μὲν γὰρ μαρτυρούμενοι ποιοῦντες καὶ οὐκ ὄντες. Ἀπὸ πάντων οὐκ αἷς υἱὸς μαρτυρεῖται, ἀπὸ αἷς ἀπὸ κολλῶνται.

7. *In disciplina perseverate. Tamquam filiis vobis offert se Deus : Quis enim filius , quem non corripit pater ?*

8. *Quod si extra disciplinam estis , ejus participes facti sumus omnes , ergo adulteri , & non filii estis.*

7. Ne vous laissez donc point de souffrir ; Dieu vous traite en cela comme ses enfans : Car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere ?

8. Et si vous n'êtes point châtiés , tous les autres l'ayant été , vous n'êtes donc pas du nombre des enfans , mais des bâtards.

COMMENTAIRE.

plus grande marque de son indignation , ou de son indifférence (a). On doit bien distinguer entre les châtimens de Dieu irrité contre le pécheur , & les corrections de Dieu qui veut rendre ses enfans plus sages , ou meilleurs , ou plus parfaits , ou plus forts , ou plus glorieux. Si Dieu nous châtie pour nos pêchez , nous devons lui en rendre grâces. Il nous fait expier dans ce monde des fautes , qui mériteroient peut-être les peines éternelles. S'il nous corrige pour nous rendre meilleurs , nous devons l'en aimer davantage , c'est un Pere qui est attentif aux intérêts de son fils , & qui veut le rendre parfait , & digne de lui.

7. 7. IN DISCIPLINA PERSEVERATE. TAMQUAM FILIIS VOBIS OFFERT SE DEUS. *Ne vous laissez point de souffrir ; Dieu vous traite en cela comme ses enfans.* Si les souffrances sont des marques de la bonté de Dieu envers vous , que n'en faites-vous toute l'estime qu'elles méritent ? Le Grec (b) : *Si vous souffrez la correction , Dieu vous traite comme ses enfans ;* ou , il se conduit envers vous comme un pere envers ses enfans. D'autres Exemplaires sont semblables à la Vulgate. Le Grec paroît faire un meilleur sens.

8. 8. QUOD SI EXTRA DISCIPLINAM ESTIS , &c. *Si vous n'êtes point châtiés , tous les autres l'ayant été , vous n'êtes donc pas du nombre des enfans , mais des bâtards.* Un pere traite-t'il ses bâtards comme ses enfans légitimes ? Abraham traita-t'il Ismaël , comme Isaac ? Si donc Dieu ne vous traite pas comme ses enfans légitimes , comment pouvez-vous croire qu'il vous reconnoisse comme siens ? Le raisonnement de S. Paul est , que sans exception Dieu traite en ce monde avec rigueur tous ses vrais enfans ; & cela doit faire trembler ceux dont la vie est toute dans les plaisirs , dans les divertissemens , & dans la prospérité.

(a) *Isai. LIV. 9. Juravi ut non irascar tibi , ut non increpem te: Ezech. XVI. 42. Quiescam , nec irascar amplius. Chrys. hic , homil. 29. Επειδὴ τοιαῦτα ἐπάδεις κακὰ , νομίζεις ὅτι ἀφίκεται ὑμᾶς ὁ Θεός , καὶ μὴν ; οὐ μὲν ἐπάδεις τοῖς ἰδίῃς τῷτο κακοῖσιν.*

(b) *Εἰ παιδείας ὑπομένετε , ὡς υἱοὶ ἱμῶν προσηγορεύει ὁ Θεός. Alii plures : Εἰ παιδείας ἐπαδείτε. Ita Vulg. Aeth. Syr. Arab.*

Coph. Alex. Clarom. S. Germ. G. Lat. E 4 mss. In disciplinam. Aug. seu alius , Tract. de tempore Barbarico , c. 6. alii plures Mss. apud Mill. Quidam hic interpungunt : μαρτυρῶ ὅτι πάντες υἱοὶ ἐν ᾧ δέχεται ἡ παιδεία. Ὁμοίωτα , ἢ υἱοὶ ἡμῶν , &c. Castigat omnem filium quem recipit in disciplinam. Sustinete. Quasi erga filios agit circa vos Deus.

9. Deinde patres quidem carnis nostrae eruditores habuimus, & reverabamur eos : non multo magis obtemperabimus Patri spirituum, & vivemus ?

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam erudiebant nos ; hic autem ad id quod utile est, in recipiendo sanctificationem ejus.

9. Que si nous avons eu du respect pour les peres de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Pere des esprits, afin de jouir de la vie ?

10. Car quant à nos peres, ils nous châtioient comme il leur plaisoit, par rapport à une vie qui dure peu : mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile, pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.

COMMENTAIRE.

¶ 9. NON MULTO MAGIS OBTEMPERABIMUS PATRI SPIRITUUM? Combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Pere des esprits ? Il oppose le Pere des esprits, aux peres de notre chair. Si nos peres ne qui nous ont donné que la naissance temporelle, méritent nos respects, & si nous devons recevoir leurs instructions, & leurs corrections comme de preuves de leur bonté, & de l'attention qu'ils ont à nos véritables intérêts, combien plus devons-nous nous soumettre aux épreuves qui nous viennent de la part de nôtre Pere Céleste, auteur de notre vie, de nôtre ame, de notre esprit (a), & qui doit nous donner l'héritage éternel ? Quelques-uns (b) prennent ces mots, le Pere des esprits, pour l'Auteur des dons spirituels, des graces surnaturelles du Saint-Esprit ; ou pour l'Auteur de notre génération spirituelle, par laquelle nous sommes enfans adoptifs de Dieu, & freres de JESUS-CHRIST.

¶ 10. ET ILLI QUIDEM IN TEMPORE PAUCORUM DIERUM. Nos peres nous châtioient comme il leur plaisoit par rapport à une vie qui dure peu. Dans les corrections de nos peres charnels, & de nos maîtres, il y a souvent de la passion, du caprice, des vûes d'intérêt (c). Un pere veut rendre son fils habile, & capable de remplir de grandes dignitez, ou de faire une haute fortune. Notre Pere Céleste n'agit que par tendresse, & par la vûe de nôtre propre intérêt ; il veut nous rendre, non riches, & puissans pour le peu de jours que dure cette vie, mais heureux pour l'éternité. Il ne cherche pas à nous remplir l'esprit de vaines connoissances, il veut nous rendre capables de participer à sa sainteté ; il veut nous rendre purs, saints, justes, irrépréhensibles, & dignes de la béatitude à laquelle il nous destine.

(a) Riber. Est. Chrysost. Gem. Pisc. Drus. Mena. Beza, &c.

(b) Chrysost. homil. 29. τῶ πατρὶ ᾧ πνευμάτων ἢ τοῖς ᾧ χαρισμάτων λίγῃ, ἢ τοῖς ᾧ εὐχῶν, ἢ τοῖς ᾧ ἀσωμάτων δυνάμεων. Theo-

doret. Πατέρα τῶν πνευμάτων ἢ πνευματικῶν πατέρα κλητικῶν, ὡς τῶν πνευματικῶν χαρισμάτων πηγῶν.

(c) Idem ibidem : Ἡ δὲ ἀνὴρ πλεονέκτης πολλὰ λαμβάνει, καὶ ἐκ πανταχόθεν τὸ συμφέρον ὁρῶντες.

11. *Omnis autem disciplina in præfenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris: postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet iustitia.*

12. *Propter quod remissas manus, & soluta genua erigite,*

13. *Et gressus rectos facite pedibus vestris; ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.*

14. *Pacem sequimini cum omnibus, & sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum,*

11. Or tout châtement, lorsqu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse, & non de joie : mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercer.

12. Relevez donc vos mains, qui sont languissantes, & fortifiez vos genoux, qui sont affoiblis.

13. Conduisez vos pas par des voies droites ; afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancelant, il ne s'égare pas du chemin ; mais plutôt qu'il se redresse.

14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, & de vivre dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu,

COMMENTAIRE.

¶. 11. FRUCTUM PACATISSIMUM EXERCITATIS PER EAM. Il fait recueillir en paix les fruits de la justice, à ceux qui auront ainsi été exercer. Tandis qu'un Athlète est dans ses exercices, il vit dans le travail, dans la continence, & dans l'abstinence des plaisirs : lorsqu'il est actuellement dans la carrière, & qu'il court pour gagner le prix, il redouble ses efforts & son courage ; enfin lorsqu'il est arrivé au bout de sa course, il recueille avec plaisir la douce récompense, qui le met en repos. Il goûte les fruits des travaux qu'il a soufferts. Ainsi dans la milice spirituelle de la vie Chrétienne, ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la patience, recevront dans le Ciel la couronne de gloire & de paix, & la récompense de leur patience & de leur justice ; *Fructum pacatissimum iustitia.*

¶. 12. PROPTER QUOD REMISSAS MANUS, &c. Relevez donc vos mains qui sont languissantes. Ce verset & le suivant sont la conclusion de tout ce que l'Apôtre vient de dire. Il emprunte de l'Ecriture des expressions propres à encourager les fidèles d'entre les Hébreux, qui étoient exposés à la persécution de leurs faux frères, & des Juifs incrédules.

¶. 13. UT NON CLAUDICANS QUIS ERRET. Afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancelant, il ne s'égare pas du chemin. Si quelqu'un chancelle dans la foi, ou dans la pratique de ses devoirs, ou dans la patience au milieu de ses maux, qu'il se soutienne par les motifs que j'ai proposés ci-devant. Le Grec (a) : De peur que ce qui cloche, ne se gâte, ou ne se renverse entièrement, mais plutôt qu'il se guérisse. Que ceux qui sont foibles, ne succombent pas aux afflictions, mais plutôt qu'ils se soutiennent, & qu'ils prennent de nouvelles forces.

¶. 14. PACEM SEQUIMINI CUM OMNIBUS. Tâchez d'avoir la

(a) ἵνα μὴ τὸ χωλὸν ἀλεαυγῇ, ἰαθῇ δὲ μᾶλλον.

15. *Contemplantes ne quis desit gratia Dei; ne quæ radix amaritudinis sursum germinans, impediatur; & per illam inquinentur multi;*

15. En prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu; que quelque racine amère poussant en haut ses rejettons, n'empêche la bonne semence, & ne souille l'âme de plusieurs;

COMMENTAIRE

paix avec tout le monde. Vivez d'une manière qui ne vous attire point de reproches; n'irritez personne par une injuste résistance; cédez à ceux qui vous persécutent; en un mot (a), *vivez en paix avec tout le monde, si cela est possible, & autant qu'il est en vous* (b). *Cherchez tout ce qui peut contribuer à la paix*, autant que la foi, la Religion, & la volonté de Dieu le peuvent souffrir.

ET SANCTIMONIAM, SINE QUA NEMO VIDEBIT DEUM. *Vivez dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu.* La sainteté est une vertu générale qui comprend la pureté de l'âme, celle du corps, & celle de la vie. Elle embrasse la pratique de toutes les vertus, & en ce sens il est indubitable que sans elle, nul ne verra Dieu, puisque c'est une sentence infaillible (c), que rien de souillé n'entrera dans le Royaume des Cieux. Le terme Grec (d) se prend plutôt pour la chasteté, soit celle qu'on observe dans le mariage, soit celle qu'on observe hors du mariage, & qui est jointe à la continence. L'Apôtre dit que *sans elle, nul ne verra Dieu*; en effet l'Apôtre dans un autre endroit, après avoir fait le dénombrement des péchez contraires à la pudeur, & à l'honnêteté, déclare que tous ceux qui font ces choses, ne posséderont point le Royaume de Dieu. (e). La plupart des péchez contraires à la chasteté, sont mortels de leur nature.

¶ 15. CONTEMPLANTES NE QUIS DESIT GRATIÆ DEI. *En prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu.* Que chacun de vous veille sur le salut de ses frères, & prenne garde qu'il ne s'éloigne du chemin de la foi, & de la vérité; qu'il n'abandonne la Religion à laquelle Dieu l'a appelé, & qu'il ne retourne en arrière après avoir mis la main à la charrue; qu'il ne manque de fidélité à sa vocation, & à la grace que Dieu lui a faite. Ou en continuant dans la métaphore des jeux publics: Animez vos frères, & par votre exemple, & par vos bons discours, à courir sans relâche, pour arriver heureuse-

(a) Rom. XII. 18.

(b) Rom. XIV. 19.

(c) Apocal. XXI. 27.

(d) καὶ ἡ ἀγαμέμν. Chrysost. τὸν ἀγαμέμν. τί φησὶ; πῶς σωθῶμεν, καὶ τὴν κομίσωμεν τὴν ἐν χάριτι, Theophyl. ἀγαμέμν. τὴν χάριτι.

τὴν χάριτι, εἰ μὴ ἀγαμέμν. φησὶ, ὡς τὴν χάριτι. εἰ δὲ ἐν χάριτι τὸν σωθῶμεν. Vide & Theodoret. Est. Jac. Capell. & c. (e) I. Cor. VI. 9. I. Cor. XV. 50. I. Timot. I. 10.

16. *Ne quis fornicator, aut profanus ut Esau, qui propter unam escam vendidit primitivas suas.*

16. Qu'il ne se trouve quelque fornicateur, ou quelque profane, comme Esau, qui vendit son droit d'aînesse pour un repas.

COMMENTAIRE.

ment à la fin, & à la borne de la carrière. Il n'en est point ici comme dans les jeux publics, où il n'y a qu'un vainqueur. Tous ceux qui combattent avec courage, & qui courent avec persévérance, sont assurés d'être couronnés, & d'avoir part à la récompense immortelle. *Prenez donc garde que personne ne manque à la grace de Dieu (a)*, ou que personne ne soit privé de la gloire qui lui est préparée, en répondant mal aux grâces qu'il a reçues, & en ne faisant pas profit du talent qui lui a été confié; ou enfin, que personne ne tombe dans la disgrâce de Dieu.

NE QUAE RADIX AMARITUDINIS SURSUM GERMINANS IMPEDIAT. *Que quelque racine amère poussant en haut ses rejettons, n'empêche la bonne semence.* Ce passage est une allusion à celui-ci du Deutéronome (b): De peur qu'il n'y ait parmi vous quelque personne dont le cœur s'éloigne du Seigneur, & qu'il ne se trouve entre vous quelque racine qui pousse des rejettons de fiel, & d'amertume. Moïse en cet endroit parle de ceux qui quittoient la Religion de leur père, pour s'abandonner à l'infidélité, & à l'idolâtrie. S. Paul parloit aux Hébreux qui savoient les Ecritures, & qui entendoient à demi-mot ce qu'il vouloit dire: Que personne de vous ne retourne en arrière, & n'abandonne l'Eglise, pour retourner à la Synagogue. C'est principalement l'hérésie, & l'apostasie qu'il entendoit par ces termes (c). S. Ignace le Martyr en plus d'un endroit (d) appelle les hérétiques, des plantes du Diable, des rejettons dangereux, qui produisent des fruits mortels, qui empoisonnent ceux qui les goûtent: des plantes que le Sauveur Jésus n'a point plantées, &c.

ψ. 16. NE QUIS FORNICATOR, AUT PROPHANUS, UT ESAU. *Qu'il ne se trouve quelque fornicateur, ou quelque profane, comme Esau.* Quelques-uns veulent que *fornicateur*, & *profane*, se rapportent à Esau (e): ils expliquent le premier terme dans un sens figuré, & le se-

(a) Μὴ τις ὑπερῶν ὑποχέεται τῷ Θεῷ: *se pour le poison.*
Ne quis excidat, destitatur, expers sit gratiâ, vel favore Dei,

(b) Deut. XXIX. 18.

(c) μή τις ῥίζα πικρίας ἔνω φθώρα ἐνοχλή. Grotius & M. Mille conjecturent qu'il faut lire ἐνοχλή, au lieu de ἐνοχλή, comme on lit Deut. XXIX. 18. Ainsi il faudroit traduire: *Ne qua radix amaritudinis sursum germinans, sit in felle.* L'amertume est ni-

(d) Ignat. Martyr. Ep. ad Ephes. c. 10. Τὸ Διαβόλου βοτάνης. Idem Epist. ad Philadelph. c. 3. Κακὰς βοτάνας αἱ τινὰς ἐμογεῖ γινώσκουσιν. Idem Ep. ad Trallian. c. 11. Κακὰς ἀσφαλισίας καρπῶν καρπὸν θανάτου, ὃ ἐστὶν χύσονται τις, αὐτὸν ἀποθνήσκει.
 (e) Theodoret. Πορνείας τὴν Ἑσάυ τὴν μαρμαρυγίαν ἐκάλει,

D d d d d ij

17. *Scitote enim quoniam & postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est; non enim invenit penitentiam locum, quamquam cum lacrymis inquisisset eam.*

17. Car vous savez qu'ayant depuis désiré d'avoir, comme premier héritier, la bénédiction de son pere, il fut rejeté, & il ne lui put faire changer de résolution, quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.

COMMENTAIRE.

cond dans un sens propre (a), pour un homme qui a vendu une chose sacrée, un gourmand, un prophane, un homme qui n'a que de l'indifférence, ou du mépris pour les choses les plus saintes, comme étoit la bénédiction de son pere, & les autres droits attachez à sa qualité de premier-né. Théodoret (b) croit qu'on peut l'appeller *fornicateur*, à cause de ses mariages avec des femmes prophanes, & étrangères; mais S. Chrysostome, Théophylacte, & la plupart des Commentateurs, séparent *fornicateur*, de *prophane*, & n'appliquent que ce dernier à Esaü. Les Hébreux à qui S. Paul écrivoit, pouvoient avoir besoin de ces avis. Parmi eux, plusieurs n'avoient pas assez d'éloignement de la fornication, sur tout avec des femmes qui n'étoient pas Juives (c). Les Juifs convertis au Christianisme, étoient tentez de toutes parts de retourner au Judaïsme, de quitter les prérogatives des premiers-nez, pour se ranger au nombre des imitateurs d'Esaü. Nous avons examiné sur la Génése (d) quels étoient les droits des premiers-nez, & si Esaü a commis une simonie en les vendant, comme le prétendent plusieurs Auteurs (e), qui croient que le Sacerdoce étoit la première de ces prérogatives (f).

ψ. 17. REPROBATUS EST. *Il fut rejeté.* Il ne faut pas l'entendre de la réprobation éternelle (g), qui exclut du bonheur du Ciel, mais de la réprobation temporelle, qui fit qu'il ne put obtenir que son pere révoquât la bénédiction qu'il avoit donnée à Jacob, quoiqu'Esaü l'en priât avec larmes. Circonstances que nous ne lisons point dans la Génése: seulement il est dit (h) qu'Esaü ayant appris que Jacob avoit surpris la bénédiction de son pere, il jeta un grand cri, *irrugit clamore magno*; & que tout affligé, il lui dit: Mon pere, donnez-moi aussi votre bénédiction. Mais Isaac lui dit: Je l'ai établi votre maître, & votre seigneur: tous les freres lui seront assujettis. Je lui ai souhaité une abondance de fro-

(a) Theophyl. Βέβαιος ὡς ἑσπέρη, τὴν ἐν ἡμετέροις, κορυφαίαν, τὴν πνευματικὰν βασιλείαν, καὶ καταπαλῶν.

(b) Theodoret. hic, Chrys. seu alius, homil. 2. de Patientia Job. Gloss. Ordin. D. Thom.

(c) Vide Grot. hic, & Comment. nostr. ad Exod. xx. 14.

(d) Vide Comment. in: Gen. c. xxv. 35. Vide etiam Exod. xix. 21.

(e) Vide Gloss. Ordin. Primas. D. Th. Cajet. hic.

(f) Vide Grot. Hamm. Rib. Men. Jac. Cae. poll. alios.

(g) Aug. l. 16. de civit. c. 27. Iustat. Perez. in Genes. xxvii.

(h) Genes. xxvii. 34.

18. Non enim accessistis ad tractabilem montem, & accensibilem ignem, & turbinem, & caliginem, & procellam,

18. Considérez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchez d'une montagne sensible, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur, & ténébreux, des tempêtes, & des éclairs;

COMMENTAIRE.

ment, & de vin, & après cela, mon fils, que puis-je faire pour vous ?

NON INVENIT POENITENTIAE LOCUM. *Il ne put faire changer de résolution* à son pere Isaac, quoique ce bon vieillard se fût très-bien apperçu de la surprise qu'on lui avoit faite. Il ne crut pas pouvoir résister à l'Esprit, dont il avoit senti l'inspiration en bénissant Jacob. Le Texte à la lettre (a) : *Il ne trouva pas place à la pénitence*. Ses regrets, ses cris, ses prières furent inutiles. Plusieurs (b) l'entendent de la pénitence qui nous obtient le pardon des péchez commis. Sa penitence ne fut pas agréable à Dieu, parce qu'elle n'étoit point accompagnée des circonstances convenables. Ce n'étoit point une douleur sincère d'avoir offensé sa Majesté, en prophétant ses dons par une vente intéressée, c'étoit la rage, la colère, la haine contre son frere, qui faisoient couler ses larmes. Mais le sens qui l'explique de l'inutilité de ses efforts, pour faire changer la résolution de son pere, & pour faire révoquer la bénédiction donnée à Jacob, ce sens est plus littéral.

¶ 18. NON ENIM ACCESSISTIS AD TRACTABILEM MONTEM, ET ACCENSIBILEM (c) IGNEM. *Vous ne vous êtes pas approchez d'une montagne sensible, & d'un feu brûlant*. Que chacun de vous vive dans une sainteté, & une pureté dignes de la vocation à laquelle Dieu vous a appelez. Concevez des sentimens plus parfaits que ceux que vous aviez sous la Loi. Dieu exige de vous une perfection bien plus grande, puisque vous n'avez point reçu l'Evangile, comme autrefois vos Peres reçurent la Loi sur le mont Sinai: Ce fut une Loi de rigueur, & de crainte; Dieu y jetta l'effroi dans l'ame de vos Peres par ses tonnerres, & ses foudres. La Loi de JESUS-CHRIST est une Loi de douceur, & d'amour, &c. On verra dans les versets suivans le parallèle des deux Loix, & de la manière dont elles ont été données. Le Seigneur parut à Sinai au milieu des feux, des foudres, & de la tempête (d); dans un appareil propre à effrayer les Hébreux: JESUS-CHRIST est venu dans le monde sans bruit, sans éclat, sans pompe, pour nous donner une Loi d'hu-

(a) μετανοίας ὅ τόν ἐν ἡμῖν.

(b) Chrysost. μετανοίας τόν ἐν ἡμῖν. τί δὲ ποτε; ὅτι ἡ μετανοία ἐν ἡμῖν ἔστιν ἡ μετανοία, ἡ μετανοία, ἡ μετανοία, ἡ μετανοία. Vide. & Theodoret. Theophyl. Est. &c.

(c) Plusieurs Exemplaires lisent *accessibilem*, mais la vraie leçon est, *ascensibilem*.

(d) Exod. XIX. 16.

19. *Et tuba sonum, & vocem verborum, quam qui audierunt, excusaverunt se, ne eis fieret verbum.*

20. *Non enim portabant quod dicebatur: Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.*

19. Du son d'une trompette, & du bruit d'une voix, qui étoit telle, que ceux qui l'ouïrent, supplièrent qu'on ne leur parlât plus.

20. Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace: Que si une bête même touchoit la montagne, elle seroit lapidée.

COMMENTAIRE.

milité, & de charité. Plusieurs anciens Exemplaires Grecs (a) ne lisent pas ici le nom de *montagne*, mais seulement: *Vous ne vous êtes point approché d'un feu sensible, ou maniable, & enflammé.*

¶ 19. ET VOCEM VERBORUM. *Et du bruit d'une voix, ou du bruit du tonnerre; car, comme on l'a remarqué plusieurs fois, les Hébreux appelloient le tonnerre la voix de Dieu.* On croit que pendant que toute la montagne paroissoit en feu, & que tout le peuple étoit faisi de frayeur, Dieu fit entendre comme une voix de tonnerre, qui prononça d'une manière intelligible les dix Commandemens de la Loi (b). Mais l'effroi fut si grand parmi les Hébreux, qu'ils prièrent Moïse que le Seigneur ne leur parlât plus, & que Moïse leur parlât lui-même (c): *Loquere tu nobis, & audiemus; non loquatur nobis Dominus, ne fortè moriamur.* Dans la Loi nouvelle, la chose est toute différente. JESUS-CHRIST nous a parlé bouche à bouche; il s'est revêtu de notre nature; il s'est proportionné à notre foiblesse; il nous a donné ses instructions, comme un pere les donne à ses enfans.

¶ 20. NON ENIM PORTABANT QUOD DICEBATUR. *Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace, ou plutôt, de cet Edit: (d) Que si une bête même touche la montagne, qu'elle soit lapidée.* Dans l'Exode (e); l'ordonnance porte à la lettre: *Quiconque touchera la montagne, sera mis à mort. On ne le touchera point avec la main; mais on l'accablera de pierres, ou on le percera de flèches. Soit que ce soit un homme, ou une bête, il ne vivra point.* Les Exemplaires Grecs imprimez portent en cet endroit (f): *Il sera lapidé, ou il sera percé de flèches.* Mais plusieurs anciens Manuscrits Grecs (g) ne lisent pas ces derniers mots: *Il sera percé de flèches*, non plus que la Vulgate, & les Exemplaires Latins. On les a suppléés de l'endroit cité de l'Exode, XIX. 13.

(a) Οὐ γὰρ προσηλῦθαι φησὶν αὐτοῖς ὅτι, καὶ προσήλθον αὐτοῖς. Plures omittunt ὅτι. Ita Alex. Syr. Æth. Copt. Clarom. & S. Germ. Lat. Codd. multi Latini, teste Erasmo. Nec attingunt Chrys. & Theophyl. in Comment.

(b) Exod. XIX. 19.

(c) Exod. XX. 19.

(d) Τὸ δὲ θεομῆδρον.

(e) Exod. XIX. 13.

(f) Αἰδεσθῆναι θάνατον, ἢ ἐολίαν κατασχεθῆναι.

(g) Desunt in Alex. Clarom. G. L. Germ. Lat. Copt. Syr. Arab. Æth. Chrysost. Theodoret. Theophyl. aliis pluribus apud Mill. hic.

21. *Et ita terribile erat quod videbatur : Moyses dixit : Exterritus sum, & tremebundus.*

22. *Sed accessistis ad Sion montem, & civitatem Dei viventis, Jerusalem celestem, & multorum millium Angelorum frequentiam ;*

21. Et Moysè dit lui-même : Je suis tout tremblant, & tout effrayé ; tant ce qui paroissoit étoit terrible.

22. Mais vous vous êtes approchez de la montagne de Sion ; de la ville du Dieu vivant ; de la Jérusalem céleste ; d'une troupe innombrable d'Ange ;

COMMENTAIRE.

¶ 21. MOYSES DIXIT: EXTERRITUS SUM. *Moysè lui-même dit: Je suis tout tremblant.* On ne lit pas ces paroles dans l'Exode à l'endroit où Moysè raconte ce qui arriva lorsque Dieu donna sa Loi à son peuple, ni dans aucun autre endroit qui y ait rapport. Ainsi on croit que l'Apôtre avoit appris cette particularité de la tradition de ses peres (a). L. P. Matianay traduit ainsi: *Et ce que l'on voyoit, étoit si terrible, selon le témoignage de Moysè, que j'en suis moi-même tout saisi de crainte, & de frayeur, en vous en parlant.* On peut dans la rigueur donner ce sens au Grec (b).

¶ 22. SED ACCESSISTIS AD SION. *Mais vous vous êtes approchez de la montagne de Sion.* Voici ce qui est arrivé aux Chrétiens, opposé à ce qui se passa lorsque Dieu donna sa Loi aux Juifs. Ce n'est point au pied de la montagne de Sinai toute en feu, & toute enveloppée de nuages, que vous avez fait alliance avec le Seigneur ; c'est dans Sion, dans la ville du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, au milieu des troupes des Anges. Mais comment peut-on dire que les Juifs convertis aient reçu la Loi nouvelle, & aient fait alliance avec le Seigneur dans la Jérusalem céleste, ou dans le Ciel ? On répond 1°. que les Chrétiens sont les citoyens de la céleste Jérusalem (c), qu'ils lui appartiennent, & que vivant dans l'espérance des biens célestes, ils sont déjà en quelque sorte dans le Ciel (d). 2°. Que l'Eglise de JESUS-CHRIST (e) est justement appelée Sion, Jérusalem céleste, ville du Dieu vivant, assemblée des saints Anges ; puisqu'elle est le Royaume de JESUS-CHRIST, son siège, son Epouse ; qu'elle est gouvernée, & protégée par les saints Anges, & qu'elle ne fait qu'une république, & une cité avec l'Eglise triomphante, laquelle est proprement, & dans la rigueur appelée la Jérusalem céleste, & la cité du Dieu vivant. Dans l'Apocalypse (f) on nous dépeint l'Eglise de JESUS-CHRIST sous la figure d'une ville toute d'or, & de pierres, qui descend du Ciel sur

(a) *Esf. Tir. Gerhard.*

(b) καὶ οὕτω φοβερὸν ἦν τὸ φανταζόμενον
(Μωϋσῆς ἑνὶν,) ἐκφοβὸς ἦν, καὶ ἐντρέμει.
(c) *Ephes. II. 19.*

(d) *Theophyl. Oecum. Grot. Vide & Chrys. & Theodoret.*

(e) *Riber. Esf. Men. Tir.*

(f) *Apoc. III. 12. XXI. 2... 10.*

23. *Et Ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in Cælis; & Judicem omnium Deum, & spiritus justorum perfectorum;*

23. De l'assemblée & de l'Eglise des premiers-nés, qui sont écrits dans le Ciel; de Dieu; qui est le Juge de tous; des esprits des justes qui sont dans la gloire;

C O M M E N T A I R E.

La terre, comme une Epouse toute parée, qui vient trouver son Epoux.

¶ 23. ECCLESIAM PRIMITIVORUM. *De l'Eglise des premiers-nés, qui sont écrits dans le Ciel.* L'alliance que vous avez faite dans l'Eglise a été ratifiée dans le Ciel, où sont écrits, & où jouissent de la béatitude les premiers-nés, c'est-à-dire, les anciens Justes, & les Patriarches, qui ont vécu avant la Loi, & même ceux qui vivent sous la Loi, appartenant à la nouvelle alliance, par leur foi, leur charité, & les dispositions de leur cœur. D'autres (a) l'expliquent des Apôtres, qui sont les premiers-nés de l'Eglise, puisque JESUS-CHRIST les a les premiers appellez, & engendrez à la foi, & qu'ils sont les premiers qui ont fondé l'Eglise; leurs noms étoient écrits dans le Livre de vie. *Ne vous réjouissez point*, dit le Sauveur (b) *de ce que les Démons vous sont assujettis; mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel.* Les noms des Hébreux qui reçurent la Loi à Sinaï, furent écrits dans le rôle des vivans, & mis au nombre des serviteurs, & du peuple du Seigneur. Mais les noms des Chrétiens sont écrits dans le Ciel. On écrit les noms des bourgeois de chaque ville, dans son rôle particulier. Les habitans de la Jérusalem terrestre, sont inscrits dans le rôle de cette ville (c). Ceux de la Jérusalem Céleste sont de même dans les registres de cette Jérusalem (d). *Vos estis cives Sanctorum, & domestici Dei.* Enfin on l'explique de tous les Fidèles, & des Elûs (e), qui sont nommez les premiers-nés de Dieu, parce qu'ils sont les prémices de ses serviteurs, & qu'ils ont été appellez avec distinction à la foi, & qu'ils ont reçu les prémices de l'esprit, & de l'adoption. On sait que selon le style de l'Ecriture (f), les noms des Elûs sont écrits dans le Ciel.

ET JUDICEM OMNIUM DEUM. *Vous vous êtes approchez de Dieu, qui est le Juge de tous.* Au lieu que le Seigneur en donnant la Loi aux anciens Hébreux, fit des défenses expresses, & sous peine de la vie d'approcher de la montagne, où il donna des marques de sa présence, vous autres vous vous êtes approchez sans crainte du Seigneur, qui est le

(a) Grot. Hamm.

(b) Luc. x. 20.

(c) Psalm. lxxxvi. 1. 2. 3. & seq.

(d) Ep'ef. 11. 19.

(e) Chrysost. Theodoret. Theophyl. Oecum. Est. Jac. Capell. &c.

(f) Luc. x. 20. Philipp. 1v. 3. Apoc. xiii. 8. xvii. 8.

24. *Et testamenti novi mediatorem Jesum, & sanguinis asperisionem melius loquentem quam Abel.*

25. *Videte ne recusetis loquentem. Si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur, multo magis nos, qui de Cœlis loquentem nobis avertimus.*

24. De Jesus qui est le médiateur de la nouvelle alliance, & de ce sang dont on a fait l'asperision, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel.

25. Prenez garde de ne pas mépriser celui qui vous parle. Car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parloit sur la terre n'ont pu échapper la punition, nous pourrons bien moins l'éviter, si nous rejettons celui qui nous parle du Ciel.

C O M M E N T A I R E.

Juge de tous les hommes, vous vous en êtes approchez par la foi ; par la charité, par la profession de la vie Chrétienne ; vous avez eu la confiance de l'appeller votre Pere (a).

ET SPIRITUS JUSTORUM PERFECTORUM. *Et des esprits des Justes qui sont dans la gloire.* A la lettre (b) : *Qui sont parfaits* ; qui sont consommés en sainteté, qui sont arrivés à la fin de leur carrière, qui ont heureusement remporté le prix de leur combat, & qui sont couronnés dans la gloire (c). Les Fidèles se sont approchez d'eux par leur foi & par leur charité ; ils sont devenus leurs freres & leurs amis ; citoyens de la même ville ; enfans d'un même pere, héritiers de la même succession.

¶ 24. TESTAMENTI NOVI MEDIATOREM JESUM. *De Jesus qui est le médiateur de la nouvelle alliance.* Vos peres, dans le tems qu'ils reçurent la Loi à Sinai, s'adressèrent à Moÿse (d), qui étoit l'entremetteur de cette alliance. Ce n'étoit qu'un homme qui vous proposoit de la part du Seigneur une alliance, dont la durée ne devoit durer qu'un certain tems. Pour vous, vous vous êtes approchez de JESUS-CHRIST Dieu, & homme, & Auteur d'une alliance éternelle. Au lieu du sang des victimes, dont on fit alors l'asperision sur tout le peuple, vous avez été arrosés du sang de JESUS-CHRIST, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel. Le sang d'Abel crioit vengeance contre Caïn son meurtrier (e) ; celui de JESUS-CHRIST crie miséricorde pour vous, ayant été répandu pour votre salut. Knatchbulle traduit ainsi le Grec (f) : *L'asperision du sang de JESUS-CHRIST crie plus avantageusement que cell. des sacrifices offerts par Abel.* Les sacrifices d'Abel ont été très-agréables à Dieu, suivant l'Ecriture (g) : mais celui de JESUS CHRIST l'a infiniment emporté sur eux par son mérite & par son efficace.

¶ 25. VIDETE NERECUSETIS LOQUENTEM. *Prenez garde de*

(a) Matt. VI. 26. Joana XVI. 27. Rom. VIII. 15. Galat. IV. 6.

(b) καὶ πνεύμασι δικαίων τελειωμένων.

(c) Ita Chrysost. Theodoret. Theophyl. Grot. Est. Ribet.

(d) Exod. XXIV. 7. 8.

(e) Genes. IV. 10. Vide Chrysost. Est. Men. Zeger. Erasmi. &c.

(f) ἡ ἀσπίσις τοῦ αἵματος τοῦ κυρίου καλεῖται πλεονεξία. Plures legunt : Πλεονεξία τοῦ αἵματος.

(g) Genes. IV. 4.

26. *Cujus vox movit terram tunc ; nunc autem repromittit , dicens : Adhuc semel , & ego movebo non solum terram , sed & Cælum.*

26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre , & qui cependant fait pour le tems où nous sommes une nouvelle promesse , en disant : J'ébranlerai encore une fois , non seulement la terre ; mais aussi le Ciel.

COMMENTAIRE.

ne pas mépriser celui qui vous parle. Si vos peres ont écouté Moÿse , & ont reçu avec tant de respect la Loi qu'il leur a donnée , si Dieu a puni si rigoureusement ceux d'entre eux qui l'ont méprisée , & qui lui ont déobéi , que ne devez - vous point craindre en rejetant ce que JESUS-CHRIST lui-même vous a enseigné , & dont il vous a montré l'exemple ? Moÿse n'étoit qu'un homme , JESUS-CHRIST est Dieu. Moÿse parloit de la terre , JESUS-CHRIST parle du Ciel. La Loi de Moÿse étoit toute charnelle , celle de JESUS-CHRIST est toute céleste. D'autres (a) l'entendent ainsi : Si les Israélites qui ont méprisé Dieu , ou l'Ange qui leur parloit au nom de Dieu sur la terre , n'ont pas évité la punition , beaucoup moins pourrons-nous l'éviter , si nous méprisons JESUS-CHRIST qui nous parle du Ciel.

ψ. 26. *Cujus vox (b) MOVIT TERRAM TUNC. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre , & qui promet en notre faveur d'ébranler de nouveau , non seulement la terre , mais aussi le Ciel.* Lorsque Dieu , ou un Ange en son nom , parla à Moÿse sur le mont Sinäi , la terre trembla , & les montagnes furent saisies de frayeur. A plus forte raison lorsqu'il nous parle en ce tems par JESUS-CHRIST notre Législateur , ébranlera-t'il , s'il est nécessaire , le Ciel , & la terre , pour nous châtier , ou pour imprimer plus fortement dans nous-mêmes la frayeur de son nom , & le respect pour ses Loix. On ne lit pas d'une manière expresse dans Moÿse , que la terre ait été ébranlée lorsque le Seigneur parla à Moÿse à Sinäi , mais on le lit en d'autres endroits de l'Ecriture ; par exemple dans le Pseaume (c) : *La terre fut ébranlée , & les Cieux fondirent devant le Dieu de Sinäi , devant le Dieu d'Israël.* Et Débora dans son Cantique (d) : *Seigneur , lorsque vous sortiez de Séir , & que vous marchiez dans les montagnes d'E-*

(a) Theodoret. Theophylact. Est. Men. Grot. Para. &c.

(b) *Cujus vox ; nempe Dei , vel Angeli , movit terram ; vel etiam vox Moÿsis ; id est , Dei ad Moÿsen , Theophyl. Τὸν Μωϋσῆν ἀντὶ τῆς ὁμιλίας.*

Θεὸν , ἀπ' ὧν μὴ καταβῆντα , ἐν ᾧ ἦν ὁ ὁμοῦς χρηματίζοντα διὰ Μωϋσεως.

(c) Psal. LXVII. 9.

(d) Judic. 5. 4. 5.

27. *Quid autem : Adhuc semel dicit, declarat mobiliū translationem, tamquam factorum ; ut maneat ea qua sunt immobilia.*

28. *Itaque Regnum immobile suscipientes, habemus gratiam ; per quam serviamus placentes Deo, cum metu & reverentia.*

27. Or en disant : Encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables, comme étant faites pour un tems ; afin qu'il ne demeure que celles qui sont pour toujours.

28. C'est pourquoi entrant déjà en possession de ce Royaume, qui n'est sujet à aucun changement, nous possédons la grâce pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable ; étant accompagné de respect, & d'une sainte frayeur.

COMMENTAIRE.

dom, la terre fut ébranlée, & les Cieux répandirent des torrens de pluyes. Habacuc (a) dit à peu-près la même chose.

¶ 27. QUOD AUTEM ADHUC SEMEL DICIT. Or en disant, encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables. Le Seigneur dans Aggée (b), dit : Je vais ébranler encore une fois le Ciel & la terre, & le désiré des nations viendra, & je remplirai de gloire cette maison, ou ce nouveau Temple. Il parle du Temple qui fut bâti après le retour de la captivité de Babylone. Il avoit déjà ébranlé le Ciel, & la terre lorsqu'il descendit sur le mont de Sinai pour donner la Loi aux Israélites. Il promet de l'ébranler encore une fois en donnant la seconde Loi, & en affermissant la nouvelle alliance ; dont le retour de la captivité, & le rétablissement du second Temple, étoient la figure. En disant qu'il va ébranler une seconde fois le Ciel, & la terre, il insinué que c'est pour la dernière fois, & qu'après cela tout demeurera stable, & inébranlable. Donc après la nouvelle alliance scellée par le Sang de JESUS-CHRIST, & établie dans l'Eglise Chrétienne, il n'y a plus ni loi, ni alliance à attendre. Plus de mouvement, plus de changement, plus de renversement.

Le Ciel, & la terre, & toute la nature furent émûs, & ébranlez en un sens figuré, & moral dans l'établissement de la Loi nouvelle. JESUS-CHRIST ne pût établir sa Religion que sur les débris de celle des Juifs, & de l'idolâtrie. Quel fracas, quelle agitation, quelles persécutions l'Eglise naissante vit-elle s'élever contre soi, tant de la part des Juifs, que de la part des Payens ? Quel mouvement ne causa pas la chute de la République, & de la Religion des Juifs, dans la ruine de Jérusalem, & de son Temple ? Quels efforts ne fit pas le Démon pour s'opposer à l'établissement de la doctrine, & de la morale de l'Evangile, qui ruinoit son empire sans ressource. Voilà le second ébranlement dont vouloit parler Aggée(c) ; mouvement dont celui qui se fit sentir à Sinai, n'étoit que l'ombre, & le symbole.

¶ 28. ITAQUE REGNUM IMMOBILE SUSCIPIENTES, HABE-

(a) Habac. III. 10.

(b) Agg. 11. 7. עַד אֶחָד סָמָא הוּא 70.
 ἕως ἑνὸς ὡς αὐτὸς, &c.

(c) Ita Est. Tena Riber. Men. Pisc.

Jun. alii plerique.

29. *Etenim Deus noster ignis consumens est.*

29. Car notre Dieu est un feu dévorant.

COMMENTAIRE.

MUS GRATIAM (a). C'est pourquoi entrant déjà en possession de ce Royaume, qui n'est sujet à aucun changement, nous possédons la grace, pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable. Puis donc que par la miséricorde de Dieu, nous sommes les citoyens du Royaume de JESUS-CHRIST, qui ne doit jamais être aboli; puisque nous sommes entrez dans la nouvelle alliance, qui doit être immobile, & éternelle, & qui a succédé à la Loy de Moÿse, qui devoit être détruite, & abrogée, nous devons conserver précieusement une si grande faveur, & demeurer fortement attachés à l'alliance que nous avons jurée en embrassant le Christianisme. Ou bien: Nous devons conserver avec soin le dépôt de la foi, & de la grace du Saint-Esprit que nous avons reçûe dans le Baptême; nous devons la faire fructifier par les bonnes œuvres, & prendre garde qu'on ne nous accuse d'avoir reçu en vain les dons de Dieu, ou ce qui est encore plus criminel, de les avoir méprisés, & profanés par notre mauvaise vie.

CUM METU, ET REVERENTIA. Avec respect, & une sainte frayeur. Le Grec (b): Avec pudeur, & révérence; ou, avec honnêteté, & religion; paroissant devant la Majesté de Dieu, & nous conduisant en sa présence avec le respect, & la religion convenables; ou bien: Vivant au milieu du monde avec pudeur, modestie, & honnêteté, & devant Dieu dans les sentimens d'un respect profond, & d'une crainte vraiment religieuse.

ψ. 29. ETENIM DEUS NOSTER IGNIS CONSUMENS EST. Car notre Dieu est un feu dévorant. Ces paroles sont empruntées de Moÿse (c). Servez Dieu avec frayeur, & ne l'irritez point par vos mépris, & par vos infidélitez; car c'est un feu dévorant. C'est un Dieu jaloux, & terrible dans sa colére. Le feu avec toute son ardeur, & son activité, n'exprime que très-imparfaitement la rigueur, la promptitude, la violence des châtimens qu'il exerce contre ceux qui ont irrité sa clémence.

(a) *Græc. impress. ἔρχομαι χάρις. Alii: ἔρχομαι χάρις. Ita Clarom. & S. Germ. Lat. Steph. d. 1. Laud. 2. Arab. alii.*

(b) *Μετ' αἰδῶς, καὶ εὐλαβίας.*

(c) *Deut. IV. 24.*



CHAPITRE XIII.

Exhortation à la charité, à l'hospitalité, à l'honnêteté, & à la pratique des autres vertus. Imiter les Apôtres, éviter les Doctrines étrangères, & les nouveautez. Soumission aux Pasteurs. Il demande les prières des Hébreux. Il finit par des salutations.

¶. 1. *Charitas fraternitatis maneat in vobis,*
2. *Et hospitalitatem nolite oblivisci;*
per hanc enim latuerunt quidam, Angelis hospitio receptis.

¶. 1. *Conservez toujours la charité envers vos freres.*
2. *Ne négligez pas d'exercer l'hospitalité, car c'est en la pratiquant que quelques-uns ont reçu pour hôtes des Anges, sans le savoir.*

COMMENTAIRE.

¶. 1. *CHARITAS FRATERNITATIS MANEAT IN VOBIS. (a)*
Conservez toujours la charité envers vos freres. La charité fraternelle a toujours été le caractère des vrais enfans de l'Eglise de JESUS-CHRIST, & les Apôtres n'ont rien tant recommandé que l'exercice de cette vertu, qui en renferme plusieurs autres. Les Hébreux, à qui S. Paul écrivoit, ne voyoient pas volontiers que les Gentils qui se convertissoient au Christianisme, abandonnassent les pratiques cérémonielles de la Loi. L'Apôtre les exhorte à conserver la charité principalement envers ces étrangers qui embrassoient la foi, & à ne les point condamner, ni ceux qui leur permettoient d'user de la liberté que JESUS-CHRIST nous a acquise à cet égard.

¶. 2. *HOSPITALITATEM NOлите OBLIVISCI. Ne négligez point d'exercer l'hospitalité.* Sous prétexte de pauvreté (b) n'abandonnez pas l'exercice de cette vertu, qui est une suite de la charité fraternelle; & ne choisissez pas trop ceux à qui vous donnez l'hospitalité, de peur qu'en voulant choisir les meilleurs, vous ne perdiez le mérite de votre action. (c). Souvenez-vous d'Abraham, & de Loth, qui croyant d'a-

(a) *ἡ φιλαδελφία μείντω.* Non legit in vobis, sicut nec antiquissima Latina; Clarom. S. Germ. Donati. Leodi. Malmundar. Vide Brug. léc.

(b) *Chrys. Theophyl. Esf.*

(c) *Vide Ambros. l. de Abrah. c. 9. & de Officiis. l. 2. c. 21. l. 3. c. 7. & Aug. Ep. 38. nov. Edit. n. 2. p. 82. olim Ep. 149.*

3. *Mementote victorum, tamquam simul victi; & laborantium, tamquam & ipsi in corpore morantes.*

3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux; & de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps moriel.

COMMENTAIRE.

bord ne recevoir que des hommes, reçurent des Anges, & même le Dieu des Anges (a). Souvenez-vous de l'honneur qu'ils reçurent, & des avantages, qui leur revinrent de leur hospitalité (b).

Quelques Exemplaires Latins (c), au lieu de *propter hanc enim latuerunt quidam, Angelis hospitio receptis*, portent : *Placuerunt quidam* : Quelques-uns ont plu à Dieu, pour avoir reçu des Anges. Ou plutôt : Ont plu aux Anges qu'ils avoient reçu dans leurs maisons. D'autres (d) en suivant la Vulgate, l'ont expliqué ainsi : *C'est par le mérite de l'hospitalité que quelques-uns*, comme Loth, & sa famille, *ont été cachés*, (*latuerunt*,) lorsque ceux de Sodome ne purent trouver la porte de la maison de Loth, (e), *après qu'il eut donné l'hospitalité aux Anges*. Mais ce sens est très-éloigné du véritable qu'on a proposé plus haut, après les Peres Grecs, & les meilleurs Commentateurs (f). S. Augustin lisoit (g) : *Nescientes, hospitio receperunt Angelos*; ce qui exprime parfaitement le sens de ce passage. Quelques Peres (h), & l'Eglise même dans son office, semblent supposer que les trois Anges qui apparurent à Abraham, représentoient l'unité des trois personnes divines : *Tres vidit, & unum adoravit*. Mais encore qu'Abraham ait reconnu dans la suite que ses hôtes étoient des Anges, & qu'il ait adoré Dieu en leur présence, il est certain que d'abord il ne les prit que pour des hommes.

ψ. 3. MEMENTOTE VICTORUM, TAMQUAM SIMUL VINCTI. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux. Il leur a rendu témoignage ci-devant (i), qu'ils avoient eu beaucoup de compassion pour ceux qui étoient dans les chaînes pour la foi de JESUS-CHRIST. S. Paul étoit sorti depuis peu de prison, & on croit que les Hébreux avoient beaucoup pris de part à ses souffrances (k). Il les exhorte à continuer dans l'exercice de leur

(a) Διὰ ταύτας τὰς ἑλπίδας πρὸς ξενιστας Ἀγγέλους. Chrys. Οὐκ ἰδοτες ἐξένισαν. Ita Theod. Theophyl. alii. Grot. hic : ἑλπίδας ξενιστας; locutio bene Græca; nam sic loquuntur Aristoph. Plato, Xenophon, subauditō ἱαυσε, quod interdum exprimitur.

(b) Vide, si lubet, Philon. de Abraham, pag. 366.

(c) Ita Sixti V. & Lovaniens. & plerique ante Correctionem Clementinam. Vellez : Ἡπίστα.

(d) Faber Stapul. & Ambros. Catharin.

(e) Genes. xix. 11. Sap. xix. 16.

(f) Vide Rib. Est. Grot. Syr. alios.

(g) Aug. l. 2. de Trinit. c. 2. l. 3. contra Maxim. c. 26. l. 16. de Civit. c. 29. Quest. 33. 34. 41. in Genes. &c.

(h) Hilar. de Trinit. l. 4. & Aug. de Trinitate l. 2. c. 11. 12. Ambros. de Abraham. l. 1. c. 5. n. 35. 36. 38.

(i) Heb. x. 34.

(k) Voyez Heb. x. 34. Quelques Exemplaires Grecs y lisent : Vous avez compté à mes liens.

4. *Honorabile connubium in omnibus, & thorus immaculatus; fornicatores enim, & adulteros judicabit Deus.*

4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, & que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adultères.

COMMENTAIRE.

charité, & de leur compassion envers ceux qui souffroient pour la défense de la vérité; un homme qui est dans le péril, dans les chaînes, dans les souffrances, ou qui a été, est d'ordinaire plus sensible aux maux de ceux qui souffrent, que celui qui n'a jamais éprouvé ces maux. Mais celui qui est lié à la même chaîne qu'un autre, ne sauroit ne pas penser au compagnon de sa disgrâce. C'est ainsi que nous devons compatir à nos frères qui sont dans les liens, comme si nous étions attachés aux mêmes liens avec eux (a); & à ceux qui sont dans la maladie, comme étant les membres du même corps, ou plutôt, comme étant sujets aux mêmes infirmités: *Tamquam & ipsi in corpore.*

¶ 4. HONORABILE CONNUBIUM IN OMNIBUS. *Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté.* De quelque âge, & de quelque condition que vous soyez, conduisez-vous dans le mariage avec toute sorte de pudeur, & d'honnêteté. Conservez la chasteté conjugale, & les règles de la modestie dans l'usage du mariage (b). Autrement: Que personne ne condamne le mariage, comme si c'étoit une chose mauvaises, ou dangereuse; le mariage est honorable dans son institution, puisque c'est Dieu qui l'a établi; il est nécessaire au monde, puisque c'est la voye naturelle par où Dieu a voulu que le genre humain se perpétuât; il est utile, puisque c'est un remède contre l'incontinence. Ainsi il est honorable en toute manière (c).

ET THORUS IMMACULATUS. *Que le lit nuptial soit sans tache.* Que les personnes mariées, non-seulement se conservent mutuellement une fidélité inviolable, mais que dans l'usage même du mariage ils exigent, & ne rendent le devoir conjugal, que pour parvenir à la fin du mariage, qui est d'avoir des enfans (d). *Conjugalis concubitus generandi gratia, non habet culpam; concupiscentia verò satianda, sed tamen cum conjugæ, propter thori fidem, venialem habet culpam; adulterium verò, sive fornicatio lethalem habet culpam.* Ou bien en prenant les paroles de l'Apôtre:

1 (a) Theophyl. ὁ ὁ συνδεδεμένος τῷ
καὶ τῷ συνδεδεμένῳ, & συνδεδεμένος.

(b) Vide Aug. l. de Bono conjugali, c. 6. 7. Idem ibid. c. 11. Decus ergo conjugale est castitas procreandi, & reddendi carnalis debiti fides. Hoc est opus nuptiarum. Exigendi autem debiti ab

alterutro sexu immoderatio progressio conjugibus secundum veniam conceditur. Vide eundem de Nuptiis & concupisc. l. 1. c. 15. & contra Julian. Pelag. l. 5. c. 12. &c.

(c) Vide Theodoret. Theophyl. Est. Grot. &c.

(d) Aug. de Bono conjug. c. 6.

5. *Sint mores sine avaritia, contenti presentibus; ipse enim dixit: Non desideram, neque derelinquam.*

5. Que vos mœurs soient exemptes d'avarice : Soyez contents de ce que vous avez, puisque Dieu dit lui-même : Je ne vous laisserai point, & ne vous abandonnerai point.

COMMENTAIRE.

comme une sentence, & non comme un conseil, ou une exhortation : Ne blamez point l'usage du mariage. Le lit nuptial est pur, & honorable ; Dieu ne condamne que l'abus, l'excès, l'intempérance (a) *Concubitus enim necessarius causa generandi, inculpabilis, & solus ipse nuptialis est. Ille autem qui ultra istam necessitatem progreditur, jam non rationi, sed libidini obsequitur.* Il y eut dès le commencement de l'Eglise des hérétiques qui condamnoient le mariage, comme les Carpocratians, les Marcionites, les disciples de Saturnin, Tatien, les Gnostiques. Saint Chrysostome (b) croit qu'il y en avoit parmi les Hébreux qui étoient dans ces principes-là.

5. *SINT MORES SINE AVARITIA* (c). *Que vos œuvres soient exemptes d'avarice.* La Religion Chrétienne loue, & conseille la pauvreté : elle ne condamne pas les richesses dont on fait un bon usage : mais elle déteste l'avarice, comme un des plus grands désordres de l'esprit, & du cœur humain. S. Paul n'ignoroit pas que les Hébreux convertis à JESUS-CHRIST, ne fussent dans une fort grande pauvreté, mais aussi il savoit que l'avarice se rencontre dans les pauvres comme dans les riches, & que ce qui rend l'avarice odieuse à Dieu, n'est pas la possession des biens temporels, mais l'attache qu'on y a, le désir déréglé d'en avoir, & d'en acquérir, & la crainte d'en manquer, & de les perdre (d).

Il ajoute : *Contenti presentibus.* Soyez contents de ce que vous avez. Ne cherchez point avec empressement à devenir plus riches (e). Dieu n'exige point de nous que nous vivions dans l'indolence, & dans la paresse, comme si sa Providence étoit obligée de ne nous laisser manquer de rien. Il veut que nous travaillions, & que nous employions les moyens raisonnables pour nous sustenter. Agir autrement, ce seroit tenter Dieu, & irriter sa bonté. Mais aussi il condamne nos vaines inquiétudes, & nos trop grands empressements. Travaillez, mais sans négliger vos devoirs essentiels, & mettez votre confiance dans le secours de Dieu, plutôt que dans votre industrie (f).

(a) Aug. de Bono conj. c. 10.

(b) Chrys. hic : Α'ινίσιται ὅτι τὰς ἰουδαίους, ὅτι βδελύεσθαι ἔγνωτο τὴν κοίτην.

(c) Α'φιλαργυρίας ὁ πόθος.

(d) Vide Chrys. & Theophyl. & Est.

(e) Theophyl. Εὐὰν ἀρκούμεθα ταῖς παρῶν.

Εὐὰν μὴδὲν πλέον ζητήσωμεν ὅτι χρεῖας, & οὐκ ἀνὰ καιῶν. Ὁ δὲ πλεονὸν ἔχει ζῆλον, ἀπόδηλος ὡς φιλαργύρος.

(f) Vide Matt. vi. 34. Theodoret. Theophyl. Est. Grot. &c.

6. *Ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adjutor ; non timebo quid faciat mihi homo.*

7. *Mementote præpositorum vestrorum , qui vobis locuti sunt verbum Dei , quorum intuentes exitum conversationis , imitamini fidem.*

8. *Jesus Christus heri , & hodie ; ipse & in sæcula.*

6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours : je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.

7. Souvenez-vous de vos conducteurs , qui vous ont prêché la parole de Dieu ; & considérant quelle a été la fin de leur vie ; imitez leur foi.

8. JESUS-CHRIST étoit hier , il est aujourd'hui , & il fera le même dans tous les siècles.

COMMENTAIRE.

ψ. 6. UT CONFIDENTES DICAMUS: DOMINUS MIHI ADJUTOR. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours. Puisque Dieu nous a dit : *Je ne vous laisserai point*, nous devons avoir en lui une entière confiance , & recourir à lui dans nos besoins , en lui disant : *Le Seigneur est mon secours ; je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.* Qu'ils me persécutent , qu'ils me calomnient , qu'ils me dépouillent de mes biens , Dieu est mon appui & ma ressource ; il ne permettra pas que mes espérances soient vaines.

ψ. 7. MEMENTOTE PRÆPOSITORUM VESTRORUM. *Souvenez-vous de vos conducteurs*, des Apôtres de JESUS-CHRIST , & de leurs Disciples , de qui vous avez reçu la parole de vie. Ayez pour eux le respect & la juste reconnoissance que vous devez ; & *considérant quelle a été la fin de leur vie*, imitez leur foi. La plupart ont souffert le martyre pour la défense des vérités qu'ils vous ont prêchées ; imitez leur zèle & leur constance ; que leur exemple vous affermissé dans la foi que vous avez reçue par leur moyen. S. Etienne , S. Jacques frere de Jean , & surnommé le Mineur , & S. Jacques Evêque de Jérusalem , surnommé le frere du Seigneur , avoient déjà souffert le martyre. S. Pierre avoit souffert la prison ; plusieurs Chrétiens des principaux de l'Eglise avoient été mis à mort , ou persécutés (a). C'est à leur exemple qu'il invite les Hébreux à souffrir avec constance , & la pauvreté , & tout ce qui pourroit arriver. S. Chrysostome & Théophylacte entendent tout ceci des pasteurs vivans ; & le Grec le peut traduire ainsi (b) : *Souvenez-vous de vos Pasteurs , qui vous ont annoncé la parole de Dieu , & considérant leur manière de vie , imitez leur foi.* Imitez leur vie , comme vous suivez leur foi.

ψ. 8. JESUS CHRISTUS HERI , ET HODIE , IPSE ET IN

(a) Theodoret. Est. alii plerique.

(b) Μνησθέντες ὅτι ἡγουμένων ὑμῶν, οἱ τι-
νες ἐλάλουν ὑμῖν τὸ λόγον τοῦ Θεοῦ, ὡς ἀνα-
στροφῆς τῶν ἐλθεῖν τὸ ἀναστρέψαι, μιμησά-

τῶν αἰσιν. Chrys. Θεωρεῖτε ἀπὸ τῶν ἀνα-
στροφῶν, τίνες τὸ βίον, μιμησά-
μενοι τῶν αἰσιν. Ἀπὸ τοῦ βίου καθαρῶς ἡ αἴσις.

9. *Doctrinis variis, & peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis, quæ non profuerunt ambulanti in eis.*

9. Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions, & à des doctrines étrangères. Car il est bon d'affermir son cœur par la grace, au lieu de s'appuyer sur des discernemens de viandes, qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés.

COMMENTAIRE.

SÆCULA. JESUS-CHRIST étoit hier, il est aujourd'hui, il sera le même dans tous les siècles. Ne vous laissez point aller à la nouveauté; demeurez fortement attachés à JESUS-CHRIST. Comme il est éternel, & immuable, sa foi, & sa doctrine le sont aussi; il est le même aujourd'hui, qu'il étoit hier, & il sera le même dans tous les siècles (a). Autrement: Ne vous laissez point séduire par ceux qui vous parlent d'un autre Messie (b). JESUS-CHRIST étoit hier, il est aujourd'hui, il sera éternellement votre Messie, & votre Christ. Enfin d'autres le rapportent à ce qui précède: Imittez vos Apôtres, & vos supérieurs; celui qui les a suscités, instruits, protégés, continuera à le faire dans toute la suite des tems. Il en usera de même envers vous, si vous êtes fideles à suivre leur exemple.

¶ 9. **DOCTRINIS VARIIS, ET PEREGRINIS NOLITE ABDUCI.** Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions, & à des doctrines étrangères. Il y avoit parmi les Juifs une grande diversité de sentimens dans les différentes sectes qui les partageoient alors; plusieurs Juifs convertis au Christianisme, y vouloient introduire, non-seulement la pratique de la circoncision, & des autres cérémonies, mais aussi les fables Rabiniques, & les diverses traditions des Pharisiens. D'autres avoient des sentimens dangereux sur la résurrection des morts, & sur la Divinité de JESUS-CHRIST. Certains d'entre les Gentils, vouloient mêler à la doctrine du Sauveur, les opinions de la Philosophie. On a vu dans les Epîtres précédentes les combats que l'Apôtre a soutenu pour défendre la vérité contre tous ses ennemis qui cherchoient à la corrompre; c'est contre eux qu'il prémunit ici les Hébreux à qui il écrit. Ne vous laissez ni éblouir par leur éloquence; ni séduire par leur subtilité. Demeurez constamment attachés à la doctrine immuable de JESUS-CHRIST, & à ce qui vous a été enseigné par les Apôtres.

OPTIMUM EST ENIM GRATIA STABILIRE COR, NON ESCIS. Il est bon d'affermir son cœur par la grace, plutôt que de l'appuyer sur des discernemens de viandes (c), & sur d'autres cérémonies, & purifications,

(a) Est. Castal. alii.

(b) Chrys. Theophyl.

(c) Theophyl. ἀνίσταται τὰς τὴν ἰσχυρίαν

ἀνίσταται τὰς τὴν ἰσχυρίαν. Iti.
Est. Men. Bez. &c.

10. *Habemus Altare, de quo edere non habent potestatem qui Tabernaculo deserviunt.*

10. Nous avons un Autel, dont les ministres du Tabernacle n'ont pas pouvoir de manger.

11. *Quorum enim animalium inferitur sanguis pro peccato in Sancta per Pontificem, horum corpora cremantur extra castra.*

11. Car les corps des animaux, dont le sang est porté par le Pontife dans le Sanctuaire, pour l'expiation du péché, sont brûlez hors du camp.

COMMENTAIRE.

sur des sacrifices sanglans, & des victimes dans le péché, *qui n'ont servi de rien à ceux qui les ont observés*. La grace de Dieu, la connoissance des vérités de l'Evangile sont une nourriture spirituelle, bien plus solide, & bien plus propre à soutenir le cœur, & à nous sustenter, selon l'homme intérieur, que les viandes corporelles ne le sont pour soutenir le corps, & pour entretenir la santé, & la vie. Ceux qui n'ont cherché que la viande corporelle, par exemple, les Hébreux dans le désert, qui ont si souvent murmuré contre Dieu, pour avoir de la viande, & de l'eau, n'ont pas évité la mort. Il ne leur a de rien servi de s'être rassasié des mets les plus exquis. Ils avoient encore les caillies entre les dents, lorsque la colère de Dieu éclatta contre eux (a). Je crois que c'est là le vrai sens de ce passage. On sait que les faux Apôtres, qui troubloient l'Eglise par la nouveauté de leurs doctrines, étoient gens de bonne chère, & trop attachés à leur ventre (b). On peut aussi l'expliquer des viandes immolées, & des victimes qu'on offroit dans le Temple. Le verset suivant est très-favorable à cette explication.

¶ 10. HABEMUS ALTARE. *Nous avons un Autel, dont les Ministres du Tabernacle n'ont pas droit de manger*. A l'occasion de la nourriture spirituelle, de la foi, de la vérité évangélique, & de la grace de JESUS-CHRIST, dont il vient de traiter, il parle ici d'une autre sorte de nourriture qui n'étoit connue que des Fidèles, & qui étoit infiniment plus relevée, plus efficace, plus propre à nous sustenter, à nous purifier, à nous sanctifier, que tout ce qu'il y avoit de plus saint dans le Temple de Jérusalem, qui subsistoit encore. Ne me vantez point la chair des victimes d'actions de grâces, dont chacun peut user, pourvu qu'il ne soit point souillé; ni des hosties pour le péché, dont les Prêtres seuls ont droit de manger dans le Temple (c). La nourriture dont je vous parle, est infiniment plus estimable. Nous nous nourrissons du Corps, & du Sang d'un Homme Dieu, & lorsque corporellement nous prenons cette sacrée viande, nos âmes sont nourries, engraisées, fortifiées, sanctifiées (d).

¶ 11. QUORUM ENIM ANIMALIUM INFERTUR SANGUIS

(a) Psalm. LXXVII. 30.

(b) Rom. XVI. 18. *Domino non serviunt, sed suo ventri.* Philipp. III. 19. *Quorum*

Deus venter est, &c.

(c) Levit. VII. 6. 7.

(d) Vide Aug. Tract. 27. in Joan.

12. *Propter quod & Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem, populum, extra portam passus est.*

12. Et c'est pour cette raison que JESUS devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville.

COMMENTAIRE.

PRO PECCATO IN SANCTA. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le Sanctuaire, sont brûlez hors du camp. Le jour de l'expiation solennelle (a) on immoloit premièrement un jeune taureau, pour les péchez des Prêtres ; puis un bouc pour le péché du peuple. Dans d'autres rencontres, lorsque le grand-Prêtre étoit tombé dans quelques fautes d'ignorance, il immoloit aussi un jeune taureau pour son péché, (b) ; & dans toutes ces occasions il offroit sur l'autel des holocaustes les graisses de l'animal, après quoi il faisoit porter hors du camp tout le reste de la victime, où l'on la brûloit ; & celui qui l'avoit brûlée, ne rentrait dans le camp qu'après s'être lavé dans l'eau (c). Et c'est apparemment ce que S. Paul veut dire en cet endroit. On immoloit aussi hors du camp (d) pendant la solennité de l'expiation solennelle, la génisse rousse, dont la cendre servoit à faire les lustrations pour se purifier après avoir touché un mort, comme on l'a vû ci-devant Chapitre IX. 13.

Ces victimes représentoient le sacrifice que JESUS-CHRIST a offert de son sang, & de sa propre vie sur l'autel de la croix, hors la ville de Jérusalem, sur le mont de Calvaire. Car ce que la Loi dit du camp dans le désert, se doit entendre à proportion, selon les Rabbins, de la ville de Jérusalem depuis que le Temple y fût bâti (e). Le camp d'Israël répondoit à toute la ville de Jérusalem. Le camp des Lévites étoit toute la montagne du Temple depuis le pied de cette montagne, jusqu'à la porte appelée de Nicanor. Enfin le camp du Seigneur, étoit toute l'étendue du Temple.

Dans les sacrifices ordinaires d'expiation, les Prêtres mangeoient la plus grande partie de la victime pour le péché (f) ; mais pour celles-ci, nul n'avoit droit d'en goûter ; pour marquer que ni les Prêtres, ni les autres Juifs attachez opiniâtement aux cérémonies de la Loi, n'ont aucune part à JESUS CHRIST, ni à ses mérites. Son sacrifice a été consommé hors du camp, c'est-à-dire, hors de Jérusalem, comme pour désigner qu'il abandonnoit la Synagogue, & qu'il alloit porter la lumière du salut, & le pardon des péchez aux Gentils, qui étoient hors de l'alliance de la Loi, & qui devoient entrer dans celle de l'Evangile.

Ÿ. 12. EXTRA PORTAM PASSUS EST. Il a souffert hors la porte.

(a) Levit. XVI. 3. 15.

(b) Levit. IV. 3. 4. 5. & seq.

(c) Levit. XVI. 27. 28. & Levit. IV. 2. 3. 4. & seq.

(d) Num. XIX.

(e) Grot. ex Maimonide.

(f) Levit. VII. 6. 7.

13. *Excamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.*

14. *Non anim habemus hic manen-
tem civitatem, sed futuram inquiri-
mus.*

15. *Per ipsum ergò offeramus hostiam
laudis semper Deo; id est, fructum la-
biorum confitentium nomini ejus.*

13. Sortons donc aussi hors le camp, & allons à lui, en portant l'ignominie de sa croix.

14. Car nous n'avons point ici de ville permanente; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour.

15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu
une hostie de louange; c'est-à-dire, le fruit
des lèvres, qui rendent gloire à son nom,

COMMENTAIRE.

de la ville. Outre la raison mystique, dont on vient de parler, il y en a une autre, qui est que la Loi ordonnoit que les exécutions des criminels se fissent hors de la ville (a), soit par un principe d'horreur pour le péché, & pour les pécheurs, soit pour éviter les souillures qui naissoient de l'attouchement, & de l'approche d'un mort (b).

¶ 13. EXEAMUS IGITUR AD EUM EXTRA CASTRA. *Sortons donc aussi avec lui hors le camp.* Fallut-il aller avec lui à la croix, & supporter toutes les ignominies, & les opprobres dont il a été rassasié, ne feignons pas d'y aller à la suite de notre Maître; sortons du camp, abandonnons les cérémonies inutiles de la Loi (c), laissons les Juifs endurcis dans leur infidélité, mettons notre gloire à être chassés de leur Synagogue, & à être excommuniés de leur Eglise (d); estimons nous-heureux d'avoir part aux souffrances, & aux humiliations de notre Sauveur (e).

§. 14. NON ENIM HABEMUS HIC MANENTEM CIVITATEM.
Car nous n'avons point ici une ville permanente. Ne craignons point d'être
 chassés de notre patrie terrestre, & de la compagnie des Juifs nos com-
 patriotes, à l'imitation de JESUS-CHRIST qui a été conduit hors de Jérusalem,
 pour être mené au supplice. Un Chrétien n'a plus de patrie
 ici-bas, sa véritable demeure est dans le Ciel. Un philosophe disoit ar-
 rogamment que le Sage n'avoit point de patrie en ce monde, parce que tout
 le monde étoit sa patrie (f). Le Chrétien doit dire avec beaucoup plus de
 raison, qu'il n'a point de demeure ici, & que sa véritable patrie est le
 Ciel; que la terre ne lui est rien, que les maux, & les biens de cette
 vie ne le touchent qu'autant qu'ils lui servent pour arriver au Ciel.

(a) *Levit.* xxiv. 14. *Num.* xv. 35. *Deut.* xvii.
9. *Josue* vii. 24. 25. *Act.* vii. 58.

(b) Deut. xxi. 23. Non permanebit cadaver ejus in ligno, sed in eadem die sepelietur; quia maledictus à Deo est qui pendet in ligno; & nequaquam contaminabis terram tuam, &c.

(c) Theodoret. Zeger. Tirin. &c.

(d) *Joan.* IX. 22. XVI. 2.

(c) *AE. v. 41. Matt. v. 11:*

(f) *Laërt. de Diogene* : Ἐρωτυδεὶς οὐδὲν εἶη κοσμοπολίτης, ἔφ'. *Lucian. de eodem, in Vitarum Auctione* : Ποδαπός; παρτοδαπός. Τὲ κόσμω πολίτῳ ὄρεται.

16. *Beneficentia autem, & communionis nolite oblivisci; talibus enim hostiis promeretur Deus.*

16. Souvenez-vous d'exercer la charité, & de faire part de vos biens aux autres; car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable.

COMMENTAIRE

où il est déjà par inclination, & où il a mis son trésor. *Ubi enim thesaurus vester est, ibi & cor vestrum erit* (a).

ψ. 15. PER IPSUM OFFERAMUS HOSTIAM LAUDIS DEO. *Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange.* Au lieu des sacrifices sanglans que vous offriez autrefois en certains jours par les mains des Prêtres, offrez aujourd'hui des victimes de louanges au Tout-puissant par la médiation de JESUS-CHRIST notre Sauveur, & notre Pontife éternel (b). Et quels sont ces sacrifices de louanges? L'action de grâces, le sacrifice de l'Autel, où JESUS-CHRIST est immolé sous les apparences du pain, & du vin, les hymnes, & les cantiques à sa gloire, un culte saint, pur, religieux, & spirituel. *Le fruit des lèvres*: au lieu des offrandes de fruits, & de prémices de ce que la terre produit, que l'on présentait au Temple, offrez-lui vos louanges, vos chants d'allégresse, vos actions de grâces. Cette expression, *le fruit de lèvres*, est tirée d'Osee (c), où on lit dans l'Hébreu d'une manière encore plus dure, *les vœux des lèvres*; c'est-à-dire, les sacrifices que nous avons voués, ou l'aveu sincère de notre foiblesse, la reconnaissance que nous tenons tout de sa main, & que nous lui devons tout, que nous voulons lui rapporter tout ce que nous avons reçu de lui.

ψ. 16. BENEFICENTIAE, ET COMMUNIONIS (d). *NOLITE OBLIVISCI. Souvenez vous d'exercer la charité, & de faire part de vos biens aux autres.* Les Hébreux convertis n'étoient nullement riches, comme on l'a vû ci-devant (e), toutefois l'Apôtre les exhorte à exercer la charité, & à faire part de leurs biens aux pauvres. La charité ne consiste pas tant à donner beaucoup, qu'à donner de bon cœur, & dans la vûe de JESUS-CHRIST, qui s'est donné à nous, & pour nous, afin de nous réconcilier à Dieu son Pere, & de nous offrir à lui comme une hostie d'agréable odeur (f). L'Apôtre ajoute: *Car c'est par de telles hosties qu'on se rend Dieu favorable* (g). C'est par les œuvres de charité, par l'hospitalité,

(a) Matt. vi. 20. 21.

(b) Sup. Hebr. iv. v. vii. viii.

(c) Osee xiv. 3. נְשַׁלַּח פְּרוּחַ שִׁפְחוֹנוֹ 70. ἀνταποδοσάτω καρπὸν χάριτος ἡμῶν.

(d) τῆς ἐννομίας, καὶ κοινωνίας: Beneficentia, & eleemosynarum. Vide Rom. xv. 26. 2. Cor. viii. 4. & c.

(e) Hebr. x. 34. Rapinam bonorum vest-

trorum cum gaudio suscepistis.

(f) 1. Petri iii. 18.

(g) Τοιαύταις ὅς θυσίαις ἐπαρσέναι ὁ Θεός.

Promeretur Deus, sensu passivo, ut Plin. l. 7. c. 28. Quae Cannis corona merita? Vide Grot. hic: Promeretur, placatur, conciliatur, & c.

17. *Obedite praposis vestris, & sub-*
jacete eis; ipsi enim pervigilant, quasi
rationem pro animabus vestris reddi-
turi; ut cum gaudio hoc faciant, & non
gementes; hoc enim non expedit vobis.

17. Obéissez à vos conducteurs, & soyez
soumis à leur autorité; car ce sont eux qui
veillent pour le bien de vos âmes, comme en
devant rendre compte; afin qu'ils s'acquittent
de ce devoir avec joie, & non en gémissant;
ce qui ne vous seroit pas avantageux.

COMMENTAIRE.

talité, par l'aumône qu'on expie ses péchez, & que l'on mérite de nouvelles graces de Dieu, en unissant ces bonnes œuvres aux mérites de JESUS-CHRIST, & en les offrant par lui au Pere Céleste. *Per quem habemus accessum per fidem in gratiam istam* (a).

¶ 17. OBEDITE PRÆPOSITIS VESTRIS. *Obéissez à vos conducteurs.* Il est remarquable que S. Paul écrit cette Epître, non aux Apôtres, ou à l'Evêque de Jérusalem, ou aux Prêtres de cette Eglise, mais aux simples Fidèles; en sorte que ci-après ¶. 24. l'Apôtre prie ceux à qui il écrit, de saluer ceux qui sont à leurs têtes. Ici il les exhorte à l'obéissance, & à la soumission envers leurs superieurs Ecclésiastiques. Saint Jacques, dit le frere du Seigneur, étoit mort l'année précédente, il avoit eu pour successeur dans l'Evêché de Jérusalem, Simon fils de Cléophas, qui étoit alors dans cette ville. Il pouvoit y avoir aussi quelques-uns des Apôtres, & quelques Disciples du Sauveur. Il y avoit des Prêtres, & des Diacres. Il les comprend tous sous le nom de *praposis*; vos chefs, vos conducteurs, vos superieurs. Mais il entend principalement les Evêques (b), qui sont les successeurs immédiats des Apôtres, & dans qui réside la plénitude du pouvoir que JESUS-CHRIST a donné à ses Ministres.

IPSI ENIM PERVIGILANT. *Ils veillent pour le bien de vos âmes, comme en devant rendre compte.* Ces motifs doivent vous engager à leur rendre le respect, & l'obéissance que la justice, & la reconnoissance demandent de vous. Que ne devriez-vous pas faire pour un médecin, dont toute l'attention ne regarderoit que votre santé, ou d'un guide qui se chargeroit de vous conduire au peril de sa vie? Les Evêques, & les Prélats Ecclésiastiques font quelque chose de plus, puisqu'ils se chargent de vous guider dans la voye du salut au péril de leur âme, & de leur salut éternel. Obéissez donc à vos chefs dans tout ce qui n'est point contraire à la Loi de Dieu; obéissez-leur, & leur soyez assujettis, quand même leur vie ne répondroit pas à leur caractère. *Faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font* (c). Un troupeau sans pasteur est exposé à la rage des loups; mais un troupeau qui n'obéit point à son pasteur, est.

(a) Rom. v. 2.

(b) Vide Theophyl. hic. Iren. l. 4. c. 43.

Ignat. Epist. ad Trall.

(c) Matt. xxiii. 34.

18. *Orate pro nobis ; confidimus enim quia bonam conscientiam habemus , in omnibus benè volentes conversari.*

19. *Amplius autem deprecor vos hoc facere , quò celerius restituatur vobis.*

18. Priez pour nous ; car nous osons dire que notre conscience ne nous reproche rien , n'ayant point d'autre désir que de nous conduire saintement en toutes choses.

19. Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire , afin que Dieu me rende plutôt à vous.

COMMENTAIRE.

exposé au même danger. Dans quels sentimens de frayeur ne devroit-on pas s'engager dans la Prélatrice, si l'on faisoit bien attention à ce que dit ici l'Apôtre ? Si l'on avoit de la foi , oseroit-on se charger d'un emploi si dangereux ? Quoi vous allez vous rendre responsable du salut de tout ce grand nombre de personnes qui sont sous votre conduite, & cela au danger de votre propre salut, & vous ne tremblez pas ? Je ne sais dit S. Chrysostome (a), s'il y a un seul de sauvé de ces téméraires, qui se jettent tête baissée dans le gouvernement des ames, sans examiner le danger auquel ils s'exposent.

UT CUM GAUDIO HOC FACIANT *Afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joye, & non en gémissant.* Leur charge est assez pesante sans en augmenter le poids, par votre indocilité, & votre désobéissance. Dieu ne punira-t'il pas votre ingratitude, & votre dureté envers votre pasteur ? Ses gémissemens, & les pleurs qu'il répand devant Dieu sur votre sujet, sont des cris qui s'élèvent contre vous, & qui irritent sa colère. Donnez-lui la satisfaction de se rejouir de votre progrès, & de votre sanctification, au lieu de s'affliger de votre relâchement, & de vos chûtes. Un bon pasteur ne voit jamais une de ses brebis se perdre, quand même il n'y auroit point de sa faute, sans en ressentir une vive douleur. L'Apôtre ajoute, que si vous faites gémir votre conducteur, *cela ne vous sera pas avantageux.* Dieu écouterà son gémissement, & punira votre malice, & votre ingratitude. Quelques-uns (b) au lieu de, *cela ne vous sera pas avantageux*, lisent au contraire, *cela vous sera avantageux*, si vous leur obéissez, & qu'ils s'acquittent de leur emploi avec joye, & tranquillité d'esprit.

ψ. 18. ORATE PRO NOBIS : CONFIDIMUS ENIM QUIA BONAM CONSCIENTIAM HABEMUS. *Priez pour nous ; car nous osons dire que notre conscience ne nous reproche rien.* S. Paul étoit un peu suspect aux Hébreux (c) ; comme étant soupçonné d'enseigner qu'il fal-

(a) Chrysost. hic, homil. 34. θαυμάζειν ἢ τίνα ἐστὶ τῶν ἀρχόντων σκεδῆσαι πρὸς τῇ τοσαύτῃ ἀπειλῇ, ὃ τῇ παρὰ τὸν καθ' ἑαυτὴν ἐπιτιμῶν, ὅπως ἔτι καὶ ἐπιτιμῶντας τινὰς, καὶ ἐπαρρητιόντας ἑαυτοὺς τῷ τοσούτῳ ὄγκῳ δ' ἀρχῆς.

(b) Ἀλυσταλὶς ᾧ ἑμὶν τῷτο. Copt. & Prosper. l. 2. de Vita Contempl. c. 3. Hoc enim expedit vobis.

(c) Chrysost. Theodoret. Theophyl. &c.

20. *Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis Pastorem magnum ovium, in sanguine Testamenti aeterni, Dominum nostrum Jesum Christum,*

20. Que le Dieu de paix, qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-CHRIST notre Seigneur, qui par le sang du Testament éternel, est devenu le grand Pasteur des brebis,

C O M M E N T A I R E.

loit entièrement abandonner la Loi de Moïse, & négliger toutes ses cérémonies. Mais l'Apôtre n'empêchoit pas que les Juifs qui se convertissoient, ne continuassent dans l'exercice des cérémonies légales; seulement il soutenoit qu'elles n'étoient plus nécessaires au salut, & que les Gentils qui entroient dans l'Eglise, ne devoient pas être contraints de judaïzer. Il éloigne donc ici le soupçon qu'on avoit conçu contre lui: Vous venez d'entendre quelle est ma doctrine sur la Loi, sur les sacrifices, sur les cérémonies; je vous en ai démontré l'inutilité & l'abrogation; ma conscience ne me reproche rien; je n'ai rien enseigné que suivant l'ordre de Dieu, & conformément à la vérité; ma conduite a été pure & irréprochable en toutes choses.

¶ 19. *QUO CELERIUS RESTITUAR VOBIS.* *Afin que Dieu me rende plutôt à vous.* S. Paul étoit alors sorti de prison; mais il avoit encore bien des choses à faire en Italie, dans la Grèce, & en Asie, avant qu'il pût aller en Judée. Il prie donc les Hébreux de redoubler pour leurs vœux & leurs prières, afin que Dieu lui ouvre un chemin aisé pour aller en Judée, & que ses affaires se finissent aisément, & promptement.

¶ 20. *DEUS PACIS, QUI EDUXIT DE MORTUIS (a) PASTOREM VERUM.* *Que le Dieu de paix, Dieu le Père, qui nous a reçu dans sa miséricorde, & qui a reçu le Sang de son Fils pour notre réconciliation & notre salut; qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-CHRIST notre grand Pasteur, qui nous nourrit de sa Chair & de son sang; qui nous conduit par ses instructions & par ses exemples; qui nous soutient & nous conserve par la grace. JESUS-CHRIST s'est donné le nom & les qualités de Pasteur dans l'Evangile; en plus d'une occasion (b). Il est le grand Pasteur; tous les hommes sont son troupeau: mais ceux qui sont dans l'Eglise, qui portent son caractère, qui ont reçu le don de la foi, & de son Esprit saint dans le Baptême, sont plus particulièrement ses ouailles. Enfin les Elus, ses amis, ceux qu'il destine à sa gloire, jouissent encore de cette prérogative d'une manière plus singulière.*

IN SANGUINE TESTAMENTI AETERNI. *Par le Sang du testament éternel; ou, par son propre sang, qui a scellé l'alliance éternelle en-*

(a) Ο ἀναγών ἐκ νεκρῶν ἡ ποιμήν, &c. *Quidam: Ο ἀναγών ἐκ τῶν νεκρῶν: Ex terra. Ita Didym. l. 3. de Spiritu sancto, Chryss.*

hic. Cyrill. Catech. 14. Rufin. Exposit. symboli.

(b) *Joan. x. 1. xi. 13. 15. & seq. Matt. xxvi. 11. xii. 11. 12. xvi. 11. 12. & seq.*

21. *Aptet vos in omni bono ; ut faciatis ejus voluntatem , faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum , cui est gloria in secula seculorum. Amen.*

22. *Rogo autem vos , fratres , ut sufferatis verbum solatii ; etenim per paucis scripsi vobis.*

21. Vous rende propres à tout bien : afin que vous fassiez sa volonté ; lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable par JESUS-CHRIST , auquel soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

22. Je vous supplie , mes freres , d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler , ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.

COMMENTAIRE.

tre Dieu & les hommes. La premiere alliance , dont Moyse fut le médiateur , étoit passagère , & ne devoit durer qu'un certain tems ; les Prophètes en avoient annoncé une autre , qui devoit être plus stable & plus durable , c'est celle que JESUS-CHRIST a faite , dont il est le médiateur , le garant , le ministre , la victime (4) ; car toute l'alliance est confirmée par le sang.

¶ 21. *APTET VOS IN OMNI BONO.* Que Dieu vous rende propres à tout bien ; ou , qu'il vous dispose à toute bonne action. Ou selon d'autres (b) , qu'il vous rende parfaits en toute bonne œuvre. Qu'il répande ses lumières dans vos esprits , & sa grace dans vos cœurs , afin que vous connoissiez , & que vous pratiquiez tout le bien qui convient à votre état & à votre vocation. Afin que vous fassiez sa volonté , lui-même opérant en vous ce qui lui est agréable par JESUS-CHRIST. On voit ici combien il donne à la grace , qui nous prévient , qui nous éclaire , qui nous fait faire le bien , par notre Seigneur JESUS-CHRIST Auteur de tout bien , & de tout don parfait ; & qui opère en nous le vouloir & le faire , selon sa volonté (c).

¶ 22. *UT SUFFERATIS VERBUM SOLATII.* Agréez ce que je vous ai dit pour vous consoler , ou pour vous exhorter. Car , comme on l'a déjà dit plus d'une fois , le mot Grec qui signifie consoler , se met aussi pour exhorter (d). Il les exhorte dans cette Epître , à la patience & à la persévérance dans la foi & dans la pratique du bien.

PER PAUCIS SCRIPSI VOBIS. Ne vous ayant écrit qu'en peu de mots. La Lettre n'est pas extrêmement courte , mais elle auroit pu être bien plus longue , si l'Apôtre eût voulu s'étendre sur tout ce qui se présentait à lui ; par exemple ; sur tout ce qui regarde le Tabernacle & les

(a) Theodoret. *ἀνίκα τοῦ καλῶς καὶ κακῶς ἀγαθῶν , ὡς ἰστέας μὲν ταῦτων καὶ ἐπομένους.*

(b) *κατασκευάζει ὑμᾶς ἐν παντί ἔργῳ ἀγαθῷ.*

Alii : *ἐν παντί ἀγαθῷ.* Ita Vulg. Clarom.

& S. Germ. *Idem.* *ἐν παντί ἔργῳ καὶ λόγῳ.*

Ita Alex. ex 2. *Thessal. II. 17. ut videtur.*

(c) Philipp. II. 13. *Idem D. Thom. Et Est. hic.*

(d) Chrysost. *Ὁὐ λόγῳ ὡς καλῶς ὑμᾶς ἀνέχεσθαι τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , ἀλλὰ τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , τὸ ἔργῳ ὡς ἀγαθῶν.*

ἀνέχεσθαι τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , ἀλλὰ τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , τὸ ἔργῳ ὡς ἀγαθῶν.

ἀνέχεσθαι τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , ἀλλὰ τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , τὸ ἔργῳ ὡς ἀγαθῶν.

ἀνέχεσθαι τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , ἀλλὰ τὸ λόγῳ ὡς ἀγαθῶν , τὸ ἔργῳ ὡς ἀγαθῶν.

23. *Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum : cum quo (sicelerius venerit) videbo vos.*

24. *Salutate omnes prepositos vestros, & omnes Sanctos. Salutant vos de Italia fratres.*

23. Sachez que notre frere Timothée est en liberté : & s'il vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.

24. Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent, & tous les Saints. Nos freres d'Italie vous saluent.

COMMENTAIRE.

cérémonies qui se pratiquoient dans les sacrifices, dont il nous dit lui-même dans le corps de cette Lettre, qu'il ne veut pas parler avec étendue (a) : *De quibus non est modò dicendum per singula.*

ψ. 23. COGNOSCITE TIMOTHEUM DIMISSUM. *Sachez que notre frere Timothée est en liberté.* S. Paul écrivoit d'Italie à Jérusalem, ou aux Juifs de Palestine, qui ne pouvoient que difficilement savoir des nouvelles de ce qui se passoit si loin d'eux au-delà de la mer. Ils affectionnoient S. Timothée, comme un homme de Dieu, qui avoit beaucoup travaillé pour l'Evangile, & qui avoit bien voulu recevoir la circoncision, pour se conformer à eux (b). S. Timothée étoit à Rome avec S. Paul pendant sa premiere prison, puisqu'écrivant à Philémon, aux Philippiens, & aux Colossiens, il nomme Timothée conjointement avec lui dans le titre de ces trois Lettres. Mais ce qui fait voir qu'il n'étoit point alors en prison, comme S. Paul, c'est que l'Apôtre dit aux Philippiens qu'il espère de le leur envoyer bien-tôt (c).

On ne fait si ce fut à Rome sur la fin de la dernière année que S. Paul y demeura, ou dans le voyage vers les Philippiens, dont nous venons de parler, que Timothée fut mis dans les liens : mais il est certain que lorsque S. Paul écrivit cette Epître, Timothée étoit absent, & qu'il avoit été délivré de prison (d) assez peu de tems auparavant. L'Apôtre mande aux Hébreux la délivrance de ce cher Disciple, comme une nouvelle à laquelle ils s'intéressoient, à cause de l'estime & de l'amitié qu'ils avoient pour Timothée. Il ajoute. *S'il vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.* Timothée vint assez tôt pour le joindre, & pour l'accompagner en Orient ; & il y a assez d'apparence qu'ils firent ensemble le voyage de Judée (e), quoique nous n'ayons aucun monument certain qui nous en assure. Nous savons seulement que l'Apôtre étant venu en Asie, laissa

(a) Heb. ix. 5.

(b) Chrysost. hic, Theophyl. Est.

(c) Philipp. ii. 19. 23.

(d) Chrysost. prefat. in Ep. ad Heb. p. 626. Tillemont. alii quidam.

(e) Ἀπολυμένον : A vinculis solutum.

Ita Patres & Interpretes passim : Vel, absolutum à criminatione. Jun. Vel dimissum, forte Athenis, ubi erat. Theophyl. Jac. Capell. melius : A carcere dimissum. Cov. 2. Ἀπολυμένον ὡς ἐπὶ ἐπιστολῇ. Vide subscriptionem Epistolæ.

COMMENTAIRE.

Timothée à Ephèse, pour gouverner cette Eglise (a) ; de-là il vint en Macédoine, & enfin retourna à Rome, où il souffrit le martyre.

Ÿ. 24. SALUTATE OMNES PRÆPOSITOS VESTROS. *Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent ; vos Evêques, vos Prêtres ; principalement ceux de l'Eglise de Jérusalem, & des autres Eglises de la Palestine, & de la Syrie, qui étoient pour la plupart composées de Juifs convertis, & judaïzans, c'est-à-dire, observans les cérémonies de la Loi.* Saint Paul n'a écrit point aux Chefs de ces Eglises, peut-être pour ne point causer de la jalousie entr'eux.

SALUTANT VOS DE ITALIA FRATRES. (b). *Nos freres d'Italie vous saluent ; les Juifs convertis du Christianisme, qui étoient non-seulement à Rome, mais dans toutes les autres villes d'Italie, étoient fort liez aux Eglises de la mer, de Jérusalem, & de la Palestine, qu'ils regardoient toujours comme leur patrie commune ; & comme la source d'où la lumière de l'Evangile s'étoit répandue par tout le monde (c) : De Sion exhibit lex, & verbum Domini de Jerusalem.*

Ÿ. 25. GRATIA CUM OMNIBUS VOBIS. AMEN. *Que la grace soit avec vous tous.* Que Dieu vous comble de ses faveurs, & de ses bénédictions ; que la grace de Dieu demeure toujours avec vous, qu'elle s'augmente continuellement dans vous-mêmes, qu'elle y persévère jusqu'à la fin. S. Paul a coutume de commencer, & de finir ses Lettres, par le souhait de la grace de Dieu ; c'est le plus grand bien dont l'homme puisse jouir en ce monde. C'est par la grace qu'il parvient à la gloire.

Dans les Exemplaires Grecs, on lit communément ces mots à la fin de cette Epître (d) : *Elle a été écrite d'Italie, & envoyée par Timothée.* Mais cette souscription ne se lit pas dans plusieurs Manuscrits, ni dans plusieurs Imprimez. Le Manuscrit Alexandrin porte qu'elle a été écrite de Rome. Mais il le dit sans aucune preuve. Si saint Paul l'eût écrite de Rome, il n'auroit pas dit d'une manière vague : *Les freres d'Italie,* mais, *les freres de Rome vous saluent.* Ce qui est dit de Timothée comme porteur de la Lettre, est encore moins soutenable, puisque saint Paul dit ici Ÿ. 23. *Si Timothée vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.* Timothée étoit donc absent. Il faut que ceux qui ont mis ces mots,

(a) 1. Timot. 1. 3. 4.

(b) *Grac. omittit, fratres : Roma, Roma*
quas et ex variis. Ita Mss. Latini plures.

(c) Isai. 11. 3.

(d) Προς Εβραίους ἐγχειρητικὸν τῶν ἁγίων.
de Timothée.

envoyée par Timothée, ayant pris ce qui est dit au v. 23. Sachez que Timothée est en liberté, de cette sorte; Connoissez, & témoignez toute sorte de respect à Timothée qui est envoyé vers vous (a); & c'est le sens que quelques-uns ont donné au Grec, contre le sentiment de la plupart des Peres, & des Commentateurs. On a examiné tout cela plus au long dans la Préface.

(a) Voyez la note sur le verset 23.

Fin du Commentaire sur l'Épître aux Hébreux.





TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Conservées dans le second Tome des Epîtres de saint Paul. Le chiffre Romain désigne la Préface & les Dissertations. Le chiffre ordinaire est pour le Texte & le Commentaire.

A

A *Aron*. Appelé de Dieu même au sacré ministère, 637
Abel. Sa foi, son sacrifice, son sang parle après la mort, 734
Abraham. Sa foi au Seigneur, lui fut imputée à justice, 30. Ceux qui imitent sa foi, sont les vrais enfans, *là-même*. Alliance que Dieu fait avec lui, 35. Sa race selon la chair, & la race selon l'esprit, 36. Les promesses ne regardent proprement que les enfans imitateurs de sa foi, *là même*. La Loi n'a pas rendu nulle cette alliance, 37. Il a eu deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la femme libre. Les Juifs charnels ne sont proprement que les enfans de la servante, mais les Chrétiens sont les vrais enfans de Sara, les héritiers des promesses de Dieu, 53. & *sulu*. Ces deux enfans marquent les deux alliances, 55. 94. Sa foi lui fait quitter son pays, 736. 737. Lui fait avoir Isaac, 737. 738. Il meurt dans la foi, 738. 739. Elle lui fait sacrifier son fils Isaac, 739. 740.
Abstinences, macérations de la chair, pratique de Religion estimable chez les Chrétiens; chez les Juifs, & chez les Payens mêmes, 253. 254
Acception de personnes. Dieu ne fait point d'acception de personnes dans la vocation des hommes à la foi, 258
Action de grâces, recommandée par saint Paul, 242. On doit rendre grâces à Dieu en toutes choses, 149. Même dans l'adversité, *là-même*. Les Chrétiens doivent toujours vivre dans l'action de grâces envers Dieu, 317
Adam. Premier homme séduit par la femme, 393
Afflictions, ne doivent pas nous troubler, 295. nous sommes tous destinés à souffrir, 296
Age de la plénitude de J. C. L'âge parfait du Christianisme, ce que c'est, 132

Air, rempli de Démons, suivant plusieurs Anciens, 100
Alexandre, excommunié par saint Paul, 367. 382. 494
Alliance que Dieu a faite en faveur d'Abraham, & la race selon l'esprit, 35. Ce sont proprement les Chrétiens qui sont les héritiers de cette alliance, 35. 36. Prerogatives de la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, 593. 594. 675. 684. L'une substituée à l'autre, 684. 685. Comment Jesus Christ est devenu l'Auteur de la nouvelle alliance, 770. Comment J. C. l'a faite avec nous, & son excellence sur l'ancienne, 776
Alphabet. Lettres de l'alphabet employées pour signifier une certaine valeur, xxxv
Ame. Quand se fera la réunion au corps, xcvi. Immortalité de l'ame crüe par quelques Philosophes, 505
Amour de J. C. envers nous. S. Paul souhaite que les Ephésiens en ayent une parfaite connoissance, 123
Amour déréglé, passions de l'ame. Les Payens ne s'en faisoient point de scrupule, 301
Anathema. Signification de ce terme, 6
Ange. Si un Ange du Ciel nous annonçoit un autre Evangile, il faudroit lui dire anathème, 5. Les Anges encore aujourd'hui peuvent-ils se pervertir? 6. La Loi a été donnée par les Anges, 39. Rang qu'ils tiennent entr'eux dans la Hiérarchie n'est pas bien connu, 231. J. C. est le Chef de toutes les puissances célestes, & terrestres, *là-même*. Culte superstitieux des Anges, introduit par les faux Apôtres, 249. Le culte des A. ges est-il inconnu chez les anciens Juifs, *là-même*. Les Juifs plus curieux de connoître les Anges depuis le retour de la captivité, 249. La Loi a été donnée par les Anges. Prières adressées aux Anges. Noms des Anges conservés curieusement par les Esséniens. Les Chrétiens accusés d'adorer les An-

- ges, 250. Les Juifs juroient par les Anges. Défenses aux Chrétiens de Phrygie, & de Pisi-
die de rendre aux Anges un culte supersti-
tieux, *la même* J. C. paroîtra avec les saints
Anges au Jugement dernier, 299. Dieu vien-
dra au jour du Jugement au milieu des Anges,
331. Comment ils ont connu le mystère de
l'Incarnation, 409. Pourquoi saint Paul ap-
pelle Elûs, les bons Anges, 432. Que Mel-
chisédech n'étoit point un Ange, 590. 591.
Quelle est leur nature, & leur ministère, 601.
606. J. C. n'est point mort pour les Anges ré-
belles, 617
- Animaux, purs & impurs.* Antiquité de cette dis-
tinction. Inutilité de ces loix cérémonielles, 253
- Anne*, fille de Phanuël, beau modèle des veu-
ves, 425
- S. Anselme.* Commentaire qu'on lui attribue, &
qui n'est point de lui, xvij
- Ante-Christ.* Définition de ce terme. Plusieurs
sortes d'Ante-Christ, xxvj. Quand il a com-
mencé à paroître, *la même*. Fausse histoire de
l'Ante-Christ, xxvij. Différens sentimens, *la-
même*, & xxix. Description de ses différentes
qualitez, *la-même*, & *suivant*. Plusieurs pas-
sages de l'Ecriture qui lui sont appliquez, *la-
même*, & *suivant*. Particulièrement de l'Apo-
calypse, xxxlij. & de Daniel, xxxiv. Son nom,
son caractère, *la-même*, & *suivantes*. Quand
il viendra, xxxviii. & *sur.* Ce que les saints
Peres en ont dit, xxxix. & *suivant*. Plusieurs
Modernes, xl. Son origine, sa naissance, son
éducation, xliij. & *suivant*. Son pere, xlv. Sa
mere, xlvj. xlvij. Son hypocrisie, xlvij. Son
empire, ses guerres, sa fin, xlix. & *suivant*.
Ceux qui composeront son armée, l. Qui lui
résisteront, li. Sa Religion, *la-même*. Ses mi-
racles, liij. liv. La durée de son pere, liij. liv.
Quelle sera sa mort? lvj. Il doit paroître a-
vant le Jugement dernier, 325. Il a dû avoir
plusieurs avant-coureurs, & plusieurs figures,
la-même. Caius Caligula, & Simon le Magi-
cien étoient de ce nombre, *la-même*. Homme
de péché, enfant de perdition, 340. Il s'élève-
ra au dessus de tout ce qui est appelé Dieu;
il se fera adorer, & s'asséyera dans le Temple
de Dieu, 341. Sera reconnu pour le Messie,
342. A quoi tient-il qu'il ne vienne? 343. Est-
ce à l'apostasie des peuples, ou aux décrets de
Dieu? 344. J. C. le détruira par le souffle de sa
bouche, 347. Moyens séduisans qu'il em-
ployera pour tromper, 350
- Antrophages*, mangeurs, d'hommes, cvij
- Anti-Mahomet*, xxvj. Son histoire, xxvij
- Antiochus Epiphanes*, figure de l'Ante-Christ, xxx
- Apocalypse de Moïse*, d'où S. Paul a tiré une sen-
tence, 78
- Apollon.* A-t'il porté la lettre de S. Paul à Tite? 500. Très-connu d'ailleurs, 534
- Apollone de Thyane*, a reçu des honneurs qui ne
sont dûs qu'à Dieu, 343
- Apostasie.* Ce que l'Apôtre entend par ce terme? 412. Celle qui doit précéder la venue de J. C.
Est-ce la revolte des peuples contre l'Empire
Romain, ou le renoncement à la foi, procuré
par l'Ante-Christ? 337. 338. Ou la revolte des
hérétiques, contre l'Eglise? 338. 339
- Apostolus*, ne signifie pas toujours un Apôtre,
mais souvent un Envoyé, 195. 196
- Apôtres.* Leur autorité, leurs fonctions, 236.
Destinez de Dieu pour gouverner l'Eglise,
129. Ce qu'ils étoient avant leur conversion,
17. Ils sont les fondemens sur lesquels l'édifi-
ce de l'Eglise est fondé, 110. Ils prennent
quelquefois le nom de Prêtres, 170. Faux Apô-
tres peu exacts à observer la Loi qu'ils vou-
loient imposer aux autres, 58. Ils se conten-
toient de faire prendre la circoncision aux Fi-
dèles, pour éviter les persécutions, 59. Les
faux Apôtres méprisoient la doctrine de l'E-
vangile, comme trop simple, 238. Ils affect-
oient des discours mystérieux, sublimes, étu-
diez, &c. 239. 240. Invectives de l'Apôtre
contre eux, 199. Il les appelle des chiens en-
ragés, *la-même*, & de mauvais ouvriers, 220.
Ils prêchoient par jalousie, pour causer de
l'affliction à saint Paul, 177. Faux Apôtres ca-
racterisez par saint Paul, 374. Faux Apôtres
qui décrient saint Paul, 289. Portrait que S.
Paul en fait. Ce sont des ennemis de la Croix
de J. C. 207. Ils n'ont d'autre Dieu que leur
ventre, ils mettent leur gloire dans leur pro-
pre honte; ils auront pour fin la damnation,
208. Ils veulent se glorifier en la chair des Ga-
liles, 75. Ces faux Apôtres n'étoient propre-
ment ni Juifs, ni Chrétiens. Ils ne cherchoient
qu'à éviter les persécutions, 75. 76
- Apparition de J. C. à S. Pierre* après la Résurrec-
tion, xxiiij
- Apparitions de l'Ancien Testament.* Ont-elles été
faites par les Anges? 39. 40
- Apple*, femme de Philémon, a souffert le mar-
tyre avec lui, 538. S. Paul l'appelle sa sœur
bien-aimée, 541
- Aquila*, mari de Prisque, 446
- Archippe*, étoit-il Evêque de Colosses? Avis que
S. Paul lui donne de bien considérer le mini-
stère qu'il avoit reçu, 276. Quelques-uns
croient qu'il a instruit Philémon, 538. Ce
qu'il a été; son martyre, & sa sœur, 542
- Aristarque*, Juif converti, prisonnier à Rome
avec S. Paul, 268. Précis de sa vie, *la-même*.
Ami intime de Philémon; il souffrit avec lui
pour la foi, 538. 550
- Aristobule.* Son ouvrage, 478
- Armes de Dieu.* Se revêtir des armes de Dieu, 158. 160
- Armillus.* Faux nom de l'Ante-Christ, xxvij

- Son histoire, *là-même*
Arnobe, Beau passage cité de cet Ecrivain Ecclé-
 siastique, 387
Arrhes. Le Saint Esprit est comme les arrhes de
 notre bonheur éternel, 94- 95
Artapan, Ecrivain, 478
Artemas, peu connu, 534
Assistance que l'on doit à ceux qui nous instrui-
 sent. Justice de ce devoir, 70
Avarice. Défendue aux Chrétiens, 776. Elle se
 met quelquefois pour l'amour déréglé du plai-
 sir, 142. C'est une espèce d'idolâtrie, 257. Le
 nom d'*avarice* dans saint Paul, se met quel-
 quefois dans le sens de la passion déréglée des
 plaisirs sensuels, *là-même*
Avenement. Ce que S. Paul entend par Avéne-
 ment de J. C. 443. 444. Avénement de J. C.
 au dernier jour. Il est superflu de vouloir en
 rechercher le moment, 311. Ce jour est incon-
 nu aux hommes. Ils doivent veiller en l'atten-
 dant, 311. 312. Le dernier jour nous surpren-
 dra lorsque nous penserons le moins, 312.
 Avénement glorieux du Sauveur, incertain
 quant au tems, 336. Quelquefois on parle de
 la ruine des Juifs, comme du jour de l'avé-
 nement de J. C. 337
 6. *Augustin*. Quelle étoit la dispute avec saint
 Jérôme au sujet de la réprimande que S. Paul
 fit à S. Pierre : & ce qu'il lui en écrivit, vij Son
 sentiment adopté par les Interprètes Latins,
 & même par S. Jérôme, viij
Autorité Apostolique. Pourquoi S. Paul relève la
 sienne écrivant à Timothée son Disciple, 369

B

- Baiser de paix*, usité entre les Chrétiens, 219
Baptême. Par le Baptême nous nous sommes re-
 vêtus de J. C. 43. Le Baptême est comme un
 tombeau où nous sommes ensevelis, & d'où
 nous sortons comme ressuscitez, 244. plu-
 sieurs sortes de Baptêmes, 646. Appellé illu-
 mination. Pourquoi? 650. 651. Ses effets, 530
Barbares, mis par opposition aux Grecs pour
 le langage, 259
Barac, remporte une grande victoire, 748
Bâtons. Supplice de coups de bâtons, 750
Bénédictio Sacerdotale, très-ancienne, 667
Bénédictions d'Abraham, passées comme en pro-
 verbe, 31. Les Chrétiens imitateurs de l'o-
 béissance, & de la foi d'Abraham, en sont les
 héritiers, *là même*
Bête de l'Apocalypse. figure de l'Ante-Christ, xxxvij
Bienheureux. Ils jouissent dès à présent de la
 vue de Dieu, 754
Bigams. Il y a plusieurs sortes de bigams, 396

- Bigamis*. Quelle sorte de bigamie excluë de l'E-
 piscopat, 397. 398
Blasphème, veut dire erreur, ou hérésie dans le
 sens de l'Apôtre, 382. 383
Blasphémer. Ce que c'est que le blasphémer dans
 le langage de l'Apôtre, 528
Boileau, Chanoine, combat le sentiment du Pere
 Hardouin, qui distingue Céphas de S. Pierre,
 viij. A écrit, *de re vestiaria hominis sacri*, 493
Bonne-foi qui doit regner entre les Chrétiens, &
 qu'ils doivent observer envers tous les hom-
 mes, 302
M. Bracmas, a fait une Dissertation sur le Pen-
 la de S. Paul, 493

C

- Cainistes*, hérétiques. Quand ils ont cessé, 480
Cains Caligula, précurseur de l'Ante-Christ, 340
Callimaque. Qui il étoit, 514. 515
Calomniateurs. Ne donner point de lieu aux Ca-
 lomniateurs, 137
Caméron. Son sentiment sur l'Epître au Hé-
 breux, refusé, 555. 556
Cancer. Description du cancer, appliquée à la
 mauvaise doctrine, 468
Cantiques spirituels, pour entretenir la joye des
 Fidèles, 149
Captivité de Babylone, exprimée sous un langage
 figuré, 749
Carpe. Habitant de Troade. S. Paul loge chez
 lui, 448. Divers sentimens à son sujet, 492
Cauteriser. Différentes significations de ce ter-
 me, & ce que c'est qu'une conscience cauteri-
 sée dans le langage de l'Apôtre, 413. 414
Cédule qui nous étoit contraire, & que J. C. a
 effacée dans notre Baptême, 146. Il l'a atta-
 chée à sa croix, & l'a anéantie, *là-même*
Célibat. Celui de Ministres plus en usage dans
 l'Eglise, que le mariage. Ils sont indispen-
 sablement obligés de le garder depuis le Concile
 de Trente, 511. 512
Céphas. Si c'est le même que S. Pierre repris par
 S. Paul, v. viij. & suiv. & 19. 20. Ou un des
 Disciples qui allèrent à Emmaüs, xij. La que-
 stion de fait sur ce point, v. Différens senti-
 mens des Interprètes touchant la personne de
 Céphas, & de Pierre, vj. D'où est venu le sen-
 timent particulier de S. Jérôme sur la repri-
 mande que S. Paul fit à S. Pierre, vj. Quel
 étoit ce sentiment, viij
Cérémonies de la Loi anciennes, figuratives, a-
 brogées pour faire place aux cérémonies de la
 Loi nouvelle, 689. 696. Ne justifioient pas par
 elles-mêmes, 698 Leur dénombrement, *là-*
même & 699.
Cérinthiens, Hérétiques. Quand ils ont cessé, 480
César

- Cesar**, prétendu S. Cesar; n'est autre que l'Empereur Néron, 219
- Chair**. La chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit. Sens de ces paroles, 65. Quels sont les œuvres de la chair? 66. Ceux qui sont à J. C. ont crucifié leur chair avec ses passions, 67. Nul n'a jamais haï la chair, 152. 153
- Changement** qui doit arriver à ceux qui se trouveront en vie au dernier jour, 307. 308
- Charité**. Ses fonctions, ses travaux, 281. Charité qui nous assujettit les uns aux autres, est une parfaite liberté, 63. Charité envers nos frères, fondée sur l'amour que J. C. nous a porté, & qu'il leur a porté, 140
- Charité fraternelle**. Regles que l'Apôtre donne sur ce sujet, 303. Le Saint Esprit enseigne à ses serviteurs ce qu'ils doivent pratiquer à cet égard, *là-même*. Combien nécessaire aux Chrétiens, 773. 782. Les belles qualitez de celle que l'Apôtre S. Paul recommande aux Chrétiens, 373. 374. Il y a quelquefois de la charité à refuser son secours à certaines personnes, & à les charger de confusion, 175. Charité, condescendance fraternelle, 68. Elle doit animer notre foi pour la rendre utile au salut, 60. Se revêtir de la charité, qui est le lien de la perfection, 259
- Chasanim**, ordres d'Officiers dans les Synagogues des Juifs, 171
- Châtiment**. Dieu châtie différemment les bons, & les méchans: 758. 759. Il châtie autrement que les peres charnels, 760
- Chevalet**, Supplice du chevalet, 750
- Chiens**. Saint Paul donne ce nom aux faux Apôtres, 199
- Chiffre**. Le chiffre de 666. expliqué, & appliqué au nom de l'Ante-Christ, xxxv. xxxvj *Ch. suiv.*
- Chrétiens**. Ils sont déjà en quelque sorte ressuscitez en J. C. & assis avec lui dans le Ciel, par la grace, & par l'esperance, 104. Ils ne sont plus voyageurs, & étrangers, mais citoyens de la cité des Saints, & domestiques de la Maison de Dieu, 109. Ils sont bâtis sur le tonnement des Apôtres, & des Prophetes, 110. Motif de leur union. Ils ne sont qu'un même corps, & ne doivent être animez que du même esprit, 125. Ils sont fils du même Pere, héritiers des mêmes promesses, ayant part à la même grace, 126. Ils doivent se rendre les imitateurs du Pere Celeste, 140. Le propre du Chrétien est de rendre grâces à Dieu même dans les choses qui lui sont désavantageuses, 149. Les Chrétiens sont les membres du corps de J. C. 153. Leur vie est déjà en quelque sorte dans le Ciel, 209. Ils sont comme des voyageurs dans ce monde. Ils attendent la venue de J. C. qui les revêtira de l'immortalité, *là-même*. Les Chrétiens doivent tirer de J. C. l'influence; & la vie, & non des Anges qui ne sont que ses Ministres, 251.
- Ils doivent être morts aux premiers éléments du monde, 252. Les faux Apôtres veulent mal-à-propos les réduire sous l'esclavage de la Loi, *là-même*. Ils doivent vivre d'une vie nouvelle, comme étant ressuscitez en J. C. 255. 256. Ils ne doivent pas abandonner à la douleur à la mort de leurs proches, 305. Ils doivent éviter non-seulement le mal, mais aussi l'apparence du mal, 319. Patience admirable des premiers Chrétiens, 335. Gloire que les Chrétiens procurent à Dieu, & gloire qu'ils en reçoivent, 335
- Christianisme**, nous met en liberté à l'égard de la Loi, 25. La perfection du Christianisme consiste, non à se croire arrivé au terme de la perfection, mais à y tendre avec ardeur, 206
- Circconcision**. J. C. ne sert de rien à ceux qui se font circoncire, 57. 58. La circoncision ne sert de rien, 58. 59. 60. On peut bien la recevoir, pourvu qu'on ne la regarde pas comme nécessaire au salut, 58. Circconcision indifférente pour le salut, 77. Circconcision spirituelle, 243. Circconcision charnelle des Juifs, 244
- Claudio**. Qui elle étoit, 498
- Clement**, dont parle S. Paul aux Philippiens. Est-ce celui qui succéda à S. Pierre dans le siege de Rome? 212. Ou étoit-ce un simple Prêtre de l'Eglise de Philippi, 213
- S. Clement d'Alexandrie**, est le premier qui a distingué Cephass de S. Pierre, viij
- Cléopatre**, Reine, Question qu'elle fait sur la résurrection, xcvi
- Colere**. S. Paul ne permet pas de se mettre en colere; mais si cela arrive, il veut que l'on reprime les mouvemens de cette passion, 136
- Colere de Dieu**, combien terrible, 716
- Colosses**, ville de Phrygie, 221. Faut-il écrire Colosses ou Colassés? Erreur de ceux qui ont cru que les Colossiens étoient ceux de Rhodes, *là-même*. S. Paul avoit-il prêché à Colosses? *là-même*. Eloge des Fideles de Colosses. Epaphras étoit leur Apôtre, 221. Les faux Apôtres essayèrent de les pervertir, ou de les engager dans la superstition envers les Anges, *là-même*. S. Paul leur écrivit pour les détromper, 223. 224. *Ch. suiv.*
- Colossiens**. Eloge de leur foi & de leur charité, 225. Ils sont ébranlez dans la foi par les faux Apôtres, qui vouloient les engager dans le culte des Anges, & dans l'observation des cérémonies légales, 233. Ils n'avoient point vû S. Paul, 237
- Combat**. Pourquoi saint Paul se sert souvent de similitudes tirées de la guerre, & des combats? 442. 461. 462. 488. 489
- Combat spirituel**, entre l'homme, la chair, & le Démon, 159. Maniere dont nous devons nous y conduire, *là-même*.

H h h h h

Communianis. Ce que signifie ce terme dans saint Paul, 543. Se met pour les aumônes, 172.

Compassion qu'il faut avoir pour ceux qui souffrent, 775.

Concile de Jerusalem. En quelle année il s'est tenu, xix. Ce qui s'y est passé, *la même.* lxx.

Concubine. Saint Paul convertit celle de Neron, 448.

Concupiscence. Elle ne nous impose aucune nécessité, nous pouvons toujours lui résister, 65. Ceux qui se livrent à leur concupiscence, seront exclus de la béatitude, 66.

Continence. Celle des Ministres mariez, très-ancienne dans l'Eglise, 509. 510. 511.

Conversion d'un pecheur, c'est le plus grand miracle de la puissance de Dieu, 97. Les Peres la comparent à la résurrection d'un mort, *la même.* Comparée à la création, 105. Qu'il ne faut désespérer de la conversion de personne, 773.

Corps mystique de J. C. s'avance toujours en vertu, & en perfection, 130.

Corps, corporellement mis pour la vérité, la réalité, la substance, 241. 242. Chacun doit user de son corps saintement, & honnêtement, 300. Nous devons le regarder comme le Temple de Dieu, & la demeure du S. Esprit, *la même.* Nos corps sont à J. C. C'est une profanation punissable que de les souiller par la fornication, 301.

Correction. Comment elle se doit faire pour la rendre utile, 422. 423. 485.

Course. La vie chrétienne comparée à une course, où l'on gagne le prix. Que personne ne vous fraude, & ne vous ravisse votre prix, 248. 249.

Crainte. L'Apôtre ne veut point un esprit de crainte dans les Fideles, 454.

Création. Parallele de la création du monde, avec la réformation, selon les Hebreux, lxxxiiij. & suiv. Notre conversion est comparée à la création, pour montrer combien elle est gratuite, 105.

Crescens. Disciple de saint Paul. Divers sentimens sur son Episcopat, 490. 491. Sa mort, *la même.*

Crète, Isle de Candie, a eu saint Tite pour Evêque, 503.

Crois. Saint Paul fait leur caractère, 513. 515.

Croix de J. C. Nous sommes tous attachés à la Croix de J. C. & détachez de la Loi, 25.

Scandale de la Croix de J. C. anéanti par ceux qui prêchoient la nécessité de la circoncision, 62. Sa hauteur, sa longueur, sa profondeur, 122. J. C. a préféré la honte de la Croix, à la gloire du monde, & à la joie qu'on y goûte, 757. Ce qui doit nous engager à la porter avec lui, 781.

Crucifié. S. Paul étoit crucifié au monde, 77.

Crucifier de nouveau J. C. C'est un crime énorme, 653. 654.

Cyreniens. Son éloge, & son sentiment sur Melchisédech, 585. 586. 587. Réfuté, 588. 589. 668.

Curiosité, inutilité, oisiveté. Saint Paul les condamne comme de grands maux, 358. Condamnée par S. Paul, 303.

Cyniques. Leurs principes abominables sur les actions impudiques, 143.

S. Cyprien, cité par saint Augustin pour établir son sentiment touchant la reprimande faite à saint Pierre par saint Paul, viij.

D

D'Amnez. Quel sera leur malheur dans l'enfer ? 332. 333. La vûe du bonheur des Elûs sera une grande partie de leur supplice, 333.

David. La force de sa foi, 748.

Dejal, veut dire imposteur, xxviiij.

Demeure. Veritable demeure des Chrétiens, 781.

Demas, Disciple de saint Paul ; il lui demeura attaché pendant quelque tems, puis il le quitta pour suivre le hécle, 170. Il l'abandonne, 489. Divers sentimens sur cette désertion, *la même.* & 990. 550.

Démon. S'il peut engendrer ? xlv. Il ne peut nous engager dans le crime, que par voie de suggestion. Il peut causer des maladies, & la mort même. Il exerce principalement son empire sur les enfans d'incrédulité, 101. 103.

Démons. Jesus-Christ les a vaincus, & comme menez en triomphe, 247. Peuvent-ils faire de vrais miracles ? 349. Reconnoissent, & adorent J. C. malgré eux, 189. Démons répandus dans l'air, où ils exercent leur empire, 100. 101. Ils tentent les hommes par la permission de Dieu, 102.

Dépôt, qui s'entend de la foi, & de la doctrine, confié aux évêques, 445. Ce sont aussi leurs fonctions, & les ames, 446. 457.

Déserts. Les Saints s'y sont retirés pour éviter la persécution, 752.

Désintéressement de saint Paul, 288. 289.

Désirs de la chair. Ne pas accomplir les desirs de la chair, 64.

Diable. Ne donner point de lieu au Diable. Ne consentir point à ses mauvaises suggestions, 137.

Diabolus. Le Démon, veut dire quelquefois calomniateur, 402.

Diaconesses. Quelles étoient leurs fonctions, 404. Celles qu'on y admettoit, & qui en étoient exclus, 426. 427. 428. 429.

Diaques des Eglises. Leur rapport avec les Chasans, ou Inspecteurs des Juifs, 171. Leurs fonctions, *la même.* Qualitez, qu'ils doivent avoir pour exercer saintement leur ministère, 402. 403. Comment on les ordonnoit, 404. 405.

Dieu, n'aime rien qui ne soit aimable, ou qu'il ne rende aimable, 140. Dieu opere en nous le vouloir, & le faire, 190. Confiance en Dieu accompagnée d'humilité, *là-même*. Dieu qui opere en nous le vouloir, & le faire, achèvera en nous par la grace la bonne œuvre qu'il y a commencée, 172. La volonté de Dieu est que nous soyons saints, 300. Il nous appelle à la sainteté, à la pureté du cœur, & du corps, *là-même*. Dieu est fidèle, & il accomplira en nous son ouvrage, 321. Dieu ne peut commettre aucune injustice envers la créature, 330. Il est juste qu'il console ceux qui sont à lui, & qui sont dans l'affliction, *là-même*. Dieu pour punir les hommes, permet souvent qu'ils tombent dans l'erreur, l'illusion, le péché, 352. Comment il est un feu dévorant, 772.

Dignitez Ecclesiastiques. Danger où s'exposent ceux qui les recherchent, 784.

Discours des Chrétiens, doit être assaisonné du sel de la sagesse, 267. Discours poli, gracieux, agréable, loué par S. Paul, 142.

Discretion, dont les Chrétiens doivent user, pour ne pas aigrir leurs ennemis, & ne pas attirer mal à propos des persécutions à l'Eglise, 148.

Dime. En usage depuis long-tems, 663. 666.

Distinctions des viandes pures, ou impures, sont vaines, & inutiles dans le Christianisme, 252. 253. Dans quel esprit on peut les pratiquer, 254.

Divinité Elle est unie à J. C. réellement, véritablement; elle réside en lui corporellement. Sens de ces paroles, 241. 242.

Divisions. Elles ne viennent que de l'orgueil, de l'ambition, &c. 184. 185.

Docteur. Pourquoi l'Apôtre prend-il la qualité de Docteur des Nations? 389.

Docteurs, ou *Catéchistes* des grandes Eglises, 129. Faux Docteurs qui vouloient engager les Galates dans l'observance de la Loi, ne les aimoient pas comme il faut, 451. Docteurs pernicieux, & judaïsans que S. Paul combat dans ses Epîtres, 371. 374. La colère de Dieu tombera sur eux, 143. Faux Docteurs qui décrioient S. Paul, 289.

Doctrine. Saine doctrine. Sa véritable signification, selon S. Paul, 376.

Doctrines étrangères. Elles sont séduisantes, & dangereuses, 778.

Dominations, vertus, puissances célestes, termes empruntés de ce qui se voit dans la Cour des Princes du monde, 98.

Dominations, signifient ou les Rois de la terre, ou une sorte d'esprits bienheureux d'un certain rang dans la Hierarchie Céleste, 130.

Don. Goûter le don de Dieu, 651.

Dormir, mais pour mourir, 305.

Dorothee de Tyr, distingue Céphas de S. Pierre, viij.

Dumoulin, Pierre: son sentiment fut Melchi-

sèdech,

E

Eblouies, Hérétiques. Quand ils ont cessé, 480.

Ecriture sainte. Combien utile, & quels Livres la composoient du tems de l'Apôtre S. Paul, 483.

Edifice de la perfection chrétienne. Ce qu'il faut faire pour le construire, 645. 646.

Edifier, ou *Edification*. Ce que signifie ce terme employé par S. Paul, 373.

Educacion. La bonne éducation des enfans, moyen du salut pour les meres, 394.

Eglise. Elle est le Corps, & J. C. est le Chef. Il lui communique une très-grande gloire, 99. Elle est bâtie sur l'édifice des Prophètes, & des Apôtres, 100. Sagesse admirable avec laquelle Dieu l'a établie, 116. 117. 118. Elle est l'Epouse de J. C. 150. Amour qu'il a eu pour elle, 151. Ses saintes, & véritables qualitez, qui la distinguent de la Synagogue, & de l'Eglise P. R. 417. La voix, le tribunal, & la seule dépositaire de la vérité, 469. Elle a succédé à la Synagogue. Ceux qui la composent, 621. 622. Montrée en figure à Moysé, 683.

Eglise des premiers-nés. Ce que cela signifie, 768.

Eglises. Ce qu'elles étoient du tems des Apôtres, 542.

Eléazar. Ce qu'il a souffert, 750.

Electon. Nous sommes choisis par le sort en J. C. Notre élection est toute gratuite, 92. 93. Election gratuite de la part de Dieu, 205. 106.

Elémens de la parole de Dieu, 643.

Elémens du monde, c'est-à-dire, principes d'une science humaine. C'est de quoi se paroient les faux Docteurs, 241. Autres explications de ces termes, *là-même*. Elémens du monde sous lesquels nous étions assujettis, 45. Ce qu'ils seront après la résurrection, 100.

Elie, & *Enoch* se souleveront contre l'Ante-Christ, 11. Ancienne prophétie d'Elie, d'où S. Paul a pris un passage, 145.

Elion, pour dire Très-Haut, 662.

Elisée, moqué par des enfans, 751.

Elus. En quel sens ce terme est pris dans l'Ecriture, 465. Ressusciteront-ils avant les réprobez? 309. N'y aura-t'il que les Elus qui doivent aller au-devant de J. C. *là-même*.

Empire Romain, subsiste dans l'empire d'Allemagne, 338. Il doit être détruit avant la venue de l'Ante-Christ, 346.

Energetes, Hérétiques des premiers siècles, 486.

Enfance spirituelle. Deux défauts que J. C. veut qu'on y évite, 131.

Enfant, tandis qu'il est petit, ne diffère point du serviteur, mais il est sous la puissance des tuteurs, 44. Tel est le genre humain, ou la

H h h h h i j

nation Juive, jusqu'à la venue de J. C. 44
Enfant de perdition, pour dire l'Ante-Christ, xxx. xxxj
Enfants, doivent obéir à leurs peres, & à leurs meres en vû du Seigneur, 155. Ils doivent leur rendre le respect, l'honneur, l'assistance, *là-même*. Obéissance qu'ils doivent à leurs peres, 262. S. Paul ne veut pas que les Ephésiens soient comme des enfans, légers, ignorans, inconstans, &c. 131. *Enfants de lumière*, enfans du jour, 313. 314. *Enfants de colère*. Tous les hommes par le péché originel, sont enfans de colère, 104
Enoch. Sa foi, 735
Entrailles des Saints. Ce que cela veut dire, 543
Eones. Ce que signifioit ce terme inventé par certains Hérétiques, 372
Epaphras, Apôtre des Colossiens, 222. Son histoire. Ce qu'on sait de lui, 226. Disciple de S. Paul, convertit Philémon, 537. 538. Evêque de Colosses, & caprifavec l'Apôtre, 550. Eloge que S. Paul en fait. C'étoit un vrai serviteur de J. C. & fort zélé pour les Colossiens, dont il étoit Evêque. 269
Epaphrodite, Evêque de Philippiens, porteur de la Lettre aux Philippiens, 170. Est nommé leur Apôtre, *là-même*. Il est envoyé à Rome par les Philippiens. Il y tombe malade. Saint Paul le renvoie en Macédoine, 195. Etoit-il Evêque de Philippiens? *là-même*. Sa maladie dangereuse, 196. Son zèle pour le service de l'Apôtre. Son éloge, 197. 198. Il porta des secours d'argent à saint Paul de la part des Philippiens, 218
Epée. Plusieurs Saints ont évité le tranchant de l'épée par la grandeur de leur foi, 749. D'autres l'ont souffert, 752
Epée spirituelle, est la parole de Dieu, 162
Ephèse, Métropole de l'Asie Mineure. Désordres qui regnoient dans cette ville, 80. Quand est-ce que S. Paul vint à Ephèse? Divers voyages qu'il fit en cette ville, 80. 81
Ephésiens, lumières, & connoissances que saint Paul leur souhaite, 96. S. Paul les conjure de vivre d'une manière qui étoit digne de leur vocation, 124. Epître de S. Paul aux Ephésiens. Quand l'écrivit-il? & d'où l'écrivit-il? 81. 82. Avoit-il déjà été à Ephèse lorsqu'il l'écrivit? 82. L'Epître aux Ephésiens, étoit-elle adressée aux Laodicéens? 83. A-t'il écrit deux Lettres aux Ephésiens? 84. 85. Stile, & difficulté de l'Epître aux Ephésiens. Dessein de S. Paul en l'écrivant, 84. Il l'écrivit à Rome, étant dans les liens, 81. Les Ephésiens avoient été fort attachés à la magie, 202. Ce qu'ils étoient avant leur vocation, 105. 106
Epiménides, Prophète de Crète, 513. 514
Episcopat. Comment il est permis de le désirer.

395. Beaux passages de saint Augustin, & de saint Jérôme sur ce sujet, *là-même*. Si on peut y élever des personnes nouvellement converties, 402
Epître aux Theſsaloniens, est la première de toutes celles de S. Paul, 278. Elle a été écrite à Corinthe vers l'an 62. de J. C. 278. Occasion de cette Epître, *là même*
Epître aux Colossiens, envoyée par Tychique, & par Onésime, 223. S. Paul l'écrivit de Rome, où il étoit dans les liens, *là-même*. De toutes les Epîtres de saint Paul les plus belles, & les plus touchantes, sont celles qu'il a écrites de sa prison, *là-même*. Mise avant celle aux Philippiens dans quelques Manuscrits, 227
Epître aux Philippiens, d'où a-t'elle été écrite? 220
Epître aux Ephésiens, étoit-elle circulaire pour toutes les Eglises d'Asie? 87. Etoit-elle adressée à l'Eglise de Laodicée? 83. Est ce celle là que S. Paul veut qu'on lise aux Laodicéens? 274. 275
Epître prétendue de S. Paul aux Laodicéens Jugement sur cette Lettre. Quelques-uns l'ont crûe véritable, 271. 272. 66
Epître aux Galates, adressée à toutes les Eglises de Galatie, 3. Elle est plus austère que les autres Lettres de S. Paul, parce que les Galates étoient plus grossiers, 4
Eprouver toutes choses; approuver ce qui est bon, 319
Erasme. Qui il étoit, 496
Esau, mis dans un sens figuré, 763. 764
Espérance. Comparée à un ancre, 660. A l'enceps, *là-même*. Celle des saints les soutient dans les souffrances, 753. Espérance de saint Paul dans les prières des Philippiens, 179
Esprit. Marcher selon l'esprit, 64. Si nous vivons par l'esprit, conduisons-nous par l'esprit, 67
S. Esprit. N'attristez point le Saint-Esprit. Sens de ces paroles, 232. Nous l'attristons par nos mauvaises actions, par des discours sales, & impurs, 138. Le Saint-Esprit nous a imprimé son sceau, il nous a donné sa grace, &c. 139. N'éteignez point l'Esprit. Sens de ces paroles, 318. Divinité du Saint-Esprit prouvée par les Peres, par le passage, *Philipp.* 111. 3. 201. Fruits, ou œuvres de l'esprit saint, 66
Evangelie, a été donné par J. C. aux hommes, sans médiateur, 40. Les quatre Evangelies, à proprement parler, n'en font qu'un, 4. 5. Evangelie prêché aux Gentils, maîesté, & gloire de ce mystère, 235. L'Evangelie est la seule Loi qui subsiste à présent, & que saint Paul a substituée à toutes les autres, 376. Ce qu'il entend par l'Evangelie de gloire, 377. L'Evangelie doit être prêché dans tout le monde avant la venue de l'Ante-Christ, 346. Ce que saint

Paul appelle son Evangile, 464
Evangelistes. Ce qu'ils étoient du tems de l'Apôtre S Paul, 486. 487. Inférieurs aux Apôtres. Ce que c'étoit que les Evangélistes, ou Prédicateurs, 129
Eupule, un des premiers Chrétiens de Rome, 497
Eucharistie. Véritable nourriture de l'ame, préférable aux autres viandes du corps, 779
Eve, première des femmes, séduite par le serpent, 393
Evellius, martyr Chrétien sous Néron, 220
Evêque. Les vertus qui sont l'ornement, & le soutien de sa dignité, 522. Le nom d'Evêque, & celui de Prêtre, étoit commun autrefois aux uns, & aux autres, 170. Signification de ce terme, 394. Qualitez d'un Evêque, 396. 398. 399. 400. 401. 402. Modèle des Chrétiens, 419. & 443. 506. 507. 508. Evêque Juge des Prêtres, & des Laïques: comment il doit exercer sa juridiction sur les uns, & sur les autres quand on les accuse de quelque crime, 431 432
Eunice, mere de Timothée, & sa grande piété, 453
Evodie, femme Chrétienne de Philippes. S. Paul l'exhorte à conserver la paix avec Syntyque, 210
Excommunication de deux sortes; excommunication majeure, & mineure, sur tout dans les Règles Monastiques, 358. Excommunication mineure, qui ne sépare que du commerce de la vie, a pour principal objet de donner la confusion au coupable pour le convertir, 362 363
Exemple des Saints, qu'il faut se mettre devant les yeux, 777
Exercices, corporels, & spirituels; leur différence utilité, 417. 418
Experts. Ce que signifie ce terme, 644

F

Fainéans & inquiets. On doit les éviter, 316
Fanatiques. Erreur des Fanatiques, réfutée, 686
Fardeau. Porter les fardeaux les uns des autres, 69. Chacun portera son propre fardeau, 70
Félicité. Opinion des Juifs sur la félicité, réfutée, xcviij
Femmes. Si elles ressusciteront dans leur propre sexe, civ. Doivent être soumises à leurs maris, comme au Seigneur, 150. Comme l'Eglise à J. C. 150. 262. Comment elles doivent prier, & quels sont leurs plus beaux ornemens? 390. 391. Leur silence dans l'Eglise, *la même*. Elles ont eu beaucoup de part aux premières erreurs, 477
Femmes Chrétiennes. qui alloient instruire les

personnes de leur sexe dans l'intérieur des maisons, 211. Femmes avancées en âge, quels sont leurs devoirs, 519. 520. Ce quelles doivent enseigner aux jeunes femmes, 521
Fêtes des Juifs. Les faux Apôtres vouloient que les Chrétiens les observassent, 248. Elles ne sont que des ombres de ce qui devoit arriver, 248
Feu, qui doit précéder, & accompagner le dernier Jugement, 331
Feu éternel, preuve de sa réalité: 724
Fidèle. Dieu toujours fidèle; comment? 466-467. En quel sens l'Apôtre dit qu'il a été fidèle à son Dieu, & comment on le peut dire avec lui, 377. 378
Fidèles. Faire du bien aux Fidèles préférentiellement aux autres, 72. On connoitra particulièrement en l'autre vie ceux qui sont vraiment Fidèles, 334
Flammes. Dieu viendra au milieu des flammes juger les vivans, & les morts 311
Fluentius, Evêque, condamné dans un Concile; pourquoi? xl
Foibles. On doit les soutenir, & les souffrir, 316
Fondemens de l'Eglise, c'est Jesus-Christ; ce sont les Prophètes, & les Apôtres, chacun à sa manière, & à son rang, 110. 111
Fournaise ardente. Les trois jeunes Hébreux en sortent sans aucun mal; 745
Foy, don de Dieu. Il la met dans nos cœurs, 297. S. Paul souhaite affermir la foi des Thessaloniciens, 298. Vrai principe de notre justification, 22. La foi est nécessaire avec les œuvres pour la justification. 32. C'est la foi animée de la charité, qui nous justifie, 60. Celle de l'Eglise inébranlable, comment? 470. Elle est le bouclier avec lequel nous nous mettons à couvert contre les traits du Démon, 161. La foi n'est pas donnée à tous, 356. La foi a plusieurs adversaires qui s'opposent à elle, *la-même*. Sa nature, son éloge, les effets, son objet, 731. &c. C'est par elle qu'on croit la création, 732. Elle l'emporte sur la philosophie, *la-même*. Celle des anciens Patriarches, 733. &c. Sans elle on ne peut plaire à Dieu, 735. Combien a été grande celle de quelques saintes femmes, 750
Freres, faux Prêtres, auxquels S. Paul ne céda pas un moment, 16. 17
Fruits de justice, dont S. Paul souhaite que les Philippiens soient remplis, 175. Nos œuvres sont nos fruits. J. C. est l'arbre, nous sommes les branches, 175
Fruits du S. Esprit, quels ils sont? 66. 67

G

Gage. Le Saint Esprit que nous avons reçu, est le gage de notre bonheur éternel, 24.
 H h h h h iij.

Gaillard, Jacques, son sentiment sur Melchisédech, 587

Galates. Préface sur l'Épître aux Galates. Leur origine, j. Ce qui a donné occasion à S. Paul d'écrire cette Épître ij. Quels étoient les sentimens des Galates Juifs convertis à la foi, & pourquoi ils préféroient S. Pierre à S. Paul ? *là-même*. De quel endroit S. Paul a écrit cette Épître aux Galates, *là-même*. Le caractère, & d'abrégé de l'Épître aux Galates, ij. iij. Les importantes instructions que l'Apôtre y donne pour la morale, iij. Si les Galates étoient Juifs, ou Gentils ? *là-même*. En quel tems, & de quel lieu l'Épître aux Galates a été écrite ? iv. Différens sentimens des Peres, & des Interprètes sur ce sujet, *là-même*. Celui qui paroît le mieux établi, *là-même*. C'étoit un peuple grossier, & volage. S. Paul leur écrit d'une manière plus rude, & plus austère, qu'aux autres Fidèles à qui il a écrit, 4. Ils vouloient s'assujettir de nouveau aux élémens du siècle, & aux observations de la Loi, 48. Manière dont S. Paul a prêché parmi eux. Son affection pour les Galates, 48. 49. Il étoit à leur égard comme une mere qui forme son enfant dans son sein, 31. Il y avoit parmi eux quelque méintelligence, 64. S. Paul les traite avec dureté, à cause de leur pesanteur, & de leur peu de génie, 27. Ils se laissèrent séduire par les faux Apôtres, 28

Galatie. D'où vient le nom des Galates. S. Paul y prêche, & y établit une Eglise. Comment il y est reçu. Il y annonce le premier l'Evangile aux Gentils, après que S. Pierre l'eut déjà annoncé aux Juifs dans ce même lieu, j. xxiv

Généalogies. Ce que signifie ce terme dans la bouche de S. Paul, 371. 372

Gentils. S. Paul destiné de Dieu pour prêcher aux Gentils, 10. 11

Gentils convertis. Ils n'observoient pas les cérémonies de la Loi, 21. Vocation des Gentils. Mystère inconnu aux Juifs, 113. 114. Vocation des Gentils à la foi, 594. 595

Genoux. Prier à genoux, usité dans l'Eglise, 120

Germain. S. Paul parle-t'il à un homme de ce nom, en disant : *Germane compar* ? ou ces termes marquent-ils mon cher époux, ou ma chere épouse ? 212

Germane compar, marque-t'il l'épouse de saint Paul, ou l'époux de Syntique, ou d'Evodie, ou Silas, ou Barnabé, ou Epaphrodite, &c. 212

Gnostiques. Pourquoi certains Hérétiques se sont ainsi appellez ? 372. Quand ils ont cessé, 480

Goharre, Etienne. Son sentiment sur la resurrection, lxxxix

Grace. Affermir son cœur par la grace, 779. C'est par la grace que Dieu exécute le décret de notre prédestination, 88. Dieu veut qu'on

attribuë toute sa gloire à sa grace, 89. Nous rend enfans de Dieu, 105. La manière dont elle agit en nous. Elle nous fait vouloir, mais sans contraindre nos volontez, elle nous découvre le bien, & nous le fait aimer, 190. 191. Bel éloge que l'Apôtre fait de l'efficacité de la grace en lui même, 378. 379. Source de tout bien, sans laquelle on n'en peut faire aucun, 786

S. Paul la souhaite toujours aux Chrétiens, 780 Elle est comparée à un feu qui embrase, & consume tout. Pourquoi ? 453. 454. Entièrement gratuite, 455

Grace de l'ordination. En quoi elle consiste ? 421

Le Grec, est mis par opposition au Juif, 259

S. Gregoire le grand, a suivi le sentiment de saint Augustin sur la réprimande faite à S. Pierre par S. Paul, viij

Grotius. Sentiment particulier de Grotius touchant les faux Apôtres, contre lesquels S. Paul écrit, réfuté, iv Il croit que S. Paul a été persuadé que le jour du Jugement arriveroit de son tems, & que Simon le Magicien étoit l'Ante-Christ, 324. Son sentiment sur les Epîtres aux Thessaloniens, exposé, & réfuté, 324. 325. L'application linguistique qu'il donne au terme de généalogies employé par S. Paul dans la premiere Épître à Timothée, 371. Il est réfuté, 443. N'est pas assez éloigné de quelques sentimens de Socin, 678

Guerre. Dans quelle vue les princes peuvent la faire, 385. 386

Guerre spirituelle, entre l'homme, & le Démon, 158

H

Haine, médifance, condamnée, 64

Hammond. Explication singulière qu'il donne à ces paroles de l'Apôtre : *Regi saculorum, &c.* 380

Hardouin. Le Pere Hardouin distingue Céphas de S. Pierre, viij. Exposition de son sentiment, ix. x. xj. xij. xij. Réfuté, xij. xiv. xv. xvi. xvij. xvij.

Hébreux. Préface sur l'Épître aux Hébreux. Son excellence, & différentes opinions qu'on en a portées, 352. Son Auteur, 553. Si c'est saint Luc, ou S. Clément Pape, 554. 555. Si c'est S. Barnabé, 555. 556. Si c'est un autre Paul différent de l'Apôtre, 566. Si c'est Apollon, ou S. Marc, *là-même*. Ce n'est point Tertullien, *là-même*. Mais saint Paul lui-même, 556. 557. 558. 559. 560. 561. Il l'a fait retoucher par un autre, 562. En quelle langue elle a été écrite, 562. 563. 564. Plûtôt en Grec qu'en Hébreu, 565. 566. En quel lieu, en quel tems, & à quelle occasion elle a été écrite, 566. 567. 568. Abrégé de cette Épître, 567. 568. 569. Son authenticité, & sa canonicité, 570. 571. 572. 573.

Hébreux selon la chair. Leurs prérogatives en

- ce sens, 392. 477.
- Méne.** Femme célèbre parmi les Simonien, 392. 477.
- Hérèses.** Par qui elles ont été prédites, & que cette prédiction commence à s'accomplir, 410
- Hérétique.** Son caractère, 532. Comment & combien de fois il faut le reprendre, 533
- Hérétiques.** Leur caractère, 474. 475. 476. Ils sont les précurseurs de l'Ante-Christ, 345
- Leur révolte, & leurs calomnies contre l'Empire Romain, 338 339
- Hermogène.** Abandonne S. Paul, & diffère de celui que Tertullien attaque dans ses Ecrits, 458
- Hieraple.** Epaphras s'intéresse pour les Fideles de Hieraple, 237. 238
- Hierarchie Celeste.** L'ordre que les Anges y tiennent, n'est pas bien connu, 231. Cela se dit dans l'Ecriture à l'imitation de ce que nous voyons dans les Etats. *la-même.*
- Hierax.** Son origine, son erreur, 581. On la réfute, *la-même.*
- Hilaire, Diacre.** Est de même sentiment que saint Augustin sur la reprimande faite à S. Pierre par saint Paul, viij
- Himénée.** Excommunié par Saint Paul; pourquoi? 367. 382
- Hypocrisie.** C'est le voile dont les hérétiques se servent pour se cacher, 413
- Homme de Dieu.** Epithète donnée dans l'Ecriture à ceux qui étoient d'une sainteté reconnu, 441
- Homme nouveau;** nouvelle créature, 77. Se revêtir de l'homme nouveau; 259
- Homme intérieur,** est l'ame, ou l'esprit, 121
- Homme de péché,** pour dire l'Ante-Christ, xxix. xxxj. 340
- Honnêteté,** recommandée par S. Paul, 304
- Honoraire.** Ce que signifie ce terme, 430
- Hospitalité.** Recommandée aux Chrétiens, 773. 774
- Humanité.** Ce terme signifie deux choses en parlant de J. C. 529
- Humilité,** qui nous fait croire que les autres valent mieux que nous. Motifs de cette humilité, 184. Comment un Saint peut-il s'estimer inférieur à un méchant? *la-même.* Excellence de cette vertu, 124. Humilité profonde de saint Pierre, xxv. Combien a été grande celle de l'Apôtre saint Paul, avouant la grandeur de ses fautes, afin d'attribuer à la grace tout le bien qui étoit en lui, 378
- I
- Jacob.** Sa grande foi en mourant, 741. 742
- Jacques,** frere du Seigneur. C'est le seul des Apôtres que S. Paul ait vû à Jerusalem, 12
- Jannés.** Faux Magicien d'Egypte, qui résiste à Moïse, 478
- Idolâtrie,** souvent appelée fornication, 257
- Idolas.** Dénignées sous le nom de morts, 412
- S. Jean l'Evangéliste,** étoit-il à Ephese lorsque S. Paul y alla? 81
- Jeremie.** Livre apocryphe de ce Prophete, d'où S. Paul a pris un passage, 145. Explication d'une de ses propheties, 686. 687
- Jericho.** Ses murs renversés; comment? 747
- Jerusalem Celeste.** Jerusalem d'en-haut est la patrie des hommes libres, des enfans de Sara, des heritiers des promesses, 55
- Jesus-Christ.** Son égalité au Pere, & la Divinité prouvée par S. Paul, 2. Il s'est ressuscité lui-même, & a été ressuscité par le Pere, *la-même.* J. C. nous a en quelque sorte engagé dans le péché, si l'observance de la Loi ceremonielle est encore nécessaire, 23. 24. Il s'est en quelque sorte rendu l'objet de la malédiction pour nous délivrer de la malédiction, 34. Il est venu pour racheter tous les hommes, & pour les mettre en liberté, 46. Et en particulier pour affranchir les Juifs du joug de la Loi, & de la tutelle des ceremonies, 46. Ceux qui sont à Jesus Christ, ont crucifié leur chair avec leurs passions, 67. Stigmates de J. C. que S. Paul portoit, 78. 79. Nous sommes choisis en J. C. par le Pere avant la création du monde, 88. 89. C'est par le mérite de sa mort, & de son sang que nous avons reçu la rédemption, 89. 90. Dans lui tous les mystères, toutes les figures, tous les symboles de la Loi ancienne se réunissent, 91. 92. Dans lui les Anges, & les hommes, le Ciel, & la terre se réunissent, 92. Il est le chef des Anges, & des chrétiens, *la-même.* Il nous a rachetés du péché, de la mort, & de la corruption, 95. Il nous a rendu la vie de l'ame, 100. Il est assis à la droite du Pere, est placé au-dessus de toutes les Puissances Celestes, 98. Il est le Chef de l'Eglise, & la source de sa gloire, 99. J. C. est notre paix. C'est lui qui nous reconcilie avec le Pere Celeste, 107. Il a rompu par sa mort le mur de division qui nous séparoit de Dieu, 107. Il a abrogé la Loi ceremonielle; il a formé des deux peuples, de Juif, & du Gentil, un seul homme: une seule Eglise, 108. J. C. est le centre dans lequel nous nous réunissons, *la-même.* Il a annoncé la paix, tant aux Juifs, qu'aux Gentils, 109. Il est le fondement essentiel de son Eglise, 110. 111. Tout ce qui n'est pas fondé sur J. C. ne subsistera point, 111. Il est Pere de toute la famille Celeste, & terrestre. des Anges, & des hommes, de l'Eglise triomphante, & de la militante, 120. Montant au Ciel a fait des largesses aux hommes. Le Psalmiste dit qu'il a reçu des présens des hommes. Sens de ces paroles, 127. Il est descendu dans le sein de la Vierge, & est monté au plus haut des Cieux, 128. Il est comme le Chef de tous les Chrétiens. II

communiquer l'esprit & la vie à tous les membres, 132. Il est l'homme nouveau dont nous devons nous revêtir, 135. Il a aimé l'Eglise comme son Epouse ; il l'a comblée de gloire, 151. 152

Jésus-Christ est le modèle des Chrétiens, 185. Nous devons sur tout imiter son humilité incompréhensible, *là-même*. Il n'a pas la simple forme, la simple image de la Divinité, il en a la vérité & la réalité, *là-même*. Il n'a pas cessé d'être Dieu en se revêtant de l'humanité, *là-même*. N'a point crû que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu, 186. Il l'est par son essence, par sa nature, 186. 187. Ses humiliations, son anéantissement aux yeux des hommes, 187. Il n'a pas cessé d'être Dieu en prenant la forme de serviteur, *là-même*. Son obéissance jusqu'à la mort de la croix, 188. La gloire dont il a été revêtu en récompense de ses humiliations, *là-même*. Comment sa gloire a-t-elle pu s'augmenter ? *là-même*. Il nous a communiqué sa gloire de son élévation, *là-même*. Au nom de JÉSUS tout genou fléchit au Ciel, & en la terre, 189. Toute langue confesse que J. C. est dans la gloire du Pere, *là-même*. Il est l'image du Dieu invisible, engendré de toute éternité, 229. Premier né de toutes les créatures : en quel sens cela se peut-il entendre ? *là-même*. Tout a été créé par lui, 230. Il est au-dessus de tous les ordres des Anges, 231. Il est le Chef de l'Eglise, qui est son Corps mystique, *là-même*. Il est le premier né d'entre les morts : la cause de notre résurrection, 231. 232. Toute la plénitude des grâces réside en lui, 232. Il a réconcilié toutes choses à son Pere, il a réuni les hommes aux Anges, 232. 233. Tous les trésors de la sagesse & de la science sont renfermés en lui, 238. C'est par lui que nous recevons la plénitude des grâces, de la justice, de la science, 243. Il a effacé la cédule qui nous étoit contraire, l'arrêt de notre condamnation, 245. Il est l'homme nouveau, & le modèle sur lequel nous devons nous former, 258. Se revêtir de J. C. 259. Il est tout en tous, *là-même*. En vain cherchons-nous hors de lui la vie, la justice, la sainteté, &c. 259. Faire toutes choses au nom de J. C. 261. Toute la plénitude de la divinité réside en lui corporellement, c'est-à-dire, vraiment, réellement, pleinement, 291. Sa Résurrection nous assure de la nôtre, 306. Nous devons vivre pour lui en quelque état de la vie que nous soyons, 314. Son nom est glorifié par la bonne vie des Chrétiens, 335. Ses grandeurs & ses perfections, 594. 595. 596. 597. Qu'il est au-dessus des Anges, 598. Fils de Dieu, 598. 599. Adoré par les Anges, 600. Il est le Messie & l'Oint du Seigneur par excellence, 601. 602. Le premier, & le plus grand de tous les Saints,

603. Le Créateur, & le conservateur de toutes choses, 603. 604. Assis à la droite de son Pere, 605. Qui sont ses ennemis, 605. Respect que nous devons à sa parole, 607. Fidélité à sa Loi, 608. Il est Chef de l'Eglise, 610. Comment inférieur aux Anges, 611. Comment toutes choses lui sont soumises dès-à-présent, 612. Mort pour tous, 613. En quel sens nous sommes ses frères, 615. Ses enfants, 616. Fruits de sa mort & de sa Résurrection, *là-même*. Pourquoi il nous est semblable, 618. L'Apôtre & le Pontife de notre Religion, 619. Beaucoup au-dessus de Moïse, 620. Comment nous lui sommes incorporez, 625. Il est au-dessus d'Aaron par sa dignité sacerdotale, 634. 635. Exempt de tout péché, 635. Eminence de son sacerdoce, 636. 637. Touché de compassion pour nous, 637. A reçu le sacerdoce de Dieu son Pere, 639. Il en a rempli toutes les fonctions, 640. Sa crainte respectueuse pour son Pere, 641. Son obéissance, *là-même*. Son sacrifice, 642. Son sacerdoce ineffable, *là-même*. Il nous a précédé dans la gloire, 661. J. C. figuré par Melchisédech, 662. 663. 664. 667. Comment il est né d'Abraham, 669. Il est notre Médiateur, & comment il prie son Pere pour nous, 676. 677. Son sacrifice n'exclut pas celui de l'Eglise, ni son sacerdoce celui des Chrétiens, 678. Pourquoi il est monté au Ciel, 682. Il est Pontife des biens futurs, 699. A accompli toutes les cérémonies de la Loi ancienne, 700. 701. Sa grande obéissance, 714. 715. 716. Lui seul nous soutient dans le bien, 722. Auteur & consommateur de notre foi, 756. 757

Jésus le Juste, salué les Colossiens. Il est la consolation de saint Paul dans ses liens, 269

Jeunesse. En quel sens l'Apôtre emploie ce terme, 419

Jeux publics. Similitude prise des jeux publics, 756

Ignorance. Que tout péché vient d'ignorance, 636

Immortalité. Ne convient qu'à Dieu, 444

Imposition des mains. Par qui elle se faisoit dans l'ordination, 420. Celle qui se faisoit sur les pécheurs pénitens, 433. Ce que c'étoit, 647

Impossibilité. Plusieurs sortes d'impossibilités, 649

Imposseurs, qui disoient que le jour du Jugement étoit proche, 336. Quel intérêt avoient-ils à feindre cela ? 337

Impudicité, fornication, excluë du Royaume des Cieux, 142

Incarnation. Mystère de l'Incarnation expliqué par S. Paul ; 408. 409. Les fruits qu'il doit produire, 524. 525

Incrédules. Enfants incrédules, ou enfants d'incrédulité, sont les méchants qui ont vécu avant & après le déluge, 257

Ingratitude,

Orgueil. Que c'est un grand crime , 475
Inquiétude. S. Paul ne veut pas que les Fidèles aient aucune inquiétude sur leurs propres besoins , 214
Instruction. En quel sens il est défendu aux femmes d'instruire , & en quelles occasions elles le peuvent faire , 392. 394. En quel sens il est dit , que chacun n'aura plus besoin d'enseigner son prochain , 666. 687
Invisible. Comment Dieu est invisible en cette vie , & ne sera visible qu'en l'autre , 444
Joaquim, abbé ; son sentiment sur l'Ante-Christ , x.
Job, Evangéliste de la Résurrection , xcj
Jocabad. Plin en parle , 478
Joseph. Sa foi lui fait prédire l'avenir , 742. Parallele de ce Patriarche avec Onésime , 546
Josué, Victorieux par sa foi , 748
Jour du Seigneur, jour du Jugement , 307. Saint Paul a-t'il cru qu'il arriveroit de son tems ? *là même.*
Joye chrétienne. recommandée parmi les Chrétiens , 317
Isaac. Sa grande foi en bénissant Jacob , 741
Isaie. A été scité en deux , 751
Ismaël, qui persécute Isaac , est la figure des Juifs charnels qui persécutent les Chrétiens , 56
Judaïzans. Leur scrupule sur certaines viandes , 247
Judaïsme, souffert par les Loix Romaines. Les faux Apôtres en faisoient profession pour se mettre à couvert des persécutions , 59
Juge. Comment Dieu est le Juge des esprits , 769
Juges d'Israël, lotiez dans l'Ecriture pour leurs bonnes actions , & non pas pour ce qu'ils ont fait de mauvais , 748
Jugement. Qu'il faut se juger soi même dans toute la rigueur , afin que Dieu nous juge selon sa miséricorde , 379
Jugement dernier, toujours proche , 729. Au Jugement ceux qui seront encore en vie , passeront subitement de la vie à la mort , ou sans passer de la vie à la mort , ils passeront tout d'un coup d'une vie mortelle , à une vie immortelle , 310. Il est inutile de se fatiguer pour savoir le jour du Jugement , 311. Quelques imposteurs publioient qu'il étoit proche , 336 S. Paul montre que le jour du Jugement est incertain , *là-même.* Dans quelle disposition nous devons l'attendre , 338
Juif. Le Juif n'a aucun avantage sur le Gentil converti à J. C. 43
Juifs, opposez aux pécheurs , c'est à-dire , aux Gentils , 21
Juifs convertis. Ils observoient la Loi de Moïse , 20. 21. Ils obligent ceux qui sont en différend , de se réconcilier avant le coucher du Soleil , 236

Tome II.

Juifs selon la chair. Leurs prérogatives , 201. 202. Les Juifs déchus de leurs droits & de leurs privilèges par leur incrédulité , 227. Les Juifs ne plaient ni à Dieu , ni aux hommes , 291. Haine déclarée des peuples contr'eux. Ils envoient par tout le monde pour décrier J. C. & ses Disciples. Ils accusent les Chrétiens d'athéisme , 291. Ils commençoient dès le tems de S. Paul à combler la mesure de leur iniquité , & la colere de Dieu étoit prête de tomber sur eux , *là même.* Leurs crimes forcèrent en quelque sorte la colere du Ciel à prévenir le tems destiné à leur destruction , 292. La colere demeurera sur eux jusqu'à la fin , *là-même.* Leur révolte contre les Romains , figure de la révolte générale qui doit arriver à la fin du monde , 346. Se livroient à la douleur à la mort de leurs proches , tout persuadez qu'ils étoient de l'immortalité de l'ame , & de la résurrection , 305
Jurieu. Refuté touchant Melchisédech , 581
Justes. Dieu permet qu'ils soient affligés en cette vie ? pourquoi ? 329. Les peines qu'ils souffrent les rendent dignes du Royaume de Dieu , *là-même.*
Justice, est la cuirasse du salut , 161

L

L'Alliance. Ce qu'il dit de l'Ante-Christ , lv. De l'état de la terre après la résurrection , lxxxij
Lait, pris dans un sens spirituel , 643
Laodicéens. S. Paul leur a-t'il écrit une Lettre ? ou la Lettre aux Colossiens étoit-elle aussi pour eux ? 271. 272. L'Epître aux Laodicéens que nous avons , est-elle la même que les Anciens ont connu ? 272. Lettre aux Laodicéens en Latin & en François , avec des différentes leçons , 273. Jugement qu'on en doit porter , 274. Quelle est l'Epître que S. Paul veut qu'on lise aux Laodicéens ? 275. Ont-ils écrit une Lettre à S. Paul ? *là-même.* L'Epître aux Colossiens est-elle aussi pour les Laodicéens ? 275. 276. Ils ne connoissoient pas S. Paul de visage , 237
Larmes. Timothée en verse abondamment sur les maux que souffre S. Paul , & cet Apôtre s'en souvient , 453
Lecture des Livres saints, combien nécessaire aux Evêques & aux Ministres , 420
Lettres. S. Paul ne formoit pas de belles lettres , selon S. Chrysostome , 73. 74. Quelques-uns contrefaisoient les Lettres , *là-même.* Lettres fausses que l'on supposoit à l'Apôtre pour effrayer les Thassaloniens , 337
Levain. Un peu de levain corrompt toute la masse ; proverbe parmi les Hébreux. Sens de ce passage , 61
Libation, qu'on répandoit sur la tête des vici-

Iiiii

- mes, 192. S. Paul dit qu'il est comme une hostie qui a été arrosée de la libation, *là-même*.
- Liberté du Christianisme*. Il ne faut pas qu'elle dégénère en licence, 63
- Liberté que J. C. nous a acquise*. Les Galates vouloient renoncer à cette liberté, en se soumettant à la circoncision, 57. 63. Liberté que l'Evangile nous a procurée, 24. 25. Dieu ne détruit point notre liberté par l'opération de sa grace; il la perfectionne, il la guérit, 191. Celle que J. C. nous a acquise. Nous étions les esclaves du Démon, 247
- Liens de S. Paul*, devenus célèbres dans la Cour de l'Empereur, 116. Courage héroïque de S. Paul dans ses liens, 452. 453. 464. 488. Il s'en glorifie, 540. 544. Il enfante spirituellement Onésime, 545
- Limbes*, où étoient les ames des Justes avant la résurrection de J. C. 754
- S. Lin*. Divers sentimens sur son sujet, 497. 478
- Lion*. Epithète donnée aux Princes cruels, 495
- Lions*. Des hommes plus forts que les lions, 748.
- 749
- Liqueur*, qu'on répandoit sur la tête des hosties avant de les immoler, 193
- Livre de vie*. Etre écrit au Livre de vie, signifie, être prédestiné, 213
- Loide*, ayeule de Timothée, & la grande piété, 453
- Longueur*, largeur, profondeur du mystère de la vocation des Gentils, 122
- Loi*. Observation de la Loi. Les Juifs convertis l'observoient encore, 21. Les œuvres de la Loi ne justifient pas l'homme sans la foi, 22. S'attacher à la Loi; c'est en quelque sorte renoncer à la grace & à la liberté que J. C. nous a procurée, 26. La Loi seule ne justifie personne, 32. Loi bien observée peut justifier; mais non pas sans la foi, 33. A quoi elle sert? Elle ne donne pas la vraie justice; mais elle fait remarquer les transgressions, & force les Hébreux à reconnoître le besoin qu'ils ont de la grace du Messie, 38. La Loi donnée par les Anges, & par la médiation de Moïse; 39. La Loi est en quelque sorte une marque de la colère de Dieu contre les Hébreux, 41. Mais il est plus juste de la considérer comme une marque de la protection de Dieu sur son peuple, *là-même*. La Loi a fait voir que tous les hommes étoient pécheurs. Elle a convaincu les Juifs de prévarication, *là-même*. L'esprit de la Loi étoit un esprit de crainte, 42. Elle nous a servi comme de conducteur & de pédagogue pour nous conduire à J. C. *là-même*. Elle ne consiste qu'à aimer Dieu & notre prochain, 63. 64. Ceux qui sont conduits par l'esprit, ne sont point sous la Loi, 65. La Loi ne donnoit point la grace pour faire le bien, *là-même*. La Loi ne peut rien contre ceux qui suivent les mouvemens du Saint-Esprit, 67. La Loi ne nous a pas rachetés, mais l'Evangile, 228. Les faux Apôtres vouloient réduire les Colossiens sous le joug de la Loi, 227. 228. Différence de la Loi morale, & des Loix cérémonielles. En quel sens la Loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchans, 375. 376. Prééminence de la Loi nouvelle au-dessus de l'ancienne, 607. 608. 609. Celle-ci abrogée, & l'autre substituée en sa place, 673. 686. Qu'elle ne justifioit pas par elle-même, *là-même*, 688
- Loi ancienne*, l'ombre, & non pas la vérité des biens futurs, 710. 711
- Loi ancienne & nouvelle*. Parallèle de l'une avec l'autre, 765. 766. 767. 768. 771. A quoi cela nous engage, 772
- Luc le Médecin*. S. Luc l'Evangéliste salue les Colossiens, 270. Il étoit à Rome avec S. Paul, *là-même*. Inséparable de S. Paul jusqu'à la mort, 491. & 550. On l'a crû Auteur de l'Epître aux Hébreux, 553 554
- Lucain*. A-t'il connu S. Paul? Etoit-il Chrétien? 219
- M
- Maïre*, Egyptien, visite les tombeaux de Jannès & Mambres, 579
- Macédoine*. C'est de ce pays que S. Paul a écrit sa première Lettre à Timothée, 447
- Maccabées*. Grandeur de leur foi, de leur zèle, de leur constance, 749. Combien ils ont souffert, 751
- Mages*. Que Melchisédech n'est point un des Mages qui vinrent adorer J. C. 584
- Magiciens*. Peuvent-ils faire de vrais miracles? 349
- Magie*. Les Ephésiens y avoient été fort attachés, 102
- Magistrats*. Combien S. Paul veut qu'on leur soit soumis, quand la Loi de Dieu n'y est pas intéressée, 517
- Mahamed*. Qui il est, xxviii
- Mains languissantes*, 762
- Maîtres*. Leurs devoirs envers leurs serviteurs, 157. Ils doivent traiter leurs serviteurs, comme ils voudroient être traités eux-mêmes, 157
158. Ils doivent rendre à leurs serviteurs ce que la justice demande, 264. Anciennement les Maîtres étoient les juges de leurs esclaves, ils avoient droit de vie & de mort sur eux, *là-même*. Le Christianisme veut qu'ils considèrent qu'ils ont dans le Ciel un Maître qui les jugera, 265
- Maladies*. Plusieurs en ont été guéris en récompense de leur foi, 749
- Malédiction*, prononcée contre celui qui s'appuie sur les œuvres de la Loi, & qui ne les pratique pas, 31. En quel sens J. C. s'est rendu malédiction pour nous? 34

- Mambrés**, faux Magicien d'Egypte, qui résista à Moïse, 478
- Mandians**, qui vivent dans la saintantise, indignes de compassion, 361
- Manichéens**. Hérétiques des premiers siècles, 486
- Marc**. Quel est celui dont parle S. Paul dans sa seconde Epître à Timothée, 491. Plussieurs; 550
- Marc**, cousin de Barnabé, ou *Jean-Marc*, servit utilement S. Paul dans sa prison à Rome, 269
- Marc-Aurèle**, est un de ceux qui ont le plus cruellement persécuté l'Eglise, xxxij & suiv.
- Marcher** dans la voie de Dieu, 299. Marcher d'une manière digne de Dieu, comprend tous les devoirs du Christianisme, 289
- Marcionites**, Hérétiques, 477. Ils corrompent l'Epître à Philémon, 539. Quelle étoit leur principale erreur, 415. Ils altérèrent les deux Epîtres aux Thessaloniens, 279. Ils ne suivoient, & ne recevoient que l'Evangile de S. Luc, 5
- Marcosiens**, Hérétiques. Leurs erreurs, 477
- Mariage**. Certains Hérétiques ne le défendoient que par esprit de libertinage, 413. 414. Regles pour le rendre saint, 775. 776. C'est un grand mystère qui est représenté par l'union de J. C. avec son Eglise, 53
- Maris**, doivent aimer leurs femmes, comme J. C. a aimé l'Eglise, 151. Ils doivent les aimer comme leur propre corps, 152. Soumission que les femmes doivent à leurs maris, 50. Maris doivent aimer leurs femmes, & ne les point traiter avec rudesse, 262
- M. Masius**, a fait un Livre de l'intérêt des Princes à l'égard de la Religion, 493
- Mauvais discours**. Danger des mauvais discours, 137
- Méchans**. Dieu leur laisse combler la mesure de leurs crimes, 329
- Médiateur**. En quel sens l'Apôtre dit qu'il n'y a qu'un seul Médiateur, qui est J. C. Dieu, & homme; que les Saints sont aussi Médiateurs, mais avec subordination, 387. 388
- Melchisédech**. Dissertation sur ce que S. Paul en a dit, 575. 576. &c. Différentes généalogies qu'on en a faites, 575. Elles sont réfutées, 576. Roman de sa vie, 577. Réfuté, 578. Qu'il n'étoit pas Sem fils de Noé, 583. ni Cham, 584. ni le Fils de Dieu, 588. Figure de J. C. 662. Qui il étoit, 663. 664. S'il est mort, 667
- Melchisédechens**, Hérétiques. Leur Auteur, leurs erreurs, 581. Elles sont réfutées, *la-même*. Quand ils ont disparu, *la-même* Autres, 582
- Mépris** qu'on a des Apôtres & des serviteurs de Dieu, retombe sur Dieu même, 302
- Mer**. Passage de la mer Rouge; une marque de la foi des Israélites, 747
- Meres**. Comment elles se sauvent en mettant des enfans au monde, 394
- Messie**. Son adversaire dépeint par Zacharie, xxxj. Faux Messies; *la-même*.
- Mesure** de l'âge & de la plénitude de J. C. Sens de ces paroles, 130
- Métaphrase**, suspect dans ce qu'il écrit, 458
- Métémphysique des Juifs**, réfutée, xcviij
- Michée** maltraité, 751
- Millénaires**. Leurs erreurs sur l'état de la terre après la résurrection, lxxxj
- Ministère**. Le crime de ceux qui y entrent sans y être appelez de Dieu, 698
- Ministre**. Juste idée d'un Ministre de la parole, 467
- Miracles**. Dons des miracles. Substaitoit-il parmi les Galates? 29. Miracles que fit S. Paul à Thessalonique, 282. 283
- Miracles**. Faux miracles de l'Ante-Christ, 348. Les Démons & les Magiciens peuvent-ils faire de vrais miracles? 349. Dieu retirera-t'il de son Eglise le don des miracles à la fin du monde? 350. Ils ne sont pas toujours une marque certaine de sainteté dans ceux qui les font, 647
- Miséricorde**. L'Apôtre rapporte à la pure miséricorde de Dieu tout ce qu'il fait de bien, & tous les travaux de son Apostolat, 377
- Miséricorde de Dieu**, toute gratuite, 529. 530
- Monde**, pris pour ce que nous voyons, & physiquement. Quelle est sa nature? lviiij. Quelle sera sa fin? Passages de l'Ecriture qui prouvent qu'il finira par le feu, lix. Les Ecrivains Prophanes l'ont cru, lx. Si ce sera avant le Jugement dernier, lxj. Si ce sera après, lxij. lxij. lxiv. Différens effets de ce feu sur les bons & sur les méchans, lxiv. lxv. Quand le monde finira, lxv. lxvj. & suiv. S'il y aura plusieurs mondes, lxvj. Diverses opinions sur sa durée, lxvij. & suiv. S'il finira la nuit, lxx. lxxi. S'il finira tout d'un coup, lxxj. Si son changement sera substantiel, ou accidentel, lxxij. Divers sentimens sur ce sujet, lxxij. & suiv. S'il sera éternel, ou seulement renouvelé, lxxiv. lxxv. & suiv. Sentimens des Pères sur ce sujet, lxxvj. & suiv. La fin du monde est certaine, mais le tems en est incertain. Avantages de cette incertitude à notre égard, 311. 312. Le monde est nommé rénébres dans l'Ecriture, 159. Il n'est pas digne d'avoir des Saints, 752
- Monde futur**. Quel est ce monde? 609
- Monstres**. En quel état ils ressusciteront, cij
- Montagne de Sinai**, où la Loi ancienne a été donnée, & comment, 765. 766. De Sion prise dans un sens spirituel, 767
- Mortanistes**, Hérétiques, 477
- Mort**. On ne meurt qu'une fois, & ensuite on est jugé, 708. Comment la mort a vaincu la mort, 626. La mort est comme le départ d'un

voyageur, ou la délivrance d'un prisonnier, 180. 181
Mort, nommée sommeil, à cause de la résurrection que nous attendons, 305. S. Paul ne veut pas que les Fidèles s'abandonnent à la douleur comme les Infidèles, 305. Goûter la mort; ce que cela signifie, 613. 614
Mortification, nécessaire pour vivre de la vie de J. C. & pour ressusciter avec lui, 256
Morts. Ce que c'est qu'honorer les morts, & manger les sacrifices des morts, 412. Ceux qui sont morts en J. C. dans sa Religion pour la défense de sa foi, ressusciteront les premiers; non selon l'ordre du tems, mais suivant le rang & la dignité, 309. Ceux qui sont morts avant nous, ressusciteront les premiers. Et ceux qui ne seront pas morts au jour du second avènement du Sauveur, ne deviendront pas ceux qui sont morts, 306. 307
Mourir. Ce que c'est que mourir avec J. C. 466. Mourir en ce monde en J. C. pour vivre, & ressusciter avec lui, 256
Moyse. La foi de ses parens lui sauve la vie, 743. Il renonce à la qualité de fils adoptif de la fille de Pharaon, 743. 744. Il aime mieux les ignominies de la croix, que les riantes prospérités de la Cour, 744. 745. Conciliation de deux sentimens opposés, touchant sa fuite en Egypte, 745. 746. Il a été le Médiateur de la Loi. Ministre de l'ancienne alliance, 39. Combien inférieur à J. C. 620. 621
Mur de division. J. C. l'a renversé par sa mort, 107. Il nous a réunis; & nous a réconciliés avec Dieu, 108
Murmure. Combien on se rend coupable en murmurant contre Dieu, 626. 627. 628
Mystère de l'Eglise de J. C. Mystère de la vocation de Dieu, 90. 91. Dieu révèle ses mystères dans les tems préordonnez, 91. Tous les mystères révélés aux Prophètes, & aux Patriarches, se voyent en raccourci dans J. C. *là-même*. Mystère de la vocation des Gentils à la foi, 114. Longueur, largeur, profondeur du Mystère. Explication de ces paroles, 121. 122. 123. Ce que l'Apôtre entend par le Mystère de la foi, 403. Mystères de J. C. cachez dans tous les siècles, 235. Quels sont ces Mystères cachez? Dieu les a voulu découvrir aux Saints, aux Fidèles dans les tems préordonnez, 235
Mystère d'iniquité. xli. Explication, *là-même*. Accompli, xlii. Il s'opère dans les hérésies, & dans les persécuteurs de l'Eglise. Quelques-uns ont cru qu'il s'opéroit dans Néron, 345. Caius Caligula est la figure du méchant qui opère le mystère d'iniquité, 325

N

Naboth. A été lapidé, 751
Nazariens, Hérétiques. Quand ils ont cessé, 420

Néophyte. Signification de ce terme, 405
Néron. A été regardé comme l'Ante-Christ, xxxj. xxxij. Plusieurs ont cru qu'il n'est pas mort, *là-même*, & *sui*. Quelques-uns même ont cru qu'il étoit réellement l'Ante-Christ, 340. Pourquoi il fit mourir S. Paul? 449. Il y avoit des Chrétiens parmi ses domestiques, 219. Est-il mort? Doit-il reparoître avant le Jugement dernier? Est-il l'Ante-Christ, ou son ministre, & son précurseur? 341. Sentiment de plusieurs Peres; sur cela, *là-même*.
Nicolaites Très-déréglez dans leurs mœurs, 143. Quand leur secte a cessé, 480
Nicople. Deux villes de ce nom, 448
Noé. Sa foi le sauve du deluge universel, 736
Novatiens, Hérétiques. Leur erreur touchant la pénitence, résutée, 723. 724
Numenius: Pythagoricien, 478
Nymphas, Chrétien de Colosses, ou de Laodicée; il prêtoit sa maison pour y faire les assemblées Ecclésiastiques, 271

O

Obéissance. Celle des Chrétiens envers ceux qui les conduisent, 783. Motifs de leur obéissance; *là-même*.
Oeuvres de la Loi. Malédiction contre ceux qui ne les observent pas, 31. 32
Oeuvres de la chair. Quelles elles sont? 66
Oeuvres de ténèbres, opposées aux œuvres de lumieres, 144. Les désordres honteux aiment les ténèbres, *là-même*.
Oeuvres mortes. Ce sont les péchez, 646. Dieu se souvient de nos bonnes œuvres, 656
Oisiveté, condamnée par S. Paul, 303. S. Paul veut qu'on se sépare de ceux qui vivent dans l'oisiveté, 358. Elle est odieuse parmi tous les peuples, 360. On condamnoit à l'amende ceux qui demeuroient oisifs, 361. Que qui-conque ne veut pas travailler, ne mange pas, *là-même*. Défauts qui suivent l'oisiveté, *là-même*.
Onésime. Esclave de Philémon, qu'il quitte: va à Rome trouver S. Paul, lui avoué sa faute. L'Apôtre l'instruit, & lui donne une Lettre pour Philémon, qui lui accorde sa grace, 537. Il est renvoyé à S. Paul, & porte ses Lettres. Il prêche l'Evangile; est fait Diacre, ou Ministre, & peut-être Evêque. Il souffre le martyre. Ce n'est pas celui dont parle S. Igaace, 538. Porteur de la Lettre aux Colossiens; étoit peut-être de Colosses, 268
Onésiphore. Sert S. Paul dans ses liens, 458. Sa fête, & sa mort, 459
Oreille percée. Marque ancienne d'esclavage, 714
Origenes, Son sentiment sur la dispute de saint

Paul avec S. Pierre, vj. Sur Timothée; le
croit parent de S. Paul, 365

P

Païens, vivent dans les ténèbres. Quelles
sont ces ténèbres? 133. Ils ne se faisoient
point de scrupule de plusieurs actions honteu-
ses, 301. Leur douleur immodérée à la mort
de leurs proches, 305

Paix. Sous le nom de *paix*, les Hébreux en-
tendent toutes sortes de biens, 87. La paix
de Dieu, est le partage des Saints, 214. 215.
Que la paix de J. C. triomphe dans nos cœurs,
260. Avec quelle ardeur on doit la demander à
Dieu, 384-385. Et pourquoi? *là même*. Saint
Paul la joint avec la grace au commence-
ment de ses Eptres, 542

Pape. Son autorité attaquée mal-à-propos par
les Hérétiques, 338

Parabole. Application de la parabole des ou-
vriers envoyez à la vigne, 753

Pardon des injures, recommandé aux Ephésiens,
139

Parésie, fainéantise, condamnée par S. Paul. Sui-
tes fâcheuses de l'oisiveté, 361

Parole de Dieu, est comme un flambeau qui nous
éclaire en cette vie, 192. La conserver, la mé-
diter, l'étudier, &c. 261. C'est Dieu qui ou-
vre les cœurs, & qui dispose les esprits pour
écouter la parole de Dieu, 265. Un Evêque,
& tout Ministre doit en faire sa nourriture,
afin d'en nourrir les autres, 416. 417. Com-
bien il importe de l'écouter, & d'en être tou-
ché, 622. 629. Ses effets, 632. Ce qui doit
nous engager à écouter attentivement la pa-
role de Dieu, 770. Combien elle a de force,
là même.

Paroles deshonnêtes, folles, bouffonnes, bannies
par S. Paul du milieu des Chrétiens, 141

Parures affectées, défendues aux femmes chré-
tiennes, 391

Pâque ancienne, comment elle se célébroit, 746

Passions déréglées, 133. 134. Quelles sont celles
des jeunes gens? 471

Pasteur. Jesus-Christ est notre véritable & légi-
time Pasteur, 785

Pasteurs. Reconnoissance qui leur est dûe, 315.
Paix & union que nous devons avoir avec eux,
là même.

Patience. Celle des premiers Fidèles à souffrir le
dépouillement de leurs biens, 727. Combien
elle est nécessaire, 729

S. Paul, destiné à être l'Apôtre des Gentils, 11. Il
ne consulte ni la chair, ni le sang. Il ne suit
que l'inspiration du Saint-Esprit. Il ne va
point consulter les autres Apôtres sur sa mis-
sion, 11. Il va de Damas en Arabie, 12. Il
vient voir S. Jacques frere du Seigneur, *là-
même*. Il va dans la Syrie & dans la Cilicie.

Second voyage de S. Paul à Jérusalem depuis
sa conversion, 13. Il y consulta les Apôtres
sur les cérémonies légales, 14. Il assiste au
Concile de Jérusalem, 14. 15. Il n'a pas cher-
ché à plaire aux hommes dans la prédication
de l'Evangile, 7. 8. On l'accusoit de s'éloi-
gner des sentimens, & de la pratique des
autres Apôtres qui étoient plus anciens que
lui, 9. Il ne reconnoît aucun homme pour
maître, & n'a reçu sa mission que de Dieu
même, *là même*. Conduite qu'il a tenuë dans
le Judaïsme contre l'Eglise, *là même*. Il a été
prédestiné pour être Apôtre, 10. A-t'il eu
raison de reprendre S. Pierre à Antioche?
Etoit-ce une vraie répréhension, ou une
collusion, dont ces deux Apôtres étoient con-
venus, 19. 20. Il se propose pour modèle, 215.
Il louë l'attachement des Philippiens pour sa
personne, & leur zèle pour son service, 216.
Son désintéressement. Il sait se contenter de
peu, & vivre dans l'abondance, 217. Il peur
tout en celui qui le fortifie, *là même*. Ecri-
vit-il de sa main toute l'Eptre aux Galates?
73. 74. Avoit-il accoutumé d'écrire ses Let-
tres de sa main? Ecrivoit-il bien? Les faux
Docteurs contrefaisoient quelquefois ses Let-
tres, 73. A-t'il crû que la fin du monde ar-
riveroit de son tems? Il fut prisonnier de
J. C. ou pour J. C. 112. 124. Destiné par les
Eglises, & par J. C. même pour être Apôtre
des Gentils, 113. Mystères qui lui furent révé-
lez, *là même*. Zélé pour le Judaïsme avant sa
conversion, 202. Sa manière de vie; il a per-
sécuté l'Eglise, *là même*. A méprisé tous ses
avantages selon la chair, pour la foi en J. C.
là même. Tout lui semble une perte au prix
de la connoissance de J. C. 203. En quoi con-
siste cette connoissance, *là même*. Il se glori-
fioit de la foi & de la patience des Fidèles de
Thessalonique, 328. Se propose comme un
modèle à ses Disciples, 107. Il a quelquefois
cité des choses qui ne sont pas dans les Livres
sacrez de l'ancien Testament, 145. 146. Il re-
connoît qu'il a une grande intelligence des
mystères de J. C. Motif qui lui fait faire cer-
aveu, 113. 114. Son humilité. Il dit qu'il est
le moindre des Fidèles, 115. Il a écrit de sa
main la souscription de la Lettre aux Thessa-
loniciens. N'avoit apparemment un paraphe &
un seing particulier, 363. La conclusion or-
dinaire de ses Lettres, étoit: Que la grace de
notre Seigneur Jesus-Christ soit avec vous, 364.
Il relève la dignité de son Apostolat en
écrivant aux Galates, parce que ses ennemis
cherchoient à l'abaisser, 1. 2. Ses travaux,
sa prédication à Thessalonique, 283. Il a été
le modèle des Fidèles de Thessalonique dans
ses souffrances, 284. Succès de sa prédication
dans la Macédoine, 285. Quelle a été sa pré-
dication? 286. Ceux de Lystris voulurent lui

- offrir des sacrifices comme à un Dieu, 343. Il n'auroit rien écrit sur la fin du monde, & sur l'Ante Christ, sans les faux Prophètes, 343
- S. Paul** court avec ardeur à la fin qui lui est proposée; il oublie tout ce qui est derrière lui, pour atteindre au but de sa carrière, 205. Il se considère comme un athlète dans sa course, 205. 206. Quoiqu'arrêté à Rome dans les liens, présent en esprit, au milieu des Colossiens, 239. Il n'avoit point prêché à Colosses. Il insiste sur la qualité d'Apôtre des Gentils, par la vocation de J. C. pour établir son autorité dans l'esprit des Colossiens, 224. Il signe de sa main la Lettre aux Colossiens, le reste étoit de la main de son Secrétaire, 276. 277. Il s'applique à prouver sa qualité d'Apôtre, que ses ennemis lui contestoient, 86. 87. Il souhaite la mort pour être réuni à J. C. & désire la vie pour procurer sa gloire, 179. 180. Il demande aux Fidèles leurs prières. Son extrême humilité, 265. Il étoit crucifié au monde, comme le monde étoit crucifié pour lui, 77. Il portoit les marques de J. C. sur lui-même, 78. Il écrit aux Ephésiens. Il va à Ephèse. S. Jean l'Evangéliste y étoit-il alors? 80. 81. Il se propose pour modèle aux Thessaloniens de la vie sérieuse & occupée, 359. Il ne se glorifie que dans la Croix du Sauveur, 76. Ses liens, sa prison, ont beaucoup contribué au progrès de l'Evangile, 176. Il ne veut être à charge à personne, 287. Il ne prend pas des airs d'autorité sur ses Disciples, *là-même*. Il se compare à une nourrice, 288. Il se réjouit de ce qu'il souffre pour l'Evangile, 233. Il accomplit dans sa chair ce qui manque aux souffrances de J. C. c'est-à-dire, aux souffrances que J. C. a voulu qu'on endurât pour son nom, 234. Il est chargé du ministère de l'Apostolat par J. C. même, 235. Dans ses liens, il prie Dieu que les Ephésiens ne soient pas scandalisez de ce qu'il souffre, 119. Sa complaisance pour les Juifs, 17. Constitué Apôtre des Gentils, 17. 18. Son affection pour les Galates, 48. 49. Il étoit comme une mère qui les formoit dans son sein, 51. Il auroit voulu changer le ton de sa voix pour les ramener à leur devoir, 52. Son affection, son soin pour les Eglises mêmes qu'il n'avoit point fondées, 237. Sa tendresse, ses inquiétudes pour les Fidèles de Thessalonique, 293. 294. 296. Il se compare à une hostie qui est sur le point d'être immolée, 192. Il se réjouit de ses persécutions, 193. Renvoyé de Rome absous après deux ans de prison, 181. Il se réjouit que l'Evangile soit prêché, de quelque manière qu'il le soit, 178. La vie & la mort lui sont un gain, 179. Il alla à Philippes après sa prison, 194. 195. Dans quel esprit, & par quels motifs il a repris S. Pierre, xxij. xxijj. Différens noms qu'il prend, 503
- Pauvres.** Aider les vrais pauvres, exercer envers eux la charité, 362. On recommande à saint Paul d'avoir soin des pauvres, 19
- Pauvreté involontaire**, est un grand piège, 204. Bonheur de la pauvreté volontaire, danger de la pauvreté involontaire, *là-même*.
- Peau de brebis.** Sorte d'habit dont quelques Saints se sont couverts, 752
- Péché originel**, qui nous rend enfans de colère, 103. 104
- Pêcheurs.** Les Juifs appelloient pécheurs tous ceux qui n'étoient pas Juifs, 21. Combien les pécheurs doivent espérer de la miséricorde de Dieu, s'ils se convertissent sincèrement à lui comme S. Paul, 380
- Pédagogue**, différent du maître qui instruit, 42.
- Pénitence.** Combien il est difficile de se relever par une solide Pénitence, de ses chûtes après le Baptême, 648. 649. 650. 652
- Pénula**, ou **Phénobé**. Signification de ce terme, & pourquoi S. Paul les demandoit avant que de mourir, 492. 493. 494
- Pères** doivent traiter doucement leurs enfans, 262. Ne doivent point irriter leurs enfans, 156
- Père de gloire**, Père Céleste, Père de notre Seigneur J. C. 96
- Père des Esprits.** Ce que cela signifie, 760
- Père de famille.** Le soin qu'il doit avoir de l'éducation de ses enfans, 425. 426
- Perfection.** Les Chrétiens doivent toujours tendre à la perfection, 130. Une grande partie de la perfection chrétienne, est de se croire fort éloigné de la perfection, & à faire des efforts continuels pour y parvenir, 206. 207
- Persécuteurs de l'Eglise**, supposés de l'Ante-Christ 345
- Persécutions**, ne sont point toujours le caractère certain de la vérité; mais il est rare qu'un séducteur s'expose à la persécution, 285. 286
- Persévérance dans le bien**, nécessaire à tous les Fidèles, 106
- Pharisiens.** Leur attachement aux traditions des Anciens, 10
- Philémon.** Préface sur l'Epître à Philémon. Son origine. Caractère de cette Epître, & son abrégé, 537. 538. Il fait de sa maison une Eglise. Sa piété éminente, son martyre, 538. Authenticité de cette Epître, 539. S. Paul appelle Philémon son bien-aimé, son ami, 541. Il a écrit lui-même toute l'Epître, 548
- Philète**, s'écarte de la vérité, 468. 469
- Philippes.** Etoit elle métropole de la Macédoine, lorsque S. Paul écrivit aux Philippiens? 170
- Philippiens.** Epître de S. Paul aux Philippiens, 165. Tendresse de l'Apôtre pour les Philippiens. Leur charité pour S. Paul, 165. 166. Ils lui envoyèrent Epaphrodite leur Evêque

- pour le soulager dans ses liens, 166. Stile de cette Epître plus coulant que celui des autres de S. Paul, *là-même*. Sujet de cette Epître. Leur éloge par S. Paul, 172. 173. Leur libéralité. Fondement de l'éloge que S. Paul fait de leur vertu, *là-même*. S. Paul les regarde comme des prédestinez. Bons sentimens que S. Paul avoit de leur vertu, 173. Ils prirent part aux liens & à la défense de S. Paul devant Néron, 174. Biens qu'il leur souhaite, *là-même*. Sont la couronne & la joie de saint Paul, 210. S. Paul les exhorte à persévérer dans l'union & dans la charité, *là-même*. Secours qu'ils donnèrent à S. Paul, 217. 218. Ils envoient Epaphrodite à Rome, 195. 196. Leur inquiétude lorsqu'ils apprennent la maladie, 196. S. Paul les console, & les exhorte à la joie, 198. Leur a-t'il écrit une seconde Lettre? 199
- Philosophes anciens**, trop relâchez sur le crime de pédérastie, 143. Peu ont crû sérieusement l'immortalité de l'ame, 305
- Philosophie**. Les faux Apôtres employoient beaucoup les raisonnemens des Philosophes, surtout ceux de Platon, 240. Est-il vrai que les Juifs aient défendu d'étudier la Philosophie des Grecs? 240
- Phygelie**, abandonne S. Paul dans ses liens, 458
- Pierre**, Apôtre. Si c'est le même que Céphas repris par S. Paul? Peut-on dire qu'il est tombé dans l'hérésie? xj. xxj. Et cette reprimande étoit-elle selon les règles canoniques? xij. Il a eu plusieurs noms, xxij. Il joignoit les observances légales aux pratiques de l'Evangile, 61. 62. Est-ce lui qui est l'occasion du trouble causé parmi les Galates sur les observances légales, 62. Etabli Apôtre des Juifs, 18. Repris par S. Paul, 19. Etoit-il vraiment irrépréhensible lorsque S. Paul le reprit? Son péché étoit-il une faute vénielle? Jugement de S. Augustin sur cela, 20. Il précipite par ses prières Simon le Magicien, qui vouloit s'élever au Ciel, 348
- Piété**. Elle a de tout tems attiré la persécution à ceux qui la pratiquent, 481. Odieuse au monde, *là-même*. Elle ne doit pas servir à s'enrichir, 439
- Platon**. Sa Philosophie estimée, & cultivée par les Juifs, 240
- Plagiaires**. En quel sens on doit prendre ce terme employé par S. Paul, 376
- Plérôma**. Ce que signifioit ce mot dans la bouche des Hérétiques du tems de S. Paul, 438. 472
- Porphyre**, Philosophe mal-intentionné contre la Religion Chrétienne, à cause de la dispute de S. Paul avec S. Pierre, vj
- Prédestination & Réprobation**, ne se font que pour procurer la gloire de Dieu, 93. Prédestination toute gratuite des Ephésiens, 105.
- Leur état avant leur vocation, 106. Toute gratuite de la part de Dieu, *là-même*.
- Prédicateur de l'Evangile**. Ce qui doit lui suffire, 440
- Prédicateurs**, jaloux de la gloire de S. Paul, 177. L'Apôtre se réjouit que l'Evangile soit prêché, de quelque manière qu'il le soit, 177. 178. S. Paul vrai modèle des Prédicateurs, 456. 460
- Prédication**. Quelle a été la prédication de S. Paul? Fort différente de celle des faux Apôtres, 286. 287
- Préface** sur la seconde Epître à Timothée, 448. Abregée, 449. 450
- Premier-né**. En quel sens J. C. est-il le premier-né de toutes les créatures? 229
- Prêtre**. Fonctions du Grand-Prêtre de la Loi ancienne, 695. Ce nom se donnoit aussi aux Evêques, 170. Et même aux Apôtres, *là-même*.
- Prêtres**. Pourquoi S. Paul ne les marque point, en parlant des Evêques & des Diacres, 402. 403. 410. 506. Sujet aux mêmes faiblesses que les autres hommes, 638
- Pratorium**. Signification de ce terme, 176
- Prier**. Pourquoi, & comment les Chrétiens doivent prier en tous lieux, au lieu que les Juifs ne prioient que dans le Temple? 389. 390
- Prière**. Elle sanctifie, & bénit tout ce que l'on mange, quand elle précède, & accompagne nos repas, 415. 416
- Prière continuelle**, souvent recommandée dans les Ecritures, 317. Par S. Paul, 163. Il demande aux Ephésiens le secours de leurs prières, 163. Assiduité, persévérance dans la prière, 265
- Prière pour les morts**, en usage du tems même de S. Paul, 459
- Prières** Plusieurs sortes ordonnées par l'Apôtre S. Paul, 383. Que les Chrétiens prient même pour les Juifs, au lieu que les Juifs maudissent les Chrétiens, 384
- Prières de nos freres**. Leur utilité; sont souvent cause de notre progrès dans la vertu, 355
- Prince des puissances de l'air**, est le Démon. Les Anciens ont crû que l'air étoit rempli de Démons, 100. 101
- Princes de ce monde**, sont les Démons, 159
- Princes du monde**, puissances séculières, contre lesquelles nous avons à combattre, 160
- Princes des tenebres**, sont les Démons, 159
- Principaux**, puissances, vertus. Termes empruntez des dignitez qui se voyoient dans la Cour des Rois de Perse, 98. S. Jérôme croit que S. Paul avoit appris ces noms de la tradition des Hébreux, 98
- Principaux, & puissances célestes**, admirent la sagesse de Dieu dans l'économie de son Eglise, 115. Se prend, ou pour des Anges d'un certain rang dans la Hiérarchie céleste, ou pour des Gouverneurs de Province, 230

Frisque, Epouse d'Aquilas. Pourquoi nommée avant son mari ? 456
Procez, viennent de l'ambition, de l'orgueil, de l'amour propre, 185
Prodiges trompeurs, que fera l'Ante-Christ, 348.
 349
Profondeur, longueur, largeur du mystère. Sens de ces paroles ; 122
Promesses. Plusieurs sortes de promesses que Dieu nous a faites, 504. Infaillibles, 657. 660
Prophètes. Plusieurs sortes de Prophètes dans l'Eglise au commencement, 129. Les saints Prophètes passent pour des séducteurs, 751
Prophéties, don de prophétie. On en doit faire un grand cas, 318. 319
Prophéties, toujours enveloppées de quelque nuage, 114
Protestans. Leurs calomnies contre l'Eglise, 342
Pudens. Ce qu'on dit de lui, 497
Puissance, ne convient proprement qu'à Dieu, 444
Puissances, se met, ou pour les Magistrats, ou pour les Anges qui président aux Royaumes ; 230
Puissances de l'air, sont les Démons. Les Anciens ont cru qu'il étoit tout rempli de Démons, 100
Puissances seculieres, qui ont été témoins de la sagesse de Dieu dans l'établissement & dans la conduite de son Eglise, 116
Pythagoriciens, se reconcilioient avant le coucher du soleil, 136

Q

Questions. Celles qu'il faut éviter, selon l'Apôtre S. Paul, 372. 373. 467

R

Raban Maur. Son sentiment sur l'Ante-Christ xlviii
Rabbin Méir. Réponse qu'il a fait à la Reine Cléopatre sur une question, xcviij
Rabbins. Se font habiller proprement après leur mort ; pourquoi ? xcviij. Leurs livres remplis de fables, 516. 532
Racheter le tems. Sens de cette expression. Elle marque qu'il faut acheter la paix par la patience. Autres explications de ce passage, 147. Marque le silence que l'on doit garder avec les Infidèles, de peur de s'attirer des persécutions, 266
Racine amère. Langage figuré : ce qu'il signifie, 763
Rahab. Se sauve de la ruine de son peuple, 747
Raillerie, quelquefois, mais rarement permise. Danger des railleries, 441
Récompense de ceux qui souffrent avec patience, 761
Reconciliation, Celle des pécheurs pénitens se

faisoit par l'imposition des mains ; 433
Regles, pour la réconciliation, 136
Rédemption. Ce que signifie ce terme en l'ap-piquant à J. C. 338
Religion Chrétienne. Le crime de ceux qui l'abandonnent, ou qui la deshonnorent par une conduite déréglée, 725
Renouvellement, presque impossible, 653. Renouvellement intérieur que S. Paul demande dans les Ephesiens, 135
Repos. Le Repos de Dieu, 624. 629. Exprimé sous le nom de sabbat, 631. 632. 633. 634
Réprobation éternelle & temporelle, 764 765
Réprouvez. Reussiront-ils seulement après les Elus ? Iron-ils au devant de Jésus-Christ ? 309
Résurrection. Dissertation sur la résurrection des morts, lxxxvj. Diverses opinions sur ce sujet, *là-même*. Celle des anciens Philosophes, lxxxvj. & *suiv*. Deux résurrections, *là-même*. Ce qu'on en trouve dans l'ancien Testament, lxxxix. xc. & *suiv*. Etablie & prêchée plus clairement dans le nouveau, xcij. S. elle sera pour tous, xcij. xcij. En quel lieu, & quand elle se fera, *là-même*. Dans quel ordre, xciv. Questions curieuses sur la résurrection, xcviij. & c. cj. Ce que J. C. en dit, *là-même*. Différentes opinions sur ce sujet que S. Augustin réfute solidement, *là-même*. Passages de l'Ecriture sur la résurrection, xcix. Comment nous ressusciterons, selon S. Augustin, *là-même*. Sentiment des Hébreux, c. Ce que le Prophète Isaïe en a dit, *là-même*. Passage de S. Paul expliqué, cij. Ce qu'il faut répondre aux difficultés que les impies & les incrédules font sur la résurrection, cvj. Combien c'est un mystère impénétrable, cvij. Que la résurrection des Justes sera différente de celle des impies, ciiij
Résurrection de J. C. Merveille de la puissance de Dieu. Elle est la preuve & l'assurance de notre résurrection, 97. La cause & le gage de la nôtre, 306
Résurrection morale des Chrétiens, qui renaissent en J. Cs par le Baptême, 253. Plusieurs opinions sur la résurrection, 647. Les hommes à la résurrection seront-ils tous à l'âge où J. C. est ressuscité ? 130
Retranchement de l'excommunication, ou mutilation entière que S. Paul souhaite aux faux Apôtres 62. 63
Révolte des peuples contre l'Empire, & contre l'Eglise avant le dernier jour, 338. 339. Figure de l'apostasie des peuples sous l'Ante-Christ, 344
Riches. Ce qu'ils doivent faire pour se sauver au milieu des richesses. 445
Richesses. Contre ceux qui les désirent avec trop d'avidité, 440. Leurs funestes effets dans les riches avarés, 441

Roiané

- Roiauté.** Ne convient proprement qu'à Dieu seul, 444
- Rois.** Pourquoi l'Apôtre ordonne de prier pour les Rois, 384. Combien cette pratique est ancienne, 385
- Rome.** Chrétiens de Rome, & sur-tout ceux de la maison de Néron, saluent ceux de Philippiques, 219. C'est de cette ville que S. Paul a écrit sa seconde Epître à Timothée, 449. 450
- Rouë.** Supplice de la rouë, 750
- Rougir.** Qu'il ne faut point rougir de J. C. 454
- S
- Sabbat.** pour dire repos, 631
- Sacerdotes.** Prerogatives du nouveau sur l'ancien, 669. 670. 674. 677. 678. 680. 681. 684
- Sacrifice.** Quel est celui de J. C. dans le Ciel, 681. Il n'exclut point celui de l'Eglise, 678. Son sacrifice sur la terre, 701. établi, 716
- Sacrifices.** Ceux de la Loi ancienne diffèrent des sacrifices de la Loi nouvelle, 711. Différens effets des uns & des autres, 712. 713. 714. Inutilité de ceux de l'ancienne Loi; utilité de ceux de la nouvelle Loi, 717. 718. 719. Dispositions qu'il faut apporter à ceux-ci, 719. 720. 721. Ceux de l'ancienne Loi étoient des figures du sacrifice de la Loi nouvelle, 780
- Sagesse de Dieu,** qui se diversifie en tant de manieres diverses pour procurer le salut des Elus. 117. 118. Se conduire avec sagesse envers ceux qui sont hors de l'Eglise, pour ne les point aigrir, ni ne les scandaliser, 266. La Religion Chrétienne nous comble de la vraie sagesse, 90. En quoi consiste la sagesse des vrais Chrétiens? 90
- Sainteté.** Sa définition, & à quoi elle engage ceux qui en ont fait profession, 762
- Saints.** C'est le nom que les premiers Chrétiens se donnoient, 170. La gloire des Saints augmentera de beaucoup le malheur des damnez, 333. La volonté de Dieu est que nous soyons Saints, 300. Saints qui paraîtront au Jugement dernier avec J. C. 299
- Salairé.** Ceux qui méritent de le recevoir, 431
- Salem.** La même ville que Jérusalem, 662
- Salut.** Qu'on doit travailler au salut de ses freres, 762. 763
- Samson.** Sa grande force, 748. 749
- Samuël.** obtient une victoire par ses prieres, 748
- Sanctuaire.** Ce que c'étoit dans l'ancienne Loi, 689. 690
- Sara,** étoit la figure de l'Eglise de J. C. qui est formée des peuples Gentils convertis, 95
- Satan,** empêche S. Paul d'aller voir les Thessaloniens, 292. 293. Ce que veut dire, être livré à Satan, & comment cela se faisoit dans la premiere Eglise, 382
- Sauveur.** En quel sens Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, 386. 387
- Sauveur.** Que cette épithète est donnée à Dieu le Pere, 370. Pourquoi? 418. 419
- Scandale de la Croix de J. C.** anéanti par la circoncision, 62
- Schammaï,** Rabbin. Son sentiment touchant la résurrection, xc
- Scie.** Supplice de la scie, 751
- Scot.** Son sentiment particulier sur la génération de la femme, civ
- Serupuleux,** marquez sous le nom de foibles dans S. Paul, 316
- Seigneur.** Explication de ces paroles: Le Seigneur a dit au Seigneur, 459
- Sel de la sagesse,** qui doit assaisonner les discours des Fidèles, 267
- Semer.** Chacun moissonnera ce qu'il aura semé, 71
- Senèque.** A-t-il été Chrétien? Ses Lettres prétendues à S. Paul, & de S. Paul à lui, 372
- Séphiroth.** Ce que signifie ce terme, 372
- Serment** que Dieu fait par lui-même, inviolable, 658. Celui des hommes, 659. 674
- Serviteurs.** Leurs devoirs envers les Maîtres qu'ils servent, 436. 437. 523. 524. Comme Chrétiens ils sont respectables, 547. Ils doivent obéir à leurs Maîtres dans la crainte de Dieu, 262. Ils doivent regarder J. C. dans la personne de leurs Maîtres, 263. Comme à Dieu même, 156. Ils ne doivent pas les servir seulement lorsqu'ils ont l'œil sur eux, mais les servir de bon cœur, 157
- Sexe.** La distinction des deux sexes subsistera même après la résurrection, cv
- Siècle.** Différentes significations de ce terme dans l'Ecriture, 595
- Siècle futur.** Ce que c'est, 652
- Silas ou Silvain,** nommé avec S. Paul à la tête de l'Epître aux Thessaloniens, 280. Il est laissé en Macédoine par S. Paul, 278. 279. 281
- Simon le Magicien** voulut se faire adorer comme un Dieu, 342. 343. Ses caracteres de ressemblance avec l'Ante-Christ, 347. 354. Sa mort. Il est tué par le souffle du Seigneur, 348. Ses miracles, 350. En quel tems il vivoit, & ce qu'il enseignoit, 372. Quand est-il mort? Disciples qu'il a laissés, 475. Sa vie, 476. 477. Ses erreurs, ses abominations, ses faux miracles, 351. Vraie figure de l'Ante-Christ, 325. 340
- Simonien.** Quand leur secte a cessé, 479. S. Paul les attaque particulièrement, 482
- Simplicité,** candeur des Fidèles, 191
- Sina.** Le mont Sina est la figure des Juifs charnels. Cette montagne représente les enfans d'Agar, 54
- Socin.** Erreur de Socin, qui a cru que J. C. avoit souffert pour ses propres péchez, 673

Kkkkk

Tome II.

Soleil. Ce qu'il sera après la résurrection, lxxx
Sommeil, mis pour la mort, 305
Sommeil des enfans du siècle, des enfans de ténébres, 313
Soudiacres. Ordre au-dessous des Diacres, 171
Souffrance. Nécessité indispensable à tout Chrétien de souffrir, 114. Ce qui doit nous y animer, 758. Ce qu'on a à souffrir, *la même*.
Souffrances. Les souffrances sont des faveurs de la main de Dieu, 182. Souffrances des gens de bien en cette vie, sont les marques sensibles du jugement que Dieu exercera contre les méchans, 328
Souffrir. Quelle récompense est promise à ceux qui souffrent avec J. C. 466
Soumission envers ses supérieurs, 191
Soucriptions. Celles qui se lisent à la fin des Exemplaires Grecs, trop nouvelles pour avoir quelque autorité, 367
Stigmates, ou marques de J. C. que S. Paul portoit sur son corps, 78. 79
Subordination, dans laquelle les Chrétiens doivent demeurer, 150
Sulpice Sévère a un sentiment particulier sur l'Ante-Christ. xxxij
Supérieurs Ecclésiastiques. Soins, respect, amour, reconnoissances qui leur sont dûes, 315. Union qu'on doit avoir avec eux, *la même*.
Supplice éternel des méchans dans l'autre vie, 332
Syntique, femme Chrétienne de Philippes. L'Apôtre l'exhorte à la paix avec Evodie, 210. 211. Syntique étoit-il un homme? *la même*.
Synique. Y a-t-il une personne de ce nom à qui S. Paul parle dans l'Épître aux Ephésiens? 212

T

Tabernacle. Ses différentes parties, & ce qu'elles figuroient, 682. 683. Sa description, 690 691. 692. 693. 694
Tabernacle céleste. Ce que c'est, 706. 707
Tatien, Chef des Eucratites, 501
Témoignage. Celui que J. C. a rendu par sa Passion, 443. Comment J. C. a rendu témoignage dans le tems, 388. Celui que les Chrétiens doivent rendre à J. C. 455
Témoins. Nuée de témoins, langage figuré. Son explication, 755. 756
Temple de Dieu, où l'Ante-Christ s'asseyra. Est-ce le Temple de Jerusalem, ou les Eglises Chrétiennes? 342
Temples. Qu'ils ne sont plus absolument nécessaires pour prier Dieu, qui est par-tout, 390
Tems présent. Ce que cela signifie selon l'Apôtre, 697. Ce que signifie dans l'Écriture cette expression, *les derniers tems*, 211
Tentations. Plusieurs sortes de tentations, 751. Tentations que Dieu permet qui arrivent aux hommes, sont souvent la peine de

leurs péchés, 358
Tenter. Ce que c'est que tenter Dieu, 623
Terre. Ce qu'elle sera après la résurrection, lxxix. lxxx. & *suiv.*
Terre stérile, & fertile, image d'une ame sainte, & criminelle, 654. 655
Tertullien, est de même sentiment que S. Augustin sur la réprimande faite à S. Pierre par S. Paul, viij
Testament que Dieu a fait en faveur d'Abraham, & des imitateurs de sa foi, 35. Celui que saint Paul a fait avant sa mort, 457. 488. Testament de l'ancienne alliance. Comment il s'est fait, 703. 704. 705. De la nouvelle alliance. 702. 703

Théodoros. Son sentiment sur le lieu d'où S. Paul a écrit sa première Épître à Timothée, 368
Thessaloniens, sont les premiers à qui S. Paul ait écrit, 278. Inquietudes de S. Paul sur leur sujet, 279. Leur constance dans la foi, leur patience dans les maux, *la même*. Occasion de la lettre que S. Paul leur écrivit, *la même*. Les Marcionites altérèrent les deux Épîtres aux Thessaloniens, *la même*. Eloges aux Thessaloniens. 281. 284. Seconde Épître aux Thessaloniens, écrite peu de tems après la première, en l'an 52 ou 53. de J. C. 323. Écrite de Corinthe, & envoyée peut-être par Tychique, 324. Sentiment de Grotius sur cette Épître. Il veut qu'elle ait été écrite avant la première, & adressée à Jason parent de Silas. Que c'est la première de toutes les Épîtres de l'Apôtre. Réfutation des sentimens de cet Auteur, 324. 325. Sujet de cette Épître, 326. Thessaloniens devenus les imitateurs des Eglises de Judée dans les persecutions qu'ils ont souffertes, 290. La couronne, la joye de S. Paul, 293. S. Paul relève leur foi, leur charité, 296. Fort pauvres, 360. Eloge de leur foi, de leur patience, &c. 328
S. Thomas est de même sentiment que S. Augustin sur la réprimande faite à S. Pierre par S. Paul, viij
Trône de grace, opposé au trône de justice, 636
Thronos, ordre de la Hiérarchie Céleste, 2304
 Ce nom de Thronos, ne signifie-t-il pas les Rois de la terre? *la même*.
Timothée. Son éducation, Témoignage avantageux que les Fidèles lui rendoient. S. Paul le prend pour Compagnon de ses voyages, & le circonci. Il reçoit l'ordination Episcopale des mains de S. Paul, qui le laisse en Macédoine, & le rappelle à Corinthe, 365. 366. Différens voyages qu'il fait par les ordres de l'Apôtre. Il est mis en prison & delivré. De quel endroit S. Paul lui a écrit, *la même*, & 367. Abrégé de cette première Épître à Timothée, 366. 367. Il ne buvoit que de l'eau. L'Apôtre lui ordonne de boire du vin. Les

préceptes qu'il lui donne pour bien gouverner son peuple, 367. En quel sens S. Paul l'appelle son fils, 370. & son fils légitime, *la même*. Qu'il n'étoit pas seulement Evêque d'Éphèse, mais aussi de quelques Eglises d'Asie, 371. En quel sens l'Apôtre lui ordonne d'accomplir les prophéties faites de lui, 380. *Parfait modèle des Evêques*, 416. 417

Timothée. Fut-il envoyé par S. Paul aux Philippiens? 193. Il étoit un même esprit, & un même cœur avec l'Apôtre, *la même*. Il ne cherchoit pas ses propres intérêts, 194. Attachement qu'il avoit pour S. Paul, *la même*. Il eut soin de la personne & des affaires de saint Paul pendant la prison de celui-ci, 194. Envoyé par S. Paul à Thessalonique, pour savoir l'état de l'Eglise de cette ville, 194. Eloge de Timothée, 294. 295. Il vient à Corinthe, 296. Servit-il de Secrétaire à S. Paul dans l'Épître aux Thessaloniciens? 281. Préface sur l'Épître première à Timothée, 365. D'où étoit-il originaire? *la même*. Chéri & connu des Philippiens; est associé par S. Paul dans la Lettre qu'il leur écrit, 169. S. Paul le joint avec lui pour intercesseur auprès de Philémon, 541. Délivré de prison; en quel tems, 787. Son martyre, & sa fête, 449

Tite. Préface sur l'Épître à Tite, 499. Son origine. Différent de Tite le Juste, dont il est parlé dans les Actes. Combien il fut aimé de S. Paul, *la même*. Il l'ordonne Evêque. Il lui écrit. Par qui? 500. Ce qu'on sait de sa mort. Lieu où il est enterré, 501. Abrégé de l'Épître, *la même*. Tite ne fut point obligé de se circoncire, quoiqu'il vécût au milieu des Juifs avec S. Paul, 15

Torpes, domestique de Néron, martyrisé sous son regne, 420

Traditions. Demeurez fermes dans les Traditions que vous avez reçues, 353. Les Apôtres enseignoient plusieurs choses de vive voix, 354. Les vérités contenues dans la Tradition, ne sont pas moins de foi que les autres, 354

Traditions humaines, ajoutées à la Loi par les Pharisiens, 241

Traits enflammez du Démon, 161

Transgressions. La Loi est donnée pour arrêter les transgressions, 38. 39

Travail des mains, recommandé par S. Paul, 137 304. Utilisé de cet exercice, 359

Tribu de Dan. On croit que l'Ante-Christ en doit sortir, xlv

Trompette, qui se fera entendre au dernier jour du Jugement, 308. Sera-ce une trompette réelle, ou la voix de l'Ange, qui appellera les morts au Jugement de Dieu? 308. La trompette sonnera-t-elle plusieurs fois? *la même*, & xc.

Trophime, Disciple de S. Paul, 497

Tychique, Disciple de S. Paul. 491. 492. 501.

Porteur de plusieurs de ses Lettres, 163. 167. 268

V

Vaine gloire. Eviter la vaine gloire, 67

Vases d'honneur & d'ignominie, Ce que cela signifie, 471

Vengeance, condamnée par S. Paul, 317

Vérité. La vérité est la ceinture spirituelle, dont nous nous ceignons dans la guerre contre le Démon, 160. L'Apôtre l'emploie souvent pour affirmer ce qu'il enseigne. C'est un mot consacré dans sa bouche, 395. 418. 466. 531. Plusieurs sortes de vérités, 504

Veuves. Celles que S. Paul commande d'honorer. Comment il veut qu'elles vivent, 423. 424. 425. Quel âge il veut qu'elles aient pour se consacrer à Dieu, 426. Quelles qualitez, 427

Viandes. Quels Hérétiques ont condamné certaines viandes comme impures, & pourquoi? 414. 415

Victime. Comment S. Paul dit qu'il étoit une victime prête à être immolée avec la libération, selon l'usage des Anciens, 487. 488

Victimes. Celles de la Loi nouvelle, 782

Vie nouvelle que les Chrétiens doivent mener en ce monde, 256

Vieil homme, vieil Adam, vieilles habitudes, 135. Se dépouiller du vieil homme avec ses actions, 258

Vieillards. Ils doivent être sobres & tempérans, 518. Quelle doit être leur foi, 519. Comment on doit les reprendre, 422

Vin. L'excès du vin mène à l'impudicité, 148. Les mauvais effets qu'il produit dans ceux qui y sont adonnés, 399. 400. Contribué à la santé, quand on en use modérément, 434

Vocation. Grace de la vocation à la foi, purement gratuite, 455. Comment manifestée, 456. Elle est pour tous les hommes, 524. Dieu ne fait point acception de personnes dans la vocation à la foi, 258. Elle nous est échue comme par le sort, 92. J. C. est le motif & la cause méritoire de notre vocation, *la même*.

Vocation des Gentils à la foi. Mystère que Dieu a révélé à S. Paul, 113

Voies. Les voies de Dieu, 623

Voile. Il y en avoit deux dans le Temple, 691. Ce qu'il figuroit, 719

Vol. Se met pour toutes les manières injustes de s'enrichir, 137

Volonté. Dieu la prévient, Dieu la fortifie, Dieu la produit, mais sans lui ôter le mérite de la coopération, 191

Union, charité, condescendance fraternelle, 68. Que chacun considère sa faiblesse, & compa- tisse à celle des autres, 69. Union & charité des Fidèles, faisoit la consolation de saint Paul, 183. Motifs qu'il emploie pour engager

K k k k k ij

les Philippiens à l'union fraternelle, 183
Unité des Chrétiens. Ils doivent être unis dans
 un même corps & un même esprit, 125. Mo-
 eifs de l'union que les Chrétiens doivent avoir
 entr'eux, *la même.*

chanter des Cantiques spirituels; 149

Z

Y

Yvresse. S. Paul condamne l'ivresse, 148
Yvresse du Saint-Esprit, qui nous porte à

Zacharie fut lapidé, 751
Zèle admirable de S. Paul, 119
Zene. Un de ceux qui ont porté la lettre de
 S. Paul à Tite, 500. Qui il étoit à 515

Fin de la Table des Matieres.